

281
GRE

SOURCES CHRÉTIENNES

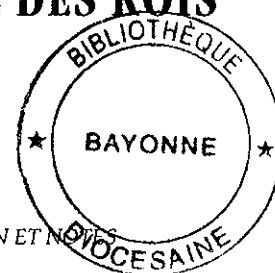
N° 482

GRÉGOIRE LE GRAND
(PIERRE DE CAVA)

COMMENTAIRE

SUR LE PREMIER LIVRE DES ROIS

TOME VI
(1 — 116)



INTRODUCTION, TEXTE, TRADUCTION ET NOTES

PAR

Adalbert de VOGÜÉ

Moine de la Pierre-qui-Vire

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, BD LATOUR-MAUBOURG, PARIS

2004

*La publication de cet ouvrage a été préparée avec le concours
de l'Institut des « Sources Chrétiennes » (U.M.R. 5189 du Centre National
de la Recherche Scientifique). http://www.mom.fr/sources_chretiennes/*

IOHANNI BAPTISTAE HASBROUCK
MONACHO CISTERCIENSI
GRATO ANIMO

© Les Éditions du Cerf, 2004
<http://www.editionsducerf.fr/>
ISBN 2-204-07367-9
ISSN 0750-1978

INTRODUCTION

I. ANALYSE

Dans ce dernier Livre de son *Commentaire*, l'auteur médite sur les sorts opposés de deux personnages : Saül et David. Après la faute et le rejet du premier (1 S 15, 8-16, 1), le texte sacré raconte l'élection divine et l'onction royale du second (16, 1-13). Le commentaire se divise ainsi en deux sections, dont la première retrace une catastrophe, tandis que la seconde, un peu plus brève, regarde dans l'espérance vers l'avenir glorieux du Christ.

Saül et son armée épargnent Agag, roi d'Amalech, avec le meilleur des troupeaux et des possessions du peuple vaincu, contrairement à l'ordre divin de tout détruire (1 S 15, 8-9).

Cette faute du roi d'Israël et des siens est d'abord interprétée au sens moral : puisque Amalech représente l'esprit de fornication¹, l'épargner signifie qu'on accepte les pensées et les actes impurs. Au sein du peuple de Dieu, le roi est le chef spirituel. Ce pasteur de l'Église se laisse donc troubler par de mauvaises pensées. Plus précisément, le commentateur songe à des fantasmes suscités, chez le prêtre, par les confessions des fidèles. Le repentir et les aveux de ceux-ci constituent une victoire sur l'esprit impur, analogue à la

1. Cf. IV, 172, 1.

victoire d'Israël dans sa lutte avec Amalech. Mais cette victoire est compromise par les effets que ressent le confesseur, qui se laisse gagner par les pensées impures et entraîne dans sa chute ses propres ouailles (VI, 1-9).

Une seconde interprétation s'attache au simple sens « historique » du récit. En n'obéissant pas au prophète, c'est à Dieu lui-même que Saül a désobéi. D'où la plainte du Seigneur, qui déclare qu'il regrette de l'avoir fait roi (1 S 15, 10-11). Cette déclaration divine marque la gravité du péché de désobéissance (VI, 10-12).

Faute charnelle et désobéissance par orgueil : les deux interprétations se joignent ensuite dans un développement qui considère Saül comme le type du pécheur impénitent. Quand Samuel s'attriste et crie vers le Seigneur toute la nuit sans recevoir de réponse (1 S 10, 11), le commentateur voit là le signe de l'endurcissement du cœur de ce roi failli, pour lequel l'homme de Dieu supplie en vain (VI, 13-14).

Cependant le « docteur » chrétien, dont Samuel est la figure, ne se contente pas de prier pour le pécheur, mais lui adresse aussi des reproches. Samuel se met donc en marche pour rencontrer Saül. Celui-ci est allé au Carmel et s'est élevé là un arc de triomphe. Belle démonstration d'orgueil, de la part d'un désobéissant ! De là, Saül est passé à Galgala. D'après le sens de ces deux toponymes, Carmel et Galgala (1 S 10, 12), on peut se représenter la démarche du roi comme une double manifestation d'orgueil, d'abord en face des ignorants, puis devant les savants, qui connaissent l'Écriture sans la mettre en pratique par la charité (VI, 15-17).

La rencontre de Samuel et de Saül (1 S 15, 12-15) se fait au moment où ce dernier offrait en sacrifice les prémices du butin d'Amalech. Cet holocauste représente la suppression des pensées et actions impures. Le roi fait valoir son sacrifice : le pasteur lubrique, figuré par Saül, prétend triompher de la luxure en lui-même aussi bien qu'en autrui, ce qui est faux. La voix des troupeaux, que Samuel entend à ce moment, est le

bruit des péchés de la chair, qu'il s'agisse de fautes majeures (gros bétail) ou mineures (petit bétail). L'autorité suprême de l'Église, que figure Samuel, n'est donc pas dupe des affirmations d'innocence de ces pasteurs indignes. Ceux-ci, toutefois, ne mentent pas en disant, comme Saül, qu'ils ont « tué le reste » du butin, car il est de petits péchés qui sont effacés par une simple confession, quand les « docteurs » (prêtres) les remettent, en vertu de leur autorité apostolique, à ceux qui les avouent humblement (VI, 18-22).

Les reproches adressés par Samuel à Saül et la réponse de celui-ci (1 S 15, 21) font apparaître successivement l'orgueil de ce chef, qui a désobéi au Seigneur, et son impureté, racine de son orgueilleuse désobéissance. A propos des nombreux manquements à la chasteté du sacerdoce contemporain, l'auteur va jusqu'à dire : « A présent, on voit le plus souvent les clercs rester debout, et les prêtres (*sacerdotes*) tomber. » Comme précédemment, d'autre part, l'offrande des prémices du butin, que Saül invoque pour excuser sa désobéissance, est comprise comme une figure de la confession des péchés qu'on fait aux prêtres. Celle-ci doit être suivie de l'immolation des victimes, c'est-à-dire de la pénitence (VI, 23-28).

De la critique du clergé on passe à celle des moines dans les pages suivantes, où l'on continue d'abord de gloser les paroles de Saül à Samuel, puis on commente la réponse de celui-ci (1 S 15, 22-23). Les « holocaustes » et les « victimes », auxquels il faut préférer l'obéissance, représentent à présent les sacrifices accomplis par les moines en vertu de leur volonté propre, soit qu'ils abandonnent la vie commune pour se donner tout entiers à la contemplation (holocaustes), soit qu'ils s'imposent, à l'intérieur de leur communauté, des mortifications de leur cru qui dépassent l'observance commune (victimes). Mais tout en réprochant ces démarches des sujets, dans la mesure où elles sont entachées d'orgueil et contreviennent à l'obéissance, l'auteur préconise, de la part des supérieurs, une large compréhension des besoins individuels

en matière d'ascèse : chacun doit être autorisé à mener son combat particulier au sein de la vie communautaire (VI, 29-35).

Revenant ensuite au clergé, le commentaire lui applique le débat de Saül et de Samuel, qui se termine par le consentement du prophète, lequel accompagne malgré lui le roi, quand celui-ci revient au peuple et adore publiquement le Seigneur. Au milieu de la discussion, Saül avait saisi le manteau de Samuel, qui voulait le quitter, et l'étoffe, déchirée, est restée entre ses mains (1 S 15, 24-31). Comme précédemment, l'auteur se plaint ici du grand nombre de prélats et de prêtres qui tombent dans des péchés charnels, sans pour autant renoncer à leurs fonctions sacrées. Saül, qui les représente, ne se repent qu'en apparence. Quant à Samuel, s'il accepte finalement de rester avec le roi, c'est pour éviter le pire. Lorsqu'il a voulu le quitter, il craignait à bon droit de ne pouvoir porter seul un péché que le coupable, orgueilleux obstiné, ne regrettait pas sincèrement. Le manteau déchiré, c'est ou bien l'entourage du prophète, sur lequel le roi fait pression pour le garder avec lui, ou bien les louanges que vaut à l'homme de Dieu sa conduite manifestement sainte : indifférent à sa propre réputation, il ne se laisse pas retenir par elle, mais l'abandonne entre les mains d'autrui et s'échappe (VI, 36-48).

Quand Saül livre Agag, roi d'Amalech, au prophète Samuel qui le taille en morceaux (1 S 15, 32-33), le commentateur voit là d'abord une figure de la confession, par laquelle le prélat lubrique, représenté par Saül, avoue ses pensées et actes impurs au prêtre du Christ. En disant à Agag que « sa mère sera sans enfants », Samuel évoque le péché originel, d'où proviennent tous les actes et mouvements honteux. Quand on élimine ceux-ci par la conversion, on retranche les effets du péché originel, qui devient stérile. Et Samuel ne se contente pas de tuer Agag. Il le coupe en morceaux, ce qui représente l'élimination de tout mouvement et de toute pen-

sée impurs, au-dehors comme au-dedans, par l'abstinence, les veilles et la méditation spirituelle (VI, 49-56).

La séparation de Samuel et de Saül – chacun retourne chez soi, Samuel à Ramatha, Saül à Gabaa – est comprise comme la rupture définitive du responsable d'Église avec le pécheur endurci, qui s'entête dans son orgueil. Cependant Samuel pleure le rejet de Saül (1 S 15, 34-35), et le Seigneur lui dit de ne plus pleurer (1 S 16, 1), ce qui revient à le consoler par la pensée de la justice suprême de Dieu (VI, 57-61).

LA DIXIÈME SECTION (VI, 62-115)

Cette dernière section de l'ouvrage se divise en deux parties, dont la première continue et achève le commentaire spirituel des pages précédentes, tandis que la seconde interprète le même texte inspiré d'un point de vue christologique, qui permet à l'auteur de terminer son œuvre comme il l'avait commencée. L'épisode scripturaire ainsi commenté deux fois est l'onction de David (1 S 16, 1-13).

1. *Sens spirituel (VI, 62-96)*

Dans cette première perspective, David représente le nouveau pasteur chrétien qui entre en charge. Samuel a reçu l'ordre de remplir sa corne d'huile et d'aller à Bethléem, où Dieu s'est choisi un roi parmi les fils d'Isaï (1 S 16, 1). Après des préliminaires qui considèrent ce texte comme une figure de l'ordination épiscopale et comme une annonce du Christ (VI, 62-64), l'auteur se concentre, pour commencer, sur le premier de ces sens.

La corne a quelque chose de redoutable – ce sont les réprimandes qu'un prélat doit adresser parfois –, mais l'huile qui la remplit signifie la douceur. On peut aussi songer à un autre couple : la hauteur de la fonction, signifiée par la corne, et la plénitude de grâces et de mérites personnels que représente l'huile. Et la corne évoque encore la sortie de la chair,

c'est-à-dire une manière de vivre toute spirituelle. Les noms de Bethléem et d'Isaï (ou Jessé) corroborent ce message, en suggérant la vie parfaite, le salut et le soulagement des cœurs qui résulteront de l'action pastorale du nouvel élu (VI, 65-70).

Quand Samuel reçoit l'ordre d'amener un veau et de l'immoler, d'inviter Isaï au sacrifice et de conférer l'onction royale à celui des fils de celui-ci que Dieu lui montrera (1 S 16, 2-3), ce sont autant de modalités du sacre épiscopal que le commentateur découvre dans tous ces détails. Le veau, en particulier, est la figure du Christ, qu'on fait pénétrer dans les cœurs des fidèles par la parole et par l'exemple, et l'élu que Dieu désigne est l'homme qui répond aux requêtes de l'Écriture sainte (VI, 71-75).

Quand Samuel arrive à Bethléem, les anciens de la ville sont surpris. Cela montre que le prophète n'est pas coutumier de ces visites : leçon pour le pontife chrétien, qui doit se montrer rarement et se tenir d'ordinaire dans une retraite propice aux exercices spirituels. Interrogé par les anciens, Samuel les assure de ses intentions pacifiques. De même, les fidèles élus cherchent à savoir ce qu'ils sont aux yeux de Dieu, et pour cela ils interrogent leurs « docteurs ». Quand Samuel invite les Bethléemites à se purifier et à assister à son sacrifice (1 S 16, 4-5), il apparaît que, si le peuple doit être pur, les prêtres doivent l'être bien davantage. De plus, les anciens de Bethléem, qui environnent le prophète avant l'onction donnée au roi, figurent l'élite d'hommes avisés et religieux dont il importe de s'entourer quand il faut choisir et consacrer un pontife (VI, 76-80).

Lorsque les fils aînés d'Isaï défilent devant Samuel (1 S 16, 6-10), leur rejet s'explique par les défauts que suggèrent leurs noms. Eliab, c'est l'orgueil ; Aminadab, la mondanité ; Sama, l'incapacité de l'homme simple, plutôt fait pour obéir que pour commander. Ce ne sont pas des individus de ce genre qui peuvent conduire le peuple de Dieu (VI, 81-85).

Enfin on arrive au dernier né d'Isaï, le petit David. En refusant de se mettre à table avant que ce gamin se soit présenté (1 S 16, 11), Samuel insinue qu'il faut jeûner avant de consacrer un évêque, et ce jeûne exclut non seulement les aliments du corps, mais aussi les soucis de l'esprit, dus aux affaires extérieures, qui ôtent le repos de l'âme et l'empêchent de vaquer aux choses spirituelles. D'autre part, le jeune berger qu'est David évoque l'humilité par sa jeunesse, ainsi que la contemplation et les bonnes œuvres par les pâturages où il mène ses brebis (VI, 86-89).

La figure de David que dessine le texte – « il était roux, il avait un beau regard et un visage charmant » (1 S 16, 12) – est interprétée à deux reprises. Le commentateur voit d'abord dans ces trois traits l'amour, la science et la bonne conduite, puis les bonnes œuvres, la contemplation et la charité. Telles sont les hautes valeurs que doit posséder le futur ministre sacré (VI, 90-93).

Quant à l'onction de David, par laquelle se termine le récit sacré (1 S 16, 13), elle lui est conférée par Samuel avec une corne remplie d'huile, dont le commentateur dégage de nouveau le symbolisme : la corne représente la parole extérieure du prélat et ses reproches percutants, qui font crever l'abcès des vices, tandis que l'huile évoque la miséricorde qui remplit son cœur et la charité avec laquelle il guérit les plaies de l'âme. Que d'ailleurs David soit oint au milieu de ses frères, et non isolément comme l'avait été Saül, cela signifie que l'élu doit rayonner et donner l'exemple à tous, sa dignité sublime ne l'empêchant pas de les considérer humblement comme ses pairs.

Quand, en outre, le texte dit que « l'Esprit du Seigneur se dirigea sur David à partir de ce jour-là et pour toute la suite », ces mots indiquent l'effet intérieur du sacrement. Cette grâce de l'Esprit saint, accordée à tous les ordres de l'Église, distingue le peuple chrétien du peuple juif, depuis le début jusqu'à

la fin des temps, au moins si l'on considère les baptisés qui persévèrent jusqu'au bout (VI, 90-96).

2. *Sens typique (VI, 97-115)*

Achevant son commentaire comme il l'a commencé (I, 1-60) – le Christ n'est-il pas l'alpha et l'oméga ? – l'auteur relit le récit de l'onction de David dans une perspective christologique. L'onction que David reçoit de Samuel, c'est la proclamation du Christ hier et aujourd'hui, tant par les prophètes de l'Ancien Testament, qui l'ont annoncé, que par les apôtres qui répandent la bonne odeur de sa divinité (VI, 97).

La corne que Samuel remplit d'huile (1 S 16, 1), c'est la sévérité de la Loi, tempérée par la douceur du Christ. L'Église est haute et grande comme une corne, mais non sévère et superbe. Ses prédicateurs doivent être, comme Dieu lui-même, riches en miséricorde, celle-ci étant figurée par l'huile. Que l'huile remplisse la corne, cela peut encore signifier la connaissance parfaite du mystère de sanctification qui s'accomplit dans le Christ (VI, 98-100).

Quant au veau que Samuel reçoit l'ordre d'amener à Bethléem et d'immoler (1 S 16, 1), c'est la Passion du Christ, reproduite dans la chair du prédicateur, et d'abord dans celle de Jean-Baptiste, qui annonça Jésus le premier (VI, 101).

L'arrivée de Samuel à Bethléem et son dialogue avec les habitants, qu'il invite à se sanctifier et à venir avec lui (1 S 16, 2-5), figurent la première réception du message chrétien chez les juifs, dont beaucoup ont cru. L'« immolation », que Samuel donne pour le but de sa visite, représente l'union du cœur des élus au Rédempteur par l'amour (VI, 102-107).

De façon très sommaire et globale, le rejet des sept fils d'Isaï (1 S 16, 6-10) est entendu comme le constat de l'absence du Messie parmi les fils de la Synagogue, si parfaits soient-ils : aucun n'est le Christ (VI, 108).

David, au contraire, représente le Christ, à la fois par sa jeunesse qui symbolise l'humilité de Jésus, obéissant jusqu'à

la mort, et par sa fonction de pasteur : celle-ci fait penser à la majesté du Christ, qui pâit les brebis de son Père, c'est-à-dire les anges, avides de contempler sa gloire et remplis de joie à la vue de son Incarnation. Quand Samuel déclare qu'on ne se mettra pas à table avant que David ne soit venu (1 S 16, 11), ces mots rappellent que le Christ est l'unique aliment (VI, 110).

On envoie donc chercher le jeune homme au pâturage et on le fait venir : affirmation de l'égalité du Fils avec le Père, au-dessus des anges, et de sa venue dans l'humanité. Quant aux traits physiques de David – cheveux roux, beauté du regard, visage charmant (1 S 16, 12) –, le premier évoque la Passion du Christ, le second sa Résurrection, le troisième sa gloire céleste, à moins qu'on ne voie dans ces trois traits des marques du Christ dès ici-bas : son amour pour nous, sa pensée sans tache, son agir irrépréhensible (VI, 111-112).

En invitant Samuel à « se lever » pour oindre David (1 S 16, 12), le Seigneur indique la haute perfection de doctrine et d'œuvres, de contemplation et d'action, que le ministre de l'Église doit posséder pour prêcher le Christ. Quant à la dernière phrase commentée – « Délaisant Saül, l'Esprit du Seigneur se dirigea sur David ce jour-là et dans la suite » (1 S 16, 13) –, elle évoque le passage de la Synagogue à l'Église, seule détentrice de l'Esprit divin, que Dieu accorde à ceux qui croient au Christ (VI, 113-115).

II. QUELQUES DONNÉES MAJEURES

Comme celui qui le précède, le dernier *Livre du Commentaire des Rois* s'occupe principalement du clergé et des moines.

1. *Le choix et le comportement des évêques*

Le thème dominant est celui de l'épiscopat, dont on déplore d'abord les fautes, à propos du rejet de Saül, puis on indique les qualités requises, à propos de l'onction de David. Dans les deux cas, le prophète Samuel fait figure d'évêque modèle.

La terminologie Ce n'est pas qu'il soit souvent fait mention clairement de l'épiscopat. Le mot *episcopus* est même totalement absent de tout ce Livre, comme du précédent¹. Mais une abondante série de synonymes plus ou moins transparents remplace cette appellation trop précise. Les termes préférés sont ceux de *doctor* (46 fois) et de *praedicator* (26). Viennent ensuite *praelatus* (17 fois), *pastor* (16) et *sacerdos* (11). Les autres vocables sont plus rares : *rector* (6 fois), ainsi que trois noms dont chacun revient cinq fois : *antistes*, *maior* et *pontifex*. Enfin on trouve quatre *praepositus* et un *praesul*.

À la fin du Livre V, nous l'avions noté², *doctor* prenait le pas sur *praedicator*. La même tendance s'affirme, on le voit, dans le Livre VI, où le premier de ces mots l'emporte nettement sur le second. La principale nouveauté de ce dernier Livre est l'emploi relativement fréquent d'*antistes*, que nous n'avions pas relevé jusque-là³. Ce titre, ainsi que ceux de pon-

1. Il apparaissait isolément en IV, 90, 3 : *episcopi et doctores*.

2. Voir t. V, Introduction, p. 2.

3. D'après CETEDOC, *Thesaurus*, p. 25, le mot revient 8 fois dans *In I Reg.*, donc 3 fois avant le Livre VI.

tifex, *praesul* et *praelatus*, désigne certainement les évêques. Ceux-ci sont sans doute visés au premier chef par les autres noms, *sacerdos* compris, mais sans exclure les simples prêtres, dont le nom propre (*presbyter*) n'apparaît pas plus que celui de l'évêque.

Fautes charnelles dans le clergé

Un jugement sévère est porté sur le clergé contemporain, qui cède trop souvent aux tentations de la chair. En épargnant Amalech, qui symbolise la luxure, Saül s'est fait le type des prélats coupables de péchés charnels¹. À propos de cet homme, dont le mérite était grand avant son élévation à la royauté et qui a fauté quand il est devenu roi, l'auteur ne craint pas d'écrire : « Aujourd'hui, on voit la plupart des clerics rester debout, et les prêtres (*sacerdotes*) défaillir »². Un peu plus loin, il s'exclame, toujours à propos de Saül : « Mais pourquoi regardons-nous les hommes d'autrefois, alors que nous avons sous les yeux une telle multitude de rois déchus ? C'est en foule qu'à présent on voit tomber dans le péché non seulement les sujets fragiles, mais même les prélats et les prêtres négligents. Ils commettent des péchés de luxure, ceux-là qu'un ministère ordonné affecte aux mystères célestes³. » Et l'auteur poursuit avec indignation, en accusant d'hypocrisie ces prêtres indignes qui profanent les mystères sacrés, sans qu'on puisse les persuader de renoncer à leur fonction sacrée. S'il leur arrive de reconnaître leurs fautes en confession, ce n'est de leur part que fausse humilité, car ils ne veulent pas pour autant perdre leur haute et glorieuse situation⁴.

1. VI, 13, 1-2.

2. VI, 26, 5 : *At nunc plerosque uideas stetitisse clericos, sacerdotes corruisse*.

3. VI, 47, 2.

4. VI, 47, 2-6.

Les confessions faites aux prêtres

A deux reprises, le passage que nous venons de résumer mentionne les aveux que font ces prêtres en « confession », sans pour autant abdiquer leur charge ou se convertir vraiment¹. Ces mentions de la confession sacramentelle ne sont pas les seules. Trois fois avant le passage en question et deux fois après lui, l'auteur parle du sacrement de pénitence dans les mêmes termes. Dès le début du Livre, à propos du roi d'Amalech vaincu mais épargné par Saül, il évoque « ceux qui reçoivent la confession des péchés d'autrui et, lorsqu'ils pensent à ce qu'ont fait ceux qui se confessent, s'enflamment à la pensée des forfaits qu'ils entendent² ». Plus loin, quand Saül dit qu'il a « tué le reste » des bêtes d'Amalech, ce massacre du bétail est pris pour figure des « péchés qu'on remet », et le commentateur note qu'« il est de très petits péchés que la confession suffit à laver ; les docteurs les tuent, en les remettant, par leur autorité apostolique, à ceux qui les confessent humblement³. » Peu après, une autre phrase de Saül ramène le sujet : quand le roi parle des prémices du butin que le peuple a amenées pour les immoler au Seigneur à Galgala, ces prémices figurent les délectations peccamineuses qu'on « offre » d'abord en les « confessant aux prêtres devant le Seigneur », et qu'on doit « immoler » ensuite en faisant pénitence⁴.

Le même thème de la confession reparait à l'occasion du meurtre d'Agag. Quand Samuel se fait amener ce roi d'Ama-

1. VI, 47, 2 (*se errasse confitentur... contra se peccata proferre*) et 6 (*Plerumque... instanti confessione agitur ut confitentibus de cordis etiam conversione credatur*).

2. VI, 5, 1 : *qui ab aliis peccatorum confessionem recipiunt et dum cogitant quae confitentes fecerunt, ad scelera quae audiunt inardescunt*.

3. VI, 22, 5 : *Occiduntur... peccata quae dimittuntur*, et ensuite : *sunt paruissima peccata... quae sola confessione lauantur. Quae doctores occidunt, quando humiliter confitentibus apostolica auctoritate dimittunt*.

4. VI, 28, 3 : *Has... offerre dicitur, qui coram Deo sacerdotibus confitentur*. On trouve plus loin *peccata confitetur et confitenda sunt peccata*.

lech, les Israélites qui le livrent au prophète représentent ceux qui « avouent en confession la virulence de leur sensualité » et « confessent leurs péchés de luxure¹ ». Et quelques lignes plus loin, le même épisode donne lieu à deux nouvelles mentions de l'acte sacré : « On révèle aux prêtres du Christ en confession le sens charnel » qui domine l'âme, et on le « livre aux hommes spirituels par la confession », non sans trembler à la pensée des « rigueurs de la pénitence » qui s'ensuivront². Tout cela se réfère manifestement à une pratique de la confession privée qui est déjà, en ce XII^e siècle, ce qu'elle ne cessera d'être jusqu'à nos jours.

Ce ministère de la pénitence a quelque chose de redoutable pour le prêtre qui entend les confessions et absout. Quand Samuel refuse de se joindre à Saül, comme ce grand pécheur qui vient de reconnaître sa faute le lui a demandé, le commentateur approuve la rigueur du prophète et prend à partie certains prêtres trop indulgents d'aujourd'hui, qui sont « faibles dans leur conduite et forts dans leur témérité. C'est à peine s'ils se soutiennent eux-mêmes, et ils osent prendre sur eux les péchés d'autrui pour les porter ». A l'exemple de Samuel, « le prêtre de l'Église doit craindre de prendre sur lui le poids de péchés qu'il ne peut porter³ ».

Cependant cette rigueur nécessaire du prêtre ne va pas sans une profonde compassion pour le pécheur. Quand Samuel s'est définitivement séparé de Saül, il ne cesse de « pleurer » ce réprouvé⁴. Cet alliage de sévérité et de bonté qui doit habiter l'âme du prêtre est un des enseignements que l'auteur découvre dans la « corne remplie d'huile » avec laquelle Samuel reçoit l'ordre de se rendre à Bethléem pour

1. VI, 49 : *sensualitatis suae uigorem confitendo proferunt... confitentur peccata luxuriae*.

2. VI, 50, 2 (*carnis sensus Christi sacerdotibus per confessionem reuelatur*) et 4 (*spiritualibus uiris per confessionem traditur*).

3. VI, 39, 2.

4. VI, 60. Cf. 40, 1.

sacrer David. La corne de l'animal est une arme redoutable, qui fait penser au zèle du prêtre pour la justice et aux réprimandes qu'il adresse aux pécheurs, mais l'huile représente la douceur et l'amour qui ne cessent de remplir son cœur¹.

Les qualités requises du pontife

La dernière section du commentaire, qui a pour objet l'onction de David, traite avant tout, on l'a vu, du choix et de l'ordination de l'évêque². En annonçant à Samuel qu'il lui montrera lui-même celui des fils d'Isaï qui devra être oint, le Seigneur invite à prendre pour critères du choix les indications de l'Écriture sainte³. En excluant les trois premiers fils d'Isaï, Dieu montre ce que le pasteur chrétien ne doit pas être⁴, et ensuite les trois traits physiques de David indiquent à quoi ce même prélat doit ressembler⁵. Dès avant ce portrait du nouvel évêque, personnifié par le jeune David, le comportement de Samuel, son consécuteur, sert aussi de leçon pour l'épiscopat : la « surprise » que le vieux prophète cause aux gens de Bethléem en venant chez eux, enseigne que les ministres du Christ doivent se montrer en public rarement et rester dans la retraite le plus souvent⁶.

2. Les avis aux moines

Cet attrait pour la vie retirée, que l'auteur recommande aux pasteurs, fait évidemment penser au monachisme. En outre, tout un morceau de la neuvième section, on l'a vu, s'adresse explicitement aux moines. Ceux-ci sont mis en garde contre la faute de Saül : désobéir à Dieu, sous prétexte

1. VI, 65, 1-3. Cf. 94, 4-5 ; 99, 2 : *qui in officio praedicationis ponitur, diues esse misericordia semper conetur.*

2. VI, 62-96.

3. VI, 62, 3 et 75, 4.

4. VI, 85.

5. VI, 90-92.

6. VI, 76, 1.

de lui offrir des sacrifices. Ces « sacrifices » mal venus consistent à dépasser l'observance commune. Ils peuvent aller jusqu'à l'« holocauste », par lequel on abandonne la communauté, malgré ses supérieurs, pour vivre seul. En réprouvant ces conduites désobéissantes, l'auteur se montre attaché au cénobitisme, tel que le définit notamment saint Benoît. Pour lui comme pour ce dernier, l'insubordination et l'orgueil sont les pires des maux¹.

Cependant ces recommandations de la vie commune ne vont pas sans des avertissements adressés aux supérieurs. Ceux-ci ne doivent pas uniformiser l'observance communautaire au point d'ignorer les besoins particuliers des individus. Des surcroûts d'ascèse peuvent être nécessaires à tel ou tel.

Conclusion : entre cléricature et monachisme

Ces avis aux moines indiquent assez clairement que l'auteur est l'un d'entre eux. Mais en même temps, son intérêt dominant pour le sacerdoce laisse entrevoir une expérience pastorale assez développée. Si l'on songe que Pierre Divinacello, cet auteur, fut moine de Cava, puis abbé de Venosa, une telle combinaison d'intérêts ne surprend pas. Ces deux monastères ont vu tels de leurs abbés ou de leurs anciens moines devenir évêques, selon un processus qui tend à se généraliser en Italie vers cette époque². Dès lors, il est naturel que notre *Commentaire des Rois* reflète un milieu monastique fort attentif aux besoins de l'Église contemporaine.

1. VI, 29-35.

2. Voir t. IV, Introduction, § IV.

III. PRÉSENTATION DU TEXTE ET CONCLUSION

En une trentaine de cas, nous avons corrigé le texte du *Corpus Christianorum*, d'ordinaire en suivant l'une ou l'autre des éditions antérieures, mais parfois en serrant de plus près le manuscrit de Cava ou en conjecturant nous-même une leçon qui paraît s'imposer. A trois reprises (VI, 7, 1 ; 36, 1 ; 93, 1), la division en paragraphes a été légèrement modifiée, pour mieux épouser le sens.

Ainsi s'achève pour moi une tâche commencée il y a quelque quinze ans, sous l'impulsion de deux motifs principaux : l'intérêt que présente la citation du chapitre 58 de la Règle bénédictine (IV, 70), et l'admiration que m'inspirait la définition du moine comme homme d'unité (I, 61). La première de ces motivations a perdu apparemment presque toute sa force, depuis qu'il s'est avéré que l'auteur du *Commentaire* n'est pas le grand pape de la fin du VI^e siècle, biographe de saint Benoît, mais un moine bénédictin du XII^e. Mais aurais-je fait cette découverte, au milieu de l'entreprise, si mon attention n'avait été tenue en éveil par le labeur de l'édition ? Quant à mon second motif – la doctrine monastique du *Commentaire* –, il reste intact, et je remercie Dieu de m'avoir permis d'offrir à mes contemporains cette page qui dit si bien ce que c'est que de le chercher.

Revenant à la question de l'auteur, je voudrais exprimer ma conviction actuelle qu'il s'agit de Pierre de Cava-Venosa, et de lui seul. Déjà des voix se sont élevées pour proposer un compromis : l'auteur du XII^e siècle n'a-t-il pas utilisé des matériaux grégoriens inédits¹ ? Cette hypothèse me semble

1. F. CLARK, « Authorship of the Commentary *In I Regum* : Implications of A. de Vogüé's Discovery », dans *Rev. Bén.* 108, 1998, p. 61-79, suivi par B. GUEVIN, « A New Gregorian Controversy : the Authorship of the Commentary on First Kings in Doubt », dans *ABR* 50, 1999, p. 437-

peu vraisemblable. Que Grégoire ait effectivement commenté les *Livres des Rois*, ainsi que d'autres textes bibliques, devant Claude de Ravenne, nous le savons par la lettre, postérieure à la mort de Claude, où le pape demande qu'on lui remette les notes prises – de façon peu adéquate, selon lui – par l'abbé de Ravenne, au temps où celui-ci se trouvait à Rome¹. Mais ce *Commentaire des Rois* rédigé par Claude, s'il est peut-être demeuré quelque temps aux archives du Latran, n'a probablement pas servi, en fait, à notre moine de Cava.

De cette indépendance de Pierre à l'égard du *Commentaire* grégorien, on a deux indices probants. Le premier est le fossé de plus de cinq siècles qui sépare les deux œuvres. A travers cette longue période, on ne trouve rien qui ressemble à notre *In I Regum* et qui pourrait dénoter une utilisation antérieure de la même source. D'Isidore à Claude de Turin, en passant par Bède, les commentateurs du *Premier Livre de Samuel* semblent ignorer l'exégèse censément grégorienne de notre ouvrage, et celui-ci, de son côté, ignore complètement la tradition exégétique, issue d'Origène et d'Augustin, dont sont pénétrés ces auteurs. L'enquête précise que nous avons faite à ce sujet² devrait être étendue, avec le même soin minutieux, aux commentaires ultérieurs de Raban Maur, d'Angélome de Luxeuil et d'autres peut-être, mais jusqu'à preuve du contraire notre *Commentaire* « grégorien » ne semble avoir été lu par personne. Dès lors, il faudrait supposer que le texte de Claude, enfoui pendant plus d'un demi-millénaire au *scrinium* du Latran, est brusquement sorti de l'ombre en plein moyen âge pour être réemployé par Pierre de Cava.

443 ; St. Ch. KLESSER, recension de notre t. III (SC 432), dans *ZKG*, 2000, p. 149-150.

1. GRÉGOIRE, *Reg. Ep.* 12, 6 ; voir notre t. I (SC 351), p. 33-35.

2. Voir notre article « Les plus anciens exégètes du *Premier Livre des Rois* : Origène, Augustin et leurs épigones », dans *SE* 29, 1986, p. 5-12.

De façon générale, l'expérience m'a appris à me défier des textes perdus, auxquels les critiques littéraires font dire ce qu'ils veulent. Mais dans le cas présent, en particulier, la gratuité de l'hypothèse saute aux yeux. Au reste, cette supposition est non seulement improbable, mais encore inutile, car si le commentaire de Pierre Divinacello est bien, comme l'a montré Patrick Verbraken, rempli de pensées qui s'inspirent des œuvres de saint Grégoire¹, cette coloration grégorienne indubitable s'explique suffisamment par la lecture du *Pastoral*, des *Morales* et des *Homélies* du grand pape. On en a une preuve décisive : la *Vie des quatre premiers Abbés de Cava*, probablement due à notre Pierre et en tout cas issue de son milieu². Cette œuvre hagiographique est un véritable pastiche des *Dialogues* de Grégoire le Grand. Dès lors, ce que Pierre a fait en écrivant cette *Vie*, il l'aura fait aussi en rédigeant son *Commentaire des Rois* : imiter la manière d'un vieil auteur toujours actuel. La lecture des grandes œuvres grégoriennes suffit à expliquer la parenté de notre *In I Regum* avec ces ouvrages, sans qu'il soit besoin de supposer qu'un exemplaire du texte perdu de Claude est tombé, on ne sait comment, entre les mains du moine de Cava.

En faisant de ce *Commentaire des Rois* une création pure et simple du XII^e siècle, qui s'inspire seulement des écrits bien connus de Grégoire le Grand, nous avons conscience d'être sorti, sans le vouloir, de notre domaine de patrologue et d'être entré dans un monde inconnu. Désormais, c'est aux médiévistes qu'il appartient d'examiner ce texte et de le situer dans la littérature contemporaine. En dédiant ce dernier volume à un moine cistercien d'Amérique, nous ne voulons pas seulement manifester notre reconnaissance

1. P. VERBRAKEN, « Le Commentaire de saint Grégoire sur le *Premier Livre des Rois* », dans *Rev. Bén.* 66, 1956, p. 159-217.

2. *Vitae quatuor priorum abbatum Cavensium*, ed. L. Mattei Cerasoli, Bologne 1941.

envers un ami auquel nous devons la traduction anglaise de maint article. C'est aussi à un fils de saint Bernard qu'il nous paraît opportun d'offrir une œuvre qui fut composée à l'époque du grand abbé de Clairvaux et qui doit, dès lors, intéresser spécialement les connaisseurs des écrits de ce temps.

CONSPECTVS SIGLORVM

C *Codex Cauensis 9, s. XII.*

v *Eximii ac sanctissimi viri divi Gregorii Magni Papae in primo Regum libro multiplex Expositio, Venetiis 1538 (1537).*

m *Sancti Gregorii Papae in librum primum Regum, qui et Samuelis dicitur, variarum Expositionum libri sex, scilicet S. Gregorii Papae L.. Opera omnia... studio... monachorum O. S. B. e Congregatione S. Mauri, t. III, Parisiis 1705, Pars secunda.*

t *Sancti Gregorii Magni in librum primum Regum Expositionum libri VI, recensuit Patricius Verbraken, Turnholti 1963 (CCL 144).*

TEXTE

ET

TRADUCTION

LIBER SEXTVS

1, 1. Rex Saul, qui principia bona habuit, sed in bonis quae coeperat nequaquam perseueravit, per sacrae historiae textum ostenditur, ut in eo imitanda et cauenda uideamus. Sic nimirum et male cultas segetes carpinus, quae ad messio-

5 nem spinis admixtae consurgunt. Bene quidem eas legere nouit, qui sic curat spicas carpere, ut spinas studeat euitare.

2. Sic, dum horti cura negligitur, cum olere, quod reficit, nascitur uicia, quae pungit. Quasi enim male cultos agros ingredi caute discipulos praecipiebat Dominus, cum dicebat :

10 *Super cathedram Moysi sederunt scribae et pharisaei. Quaecumque dixerint uobis, facite ; secundum opera nolite facere.* Quasi dicat : « Quia mixta sunt acta et uerba reproborum, sic utendi sunt, ut in eis sumatur quod uiuificat, uitetur quod necat ». Hinc iterum praenuntiat dicens : *Venient ad uos in uestimentis*

15 *ouium, intrinsecus autem sunt lupi rapaces.*

VI, T Liber sextus *om. Cum* || I, 9 discipulis *m* || 10 cathedram C || scribae : principes *vm* || 11 secundum opera nolite facere : quae autem faciunt facere nolite *vm* || 14 praenuntiat dicens : praenuntians dicit *vm*

1, 10-11. Mt 23, 2-3 14-15. Mt 7, 15

1, 1. *Spicas... spinas* : paronomasie. Absente des œuvres de Grégoire, la uicia (vesce) ne reparait pas ailleurs dans ce Commentaire.

1, 2. Mt 23, 2-3 est cité différemment par GRÉGOIRE, *Mor.* 31, 36, qui suit la Vulgate. Voir aussi *Mor.* 6, 10 et 30, 82 ; *Hom. Ez.* 1, 12, 16. Dans *In I Reg.* I,

LIVRE SIXIÈME

Neuvième section : sens moral

1, 1. Si le récit de l'Histoire sainte nous présente le roi Saül, qui commença bien mais ne persévéra pas dans le bien par où il avait débuté, c'est pour que nous voyions en lui ce que nous devons imiter et ce dont nous devons nous garder. C'est ainsi que nous traitons également les récoltes de terres mal cultivées, qui arrivent à la moisson mêlées d'épines. Le bon moissonneur est celui qui sait récolter les épis, tout en écartant soigneusement les épines. Et c'est encore ainsi qu'un jardin potager dont on n'a pas pris soin produit, avec les légumes qui nourrissent, les vesces qui piquent.

2. Le Seigneur, on peut le dire, prescrivait à ses disciples de n'entrer qu'avec précaution dans des champs mal cultivés, quand il disait : « Dans la chaire de Moïse se sont assis les scribes et les pharisiens. Tout ce qu'ils vous disent, faites-le, mais ce qu'ils font, ne le faites pas. » Autrement dit : « Puisque les actes et les discours des réprouvés sont un mélange, il faut les utiliser de façon à y prendre ce qui donne la vie et à éviter ce qui la détruit. » De même, il fait cette prédiction : « Ils viendront à vous déguisés en brebis, mais au dedans ce sont des loups dévorants. »

95, 3 et IV, 116, 5, *opera* est suivi de *autem illorum* (ou *eorum*). - Confirmé par le verbe d'introduction *praenuntiat*, le futur *uenient* (Mt 7, 15) diffère du présent *ueniunt* (Vulg.), reproduit par GRÉGOIRE, *Hom. Eu.* 17, 4.

2, 1. Hucusque ergo regem Saulem strenue regni curam
gerentem libenter attendimus ; contemptorem iam domini-
cae iussionis, in quo uitari et abici debeat, subtiliter
15, 8-9 uideamus. Nam sequitur : APPREHENDIT AGAG REGEM AMA-
5 LECH VIVVM, OMNE AVTEM VVLGVS INTERFECIT IN ORE GLADII.
ET PEPERCIT SAVL ET POPVLVS AGAG ET OPTIMIS GREGIBVS
OVIVM ET ARMENTORVM ET VESTIBVS ET ARIETIBVS ET VNIVERSIS
QVAE PVLCHRA ERANT, NEC VOLVERVNT DISPERDERE EA. QUID-
QVID VERO VILE FVIT ET REPROBVM, HOC DEMOLITI SVNT.

10 2. Verbum uero Domini fuit : *Nunc uade et percute Amalech
et demolire uniuersa eius. Non parcas ei et non concupisces ex
ipsius aliquid.* Aperte ergo transgressor per inoboedientiam
extitit, qui implere praeceptum Domini per superbiam recu-
savit. Dominus quidem per prophetam praecipit dicens : *Ne
15 parcas et non concupisces ipsius aliquid.* Hic uero et pepercisse
et omnia electa eius concupiuisse ostenditur, ut, dum trans-
gressionis modus ostenditur, quam sit detestabilis
inoboedientiae culpa, monstretur.

3, 1. Quod si carnis bella describimus, magnos esse lapsus
regios inuenimus. Vnde et Dominus in euangelio dicit : *Si sal
euanuerit, in quo salietur ? Reges uero ecclesiae eius praedica-
tores esse ostendimus.*

2, 1 saulem : saul *vm* || 5 interfecit : interfecit *C* || in ore : imbre *v* || 9 uero
om. vm || 11 ei : eis *v* || 12 ipsius : eis *vm* || 13 qui : quia *m* || 14 per
prophetam : prophetae *vm* || praecipit : praecepit *vm* || 15 parcas : ei *add. vm*
|| ipsius : ex *praem. v* ex rebus *praem. m* || 16 concupiuisse : concupisse *m*

3, 3-4 eius praedicatorum esse ostendimus : eius sunt praedicatorum sicut
supra ostensum est *vm*

2, 10-12. 1 S 15, 3 14-15. 1 S 15, 3

3, 2-3. Mt 5, 13 3-4. Cf. V, 175, 5

2, 1. Jusqu'ici, nous avons donc vu avec plaisir le roi Saül
exercer sa charge avec zèle. A présent, voyons de près com-
ment il a méprisé un ordre du Seigneur, en quoi il faut l'éviter
et le rejeter. Le texte continue, en effet : IL PRIT AGAG, ROI 15, 8-9
D'AMALECH, VIVANT, TANDIS QU'IL FAISAIT PÉRIR TOUS LES
GENS ORDINAIRES AU FIL DE L'ÉPÉE. SAÛL ET LE PEUPLE ÉPAR-
GNÈRENT AGAG ET LE MEILLEUR DE SES TROUPEAUX DE
MOUTONS ET DE SON GROS BÉTAIL, AINSI QUE SES VÊTEMENTS,
SES BÉLIERS ET TOUT CE QU'IL AVAIT DE BEAU. ON NE VOULUT
PAS DÉTRUIRE CELA, TANDIS QUE TOUT CE QUI NE VALAIT PAS
CHER ET ÉTAIT DE MAUVAISE QUALITÉ, ON LE FIT PÉRIR.

2. Pourtant le Seigneur avait dit : « A présent, va, frappe
Amalech et détruis tout ce qui lui appartient. Tu ne l'épar-
gneras pas et tu ne convoiteras rien de ce qui est à lui. » Il a
donc ouvertement transgressé par désobéissance, ce roi qui
refusa par orgueil d'exécuter l'ordre du Seigneur. Par son
prophète, le Seigneur lui avait commandé : « N'épargne pas
et ne convoite rien de ce qui est à lui. » Or on le voit, au con-
traire, épargner et convoiter tout ce qu'il y avait de meilleur.
En montrant ainsi jusqu'où va la transgression, on fait voir
combien le péché de désobéissance est odieux.

3, 1. Si nous considérons les guerres de la chair, nous cons-
tatons que les fautes royales sont grandes. D'où la parole du
Seigneur dans l'Évangile : « Si le sel s'affadit, avec quoi le
salera-t-on ? » Les rois de l'Église, nous avons montré que ce
sont ses prédicateurs.

2, 2. 1 S 15, 3 a été cité en V, 189, 1 (début) et 195, 1 (fin). Ici, *ex ipsius* (C)
est une simplification fautive de *ex rebus ipsius* (Vulg.). En V, 195, 1, l'auteur
écrivait correctement *non concupisces ipsius aliquid*, ce qu'il répète ici pour
finir.

3, 1. Citation (Mt 5, 3) comme en II, 84, 1. Les rois de l'Église sont ses
prédicateurs : l'auteur l'a dit en V, 175, 5.

5 2. Quis ergo est Agag rex Amalech nisi sensus carnalis ?
 Nam, cum ex anima rationalitatem ac sensualitatem habeamus, rationalitas menti, sensualitas carni adscribitur, et per illam cum angelis, per istam cum brutis animalibus conuenimus. In illa quo altius extollimur, supernis ciuibus
 10 appropinquamus ; per istam uero quo ad carnis blandimenta dilabimur, carnaliores, ut ita dixerim, inuenimur.

3. Vnde et uisis et concupitis iam filiabus hominum, iam inpletis in luxuria uoluptatibus, de his, qui puritatis merito filii Dei uocabantur, in Genesi Dominus minatur dicens : *Non*
 15 *permanebit spiritus meus in hominibus, eo quod sint caro. Caro quippe homo efficitur, quando sensui carnis ratio subiugatur.*

4. Rex ergo Amalech uigor est sensus carnalis, qui motibus turpibus imperat, ut captiuam rationem ad inlecebras obscenitatis trahat.

20 5. Bene autem carnali sensui nomen congruit Amalechitae regis. Agag quippe meditans siue loquens interpretatur. Meditari quippe ei est phantasmata lasciuiae interna cogitatione colligere. Et loqui ei est carnem motibus turpibus ad libidinem excitare. Quasi enim magnum clamorem locutionis habet, quia carnem pulsando ardentius commouet. Nam
 25 et meditando colligit, quod loquendo exponit, quia unusquisque carnali sensui subditus, quo liberius lasciuiae simulachra intus adspicit, eo ualidiores motus turpitudinis foris sentit. Meditatur ergo per internam uisionem turpitudinis, loquitur
 30 autem per exteriorem motum delectationis.

3, 15 in hominibus : in homine in aeternum *vm* || sint caro : caro sit *vm* || 21 siue : sine *v* || 22 cogitatione : meditatione *vm* || 25 commouet : commouet *v* || 26 exponit : exponat *vm* || 28 adspicit : conspicit *vm*

3, 14-15. Gn 6, 3

3, 2. *Rationalitas* et *sensualitas* : mots absents des œuvres de Grégoire, de même que le comparatif *carnaliores* ; ce dernier est unique dans *In I Regum*, et l'auteur s'en excuse par un *ut ita dixerim*.

2. Qui est donc Agag, roi d'Amalech, sinon le sentiment charnel ? Car nous tenons de notre âme la rationalité et la sensualité : la rationalité appartient à l'esprit, la sensualité à la chair ; l'une nous unit aux anges, l'autre aux animaux sans raison. Plus nous nous élevons dans la première, plus nous approchons des citoyens d'en haut. Plus nous tombons par la seconde dans les plaisirs de la chair, plus nous aggravons notre carnalité, si j'ose dire.

3. De là vient qu'après avoir vu et désiré les filles des hommes, après s'être rassasiés des voluptés de la luxure, ceux qui portaient, en raison de leur pureté, le nom de fils de Dieu reçoivent du Seigneur, dans la Genèse, cette parole menaçante : « Mon esprit ne demeurera pas dans les hommes, car ils sont chair. » L'homme devient chair, en effet, quand la raison tombe sous le joug du sentiment charnel.

4. Le roi d'Amalech est donc la force du sentiment charnel, qui commande aux mouvements honteux, pour amener la raison captive aux attractions obscènes.

5. Au reste, le nom du roi amalécite convient tout à fait au sentiment charnel. En effet, Agag signifie « méditant » ou « parlant ». Méditer, c'est pour lui recueillir des fantasmes lascifs dans sa pensée intérieure. Et parler, c'est pour lui provoquer la chair au plaisir par des mouvements honteux. De fait, il parle avec un grand cri, pour ainsi dire, car il ébranle la chair par ses ardentes pulsions. De plus, il recueille en méditant ce qu'il expose en parlant, car quiconque se laisse dominer par le sentiment charnel, plus il regarde librement au-dedans de soi les images lascives, plus il ressent fortement au-dehors les mouvements honteux. Il médite donc par la vision intérieure des objets honteux, et il parle par le mouvement extérieur du plaisir.

3, 3. Citation (Gn 6, 3) comme en *Mor.* 14, 72 (texte voisin).

3, 5. Sens de Agag : voir JÉRÔME, *Lib.* 37, 18.

6. Rex ergo Amalech loquens et meditans dicitur, quia illis blandimenta carnis excitare potest, quibus et per turpes cogitationes inludit et quos per experientiam blandae motionis erudit.

4, 1. Sed et notandum quia, quo liberius meditatur, eo et liberius loquitur, quia carnem tanto fortius commouet, quo causas suae commotionis intus inpressas per cogitationem tenet. More etenim ignis, quo adtentius insufflatur, magis accenditur, quia, si flatus immundae cogitationis deest, ardor libidinosae commotionis adesse non potest.

2. Rex ergo Israhelis contra Amalech regem pugnat, cum doctor ecclesiae contra fornicationem disputat. Quem uictum capit, quando ad ueniam conuersos peccatores non solum paenitentes sed etiam confitentes accipit. Quasi enim Amalech regem iam uinctum tenet, qui carnalem sensum in conuersis peccatoribus per amorem pudicitiae iam rationi subiectum uidet.

5, 1. Sed quid est quod uictus uiuit, nisi quia nonnulli sunt qui propriis passionibus non mouentur, sed auditis alienis obscenitatibus mouentur? Pugnando fortes sunt, sed uictores cadunt. Qui enim expugnatum regem uiuum seruauit, liquet quia in eiusdem belli triumpho capti sibi regis persona placuit. Quid uero aliud faciunt, qui ab aliis peccatorum confessionem recipiunt et, dum cogitant quae confitentes fecerunt, ad scelera quae audiunt inardescunt? Nam saepe,

3, 33 et *om. vm*

4, 1 et¹ *om. vm* || 2 tanto : eo *vm* || 4 magis : eo magis *m* || 7 israhelis : israel *vm* || contra *om. C^{ac}* || 10 enim : ergo *vm* || 12 pudicitiae : pudicie *C^{ac}*

5, 1 uictus : uinctus *vm* || 3 pugnando : pugnantem *vm* || 7 et : nam *vm*

4, 1. Détaché par Verbraken de ce qui précède, cet alinéa s'y rattache étroitement. La coupure serait mieux placée plus loin (4, 2).

6. Le roi d'Amalech s'appelle donc « parlant » et « méditant », car il peut provoquer les délectations dégradantes de la chair chez ceux dont il se joue par les pensées honteuses et qu'il instruit par l'expérience du mouvement délectable.

4, 1. Il faut encore noter que plus il médite librement, plus aussi il parle librement, car il meut la chair avec d'autant plus de force qu'il tient les causes de sa motion imprimées au-dedans par la pensée. Il en est de lui comme du feu : plus on souffle dessus, plus il s'allume, car si le souffle de la pensée impure vient à manquer, l'ardeur de la motion libidineuse ne peut se faire sentir.

2. Le roi d'Israël combat donc contre Amalech, quand le docteur de l'Église disserte contre la fornication. Il le fait prisonnier, quand il accorde le pardon aux pécheurs convertis, qui non seulement se repentent, mais encore avouent leurs fautes. En effet, on tient le roi d'Amalech enchaîné, pour ainsi dire, lorsqu'on voit le sens charnel assujéti à la raison, grâce à l'amour de la chasteté, chez les pécheurs convertis.

5, 1. Mais pourquoi ce vaincu reste-t-il en vie, sinon parce que d'aucuns, sans être troublés eux-mêmes par les passions, se troublent quand ils entendent parler des impuretés d'autrui? Ils sont forts au combat, mais tombent après la victoire. Celui qui laissa en vie le roi qu'il avait vaincu, il est clair que, tout en triomphant dans cette guerre, il eut de la complaisance pour le roi prisonnier. Or, n'est-ce pas ce que font aussi ceux qui reçoivent des autres la confession de leurs péchés et, en pensant à ce qu'ont fait ceux qui se confessent, sont pris du désir de commettre les forfaits qu'ils entendent?

5, 1. Ces problèmes du confesseur supposent le ministère sacramentel sous sa forme médiévale et moderne.

dum audiunt, quibus se alii blandimentis obruerant, amare
10 ipsi incipiunt, quae iam eorum exhortatione morientes illi
confitentur.

2. Iam ergo in urbe sua uictus et captus est Agag, sed a uic-
tore seruatur, cum, quod detestatur a subditis, diligitur a
15 praelatis, quia carnalis sensus in eis uigere incipit, qui in illis
uigorem iniquae dominationis amisit.

6, 1. Et quia, dum pastores corruunt, ad praecipitium
subiecti comitantur, rex uiuum Agag cepisse dicitur, sed
idem rex et populus eidem regi et quibusque optimis Ama-
lech pepercisse memorantur. Parcere enim affectae mentis
5 est amore eius cui parcit. Quod certe libidinis uitio conuenit,
quia, ut placere incipit, mentem in sui amorem trahit. Quia
etiam uehemens est uirtus illius, statum habere non nouit,
quia nimirum cito proficit, si a se hanc cito euigilans animus
non expellit. Nam, dum mentem inuadit, se per innumeras
10 turpitudinum cogitationes spargit.

2. Vnde bene optimis gregibus et armentis Saul et populus
pepercisse memoratur. Cogitationes quidem libidinum gre-
ges et armenta dicuntur, quia et innumerae sunt et de
contemplatione inmunditiae in reprobo corde pascuntur.
15 Optimi etiam sunt non probatione bonitatis sed appetitu eli-
gentis. In corde etenim reprobo, quia nihil diligitur carius,
optimi greges dicuntur, quibus alia nulla comparantur. Sed
optimi dicuntur pro caecitate cordis, armenta uero pro reatu
transgressionis. Reprobis quippe mentibus magnum non est

5, 10 morientes : orientes C^{ac} || 13 quod om. C^{ac}

6, 1 corruunt : currunt m || 2 cepisse : coepisse v || 3 amalech optimis inu.
vm || 8 proficit : perficit vm || 11 unde : et add. vm || saul : et saul m

Car souvent, quand ils entendent les délectations auxquelles
les autres ont succombé, ils commencent eux-mêmes à aimer
ce que confessent ces gens que leur exhortation fait mourir.

2. Agag a donc été vaincu et fait prisonnier dans sa cité,
mais son vainqueur le laisse en vie, quand l'acte pris en hor-
reur par les sujets est aimé par les prélats, parce que le
sentiment charnel commence à dominer chez ceux-ci, alors
qu'il a perdu chez ceux-là l'empire de son pouvoir inique.

6, 1. Quand les pasteurs tombent, leurs sujets s'écroulent
avec eux. C'est pourquoi le texte dit que le roi prit Agag
vivant, mais rapporte que le roi et son peuple épargnèrent ce
roi et tout ce qu'il y avait de meilleur en Amalech. Épargner
suppose en effet que l'âme est prise d'amour pour ce qu'elle
épargne. Et cela correspond bien à ce que fait le vice
voluptueux : quand il commence à plaire, il entraîne l'esprit
à l'aimer. Son pouvoir étant virulent, il ne sait pas s'arrêter :
il a vite fait de se développer, si l'âme ne veille à l'expulser
immédiatement. Envahissant l'esprit, il se répand en
d'innombrables pensées honteuses.

2. C'est donc à juste titre qu'on rapporte que Saül et le peu-
ple épargnèrent le meilleur des troupeaux et le gros bétail. Ce
qu'on appelle troupeaux et gros bétail, ce sont les pensées
voluptueuses, parce qu'elles sont innombrables et qu'elles se
repaissent de contemplations impures dans le cœur
réprouvé. Et si elles sont « le meilleur », ce n'est pas qu'elles
s'avèrent bonnes, mais que l'appétit de celui qui en fait choix
les trouve telles. Dans un cœur réprouvé, rien n'est plus cher
et plus aimé : aussi les appelle-t-on « le meilleur des
troupeaux », à quoi rien d'autre ne se compare. Mais on les
appelle « le meilleur » à cause de l'aveuglement du cœur, et
« gros bétail » à cause des fautes qu'elles font commettre.
Pour les âmes réprouvées, certes, ce n'est pas grand chose

20 inmundanda cogitare, sed coram Deo peccatum paruum non est in templo Dei, hoc est in regenerato spiritu, inmundanda reponere.

3. Parcit ergo non solum ouibus sed armentis, quia, qui prae amore libidinis quasi paruas inmunditiae culpas adspicit, quasi paruis modo parcit, sed merita poenarum parua non inuenit. Possunt autem ouium nomine leuiore luxuriae cogitationes intellegi, armenta uero fortiores et molestiores. Quibus utique rex et populus parcit, cum reprobis doctor et subditi tam leuibibus quam fortibus inmundae cogitationis
30 uexationibus substernuntur.

4. Quid uero est parcere uestibus, nisi damnatae iam menti inmundanda deliberare? Si enim aureus uestitus sponsae uirginalis gloria est, quae sunt uestes Amalech nisi foetida inquinamenta luxuriae? Sed uestimenta dicuntur, quia
35 eorum uelamine tam anima quam corpus inficitur. Quia enim animam foedat et corpus perpetratio luxuriae, non uestis sed uestes nominantur. Sed, ut dixi, parcere deliberare per affectum mentis inmundanda diligere est.

7, 1. Infelix uero anima sic capta, sic inlaqueata, quia miris inpulsionibus ad deliberatam prauitatem perpetranda cogitur, bene post oues, armenta et uestes arietibus pepercisse memoratur. Quasi enim arietum cornua sibi in lenes libidinis
5 ictus placent, qui hoc in se uiuum retinere nititur, unde ad inmunditiae mortem perforetur. Arietibus ergo parcit, qui

6, 20 peccatum *om. m* || 24 prae amore : per amore *v* per amorem *m* || 33 foetida : foeda *vm*

7, 4 memoratur : memorantur *v* || libidinis : libidinum *vm* || 5 uiuum : uinum *v* unum *m*

6, 32-33. Cf. Ps 44, 10 et 14

d'avoir des pensées impures, mais devant Dieu, ce n'est pas un petit péché de déposer des impuretés dans le temple de Dieu, c'est-à-dire dans un esprit régénéré.

3. On épargne donc non seulement les moutons, mais le gros bétail, car lorsque l'amour de la volupté fait regarder comme petites les fautes d'impureté, il les épargne sur le moment, sous prétexte qu'elles sont petites, mais il contracte une responsabilité pénale qui n'est pas petite. On peut aussi entendre par « moutons » les pensées de luxure plus légères, par « gros bétail » celles qui sont plus fortes et plus insistantes. Le roi et le peuple les épargnent, quand un docteur réprouvé et ses sujets se laissent tyranniser par toute sorte de pensées impures, légères ou fortes.

4. Quant à épargner les vêtements, de quoi s'agit-il, sinon de vouloir délibérément des actes impurs, avec un esprit désormais voué à la damnation? Si, en effet, le vêtement doré de la fiancée est la gloire virgine, que sont les vêtements d'Amalech, sinon les souillures nauséabondes de la luxure? Mais on les appelle « vêtements », parce qu'ils salissent aussi bien l'âme que le corps qu'ils revêtent. Pratiquer la luxure, c'est souiller l'âme et le corps. Aussi parle-t-on de vêtements au pluriel, non au singulier. Mais, je l'ai dit, décider d'épargner, c'est aimer l'impureté d'une affection qui s'est emparée de l'esprit.

7, 1. Cependant la malheureuse âme qui s'est ainsi laissée capturer, prendre au piège, est en butte à des pressions étonnantes, qui la poussent à commettre des péchés délibérés. C'est donc bien à propos qu'après les moutons, le gros bétail et les vêtements, on épargne « les béliers », rapporte le texte. On épargne donc les béliers, quand on reçoit avec plaisir les

6, 2. L'esprit régénéré est le temple de Dieu : cf. 1 Co 3, 16-17, etc.

7, 1. *Infelix* : nous reportons ici le début du paragraphe, placé par Verbraken à la ligne précédente (*Sed ut dixi*).

praecipitationis suae ictus gratanter recipit. Pungitur quippe, ut carnis suae desiderii seruiat, sed quod se ferociter pungit, leniter oblectat.

- 10 2. Quia item per innumeros modos obscenitatis mentem libido inlicit, non solum his nominatis rebus sed omnibus, quae pulchra erant, pepercisse memorantur. Omnia, quae sibi immunda anima de luxuria uoluptate gratanter fingere cernitur, Amalech pulchra nominantur. Appetere quippe
15 haec nullatenus posset, si uehementer sibi eorum species non placeret.

8, 1. Sed quia casus uictorum asseritur, dicitur : *Nec uoluerunt disperdere ea*. Quasi dicat : « Possent disperdere, si uoluissent. » Nam nihil facilius quam libido uincitur, si
5 omnis immunda cogitatio deuitetur. Tanto igitur facilius dis-
perdi potest, quanto unusquisque cogitare alia quam carnis oblectamenta potest. Quia enim duas simul res imaginari non possumus, dum, quidquid est, aliud cogitamus, cogitare
10 immunda non possumus. Celer ergo et facilis uictoria libidinis est circumspectio cogitationis, si, quotiens carnalia
obuiant, ad aliquid omnium recurramus, quo libidinis non sit blandimentum.

2. Hoc quidem facile stantibus, non lapsis facile dixerim, quia qui perpetratione peccati immundi spiritus seruus efficitur, nec carnis cogitationes libere potest uitare nec ad alias
15 cito recurrere. De uictoribus ergo dicitur : noluerunt ea disperdere, qui potuerunt : quia ante casum a liberis facile peccata uitantur. Sed, si nolunt uitare, cum possunt, postea

7, 8 ferociter : fortiter *vm* || 9 leniter : leuiter *vm* || 14-15 quippe haec : haec quippe *vm*

8, 2 possent : potuissent *m*

7, 2. *Non solum... sed* (sans *etiam*) comme plus haut (6, 3).

coups qui vous démolissent. Ces cornes percent, pour que l'homme obéisse à ses désirs charnels, mais cette perforation sauvage, il la trouve agréable et douce.

2. En outre, l'instinct sexuel emploie d'innombrables procédés obscènes pour allécher l'esprit. Aussi le texte rapporte-t-il qu'on épargna non seulement les choses qu'il a mentionnées, mais tout ce qui était beau. Tout ce que l'âme impure se plaît à imaginer dans le domaine du plaisir sexuel, c'est cela que le texte appelle « ce qu'Amalech avait de beau ». On ne pourrait, en effet, désirer ces choses, si leur vue ne plaisait à l'extrême.

8, 1. Mais ceux dont on rapporte la chute sont des vainqueurs. Aussi le texte dit-il : « Et ils ne voulurent pas les détruire. » Autrement dit : « Ils pouvaient détruire, s'ils voulaient. » Rien de plus facile, en effet, que de vaincre l'instinct sexuel, si l'on évite toute pensée impure. Il est donc d'autant plus facile de le détruire que chacun peut penser à autre chose qu'aux plaisirs charnels. Impossible d'imaginer simultanément deux choses différentes. Il suffit donc de penser à n'importe quelle autre chose pour écarter nos pensées impures. Aussi remporte-t-on sur l'instinct sexuel une victoire rapide et facile, pour peu qu'on surveille ses pensées ; si, chaque fois que se présentent à nous des images charnelles, nous portons notre attention sur des choses – et il y en a tant – qui n'intéressent pas l'instinct sexuel.

2. Cela, je dis que c'est facile pour ceux qui sont restés debout. Je ne dirais pas que c'est facile pour ceux qui ont failli, car lorsqu'on s'est fait l'esclave de l'esprit impur en commettant le péché, on n'est plus capable d'éviter librement les pensées de la chair ni de revenir rapidement à d'autres. C'est donc au sujet de vainqueurs qu'il est dit : « Ils ne voulurent pas les détruire », alors qu'ils le pouvaient, car avant la chute on est libre et il est facile d'éviter le péché, si

non possunt, si uolunt : quia perfecte uelle non possunt. Quibus utique per se ipsam ueritas dicit : *Si uos filius liberauerit, uere liberi eritis*. Quasi dicat : quia sponte liberi esse desiistis, potestatem adipiscendae libertatis in uobis iam non habetis.

9. Quid uero est quod dicitur : *Quidquid uero fuit uile et reprobum, hoc demoliti sunt*, nisi quia nonnulli maiorum delectationum usu minores fastidiunt ? Reprobum quidem et uile eis est quod electione eorum, quae magis placent, uilipendunt. Quia enim delicatiora peccata expetunt, quaedam reprobant et, quia pretiosiora peccata approbant, uilia minora putant. Bene ergo dicitur : *Quidquid uile fuit et reprobum, hoc demoliti sunt*, quia dulciora peccata eligunt, et quae minus placent quasi inepta reprobant et uelut uilia contemnunt.

10, 1. Ista uero omnia moraliter intellecta libidinum pugnas atque uictorias, sed ad historiam superborum et inoboedientium tumorem designant. Nam praeceptum a Domino Sauli fuerat, ut Amalech sic deleret, ut alicui eorum non parceret, nihil concupisceret. Qui ergo et regi Amalech pepercisse et optimis quibusque rebus asseritur, superbus et inoboediens aperte monstratur.

2. Sed fortasse praeceptum contempsit, quia hoc a propheta, non a Domino audiuit. Qui certe sic prophetam audire

8, 19 ipsam om. *vm*

9, 8 dulciora : delicatiora *vm*

10, 4 sauli : saul *vm* || 5 nihil : nihilque *vm*

8, 19-20. Jn 8, 36

10, 3-5. Cf. 1 S 15, 3

8, 2. Citation de Jn 8, 36 comme ici (sans *ergo*) dans *Mor.* 18, 72 et 24, 5.

10, 1. Le sens « historique » a lui-même une portée morale. Ordre de détruire Amalech sans rien épargner (1 S 15, 3) : voir V, 189, 1 et 195, 1.

mais l'on ne veut pas l'éviter quand on le peut, cela devient ensuite impossible même si on le veut, parce qu'on n'est plus capable de vouloir pour de bon. C'est à ces incapables que la Vérité dit de sa propre bouche : « Si le Fils vous libère, vous serez vraiment libres. » Autrement dit : « Puisque vous avez cessé spontanément d'être libres, vous n'avez plus en vous le pouvoir d'obtenir la liberté. »

9. Que signifie, d'autre part, la phrase : « Tout ce qui ne valait pas cher et était de mauvaise qualité, on le fit périr », sinon que certains, en goûtant des jouissances plus vives, se dégoûtent de celles qui le sont moins ? Ils trouvent de mauvaise qualité et de peu de valeur ce qu'ils dédaignent, parce que leur choix se porte sur ce qui leur plaît davantage. Recherchant des péchés plus exquis, ils mettent au rebut certains autres, et leur appréciation de péchés plus raffinés dévalue à leurs yeux les fautes de moindre importance. C'est donc à bon droit que le texte dit : « Tout ce qui ne valait pas cher et était de mauvaise qualité, on le fit périr », car ces gens-là choisissent les péchés plus suaves, et ce qui leur plaît moins, ils le rejettent comme étant de mauvaise qualité et le dédaignent comme n'ayant pas de valeur.

10, 1. Au sens moral, tout cela signifie les combats et les victoires remportées sur l'instinct sexuel, mais au plan de l'histoire il s'agit de l'enflure des orgueilleux et des désobéissants. Car Saül avait reçu du Seigneur l'ordre de détruire Amalech sans épargner personne, sans rien désirer. En disant qu'il épargna le roi d'Amalech et le meilleur de ce qui lui appartenait, on montre donc clairement son orgueil et sa désobéissance.

2. Mais peut-être a-t-il méprisé l'ordre reçu, parce que c'était un prophète, non le Seigneur, qui le lui avait donné ? Sans nul doute, il aurait dû écouter le prophète, en prêtant

10 debuit, ut auctoritatem adtenderet, quam praemisit. Nam
 praeceptorum propheta, ut Amalech rex percuteret, praemisit
 dicens : *Haec dicit Dominus*, ut praeceptum, quod per homi-
 nem audisset, quasi hominis despiciere non auderet. Ne item
 ministerium eius rex elatus uilipenderet, item praemisit
 15 dicens : *Me misit Dominus, ut ungerem te in regem*. Quasi dicat :
 « Per illum tibi Dominus regale ministerium praecipit, per
 quem te in dignitatem regiam sublimauit. » Tanto igitur
 humiliter oboedire debuit, quanto hunc esse a Deo missum
 apertius agnouit.

11, 1. Sed, dum missum prophetam spreuit, mittentem
 5, 10-11 pariter Dominum contempsit. Vnde et subditur : FACTVM EST
 VERBUM DOMINI AD SAMVHELEM DICENS : PAENITET ME, QVOD
 CONSTITVERIM REGEM SAVL, QVIA DERELIQVIT ME ET VERBA MEA
 5 OPERE NON INPLEVIT. Ille prophetae uerba se non audire credi-
 dit, sed Dominus se derelictum conqueritur, dum uerba sua
 opere non inpleta ostendit.

2. Nunc ecclesiae Dominus loquitur dicens : *Qui uos audit,*
me audit, et qui uos spernit, me spernit. Qui ergo per inoboe-
 10 dientiam a praedicatorum uerbo discedunt, Dominum
 derelinquunt, quia ab illis recedunt, per quorum ministerium
 diuinae uoluntati praesentes fiunt. Verba Domini tunc opere
 non implent, quia foris homines loquuntur, intus uero in
 hominibus Deus loquitur. Non ergo ipsi sunt, qui loquuntur,

10, 11 rex : regem *vm* || 14 item : iterum *vm* || 15 ut ungerem : ungere *vm*
 11, 2 et subditur : subdit *vm* || 5 prophetae : et *add. Ct*

10, 12. 1 S 15, 2 15. 1 S 15, 1
 11, 8-9. Lc 10, 16 14-15. Cf. Mt 10, 20

10, 2. Formule *Haec dicit Dominus* (1 S 15, 2) : voir V, 189, 1, où se trouve
 aussi *Me misit... in regem* (1 S 15, 1). Le texte sacré est pris à reculons.

11, 2. Fondement de l'obéissance monastique (RB 5, 6 et 15), Lc 10, 16 a

attention à l'autorité que celui-ci avait d'abord mentionnée.
 Car avant de donner au roi l'ordre de frapper Amalech, le
 prophète avait d'abord dit : « Voici ce que dit le Seigneur »,
 afin qu'il n'osât pas dédaigner, comme venant d'un homme,
 cet ordre qu'il avait entendu par la bouche d'un homme. En
 outre, de peur que le roi ne regardât de haut son ministère et
 n'en fit peu de cas, il avait encore dit auparavant : « Le Sei-
 gneur m'a envoyé pour que je te donne l'onction royale. »
 Autrement dit : « L'homme par lequel le Seigneur t'assigne
 ton service de roi, c'est celui qui t'a élevé à la dignité royale. »
 Il aurait donc dû obéir d'autant plus humblement qu'il avait
 reconnu plus manifestement que ce messenger lui était
 envoyé par Dieu.

11, 1. Mais en méprisant le prophète envoyé, il a dédaigné
 pareillement le Seigneur qui l'envoyait. D'où la suite du
 texte : LA PAROLE DU SEIGNEUR FUT ADRESSÉE À SAMUEL EN
 CES TERMES : JE ME REPENS D'AVOIR FAIT ROI SAÛL, CAR IL M'A
 DÉLAISSÉ ET IL N'A PAS MIS EN ŒUVRE MES PAROLES. Il a cru que
 c'étaient les paroles d'un prophète qu'il n'écoutait pas, mais
 le Seigneur se plaint d'être délaissé, en montrant que ce sont
 ses propres paroles qui n'ont pas été mises en œuvre.

2. A présent, le Seigneur parle à l'Église en ces termes :
 « Qui vous écoute, m'écoute, et qui vous méprise, me
 méprise. » Ceux qui s'écartent de la parole des prédicateurs
 en désobéissant, c'est donc le Seigneur qu'ils délaissent,
 puisqu'ils s'éloignent de ceux par le ministère desquels ils
 deviennent présents à la volonté divine. Alors, ce sont les
 paroles du Seigneur qu'ils ne mettent pas en œuvre, car au-
 dehors ce sont des hommes qui parlent, mais au-dedans Dieu
 parle en ces hommes. Ce n'est donc pas eux qui parlent, mais

déjà été cité en IV, 8, 2 et 68, 2 ; voir aussi GRÉGOIRE, *Hom. Ez. I, 10, 15*. Plus
 loin, allusion à Mt 10, 20, cité en IV, 122, 5 ; cf. IV, 196, ainsi que *Hom. Ez. I,*
2, 8 ; Reg. Ep. 2, 50.

15, 10-11

15 sed Spiritus Sanctus. In praedicatoribus ergo contemnenda non est foris uilitas carnis, quorum mentes tam dignanter incolit sublimitas deitatis.

12, 1. Quid est autem quod paenitere Deus dicitur, cum mutari affectibus non credatur ? Sed quia, cum mutabilibus summa incommutabilitas loquitur, more eorum, quibus loquitur, loquitur, dum paenitere dicitur, displicere sibi
5 superborum temeritas designatur. Paenitere enim solemus, cum nobis mala illi retribuunt, quibus nos honores aut dona inpendisse memoramus. Quia ergo more nostro omnipotens Deus de superbi regis ingratitude queritur, dignitatem regiam contulisse se illi paenitere perhibetur.

10 2. Quod profecto ad cumulum magnae damnationis de superbis dicitur, quia quod sunt, iam non ad meritum sed ad poenam sunt, qui in uoluntate Dei non sunt. Paenitere ergo Dei est uoluntatem in reprobis non habere, cum a se honores inpenso meminit, sed eos, quibus bona contulit, male uti
15 bonis, quae contulit, agnoscit. Hanc quippe paenitentiam suam Deus uerbis aliis per Malachiam prophetam Iudaeis insinuat dicens : *Non est mihi uoluntas in uobis et sacrificium non suscipiam de manu uestra*. Quantum ergo cauenda sit inobedientiae culpa, cernimus, si his uerbis Domini, quam
20 districte percutitur, adtendamus.

12, 1 autem : ergo *vm* || deus : dominus *vm* || 3 incommutabilitas : immutabilitas *vm* || quibus : quibuscum *vm* || 4 loquitur² *om. vm* || 6 mala nobis *inu. vm* || 12 qui : quia *m* || 18 sit : in nobis *add. C^{nc}*

12, 17-18. Ma 1, 10

l'Esprit saint. En la personne des prédicateurs, il ne faut donc pas mépriser au-dehors la bassesse de la chair, puisque leurs esprits sont habités avec tant de condescendance par la sublimité divine.

12, 1. Cependant pourquoi dit-on que Dieu se repent, alors qu'il ne varie pas, croyons-nous, dans ses sentiments ? Mais quand l'Immutabilité suprême parle aux êtres changeants, elle parle à la manière dont ils parlent. En disant qu'elle se repent, on veut donc dire que la témérité des orgueilleux lui déplaît. De fait, nous nous repentons, d'ordinaire, lorsque ceux auxquels nous nous souvenons d'avoir donné des honneurs ou des présents nous rendent le mal en échange. Le Dieu tout-puissant se plaint donc, à notre façon, de l'ingratitude du roi orgueilleux. Voilà pourquoi il déclare qu'il se repent de lui avoir conféré la dignité royale.

2. Ce langage tend à condamner très durement les orgueilleux, car ce qu'ils sont, ils ne le sont pas pour leur mérite, mais pour leur châtement, puisqu'ils ne sont pas dans la volonté de Dieu. Le repentir de Dieu, c'est donc l'absence de sa volonté dans les réprouvés : il se souvient de leur avoir accordé des honneurs, mais il constate que ceux auxquels il a conféré des biens usent mal de ces biens qu'il leur a conférés. C'est ce repentir que Dieu déclare aux juifs en d'autres termes par le prophète Malachie, quand il dit : « Je n'ai pas en vous ma volonté, et je ne recevrai pas le sacrifice de votre main. » Combien il nous faut donc nous garder du péché de désobéissance, nous le voyons, si nous prenons garde à ces paroles du Seigneur qui le frappent si sévèrement.

12, 2. Ma 1, 10 est cité comme ici en II, 30, 4, avec *sacrificium* au lieu de *munus* (Vulg.).

13, 1. Nos autem in bello Amalech fornicationis pugnam descripsimus, quae nobis omnino deleri per sacra eloquia iubetur. Merito igitur de lapsis in carnis bello doctoribus intellegi potest hoc quod Dominus queritur dicens : *Paenitet me, quod constituerim regem Saul, quia dereliquit me et uerba mea opere non impleuit.*

2. Verbum quippe eius praeceptum praedicatoribus est : *Sint lumbi uestri praecincti et lucernae ardentes in manibus uestris.* Qui ergo uerbum in praedicatione habet et in praecinctu castitatis non habet, loquendo Dei esse cernitur, sed operando Deum derelinquere probatur. Foris diuina exequitur, sed occulte, dum in carnis uoluptate resoluitur, uerba Domini opere non implere declaratur. Dominum quippe derelinquit mala proponendo, uerba eius non inplet prohibita praesumendo.

3. Bene ergo dicitur : *Paenitet me, quod constitui regem Saul.* Quasi dicat : « Quem praeesse aliis tunc uolui, modo nolo, quia quem humilem praetuli, nunc superbientem et elatum transgressorem cerno. » Quod nimirum de quibuslibet lapsis non dicitur, sed de his quorum lapsus ostenditur et paenitentia nequaquam praeuidetur. Nam de iustorum casu scriptum est : *Septies cadit iustus et resurgit.* Eorum certe casus quodam modo status eorum est : quia aliquando permittuntur cadere, ut semper ualeant fortius stare. Permittuntur

13, 2 quae : qui *vm* || 13 derelinquit : dereliquit *m* || 16 constitui : constituerim *vm* || 22 septies : in die *add. vm*

13, 1-2. Cf. V, 172 et 189 2-3. Cf. 1 S 15, 3 8. Lc 12, 35 22. Pr 24, 16

13, 1. Renvoi à V, 172, 1 (Amalech est l'esprit de fornication) et 189, 1 (Amalech est le vice de luxure). Ordre de détruire Amalech : 1 S 15, 3 (V, 189, 1).

13, 1. Cependant nous avons reconnu dans la guerre contre Amalech une description de la lutte contre la fornication, que la Parole sacrée nous commande d'exterminer absolument. C'est donc à bon droit qu'on peut appliquer aux docteurs qui ont failli dans la guerre contre la chair, la plainte que le Seigneur fait entendre en disant : « Je me repens d'avoir fait roi Saül, car il m'a délaissé et il n'a pas mis en œuvre mes paroles. »

2. Sa parole, c'est le commandement qu'il donne aux prédicateurs : « Ayez la ceinture à vos reins, et des lampes allumées dans vos mains. » Ainsi, quand on a la Parole pour la prêcher, mais qu'on ne l'a pas pour se ceindre de chasteté, on a l'air d'appartenir à Dieu lorsqu'on parle, mais l'expérience montre qu'on délaisse Dieu quand on agit. Au-dehors on exécute les ordres divins, mais secrètement, en se laissant aller au plaisir charnel, on n'agit pas selon les paroles du Seigneur. On délaisse le Seigneur en se proposant de mal agir, et l'on ne met pas en œuvre ses paroles en se permettant ce qu'il interdit.

3. C'est donc à bon droit qu'il est dit : « Je me repens d'avoir fait roi Saül. » Autrement dit : « Je voulais alors qu'il commande aux autres, mais à présent je ne le veux plus, parce que lui qui était humble quand je l'ai élevé, je le vois maintenant prévariquer, bouffi d'orgueil. » Cette parole ne s'applique pas indistinctement à tous ceux qui ont failli, mais à ceux dont on voit la défaillance sans prévoir la pénitence. Car, en ce qui concerne les chutes des justes, il est écrit : « Sept fois le juste tombe et se relève. » Ceux-là, leur chute les met debout, pour ainsi dire, car la Providence permet qu'ils tombent parfois, afin qu'ils puissent plus solidement rester

13, 2. Citation de Lc 12, 35 comme en V, 202, 2. Cf. *Mor.* 22, 11, etc. ; *Hom. Eu.* 13, 1.

13, 3. Pr 24, 16 (Vulg. : *cadet ... resurget*) n'est pas cité ailleurs. *Aeternaliter*, étranger à Grégoire, paraît six autres fois dans ce Commentaire.

25 tuntur ut in malis corruant, ne summa uirtutum dona per elationem perdant. Hi profecto, etsi uerba Domini quandoque non implent, a Domino non recedunt, quia ad tempus relinquuntur, ut aeternaliter teneantur, et in modico desipiunt, sed post modicum resipiscunt.

30 4. Dum ergo Saul non solum uerba Domini opere non inplesse reprehenditur, sed ipsum Dominum reliquisset, quos melius quam lapsos et inpaenitentes significat? De quibus profecto per prophetam dicitur quia percusserunt foedus cum morte. Cum morte quidem foedus percutere est mala
35 audacter perpetrare et ea semper agenda promittere. Mala quippe indesinenter faciunt, sed diligendo quod faciunt, quasi a mortis amicitia se numquam recedere pollicentur.

14, 1. Hi quippe in mortis foedere, quanto insensibiliores fiunt, uiscera matris ecclesiae acrius miserando quatiuntur.

15, 11 Vnde bene subiungitur : CONTRISTATVSQVE EST SAMVHEL ET CLAMAVIT AD DOMINVM TOTA NOCTE.

5 2. Samuhel quidem contristatur, quia de perditione subditi summus praedicator affligitur. Et tota nocte ad Dominum clamat, quia pro restitutione lapsi diuinam misericordiam deuotis precibus obsecrat. Clamare quippe doctori est pro peccatis subditorum magnis desideriis omnipotentis Dei clementiam postulare. Qui tota nocte clamat, cum per affectum
10 totam peccati illorum caliginem suscipit et pro ea quasi pro proprio crimine Deo paenitens satisfacit. Tota ergo nocte prae-

13, 28 modicum : modico *Cac* || 33 quia *om. vm* || 34 cum morte¹ : et inferno *add. vm*

14, 2 acrius : tanto *praem. vm* || miserando : miserando *vm* || 6 summus : summus *v* || 9 clementiam : misericordiam *vm* || 11 peccati illorum : illius peccati *vm* || 11-12 pro proprio : proprio *C*

13, 33-34. Is 28, 15

debout toujours. La Providence permet qu'ils dérapent dans le mal, afin qu'ils ne perdent pas, par orgueil, les dons suprêmes des vertus. Ceux-là, tout en n'accomplissant pas les paroles du Seigneur en certaines occasions, ne s'éloignent pas du Seigneur, parce qu'ils ne sont délaissés un moment que pour être conservés éternellement, et s'ils font un petit écart, ils ne tardent pas à venir à résipiscence.

4. En reprochant donc à Saül non seulement de n'avoir pas mis en œuvre les paroles du Seigneur, mais encore d'avoir délaissé le Seigneur lui-même, qui représente-t-on mieux que les fautifs impénitents? C'est d'eux que le prophète dit qu'« ils ont conclu un pacte avec la mort ». Conclure un pacte avec la mort, c'est avoir l'audace de mal agir et promettre qu'on agira ainsi toujours. Sans cesse ils font le mal, mais en aimant ce qu'ils font, ils s'engagent, en quelque sorte, à ne jamais rompre leur alliance avec la mort.

14, 1. Ces gens-là, l'insensibilité avec laquelle ils restent fidèles à leur pacte avec la mort inspire à leur mère, l'Église, une pitié qui remue douloureusement ses entrailles. Aussi le texte poursuit-il fort à propos : ET SAMUEL FUT CONTRISTÉ, ET
15, 11 IL CRIA VERS LE SEIGNEUR TOUTE LA NUIT.

2. Samuel est contristé, parce que le prédicateur suprême s'afflige de la perte d'un de ses sujets. Et il crie toute la nuit vers le Seigneur, parce que ses prières pleines de dévotion supplient la miséricorde divine de rétablir celui qui a fauté. Crier, pour le docteur, c'est demander avec de grands désirs la clémence du Dieu tout-puissant pour les péchés de ses sujets. Il crie toute la nuit, lorsque ses sentiments lui font prendre sur lui toute la noirceur de leur péché et qu'il fait satisfaction pour elle à Dieu, en esprit de pénitence, comme

13, 4. Is 28, 15 (Vulg. : *percussimus*) n'est pas cité ailleurs.

14, 1. *Insensibiliores* : unique dans le présent *Commentaire*, ce comparatif apparaît deux fois chez Grégoire.

dicatori clamare est totam subditi causam suscipere et
omnem caliginem peccati illius deuotae conpunctionis
15 affectu destruere conari.

3. Sed quid est quod clamasse dicitur et Dominus respon-
disse non dicitur, nisi quia ea, quam dixi, cordis
inpaenitentis caligo in illa, pro qua clamatur, Saulis culpa
signatur ? Responderet quidem Dominus, si uocem claman-
20 tis exaudiret.

15, 12 **15, 1.** Sequitur : CVMQVE DE NOCTE SVRREXISSET SAMVHEL,
VT IRET AD SAVL MANE, NVNTIATVM EST SAMVHELI QVOD VENIS-
SET SAVL IN CARMELVM ET BRESISSET SIBI FORNICEM
TRIVMPHALEM. Quidnam est peccatoris uita nisi nox ? Et quid
5 iusti uita aliud est quam dies ? Vnde et per Paulum conuersis
peccatoribus dicitur : *Fuistis aliquando tenebrae, nunc autem lux
in Domino.*

2. De nocte ergo praedicatori surgere est ab alienae culpa
susceptione affectum mentis erigere. Quasi enim in nocte
10 iacet doctor, quando alieni peccati tenebras luget, quia ab
alta innocentiae suae securitate deponitur, ut in imo alienae
considerationis peccatorum caligo destruat. De nocte ergo
surgit, cum ab afflictione se erigit. Et mane ad reum uenire
disponit, quia occulte per compassionem plangit, aperta
15 increpatione per zelum percutit.

3. Nocte etiam luget doctor, sed mane ad arguendum
uenit, quia intus peccantem subditum diligit, sed palam erran-

14, 16-17 dominus respondisse non dicitur : dominum non respondisse
vm || 17 quam : qua C || 18 clamatur : clamat *vm* || saulis : saul *vm*

15, 5 uita : lux *vm* || est *om. vm* || 8 ergo : autem *vm* || 14 compassionem :
compassione *v* || plangit : et *add. vm*

15, 6-7. Ep 5, 8

si c'était sa propre faute. Crier toute la nuit, pour le docteur,
c'est prendre sur lui toute la cause de son subordonné et
s'efforcer de détruire, par ses propres sentiments de com-
punction dévote, toute la noirceur de son péché.

3. Mais pourquoi dit-on qu'il cria et ne dit-on pas que le
Seigneur répondit, sinon pour indiquer ce dont j'ai parlé : la
noirceur du cœur impénitent, dans cette faute de Saül pour
laquelle Samuel pousse sa clameur ? Le Seigneur répondrait,
s'il écoutait favorablement la voix de celui qui crie.

15, 1. Suite du texte : SAMUEL S'ÉTANT LEVÉ LA NUIT POUR SE 15, 12
RENDRE AUPRÈS DE SAÛL LE MATIN, ON ANNONÇA À SAMUEL
QUE SAÛL ÉTAIT ALLÉ AU CARMEL ET S'Y ÉTAIT DRESSÉ UN ARC
DE TRIOMPHE. Qu'est-ce que la vie du pécheur, sinon une
nuit ? Et la vie du juste est-elle autre chose qu'un jour ? D'où
la parole dite aux pécheurs convertis par la bouche de Paul :
« Vous étiez autrefois ténèbres, mais maintenant lumière
dans le Seigneur. »

2. Se lever la nuit, pour le prédicateur, c'est donc élever le
sentiment de son âme après avoir assumé la faute d'autrui.
En effet, le docteur gît dans la nuit, pour ainsi dire, quand il
déploire les ténèbres du péché d'autrui, car il descend alors
de la haute sécurité de son innocence pour détruire la noir-
ceur des péchés dans les bas-fonds où il s'occupe des autres.
Il se lève donc la nuit, quand il s'élève au-dessus de cette
affliction. Et il se dispose à se rendre le matin auprès du cou-
pable, car c'est en secret que la compassion le fait pleurer,
mais c'est ouvertement que le zèle lui fait infliger sa réprimande.

3. Ou encore : le docteur pleure la nuit, mais vient faire ses
reproches le matin, car il aime au-dedans son sujet pécheur,

15, 1. Ep 5, 8 (Vulg. : *Eratis*) est cité comme ici (*Fuistis*) en III, 105 et IV,
111, 1, ainsi que par GRÉGOIRE, *Hom. Eu.* 21, 3 et *Cant.* 36, tandis qu'on
trouve *Eratis* dans *Mor.* 17, 41; 18, 46; 29, 32.

tem arguere nequaquam erubescit. Quasi enim mane lucescit, cum doctor aperire crimen quod latet incipit.

16, 1. Quid uero est quod in Carmelum uenisse et fornicem sibi triumphalem erexisse is ad quem uenit asseritur, nisi quia profectus mali liquido praedicatur? Post inoboedientiae quidem culpam triumphalem arcum uel fabricam erigere est mala agere et de eorundem malorum perpetracione superbire. Quasi enim triumphalia signa erigunt, cum quadam ostentatione ea proferunt, quibus aliis se excellere arbitrantur.

2. Quod certe tam arrogantibus quam lubricis doctoribus conuenit. Illi quidem, dum magna dicunt, se in sublime aestimationis erigunt et, quales se intus adspiciunt, per iactantiam et ostentationem foris innotescunt. Cumque et illud, quod per se alii proficiunt, ad fauorem propriae laudis trahunt, quid aliud uidentur agere, nisi altum uictoriae signum insigni titulo demonstrare?

3. Nonnulli uero et turpiter uiuunt et honestissime loquuntur. Considerant uerborum honestatem, non reputant propriae uitae turpitudinem. Cum ergo non rebus operum sed splendore uerborum apparere gestiunt, nimirum triumphalem locum fabricant, in quo se quasi uictores extollant. Et quia turpium uerbo alii turpes plerique resipiscunt, post expugnatum Amalech eis in Carmelum uenire et triumphalem fornicem erigere est de extincta in subiectis libidine inaniter coram simplicibus gloriari.

16, 1 uero : ergo *vm* || 6 cum : quando cum *vm* || 16 et¹ : cum *add. vm* || 17 non : tamen *add. vm* || 20 locum : arcum *vm* || 21 turpes plerique alii *inu. vm* || 22 in *om. C^{ac}* || uenire : est *add. vm* || 22-23 fornicem triumphalem *inu. vm* || 23 est *om. vm*

16, 1. *Fornicem triumphalem* (1 S 15, 1) devient ici *triumphalem arcum uel fabricam*, et plus loin (16, 3) *triumphalem locum*, avant de reparaitre tel quel (16, 3 : *triumphalem fornicem*).

mais ne rougit pas de reprendre ouvertement ses errements. En effet, la lumière du matin se met à briller, en quelque sorte, quand le docteur commence à dénoncer la faute cachée.

16, 1. Pourquoi rapporte-t-on, d'autre part, que celui auprès duquel il se rend est allé au Carmel et s'est dressé un arc de triomphe, sinon parce que le progrès du mal est publié sans ambiguïté? Dresser un arc ou un édifice triomphal après une faute de désobéissance, c'est faire le mal et s'enorgueillir de l'avoir fait. On dresse en effet des monuments triomphaux, pour ainsi dire, quand on étale avec ostentation les avantages qu'on croit avoir sur autrui.

2. Ce comportement correspond tout à fait à celui des docteurs qui sont à la fois arrogants et lubriques. Leurs grands discours font monter la haute estime qu'ils ont d'eux-mêmes, et comme ils se voient eux-mêmes intérieurement, ils se font connaître extérieurement avec jactance et ostentation. Quand, en outre, ils tournent au profit de leur propre gloire les progrès qu'ils font faire aux autres, que font-ils donc, sous nos yeux, que de montrer un haut monument de victoire, décoré d'une inscription glorieuse?

3. Il en est, d'ailleurs, qui mènent une vie honteuse et parlent de façon très morale. Ils regardent la moralité de leur langage, sans prendre en compte la honte de leur propre vie. Désireux de se manifester, non par les actes de leur comportement, mais par l'éclat de leurs discours, ils fabriquent un arc de triomphe, peut-on dire, où ils se glorifient en qualité de vainqueurs. Et parce que les paroles de ces gens qui vivent honteusement amènent à résipiscence quantité d'hommes qui vivent de même, venir au Carmel après la défaite d'Amalech et y ériger un arc de triomphe, c'est pour eux se glorifier vainement devant les simples d'avoir étouffé dans leurs sujets l'appétit sexuel.

- 25 4. Carmelus quidem mollis siue tener interpretatur. Qui
enim teneri huius nomine nisi in sancta conuersatione rudes
intelleguntur ? Qui etiam molles uocantur, quia adhuc per
usum uirtutis non sunt in inchoata bonitate solidati. In Car-
melo igitur signum uictoriae erigunt, quia rudibus et
30 debilibus se ostendunt, ne a peritis fortibus, quales sunt in
ueritate, uideantur. Hi enim non in uerbis sed in operibus
fulgorem uictoriae quaerunt, quia arbores non in decore
foliorum iudicant, sed in sapore pomorum probant. Vnde et
Dominus docens ait : *A fructibus eorum cognosceitis eos.*
- 35 5. Quia ergo laudari mendaciter appetunt, quia probatissi-
morum uirorum iudicia fugiunt et rudibus ac debilibus aliud
quam sunt se esse mentiuntur, Saul in Carmelum uenisse et
fornicem sibi triumphalem erexisse dicitur.

17. Quid uero est quod et in Galgala transit, nisi quia eo
modo, quo se simplicibus et religiosis ostendit, irreligiosis et
doctis innotescere appetit ? Galgala quippe iam multotiens
dixi quia rota nominatur. Quidam uero intra sanctam eccle-
5 siam et eruditi in sacra scriptura sunt et religiosi non sunt,
quia uirtutem scripturae, uidelicet caritatem, non habent. Qui
uidelicet, dum loquentes facundos uiros et carnales audiunt,

16, 27 quia : nisi qui *vm* || 28 in *ante* inchoata *om.* C || 30-31 in ueritate
sunt *inu. vm* || 31 uideantur : inueniantur *vm* || 35 mendaciter : inaniter *vm*

17, 1 et *om. vm* || 2 irreligiosis : inreligiosis *v* in religiosis *m* || 3 quippe : ut
add. vm || 6 quia *om. vm* || 7 uidelicet *om. vm*

16, 34. Mt 7, 20

17, 3-4. Cf. III, 170-171 ; IV, 184 ; V, 25.73

16, 4. Sens de « Carmel » : voir JÉRÔME, *Lib. 26, 7* (*mollis...*) et 41, 11 (*tenel-
lus aut mollis...*).

16, 5. Mt 7, 20 est toujours cité par Grégoire (*Mor. 15, 66*, etc.) selon la
Vulgate (*Ex fructibus*). La présente leçon (*A fructibus*) est propre à *In I Regum*.

4. Carmel signifie « mou » ou « tendre ». Qu'entend-on en
parlant de ce « tendre », sinon ceux qui sont sans expérience
de la vie sainte ? On les appelle aussi « mous », parce que,
faute d'habitudes vertueuses, ils ne sont pas encore affermis
dans un bien dont ils n'ont que le début. Nos gens dressent
donc sur la Carmel un signe de victoire, car ils se montrent
aux inexperts et aux faibles, de peur que les experts et les
forts ne les prennent pour ce qu'ils sont en réalité. Ceux-là
cherchent l'éclat de la victoire non dans les paroles mais dans
les actes, car ils ne jugent pas les arbres d'après la beauté de
leur feuillage, mais d'après la saveur de leurs fruits. D'où le
mot de l'enseignement du Seigneur : « Vous les reconnaîtrez
à leurs fruits. »

5. Puisqu'ils aspirent donc à des louanges mensongères,
puisqu'ils fuient le jugement des hommes les plus éprouvés
et qu'ils prétendent mensongèrement, devant les ignorants
et les faibles, être autre chose que ce qu'ils sont, on dit que
Saul vint au Carmel et dressa un arc de triomphe en son
honneur.

17. Pourquoi, d'autre part, passe-t-il à Galgala, sinon parce
que, comme il se montre aux esprits simples et religieux, de
même il désire se faire connaître de ceux qui sont irrégieux
et savants ? Galgala, nous l'avons dit maintes fois, signifie
« la roue ». Or, à l'intérieur de la sainte Église, il est qui sont
savants en matière d'Écriture sainte sans être religieux, car
ils n'ont pas ce qui est le nerf de l'Écriture : la charité. Ces
gens-là, quand ils entendent parler des hommes éloquents et

17. L'auteur oublie de citer 1 S 15, 12 : *et reuersus transisset descendissetque
in Galgala*, et il commente cette phrase comme si elle avait été citée. Que
Galgala signifie « roue », il l'a dit maintes fois, mais après trois interpréta-
tions différentes (III, 170, 1 : l'ordre des conjoints ; III, 171, 1 : L'Écriture ;
IV, 184, 1 : la vie des obéissants), c'est le second de ces sens, l'Écriture
sainte, qui s'est imposé (V, 25, 4 ; 73, 3) et qui reparait ici.

uerba quae sciunt ammirantur, sed discutere non possunt eorum occulta quae nesciunt. Bene ergo Saul in Galgala transire dicitur, quia qui fauorem de facunda locutione quaerunt, id quod cupiunt non apud eruditos religiosos sed apud simplices et rudes aut apud irreligiosos sapientes inueniunt.

18, 1. Sed summi uiri, cum reprobi bona docent, electis subditis magis timent, ne, quos lingua aedificant, manu, id est operatione, peruertant. Quia ergo diu in ministerio praedicationis lubrici doctores dimittendi non sunt, apte inlatum est : VENIT ERGO SAMVHEL AD SAVL. ET SAVL OFFEREBAT HOLOCAVSTVM DOMINO INITIA PRAEDARVM, QVAE ADTVLERAT DE AMALECH.

2. Venit quippe ad Saul, ut superbum deponat, quem humilem ad regni culmen extulerat. Quem qualis erat inuenit, non qualem se superbiae signis ostenderat. Quid est ergo quod holocaustum Domino Amalech primitias offert, nisi quia nonnulli et praeue uiuunt et placere se Deo per aliorum profectum arbitrantur ? Et quia non parum placere credunt Deo quod offerunt, non sacrificium aut uictimam sed holocaustum offerre perhibetur. Initia uero praedarum dicuntur, ut in Samuhele summi et electi antistitis uigilans studium designetur, quo malorum principia uelociter comprimuntur. Quasi dicat : « Valde festinus occurrit, quo absente nec initiorum holocaustum habere liberum potuit. »

17, 9 ergo : igitur *vm* || 12 irreligiosos : in religiosos *v*

18, 12 praeue : prauae *v* || 15 perhibetur : perhibentur *m* || initia : inicitia *C* || 17 quo : a quo *vm* || 18-19 initiorum holocaustum : initium holocaustorum *vm*

18, 1. Sauf les premiers mots (*Venit ergo Samuel ad Saul et*), la phrase citée n'appartient pas à 1 S 15, 12, mais provient d'une interpolation. Cf. R. WEBER, « Les interpolations du Livre de Samuel dans les manuscrits de la Vulgate », dans *Miscellanea G. Mercati*, t. I (*Studi e Testi* 121), Vatican 1946, p. 19-39 (voir p. 24 : Interpolation 22).

et charnels, admirent leurs paroles qui viennent à leur connaissance, mais ne peuvent examiner leurs actes cachés, qui échappent à leur connaissance. C'est donc à bon droit qu'on dit que Saül passe à Galgala, car ceux qui cherchent à obtenir la faveur en parlant avec éloquence, ne trouvent pas ce qu'ils désirent auprès des savants religieux, mais auprès des simples qui sont ignorants, ou auprès des sages qui ne sont pas religieux.

18, 1. Mais les chefs suprêmes, quand ils voient des réprouvés enseigner le bien, craignent davantage pour leurs sujets élus : édifiés par la langue de ces gens, ne vont-ils pas être pervertis par leur main, c'est-à-dire par leurs actes ? Il ne faut donc pas laisser longtemps dans le ministère de la prédication des docteurs lubriques. Aussi le texte ajoute-t-il fort à propos : SAMUEL VINT DONC À SAÛL, ET SAÛL OFFRAIT EN HOLOCAUSTE AU SEIGNEUR LES PRÉMICES DU BUTIN QU'IL AVAIT RAPPORTÉ D'AMALECH. 15, 12

2. Il vient à Saül pour le déposer, maintenant qu'il est orgueilleux, après l'avoir élevé à la dignité royale quand il était humble. Il le trouve tel qu'il était, non tel qu'il s'était montré en donnant des signes d'orgueil. Pourquoi donc offre-t-il au Seigneur en holocauste les prémices d'Amalech, sinon parce que certains mènent une vie mauvaise, tout en pensant plaire à Dieu en raison du progrès des autres ? Et parce qu'ils croient que ce qu'ils offrent plaît à Dieu grandement, on rapporte que Saül n'offrait pas un sacrifice ou une victime, mais un holocauste. Si d'ailleurs on parle de prémices du butin, c'est pour indiquer en Samuel le soin vigilant avec lequel le pontife suprême et élu se hâte d'étouffer le mal dès son début. Autrement dit : « Il accourut en grande hâte, si bien que le roi ne fut pas même libre d'offrir, en son absence, l'holocauste des prémices. »

19, 1. Possunt initia praedarum intellegi electa quaeque de praedis. Quod aperto opere lubrici sed occulta caecitate percussi offerunt, quando inde se placere Deo credunt, quod in auditoribus suis perimunt, in se autem uiuere permittunt.

5 Quasi enim indiscrete offerentem apertius reprehendens dicat: « Illud uiuum offerebat, quod melius offerret extinctum. » Nam si iuxta uerbum Domini praedam omnem in Amalech extingueret, holocaustum omnino acceptabile omnipotenti Deo obtulisset. Sic nimirum et doctor lubricus,
10 si cuncta blandimenta carnis, quae loquendo reprobatur, uolendo reprobaret, holocaustum combureret, quod reprobari non posset.

2. Quid est ergo quod dicitur quia offerebat praedarum initia quae adtulerat de Amalech, nisi quia caeci cordis caligo
15 damnatur, quod sic de eo reputatur quod prodest aliis, ut uidere neglegat quod obest sibi? Quasi dicat: « De illo quasi uicto gaudebat uictor in aliis, quod in se uiuum et inuictum portabat. »

20, 1. Et quia plerumque tam dementer insaniunt, ut etiam ipsis electis et summis praedicatoribus praetextum uirtutis
15, 13 offerre conentur, sequitur: ET DVM VENISSET SAMVHEL AD SAUL, DIXIT SAUL: BENEDICTVS TV A DOMINO! INPLEVI VERBUM
5 DOMINI.

2. Verbum Domini fuit, ut Amalech delere debuisset. Quid est autem quod dicit: *Inpleui uerbum Domini*, nisi quia culpa fornicationis, quo foedior cernitur, a reprobis studiosius occul-

20, 6. Cf. 1 S 15, 3

19, 1 quaeque: quae C || 2 quod: quae *vm* || opere: ore *vm* || 4 perimunt: ea *praem. vm* || in se autem: quae in se *vm* || 5 offerentem: afferentem *v* || 7 uerbum: uerba *vm* || 15 de eo: deo C || 17 uicto: uictor *C^{ac} vmt* || uiuum: uniuert *Cot*

20, 1 dementer: clementer C || 7 dicit: dixit *C^{ac}* || 8 a reprobis: eo *praem. vm*

19, 1. Les prémices du butin peuvent s'entendre de ce qu'il y a de meilleur dans le butin. Les lubriques offrent cela par leur action visible, tout en étant secrètement frappés d'aveuglement, quand ils croient plaire à Dieu en détruisant dans leurs auditeurs ce qu'ils laissent vivre en eux-mêmes. C'est comme si l'on disait, pour reprocher plus ouvertement à l'offrant son manque de discernement: « Il offrait vivant ce qu'il eût été meilleur d'offrir mort. » Car si, selon la parole du Seigneur, il avait mis à mort tout le butin pris à Amalech, c'est un holocauste tout à fait agréable qu'il aurait offert au Dieu tout-puissant. Il en va de même pour le docteur lubrique: si tous les plaisirs de la chair, qu'il réprouve en ses discours, étaient réprouvés en ses volontés, il ferait brûler un holocauste qui ne pourrait être réprouvé.

2. Pourquoi dit-on donc qu'il offrait les prémices du butin qu'il avait rapporté d'Amalech, sinon parce que l'on condamne l'obscurité du cœur aveugle qui se flatte du bien fait aux autres, et néglige de voir le mal qu'il se fait à lui-même? Autrement dit: « Il se félicitait d'avoir vaincu dans les autres ce qu'il portait, bien vivant, en lui-même, sans l'avoir vaincu. »

20, 1. Souvent ils poussent la démenche au point qu'ils tentent de présenter même aux prédicateurs élus et suprêmes leur faux semblant de vertu. Aussi le texte continue-t-il: ET
15, 13 QUAND SAMUEL FUT VENU À SAÛL, SAÛL LUI DIT: TU ES BÉNI DU SEIGNEUR! J'AI ACCOMPLI LA PAROLE DU SEIGNEUR.

2. La parole du Seigneur était qu'il devait détruire Amalech. Pourquoi dit-il: « J'ai accompli la parole du Seigneur », sinon parce que la faute de fornication est d'autant plus soigneusement cachée par les réprouvés qu'elle est plus laide à

19, 1. Si... extingueret... obtulisset: légère inconséquence.

20, 1. Electis et summis praedicatoribus rappelle summi et electi antisititis (18, 2).

tatur ? Quia ergo hi, qui eidem fornicationis uitio subiecti
 10 sunt, semper latere appetunt, in eorum typo et Amalech Saul
 demoliri despexit et ad Samuhelem dixit : *Inpleui uerbum
 Domini*. Quasi dicat : et in aliis libidinem domui et in memetipso
 eius blandimenta peremi. Et quia blanda adulatione
 summi uiri flectere mentem nititur, praemisit dicens :
 15 *Benedictus tu a Domino !* Quasi dicat : « Ego quidem hoc egi,
 sed agere non meis uiribus sed tuis meritis et intercessionibus
 potui. »

21, 1. Sed perfecti uiri audire laudes suas possunt, a rigore
 autem iustitiae flecti nequeunt. Inpurorum praetensas
 excusationes adspiciunt, sed eas accipere dedignant causam
 transgressionis subtiliter inquirunt. Quare et subditur :
 14 5 *DIXITQVE SAMVHEL : ET QVAE EST HAEC VOX GREGVM, QVAE
 RESONAT IN AVRIBVS MEIS, ET ARMENTORVM, QVAM EGO AVDIO ?*

2. Vox gregum et armentorum Amalech fama turpitudinum
 est. Quando enim de minoribus luxuriae culpis quilibet
 diffamantur, uox gregum sonare dicitur ; quando item de cri-
 10 minosioribus et obscenioribus accusantur, uox armentorum.
 Quasi sub falsae uirtutis suae simulatione reconditum denu-
 det dicens : « Tu te proprio ore iustificas, sed inmunditiarum
 tuarum turbae per omnium ora clamant. »

22, 1. Sed iam qui excusationes praetendere coepit, quibus
 defensionibus obiectae infamiae crimen euacuet, uideamus.

20, 13 memetipso : meipso *vm* || 15 hoc quidem ego *inu. vm*

21, 2-4 inpurorum... inquirunt *om. vm* || 3 causam : causa *C^{ac}* || 8 enim *om. vm* || 9 diffamantur : diffamatur *vm* || sonare : resonare *vm* || 10 accusantur : accusatur *vm*

22, 2 euacuet : euadat *vm*

regarder ? Ceux qui sont sujets à ce vice de fornication dési-
 rent donc toujours rester cachés. C'est pour les figurer que
 Saül a négligé d'exterminer Amalech et qu'il dit à Samuel :
 « J'ai accompli la parole du Seigneur. » Autrement dit : « J'ai
 tout ensemble dominé l'instinct sexuel chez les autres et
 réduit à rien ses attraites en moi-même. » Et pour tenter de fléchir
 l'esprit du grand homme en le flattant agréablement, il a
 commencé par dire : « Tu es béni du Seigneur ! » Autrement
 dit : « Moi, j'ai fait cela, mais si j'ai pu le faire, ce n'est pas par
 mes propres forces, mais par tes mérites et tes
 intercessions. »

21, 1. Cependant les parfaits peuvent s'entendre louer,
 mais rien ne peut faire fléchir la rigueur de leur justice. Ils
 voient les excuses que les impurs mettent en avant, mais
 refusant de les accepter, ils poussent à fond leur enquête sur
 la cause de la transgression. Aussi le texte ajoute-t-il : ET
 SAMUEL DIT : ET QU'EST-CE QUE CETTE VOIX DE TROUPEAUX QUI
 15, 14 RÉSONNE À MES OREILLES, ET DE GROS BÉTAIL QUE J'ENTENDS ?

2. La voix des troupeaux et du gros bétail d'Amalech, c'est
 le renom des turpitudes. Quand des gens ont mauvaise répu-
 tation pour des fautes de luxure légères, on dit que la voix
 des troupeaux résonne, et quand ils sont accusés de fautes
 plus graves et plus grossières, c'est la voix du gros bétail.
 C'est comme s'il démasquait celui qui se dissimule sous une
 fausse apparence de vertu, en disant : « Tu te justifies de ta
 propre bouche, mais la foule de tes impuretés crie par la bou-
 che de tous. »

22, 1. Mais cet homme qui a commencé de mettre en avant
 des excuses, voyons à présent les défenses qu'il oppose pour
 se débarrasser de l'accusation d'infamie qui pèse sur lui. Le

21, 2. Le comparatif *criminosior* apparaît une fois dans les *Morales*, mais
obscurior est propre au *Commentaire des Rois*, où il ne se trouve qu'ici.

15, 15 Sequitur : DE AMALECH ADDUXERVNT EA. PEPERCIT POPVLVS
MELIORIBVS OVIBVS ET ARMENTIS, VT IMMOLENTVR DOMINO DEO
5 TVO, RELIQVA VERO OCCIDIMVS.

2. Quid est quod ait : *De Amalech adduxerunt ea*, et non dixit : « adduximus » ? Sed quando reprobi arguuntur, culpas aliquando negando tegunt, aliquando in alios transferunt. Tegunt quidem negando, cum latere possunt, sed dum quasi
10 in aperto deprehensi tenentur, quod negare nequeunt aliis adscribunt. Horum siquidem mores Saul insinuans ait : *De Amalech adduxerunt ea. Pepercit populus melioribus ouibus et armentis*. Quasi dicat : « Malum quod auditur ex populi fragilitate pensandum est, non ex uirtute pastoris. » Peccata
15 quidem subditorum in praelatorum comparatione despicienda sunt. Dicit ergo : *De Amalech adduxerunt ea*. Quasi dicat : « Hoc quod de turpi uita resonat uerum est, sed tamen eadem turpitudine in paruulis uiguit, non in magnis. »

3. Adhuc item eandem culpam leuigans ait : *Pepercit populus melioribus ouibus et armentis, ut immolentur Domino Deo tuo*. Quasi dicat : « Vere peccauit populus, sed non ad mortem, quia peccata operis iam me exhortante delere nititur humilitate confessionis. » Greges quippe Amalech et armenta
20 Domino immolantur, quando lubrici et incontinentes ad confessionem ueniunt, et quod nequiter egerunt paenitendo delere satagunt. Dicit ergo : *Pepercit populus*, id est peccato indulisit, sed : *Adduxerunt ea, ut immolentur*, quia in quibus cecidisse se populus recolit, iam se confitendo et paenitendo

22, 4 immolentur : immolarent *vm* || 5 uero *om. vm* || 7 adduximus : addiximus *t ex lapsu* || 15 in praelatorum : impraelatorum C || 20 et 27 immolentur : immolarentur *vm* || 28 se cecidisse *inu. vm*

22, 21. Cf. 1 Jn 5, 6

22, 1-2. L'auteur omet d'abord, au début du lemme (1 S 15, 15), les mots *Et ait Saul*, mais ensuite sa phrase d'introduction (*Saul insinuans ait*) répare cette omission.

22, 3. *Peccauit... non ad mortem* : allusion à 1 Jn 5, 16 comme en VI, 96, 5 ; ce

texte poursuit : C'EST D'AMALECH QU'ILS LES ONT AMENÉS. LE PEUPLE A ÉPARGNÉ LE MEILLEUR DES BREBIS ET DU GROS BÉTAIL POUR LES IMMOLER AU SEIGNEUR TON DIEU. LE RESTE, NOUS L'AVONS TUÉ. 15, 15

2. Pourquoi dit-il : « C'est d'Amalech qu'ils les ont amenés », et ne dit-il pas : « Nous les avons amenés » ? Mais quand les réprouvés reçoivent un blâme, tantôt ils dissimulent leurs fautes en les niant, tantôt ils les rejettent sur autrui. Ils les dissimulent en les niant, lorsqu'elles peuvent rester cachées, mais quand ils sont pris sur le fait, ils attribuent aux autres ce qu'ils ne peuvent nier. C'est la manière de ces gens que Saül reproduit en disant : « Ils les ont amenés d'Amalech. Le peuple a épargné le meilleur des brebis et du gros bétail. » Autrement dit : « Le mal qu'on entend, il faut le juger d'après la fragilité du peuple, non d'après la vertu du pasteur. » De fait, les péchés des sujets sont négligeables en comparaison de ceux des prélats. Il dit donc : « C'est d'Amalech qu'ils les ont amenés. » Autrement dit : « Le bruit de mauvaises mœurs qu'on entend est vrai, mais ces turpitudes atteignent les petites gens, non les grands hommes. »

3. C'est aussi pour atténuer cette faute qu'il dit : « Le peuple a épargné le meilleur des brebis et du gros bétail pour les immoler au Seigneur ton Dieu. » Autrement dit : « Le peuple a vraiment péché, mais pas mortellement, car les péchés qu'il a commis, il s'efforce maintenant de les effacer, suivant mes exhortations, en les confessant humblement. » Les troupeaux d'Amalech et son gros bétail sont immolés au Seigneur, quand les lubriques et les incontinents viennent se confesser et aspirent à effacer par la pénitence leurs mauvaises actions. Saül dit donc : « Le peuple a épargné », c'est-à-dire qu'il s'est laissé aller à pécher, mais « ils les ont amenés pour les immoler », car à présent le peuple, au souvenir de ses

texte est cité en VI, 38, 2 et *Mor.* 16, 82. *Vt supra* renvoie à 6, 3 et 21, 2, où cependant *melioribus* n'était pas glosé, les tentations étant représentées par le gros bétail (*armenta*). - Le comparatif *electiora* est unique.

30 conpungit. Meliores uero greges et armenta, ut supra, electiora peccata luxuriae designantur. Quasi dicat : « Etsi grauius deliquit populus, arguendi non sumus, quia pro magnitudine criminis lamenta habet conpunctionis. »

4. Quid est quod ait : *Vt immolentur Domino Deo tuo* ? Sed fallacium consuetudo per hoc ostenditur, quia, dum summis uiris latere appetunt, adulantur. Quid enim est, quod Deum suum singulariter asserit, nisi quia eum familiarem Dei amicum ostendit ? *Domino*, inquit, *Deo tuo*. « Non meo sed tuo, quia ego peccator, tu singulariter sanctus es. » Sed mirabili usu fraudis fallaces sic se tegunt ut proferant, et iustificanti ut accusent. Accusationis quoque modum sic temperant, ut accusando iusti appareant, ne excusando innotescant. Dum enim suum Dominum dicit, illum quidem extollit, se minuit. Sed dum adducta ab Amalech asserit, quae Domino immolentur, tacite profert, non unde reprehendi debeat sed laudari.

45 5. Et adhuc addens dicit : *Reliqua uero occidimus*. Occiduntur quidem peccata, quae dimituntur. Viua quidem peccata sunt, quae aut in mente adhuc per concupiscentiam regnant, aut quae per conuersionem contempta sed per paenitentiam adhuc non sunt deleta. Illa quidem uiuunt adhuc ad uoluptatem, ista uiuunt ad poenam, quia, etsi iam peccare desiimus, nisi commissa plangamus, commissorum obligatione retinemur. Sed maiora minoribus, leuiora maioribus tribuit. Quid est ergo, quod dicit : *Reliqua occidimus*, nisi quia

22, 29-30. Cf. 6, § 1-2 ; 21, § 2

22, 32 habet lamenta *inu. vm* || 33 immolentur : immolarentur *vm* || 34 per hoc consuetudo *inu. vm* || quia : qui C || 39-40 ut accusent : et accusant *Cf* || 42 dominum : deum *vm* || 52 desiimus : deseruimus *vm* || 53-54 leuiora maioribus tribuit *om. C* || 54 quid est ergo : nam quid est *vm*

22, 5. La phrase *Sed maiora minoribus, leuiora maioribus tribuit*, dont C omet le second membre, se comprend mal dans ce contexte. Dans la phrase suivante (*Quid est... lauantur*), le mot *maioribus*, attesté par tous les témoins, fait aussi difficulté.

chutes, se confesse et fait pénitence avec componction. Quant au meilleur des troupeaux et du gros bétail, cela désigne, comme plus haut, les péchés de luxure plus signalés. Autrement dit : « Bien que le peuple ait péché gravement, il ne faut pas s'en prendre à nous, car à la grandeur de sa faute correspondent les lamentations de sa componction. »

4. Pourquoi dit-il : « Pour les immoler au Seigneur ton Dieu ? Mais on fait voir ainsi le procédé habituel des trompeurs : désirant se dérober à la vue des autorités supérieures, ils les flattent. En qualifiant Dieu de « sien » à un titre unique, ne le désigne-t-il pas comme un ami intime de Dieu ? « Au Seigneur ton Dieu », dit-il, « non pas le mien, mais le tien, car moi je suis un pécheur, toi tu es saint à un titre unique. » Mais les trompeurs se servent admirablement de cette supercherie : tout en se dissimulant, ils se mettent en avant ; ils se justifient et s'accusent tout ensemble. Ils arrangent leur accusation de telle sorte qu'ils apparaissent comme des justes en s'accusant, de peur qu'en s'excusant ils ne se dévoilent. De fait, en appelant « sien » le Seigneur, il l'exalte et se rabaisse lui-même. Cependant, quand il déclare qu'ils ont amené d'Amalech certaines bêtes pour les immoler au Seigneur, il met en avant, sans y paraître, quelque chose qui ne doit pas lui mériter des reproches, mais des éloges.

5. Et il ajoute encore ces mots : « Le reste, nous l'avons tué. » Les péchés sont tués, quand ils sont pardonnés. Sont vivants les péchés qui règnent encore dans l'âme par la concupiscence, ou ceux qu'on a mis de côté en se convertissant, mais sans les avoir encore effacés par la pénitence. Les premiers vivent encore pour la volupté, les seconds vivent pour le châtement, car même quand nous avons cessé de pécher, si nous ne pleurons pas les fautes commises, nous restons liés par elles. Mais il attribue les péchés plus graves aux inférieurs, les plus légers aux supérieurs. Pourquoi donc dit-il : « Le reste, nous l'avons tué »,

55 sunt paruissima peccata maioribus, quae sola confessione
lauantur ? Quae doctores occidunt, quando humiliter confi-
tentibus apostolica auctoritate dimittunt.

23, 1. His enim uerbis omnibus quia se fallaces tegere
nituntur, non prodere, qua electorum praedicatorum auctori-
15, 16 tate reprobentur, adiungitur : DIXIT ENIM SAMVHEL AD SAUL :
SINE ME ET INDICABO TIBI QVAE LOCVTVS SIT DOMINVS AD ME
5 NOCTE. Quid est quod ait : *Sine me et indicabo tibi*, nisi quia,
dum fallaces uerbositate insistunt, examinantibus praelatis
loquendi locum non tribuunt ? Quasi dicat : « Si a uerbositate
non desinis, ea quae audire debes loqui me non permittis. »

2. Potest etiam hoc uerbo adulatoris intentio derideri. Qui
10 dum blandimento laudis placere se credunt, eos quos lau-
dant se quasi tenere eisdem laudibus arbitrantur. Tale est
ergo ac si laudatorem suum electus praesul honesta grauitate
derideat dicens : « Quia me laudas, loqui tibi dura non pos-
sum. Sine ergo, id est permittite me loqui, et ea quae sum
15 locuturus intellige. »

24. Et quia, ut dixi, placere se laudando adultores aesti-
mant, audire ab eis dura, quos laudant, nequaquam putant.
Quasi ergo iam laeta et prospera auditurus subsequitur Saul
15, 16 dicens : LOQVERE.

23, 5 et om. *vm* || 7 si : dum *m* || 10 credunt : credit *vm* || laudant : laudat
vm || 11 arbitrantur : arbitratur *vm* || 13 quia : qui *vm* || tibi om. *C^{ac}*

24, 1 aestimant : credunt *vm*

24, 1. Cf. 23, § 2

23, 2. Passage du singulier (*adulatoris*) au pluriel (*qui... credunt*).

sinon parce qu'il est, pour les supérieurs, de très petits
péchés qu'on lave simplement en se confessant ? Ceux-là, les
docteurs les tuent, en les remettant par leur autorité aposto-
lique à ceux qui les confessent humblement.

23, 1. En disant tout cela, les trompeurs s'efforcent de se
dissimuler, non de se découvrir. Aussi, pour montrer avec
quelle autorité les prédicateurs élus les réprouent, le texte
ajoute-t-il : SAMUEL DIT À SAÛL : PERMETS-MOI DE T'APPRENDRE 15, 16
CE QUE LE SEIGNEUR M'A DIT CETTE NUIT. Pourquoi dit-il :
« Permits-moi de t'apprendre », sinon parce que, quand les
trompeurs se répandent en verbiages, ils ne laissent pas par-
ler les prélats qui les examinent ? Autrement dit : « Si tu
n'arrêtes pas ton verbiage, tu ne me laisseras pas dire ce que
tu dois entendre. »

2. Cette phrase peut aussi tourner en dérision l'intention
du flatteur. Croyant qu'ils vont plaire par leurs compliments
caressants, ces gens s'imaginent qu'ils tiennent, en quelque
sorte, ceux qu'ils complimentent, du seul fait qu'ils leur
offrent ces compliments. C'est comme si le prélat élu, avec
un sérieux plein de dignité, se moquait de celui qui le compli-
mente, en disant : « Puisque tu me complimentes, je ne puis
te parler durement. Laisse-moi, c'est-à-dire permets-moi de
te parler, et comprends ce que je vais te dire. »

24. Et parce que, comme je l'ai dit, les flatteurs pensent
qu'ils font plaisir en faisant des compliments, ils ne s'atten-
dent nullement à entendre des paroles dures de ceux qu'ils
complimentent. C'est donc comme s'il allait entendre des
paroles réjouissantes et heureuses que Saül dit ensuite :
PARLE. 15, 16

24. *Vt dixi* renvoie à 20, 2 selon Verbraken, ou plus précisément à 23, 2.
Comme plus haut (22, 1 citant 1 S 15, 15), le lemme n'est pas cité
exactement : avant *loquere*, on lit dans 1 S 15, 16 les mots *Dixitque ei*.

25, 1. Sed electi uiri, cum laudes suas audiunt, inter fomenta laudis a rigore iustitiae non mollescunt. Nam quia reproborum acta despiciunt, excipere uerba nequaquam possunt. Quia ergo flecti laudibus nequeunt, sed laudatores
 5 inprobos et subtili ratione discutiunt et districtis sententiis
 15, 17-19 insequuntur, sequitur : ET AIT SAMVHEL : NONNE, CVM PARVVLVS ESSES IN OCVLIS TVIS, CAPVT IN TRIBVBVS ISRAHEL FACTVS ES VNIXITQVE TE DOMINVS REGEM SVPER ISRAHEL MISITQVE TE DOMINVS IN VIAM ET AIT : VADE, INTERFICE PECCATORES AMALECH ET PVGNABIS CONTRA EOS VSQVE AD INTERNICIONEM EORVM ? QVARE ERGO NON AVDISTI VOCEM DOMINI, SED VERSVS AD PRAEDAM ES ET FECISTI MALVM IN OCVLIS DOMINI ?

2. His quippe uerbis superbi regis inoboedientia subtiliter examinatur, quia ei prius dona conlata obicit, deinde audaciam transgressionis per eiusdem culpae exquisitionem ferit. Subtilis namque examinatio est, quando sic uersutus quisque peccator discutitur, ut ei culpae excusatio nulla relinquatur, ut hunc ad mortem flagitii quasi uictum Dei sententia teneat, cui peccati confugium nullum restat.

20 3. Vt ergo omnis uia fugiendi fallacibus superbis obstruatur, memoratur ei et sublimitas dignitatis et modus ministerii, cum dicit : *Nonne, cum paruulus esses in oculis tuis, caput in tribubus Israhel factus es et ait tibi Dominus : Interfice peccatores Amalech ?* Et ut circumdatum iam et obsessum ratiocinationibus capiat, manum culpae inicit dicens : *Quare ergo non audisti uocem Domini, sed uersus ad praedam es et fecisti malum in oculis Domini ?* Quasi dicat : « Ecce quid eras, quid debuisti facere ; ecce quid fecisti, ecce quantum ab eo quod debuisti exercere recesseris. » Dum ergo

25, 2 quia : qui *vm* || 4 sed *om. vm* || 6 sequitur : unde *praem. vm* || 8 regem : in *praem. vm* || 18 uictum : uinctum *vm* || 21 memoratur : memorantur *vm* || 22 esses : esse *C^{ac}* || 23 in : coram *vm*

25, 2. A la fin, mortem flagitii n'est pas clair.

25, 1. Mais les élus, quand ils s'entendent louer, ne laissent pas les douceurs louangeuses amollir la rigueur de leur justice. Car le mépris que leur inspire la conduite des réprouvés les empêche d'accepter leurs discours. Impossible de les fléchir par la louange. Ces louangeurs mauvais, ils les passent au crible minutieusement et les frappent de sentences sévères. Aussi le texte poursuit-il : ET SAMUEL DIT : QUAND TU ÉTAIS PETIT À TES PROPRES YEUX, N'AS-TU PAS ÉTÉ PLACÉ À LA TÊTE DES TRIBUS D'ISRAËL ? LE SEIGNEUR T'A OINT POUR RÉGNER SUR ISRAËL, ET LE SEIGNEUR T'A ENVOYÉ FAIRE UNE EXPÉDITION, ET IL T'A DIT : 'VA, METS À MORT CES PÉCHEURS D'AMALECH, ET TU COMBATRAS CONTRE EUX JUSQU'À LEUR EXTERMINATION'. POURQUOI DONC N'AS-TU PAS ÉCOUTÉ LA VOIX DU SEIGNEUR, MAIS T'ES-TU TOURNÉ VERS LE BUTIN ET AS-TU MAL AGI AU REGARD DU SEIGNEUR ?

2. Ces paroles soumettent à un examen détaillé la désobéissance du roi orgueilleux, d'abord en lui rappelant les dons qu'il a reçus, puis en frappant son audacieux délit par un constat de cette faute. Oui, c'est un examen détaillé qui a lieu, quand le pécheur retors est si bien scruté qu'il ne lui reste aucune excuse pour sa faute, et que la sentence de Dieu le tient, comme un vaincu, pour lui infliger la mort due à son crime, puisqu'il ne lui reste aucun refuge pour son péché.

3. Pour ôter aux trompeurs orgueilleux toute échappatoire, le prophète lui rappelle donc tout ensemble sa haute dignité et la mission qu'il avait reçue, en disant : « Quand tu étais petit à tes propres yeux, n'as-tu pas été placé à la tête des tribus d'Israël, et le Seigneur ne t'a-t-il pas dit : 'Mets à mort ces pécheurs d'Amalech' ? » Et après l'avoir encerclé et enveloppé dans ses raisonnements, il l'appréhende en mettant la main sur sa faute : « Pourquoi donc, dit-il, n'as-tu pas écouté la voix du Seigneur, mais t'est-tu penché sur le butin et as-tu mal agi sous les yeux du Seigneur ? » Autrement dit : « Voilà ce que tu étais, ce que tu es devenu, ce que tu devais faire ; voilà jusqu'où tu t'es écarté de ce que tu devais accomplir. »

30 intulit dicens : *Quare fecisti malum in oculis Domini, quasi fallacem reum circumdando comprehendit.*

26, 1. Sed in hoc loco adnotandum est quia, dum rex superbus arguitur, electionis eius tempora memorantur, ut tumor cordis sentiatur non adfuisse eligendo, sed ex culmine creuisse praelato. A Domino quidem bonus electus est, sed
5 dum creuit ex culmine, decreuit elatione. Dicit ergo : *Cum esses paruulus in oculis tuis, caput in tribubus Israhel factus es. Modo uersus ad praedam fecisti malum in oculis Domini. Quasi dicat : « Per ueritatem humilitatis regnum promeruisti, sed nunc praetextu humilis, ueritate tumidus, regnum perdis. »*

10 2. Quid enim sunt oculi cordis nisi adspectus rationis ? Nam qui integros uisus rationis habet, perfecte inluminatus est. In oculis ergo suis est humilis, qui se et perfecte respicit et humilem perfecta uisione cognoscit. His ergo uerbis lapsi regis non solum praeterita humilitas, sed etiam rationis acuitas commendatur, quia uidelicet tantus erat ratione, ut se
15 perfecte cognosceret, tantus uirtute, ut se subtiliter intuens uere humilem uideret.

3. Quia igitur, cum arguitur, eius praeterita memorantur, quid aliud quam his quae habebat carere describitur ? Nam
20 superbire nequeunt, nisi qui prius oculos cordis perdunt. De libidinosi uero ualde clarius constat, quia in fornicationis barathro se numquam obruerent, si a luce intimae gloriae non ante caligarent. Qui, quia alta pudicitiae praecepta contemnunt, etiam tumoris arguuntur.

25, 30 oculis : tuis *add. C^{ac}*

26, 1 adnotandum : notandum *vm* || 12 et *om. vm* || 16 cognosceret : et *add. vm* || 23 caligare : caligarentur *v* || pudicitiae : pudicie C

26, 2. La seconde phrase (*qui integros uisus... habet... inluminatus est*) fait penser à Lc 11, 34, cité en III, 113, 2.

26, 3. Dans un contexte qui parle de l'orgueil, la mention des *libidinosi* a quelque chose de forcé. Ces « sensuels » réparaitront plus loin (4-6), où l'auteur se plaint des trop nombreux *sacerdotes* immoraux de son temps.

En lui faisant ce reproche : « Pourquoi as-tu mal agi sous les yeux du Seigneur ? », il a en quelque sorte encerclé et appréhendé le fautif trompeur.

26, 1. Mais ici il faut noter que, tout en convainquant le roi d'orgueil, on rappelle le temps où il fut choisi, pour donner à entendre que l'enflure de son cœur n'existait pas quand il fut choisi, mais s'est développée par suite de son élévation, quand il a été mis au-dessus des autres. Il était bon quand le Seigneur l'a choisi, mais en grandissant du fait de son élévation, il a déchu du fait de son orgueil. Le prophète dit donc : « Quand tu étais petit à tes propres yeux, tu as été placé à la tête des tribus d'Israël. A présent, tu t'es tourné vers le butin et tu as mal agi sous les yeux du Seigneur. » Autrement dit : « Ton humilité véritable t'a valu la royauté, mais à présent, puisque tu es humble en apparence et orgueilleux en réalité, tu perds la royauté. »

2. Que sont, en effet, les yeux du cœur, sinon le regard de la raison ? Celui qui a la vue de la raison en bon état, reçoit la lumière parfaitement. Il est donc humble à ses propres yeux, celui qui se regarde parfaitement et se reconnaît humble avec une vision parfaite. Ces mots du roi qui a failli mettent donc en valeur non seulement son humilité passée, mais encore l'acuité de sa raison, puisqu'il était si grand par la raison qu'il se connaissait lui-même parfaitement, si grand par la vertu qu'en s'examinant à fond il se voyait humble véritablement.

3. En rappelant, dans les reproches qui lui sont faits, sa conduite passée, n'indique-t-on pas qu'il est maintenant dépourvu de ce qu'il avait autrefois ? Car on ne peut s'enorgueillir sans avoir perdu auparavant les yeux du cœur. Dans le cas des sensuels, il est encore beaucoup plus clair qu'ils ne s'enfonceraient jamais dans le gouffre de la fornication, s'ils ne s'étaient au préalable plongés dans l'obscurité, loin de la lumière de gloire intérieure. Ces gens-là, puisqu'ils dédaignent les hauts préceptes de la chasteté, sont également accusés d'orgueil.

4. Qui ergo deponere praepositum regem uenerat, dicit :
Cum esses paruulus in oculis tuis, caput in tribubus Israhel factus es. Nunc fecisti malum in oculis Domini. Quasi dicat :
 « Superbus modo et caecus iuste deponeris, qui prius uidens
 et humilis regnum sortiri meruisti. » Nam et superbi phari-
 30 saei ab ipsa ueritate caeci nominantur, quae ad discipulos
 ait : *Sinite eos. Caeci sunt, duces caecorum.* Quae utique caecitas
 specialiter libidinosus adscribitur, quia nulla sunt uitia quae
 spissiores tenebras menti ingerant quam libido.

5. At nunc plerosque uideas stesisse clericos, sacerdotes
 35 corruisse. Quibus certe per Samuhelis improprium dicitur :
Cum esses paruulus in oculis tuis, caput in tribubus Israhel factus es. Quasi dicat : « Cum in minori ordine inluminato corde
 pudicitiae praecepta seruaueris, nunc amissis oculis in forni-
 cationis barathro corruisti. Ad praedam ergo uersus es, quia
 40 diuina praecepta uiolenta praesumptione rupisti. » Quia
 enim prohibente et quasi minis armato et obstante Deo ad
 uiolandum sacrarium castitatis irrumpunt, quasi per rapi-
 nam praedae Amalech electa ad Domini terram ducunt.

6. Et quia, quantum possunt, lubrici praedicatoribus abs-
 45 conduntur, in conspectu Domini malum fecisse reprehendit.
 Quasi enim minans et terrens praedicator in carnis
 uoluptate lapsus dicat : « Crimen inmunditiae hominibus qui-
 dem absconditur, sed uidenti omnia non celatur. »

26, 28 uidens om. C^{ac} || 31 sunt : et add. *vm* || 35 improprium : imperium
vm || 38 seruaueris : et add. *Ct* || 39 ergo om. *vm* || 45 fecisse : saul *praem.*
vm || 46 terrens : tremens *v*

26, 31. Mt 15, 14

26, 4. La suite de Mt 5, 14 a été citée en IV, 92, 1. Le comparatif *spissior*
 est unique dans *In I Regum* et absent chez Grégoire.

4. Celui qui était venu pour déposer le roi de sa dignité dit
 donc : « Quand tu étais petit à tes propres yeux, tu as été
 placé à la tête des tribus d'Israël. A présent, tu as mal agi sous
 les yeux du Seigneur. » Autrement dit : « C'est avec justice
 que tu es maintenant déposé pour ton orgueil et ton aveugle-
 ment, toi qui avais mérité de recevoir la royauté quand tu
 étais voyant et humble. » Les pharisiens orgueilleux sont
 aussi qualifiés d'aveugles par la Vérité, qui dit à ses
 disciples : « Laissez-les : ce sont des aveugles qui guident des
 aveugles. » Cet aveuglement-là, on l'attribue spécialement
 aux sensuels, car il n'est pas de vice qui répande dans l'âme
 des ténèbres plus épaisses que la sensualité.

5. Mais aujourd'hui on voit beaucoup de clercs rester fidè-
 les, beaucoup d'évêques défailir. C'est à eux, pour sûr, que
 s'adresse le reproche de Samuel : « Quand tu étais petit à tes
 propres yeux, tu as été placé à la tête des tribus d'Israël. »
 Autrement dit : « Quand tu étais à un rang inférieur, tu avais
 le cœur illuminé et tu gardais les préceptes de la chasteté.
 Maintenant tu as perdu la vue et tu es tombé dans le gouffre
 de la fornication. Tu t'es donc tourné vers le butin, puisque
 tu as enfreint les préceptes divins avec une violence
 présomptueuse. » Bien que Dieu le leur interdise et s'arme de
 menaces, en quelque sorte, et se dresse contre eux, ils se jet-
 tent sur le sanctuaire de la chasteté pour le violer : ils
 amènent donc à la terre du Seigneur, en quelque sorte, le
 meilleur du butin d'Amalech qu'ils ont dérobé.

6. Autant qu'ils le peuvent, les lubricques se cachent des
 prédicateurs : aussi le roi est-il blâmé d'avoir mal agi devant
 le Seigneur. C'est comme si un prédicateur menaçait et terri-
 fiait un homme tombé dans le plaisir charnel, en disant : « Le
 péché d'impureté échappe au regard des hommes, mais on
 ne le cache pas à celui qui voit tout. »

26, 5. Clercs, fidèles, prêtres faillis : certaines tentations de ces derniers
 ont été évoquées plus haut (5, 1).

27, 1. Haec quidem et his similia cum inpaenitentes audiunt, terreri nequaquam possunt. Vnde, etsi iam ratiocinatione capti sunt, uelut angues per lubricum dilabi a tenentis se manibus satagunt. Caudam proferunt, caput abscondunt, quia et uidentur iam extrema operum, sed earundem tegitur qualitas actionum. Vnde et sequitur : ET AIT SAUL AD SAMVHELEM : IMMO AVDIVI VOCEM DOMINI ET AMBVLAVI PER VIAM, QVA MISIT ME DOMINVS, ET ADDVXI AGAG REGEM AMALECH ET AMALECH INTERFECI.

2. Quasi enim occulta sua tegens, aliorum discooperta proferens, se lubricus doctor de profectu praedicationis commendat, dicens : « De subditorum culpa reprehendi non debeo sed laudari, quam in delinquentibus praedicando deleui. Amalech percussi, quia fornicationis spiritus in auditorum meorum cordibus linguae meae gladio corrui. » Rex, etsi uiuit, adductus est, quia, etsi sensus carnis, quandiu sumus in carne, omnino perdi non potest, captus est, ut capi potuit, quia praeualere rationi non potest.

28, 1. Ipsos subditos correctos et peccata confitentes ostendere gestiens subiunxit dicens : TVLIT AVTEM POPVLVS DE PRAEDA OVES ET BOVES, PRIMITIAS EORVM QVAE CAESA SVNT, VT IMMOLARET DOMINO DEO SVO IN GALGALIS. Quando armatorum uiolentia alicuius proprium aliquid tollitur, praeda nominatur. Vitia autem carnis et animae, quia diabolo suggerente propagantur, eius uelut proprium sunt. Quisquis ergo in se nuper remissus, nunc autem uiolentus uitia destruit, praedam facit, quia quae aliena sunt potenter rapit.

27, 5 et om. *vm* || 10 sua om. *vm* || 12 commendat : commendat *vm*

28, 1 correctos : correptos *vm* || 5 aliquid proprium *inu. vm* || 8 uiolentus : uiolentius *Ct*

27, 1. Quand ils entendent ces paroles et d'autres semblables, les impénitents ne peuvent s'effrayer. Aussi, bien qu'ils soient pris par le raisonnement, ils s'efforcent de glisser, comme des anguilles, hors des mains qui les tiennent. Ils présentent la queue et cachent la tête, car on voit déjà le bout de leurs actions, mais la nature exacte de celles-ci reste cachée. Aussi le texte poursuit-il : ET SAÛL DIT À SAMUEL : PAS DU TOUT ! J'AI ÉCOUTÉ LA VOIX DU SEIGNEUR. J'AI MARCHÉ SUR LE CHEMIN OÙ M'AVAIT ENVOYÉ LE SEIGNEUR, J'AI AMENÉ AGAG, ROI D'AMALECH, ET J'AI EXTERMINÉ AMALECH.

2. C'est comme si, dissimulant ses actes cachés et montrant à découvert ceux des autres, le docteur lubrique se targuait du succès de sa prédication en disant : « Il ne faut pas me blâmer pour la faute de mes sujets mais me louer, car je l'ai effacée par ma prédication en ceux qui l'avaient commise. J'ai frappé Amalech, puisque l'esprit de fornication qui était dans le cœur de mes auditeurs est tombé sous le glaive de ma langue. » Le roi est encore vivant, mais il a été amené, car si le sens de la chair, tant que nous sommes dans la chair, ne peut être tout à fait détruit, il a été pris, autant qu'on pouvait le prendre, car il ne peut l'emporter sur la raison.

28, 1. Dans son désir de montrer que ses sujets étaient corrigés et confessaient leurs péchés, il a ajouté ces mots : LE PEUPLE A PRÉLEVÉ SUR LE BUTIN DES BREBIS ET DES BŒUFS, PRÉMICES DE CEUX QUI ONT ÉTÉ MASSACRÉS, POUR LES IMMOLER AU SEIGNEUR TON DIEU À GALGALA. Quand on prend à main armée quelque chose qui appartient à quelqu'un, cela s'appelle faire du butin. Or les vices de la chair et de l'âme, puisqu'ils se répandent par les suggestions du diable, lui appartiennent en quelque sorte. Donc celui qui, naguère indulgent pour lui-même, se met maintenant à détruire les vices avec violence, celui-là fait du butin, car il s'empare par la force de ce qui appartient à un autre.

10 2. Sed notandum quia et caedere praedam dicitur, ut alia
 mortua relicta, alia uiua delata esse doceantur. Caeduntur
 quidem oblectamenta libidinis, quando uirtute supernae
 intentionis depelluntur a corde et contritione spiritus
 15 quia, etsi conuersione peccatoris carnis aut mentis delecta-
 mentum deseritur, poena praeteritae delectationis penitus
 non deletur. Caedantur ergo uitia, primitiae uiuae ad immo-
 landum nullatenus seruentur, ut qui uim peccati in
 contemptu oblectationum potenter perimit, uiuere sibi ad
 20 immolandum timeat poenam delectationis.

3. Primitiae ergo caesorum quid sunt nisi delectationes
 peccaminum? Has quidem offerre dicitur, qui coram Deo
 sacerdotibus confitetur. Et oblata immolantur, quando
 eorum poena paenitendo destruitur. Quasi enim in primitiis
 25 caesa offeruntur et per posteriora uiuunt, quando aliquis pec-
 cata confitetur et immolare, hoc est coram Deo mactare,
 poenitendo non nititur. Dum ergo caesorum primitiae rese-
 ruari ad immolandum dicuntur, quorundam error
 confunditur, qui peccata deserunt nec tamen plangunt. Quia
 30 ergo non solum confitenda sunt peccata sed etiam paeniten-
 tiae austeritate delenda, dum boni doctoris Saul typum
 simulat, subiectos suos caesorum primitias immolandas
 tulisse adseuerat.

4. Quia etiam ratione scripturarum modus paenitentiae
 35 discernendus est, in Galgalis primitiae immolandae deducuntur.

28, 10 sed : et *vm* || et caedere praedam : caedere et praeda *vm* || 11
 doceantur : doceatur *m* || 13 contritione : contritione *v* || 15 delecta-
 mentum : delectamenta *C^{oe}* || 18 nullatenus *om. C* || 19 contemptu : contem-
 tum *vm* || 20 poenam : poena *C* || 32 immolandas : immolanda *Cf*

28, 3. Les prêtres reçoivent la confession des péchés : voir 5, 1.

2. Cependant il dit aussi, notons-le, qu'on a massacré le
 butin, pour montrer que certaines bêtes ont été tuées et lais-
 sées sur place, tandis que d'autres étaient laissées vivantes et
 amenées. On massacre les satisfactions de la sensualité,
 quand on les chasse du cœur par les vertus d'un regard
 tourné vers le ciel, et qu'on les retranche du corps par la con-
 trition de l'esprit. Mais on les amène vivantes pour les
 immoler, car, si la conversion du pécheur lui fait abandonner
 les plaisirs de la chair ou de l'âme, la peine due au plaisir
 passé n'est nullement annulée. Qu'on massacre donc les
 vices, sans réserver aucunes prémices vivantes pour les
 immoler. Si l'on détruit par la force la puissance du péché en
 méprisant les plaisirs, qu'on craigne que le châtement du
 plaisir ne vive pour être immolé.

3. Les prémices de ce qui a été massacré, que sont-elles
 donc, sinon les plaisirs que donnent les péchés? Quand on
 dit qu'elles sont offertes, il s'agit de l'aveu qu'on en fait aux
 prêtres devant Dieu. Et on immole ces offrandes, lorsqu'on
 détruit par la pénitence le châtement qu'elles méritent. De
 fait, ce qui a été massacré est offert en prémices, pour ainsi
 dire, et continue de vivre par la suite, quand on confesse ses
 péchés et qu'on ne s'efforce pas de les immoler, c'est-à-dire
 de les mettre à mort devant Dieu, en faisant pénitence. En
 disant que les prémices des animaux occis sont réservées
 pour être immolées, le texte pourfend donc l'erreur de ceux
 qui renoncent à leurs péchés sans les pleurer. Il faut donc
 non seulement confesser ses péchés, mais encore les effacer
 par les rigueurs de la pénitence : voilà pourquoi Saül, figure
 de celui qui joue au bon docteur, prétend que ses sujets ont
 pris les prémices des animaux occis pour les immoler.

4. De plus, il faut déterminer la mesure de la pénitence
 d'après les indications de l'Écriture : aussi les prémices à
 immoler sont-elles conduites à Galgala. D'autre part, on réserve

28, 4. Galgala évoque l'Écriture sainte : voir 17 et note, p. 59.

Boues autem non solum sed etiam oues ad immolandum reseruantur, ut qui circa salutem suam solliciti sunt, sic delere paenitendo magna studeant, ut minora plangere non omittant.

40 5. De superbis autem manifestum est quia, cum semper magni uideri appetunt, notari peccatores erubescunt. Deprehensi etiam resistunt et in his etiam iusti apparere cupiunt quae agunt. Quid est enim quod ait : *Immo audiui uocem Domini ?* Samuhel quidem dicit : *Sine me et indicabo tibi quae*
45 *locutus sit ad me Dominus nocte, et post pauca : Quare uersus ad praedam es et fecisti malum in oculis Domini ?* Patet ergo quam mirabiliter tumeat, qui tunc se iustificare appetit, quando se reprehendere de peccato Dominum recognoscit.

29, 1. Si uero idcirco sic respondisse creditur, quia uerba prophetae non Domini esse credidit sed prophetae, uidemus adhuc imitatores Saul, qui, dum in propria eruditione confidunt, maiorum iussa, quae audiunt, et per tumorem
5 despicunt et meliorare permutando credunt. Quid est ergo quod dicit : *Immo audiui uocem Domini et Amalech interfeci et adduxi Agag regem Amalech ?* Sed tale est ac si dicat : « Et quod praeceptum fuit implere studui, et quod minus erat
10 quia Deo auxiliante uincitur, supplendum erat, ut quae in eius immolarentur sacrificio seruarentur.

2. Quamquam aperte in superbis appareat, quia, cum apertam culpam celare non possunt, permutare aut minuere conan-

28, 36 etiam : et *vm* || 37 reseruantur : seruantur *vm* || 41 appetunt : appetant *vm* || 43 enim : ergo *vm* || 44 quidem : autem *vm* || quae : quid *vm* || 45 ad me : mihi *vm* || 46 in : coram *vm* || 47 se *om.* *Ct* || 47-48 quando dominum se reprehendere de peccato recognoscit *inu. vm*

29, 2 credidit : crediderit *m* || 5 despicunt : in propria eruditione *add. C^{ac}* || 6 et amalech interfeci *om. vm* || 12 quamquam : quod *vm* || appareat : apparet *vm* ||

pour l'immolation non seulement des bœufs, mais encore des moutons, afin que ceux qui se soucient de leur salut aient soin de détruire par la pénitence leurs fautes graves, mais sans oublier de pleurer celles qui sont plus légères.

5. D'autre part, il est bien connu que les orgueilleux, toujours avides de passer pour grands, rougissent d'être mis au nombre des pécheurs. Même quand ils sont pris sur le fait, ils résistent, et ils désirent même apparaître comme des justes en ce qu'ils font. Pourquoi, en effet, Saül dit-il : « Pas du tout ! J'ai écouté la voix du Seigneur » ? Samuel dit : « Permits-moi de t'apprendre ce que le Seigneur m'a dit cette nuit », et un peu plus loin : « Pourquoi t'es-tu tourné vers le butin et as-tu mal agi sous les yeux du Seigneur ? » On voit ainsi clairement l'étonnante suffisance d'un homme qui prétend se justifier au moment même où il reconnaît que le Seigneur lui reproche d'avoir péché.

29, 1. Si d'ailleurs on croit qu'il a fait pareille réponse parce qu'il croyait que ces mots ne venaient pas du Seigneur mais du prophète, nous voyons encore des imitateurs de Saül qui, forts de leur propre science, méprisent orgueilleusement les ordres qu'ils entendent donner par leurs supérieurs et croient les améliorer en les modifiant. Pourquoi donc dit-il : « Pas du tout ! J'ai écouté la voix du Seigneur, j'ai exterminé Amalech et j'ai amené Agag, roi d'Amalech » ? Mais cela revient à dire : « J'ai eu soin de faire ce qui m'était commandé, et j'ai suppléé ce qui manquait. » Il fallait frapper Amalech, mais puisque c'est avec l'aide de Dieu qu'on remporte la victoire, il fallait suppléer en conservant des victimes pour les immoler en sacrifice.

2. Cependant il est clair que les orgueilleux, quand ils ne peuvent cacher une faute patente, s'efforcent de la dénaturer

29, 1. *Creditur... credidit... credunt* dans la même phrase. *Immo audiui...* : 1 S 15, 20, cité en 27, 1. Ici l'auteur omet et intervertit.

15 tur. Quasi dicat : « Etsi iudicas apertas culpas operis, adtenda est occulta simplicitas intentionis. » Culpa quidem esset de Amalech aliquid afferre, nisi allata Deo deberent immolari.

20 3. Hoc quidem saepe in monasteriis accidit, cum quisque nimis religiosus subditus spiritalium praelatorum imperiis adicere praesumit, cum regularem communemque uitam despicit et propriae sequitur arbitrium uoluntatis. Dum enim meliorare uitam eligendo quam oboediendo nititur, quid aliud quam apertam inoboedientiam intentione uirtutis colorare monstratur ?

25 4. Quem profecto locum non solum subditi sed etiam praelati intueri subtiliter debent. Subiecti quidem notare subtiliter debent, quia ex eo Saul Deo displicuit, quod Deo immolare praeter prophetae praeceptum temptauit. Subtiliter notent praelati, quia demoliendi Amalech propheta regi
30 praeceptum dedit. Sic enim debet doctor laudare communia, ut singulorum propria non contemnat. Illa quidem communis uita laudatur, quae caritate coniungitur, uitiiis mediandibus non fuscatur.

35 5. Apostoli quidem sententia est, quia unusquisque donum proprium habet ex Deo, unus quidem sic, alius uero sic. Quorum ergo cibi et mensa communis est, debent adtendere non solum commune bonum refectionis sed proprietatem passionis, ut pariter comedant, sed contra fornicationis stimulos certare per abstinentiam pariter non

29, 20 communemque : communem *vm* || 22 meliorare : meliorasse *Ct* || 27 debent *om. Ct* || 35 proprium donum *inu. vm* || ex deo : a deo *vm* || 36 communis est : communes sunt *vm* || debent : debet *C*

29, 34-36. 1 Co 7, 7

29, 3-6. Sur cette page de grand intérêt, voir nos remarques dans *SM* 40 (1978), p. 58-60. Elle rappelle en particulier II, 86, 3-4 (souci d'autrui dans la

ou de la diminuer. C'est comme s'il disait : « Même si tu juges des fautes patentes sur le plan des actes, il faut prendre en compte l'intention droite qu'on ne voit pas. » Ce serait une faute d'apporter quelque chose d'Amalech, si ce qu'on apporte ne devait pas être immolé à Dieu.

3. C'est ce qui arrive souvent dans les monastères : tout sujet trop religieux se permet de dépasser ce qui est prescrit par les supérieurs spirituels, en dédaignant la vie régulière et commune pour suivre les impulsions de sa volonté propre. Quand il s'efforce ainsi d'améliorer sa vie en choisissant plutôt qu'en obéissant, que fait-il sous nos yeux sinon donner à sa désobéissance patente une couleur de vertu que lui confère son intention ?

4. Ce passage doit être considéré avec soin, non seulement par les sujets mais encore par les supérieurs. Les sujets doivent noter soigneusement que Saül a déplu à Dieu en essayant d'immoler à Dieu malgré l'ordre reçu du prophète. Quant aux supérieurs, qu'ils notent que le prophète avait donné au roi l'ordre d'exterminer Amalech. Un docteur doit en effet louer la vie commune, mais sans méconnaître les besoins particuliers d'un chacun. La vie commune digne de louange, c'est celle que cimenter la charité et qui n'est pas assombrie du fait des vices.

5. Selon l'Apôtre, « chacun a son don particulier, reçu de Dieu, l'un comme ceci, l'autre comme cela. » Ceux qui ont en commun les aliments et la table doivent donc prendre garde non seulement au bien commun du repas, mais encore aux passions particulières. Tout en mangeant ensemble, ils ne doivent pas dédaigner de lutter ensemble par l'abstinence contre les aiguillons de la luxure. Mais il faut dompter la chair

vie commune) et V, 151 (obéir). Appelés précédemment *sacri loci* (II, 86, 3), les « monastères » sont ici désignés par leur nom comme en V, 187, 5.

29, 5. Citation de 1 Co 7, 7 comme en I, 82, 7. Voir aussi *RB* 40, 1, où le contexte alimentaire est le même qu'ici. « Aiguillon de la chair » : 2 Co 12, 7.

40 contemnant. Eius uero caro amplius domanda est, cui carnis
stimulus magis infestus est. Iam ergo non in ueritate
communis est uita, ubi communitas refectionis adtenditur,
sed contra singularem pugnam pugnare singulariter
prohibetur. Nec doctor bene praecipit, si non praecipit unde
45 Amalech percutitur, sed unde uiuit.

6. Praecipiat ergo doctor, sed ut fornicationis spiritus supe-
retur. Non oboedire subiecti refugiant, sed ubi superbiae
crimen incurritur, non unde mortis barathrum deuitatur.

30, 1. Inoboedientes autem, dum tumentis corde maiorum
iussa non faciunt, cum meliorare quod eis iniungitur conan-
tur, sua opera Deo offerre dum cupiunt, semetipsos tollunt.
Nam per alias uirtutes nostra ei inpendimus, per oboedien-
5 tiam nosmetipsos exhibemus. Samuhel ergo subiungens ait :
15, 22 NVMQVID VULT DEVS HOLOCAVSTA ET VICTIMAS, ET NON POTIUS
VT OBOEDIATUR VOCI DOMINI ?

2. Quid enim sunt bona electorum opera nisi uictimae et
holocausta ? Cum ergo holocausta et uictimae per legem sibi
10 offerri Dominus praecepisset, quid est quod Dominus holo-
causta et uictimae nolle dicitur, uelle autem ut ei oboediatur
pollicetur, nisi quia quae praeter oboedientiam fiunt, holo-
causta et uictimae non sunt ? Quasi dicat : « Tunc bona sunt
15 bona opera, quando a praepositorum conscientia non
discordant. »

3. Si uero hoc ideo dicitur, ut uirtus oboedientiae commen-
detur, liquet quam sublime bonum sit, quod uictimis et
sacrificiis excellit. Quid est ergo quod dicitur, quia uult ut
oboediatur uoci Domini, nisi quia omnia bona opera post
20 ponenda sunt his bonis quae iubentur ? Nam cum bene praelati

29, 40 contemnant : contendant *m* || 41 in ueritate *scripsi* : excitare *Cvmt* ||
44 prohibetur : perhibetur *vmt* || 48 barathrum mortis *inu. vm*

30, 8 electorum : hominum *add. vm* || et *om. v* || 9 sibi *om. vm* || 18 quia *om. m*

29, 40-41. Cf. 2 Co 12, 7

davantage, quand l'aiguillon de la chair importune davan-
tage. Ce n'est donc pas une vraie vie commune que celle où
l'on a soin de manger en commun, mais sans permettre à
chacun de mener son combat particulier contre son ennemi
particulier. Et le docteur ne commande pas bien, s'il com-
mande non pas ce qui abat Amalech, mais ce qui le fait vivre.

6. Que le docteur commande donc, mais de telle façon que
l'esprit de fornication soit vaincu. Que les sujets se gardent
de ne pas obéir, mais quand il s'agit de ne pas tomber dans le
péché d'orgueil, non pas quand l'enjeu est d'éviter l'abîme de
mort.

30, 1. Cependant les désobéissants, en ne faisant pas, dans
l'orgueil de leur cœur, ce que les supérieurs commandent, en
prétendant faire mieux que ce qui leur est prescrit, se déro-
bent eux-mêmes à Dieu, tout en désirant lui offrir leurs
œuvres. Par les autres vertus, en effet, nous lui remettons ce
qui est à nous, par l'obéissance c'est nous-mêmes que nous
lui donnons. Samuel ajoute donc : EST-CE QUE DIEU VEUT DES
HOLOCAUSTES ET DES VICTIMES, ET NON PAS PLUTÔT QU'ON
OBEÏSSE À LA VOIX DU SEIGNEUR ? 15, 22

2. Que sont, en effet, les bonnes actions des élus, sinon des
victimes et des holocaustes ? Dans la Loi, le Seigneur avait
prescrit de lui offrir holocaustes et victimes : pourquoi donc
dit-on que le Seigneur ne veut pas des holocaustes et des vic-
times, mais veut qu'on lui obéisse, nous assure-t-on ? N'est-
ce pas parce que les holocaustes et les victimes offerts hors
de l'obéissance n'en sont pas ? Autrement dit : « Les bonnes
actions ne sont bonnes que quand elles ne s'écartent pas de
la pensée des supérieurs. »

3. Si l'on dit cela pour recommander la vertu d'obéissance,
il est clair que celle-ci est un bien sublime, puisqu'elle vaut
mieux que les victimes et les sacrifices. Pourquoi donc dit-il
qu'il veut qu'on obéisse à la voix du Seigneur, sinon parce
que toutes les bonnes œuvres doivent céder le pas aux bonnes

iubent, bona, quae ex arbitrio subiecti eligunt, praelatorum imperiis postponuntur.

4. Ipsa uero opera illis postposita holocausta et uictimae nominantur, ut non solum sentiantur non esse conferenda
25 maiorum imperiis minorum parua sed maxima. Holocausta quidem eorum sunt, qui se omnino subtrahere uolunt a publico operis, ut Deo se totos per amorem combustos offerant in secreto contemplationis. Victimae sunt eorum qui se a communi publico nequaquam separant, sed singulari
30 uirtute agunt, ut uirtutes aliorum districtius uiuendo transcendant.

5. Haec quidem et huiusmodi cum bonorum rectorum permissione aguntur, uictimae et holocausta sunt quae Deus probat; cum uero sic fiunt ut propter haec maiorum praecepta neglegantur, audiant qui offerunt, quod a Domino
35 missus ad inoboedientem regem propheta loquitur: *Numquid uult Deus holocausta et uictimas, et non potius ut oboediatur uoci Domini?* Quasi iussa patrum uelut minora despicientes et sua quasi maiora exhibentes terreat dicens: « Hoc quasi
40 magnum agere putatis; paruum et abiectum despicitis, si aperte cernitis, quia per hoc Domino non placetis. »

6. Bene autem, dum superborum opus discutitur, propheta acute exquirat dicens: *Numquid uult Deus holocausta et uictimas, et non potius ut oboediatur uoci Domini?* Exquirat siquidem,

30, 25 maxima holocausta sine interpunct. m || 27 operis : opere m || 32-33 permissione : promissione C || 34 propter haec : per ea vm || 35 quod : quid vm || 38 quasi : quia vm || 40 si : sed praem. vm || 41 quia om. vm

30, 4. *Non solum* est suivi de *sed* tout court (sans *etiam*). Cette belle définition de la vie contemplative rappelle IV, 100, 5 et V, 179 (*in secreto contemplationis*); cf. I, 76, 2 (*secretiorem uitam appetentes*) et III, 133, 2 (*pro amore secretioris uitae*), où la permission des supérieurs était déjà requise, comme elle l'est ici.

30, 5. Le premier *quasi* affecte un participe (*despicientes*), le second un adjectif

actions qui sont commandées? Car lorsque les supérieurs donnent bien leurs ordres, les bonnes œuvres que les sujets choisissent spontanément cèdent le pas aux ordres des supérieurs.

4. Ces œuvres qui leur cèdent le pas, on les appelle holocaustes et victimes, afin que l'on comprenne que rien ne doit être mis en balance avec les ordres des supérieurs : non seulement les petites entreprises des inférieurs, mais même les plus grandes. Les holocaustes sont le fait de ceux qui veulent se soustraire complètement à l'action publique pour s'offrir à Dieu tout entiers, brûlés par l'amour, dans le secret de la contemplation. Les victimes sont le fait de ceux qui ne se séparent pas de la vie commune et publique, mais agissent avec une vertu hors du commun, qui leur fait dépasser les vertus des autres en menant une vie plus sévère.

5. Quand ces choses, et d'autres semblables, se font avec la permission de bons supérieurs, ce sont des victimes et des holocaustes que Dieu agréé. Mais quand on les fait en négligeant pour elles les ordres de l'autorité, que ceux qui les offrent écoutent ce que dit le prophète, envoyé par le Seigneur, au roi désobéissant: « Est-ce que Dieu veut des holocaustes et des victimes, et non pas plutôt qu'on obéisse à la voix du Seigneur? » C'est comme si l'on effrayait ceux qui dédaignent les ordres de leurs pères comme de moindre importance, en leur disant: « Vous croyez, en faisant cela, faire quelque chose de grand. Vous le dédaignerez comme petit et abject, si vous voyez clairement que par là vous ne plaisez pas au Seigneur. »

6. C'est fort heureusement que, passant au crible l'action des orgueilleux, le prophète pose cette question incisive: « Est-ce que Dieu veut des holocaustes et des victimes, et non pas plutôt qu'on obéisse à la voix du Seigneur? » Cette ques-

attribut (*maiora*), un troisième apparaît dans la phrase suivante. Ensuite, le présent *despiciatis* équivalait à un futur.

45 ut superbiae tumor pastoralis auctoritate feriatur. Dicit : *Numquid uult Deus holocausta et uictimas*, quia qui sequi propriam uoluntatem eligunt, Deo placere aestimant, sed Deus eorum opera, cum magna et ingentia sunt, nequaquam probat.

31, 1. Sed iam quibus laudibus oboedientia praedicanda sit, subiunxit atque ait : MELIOR EST ENIM OBOEDIENTIA QVAM VICTIMAE ET AVSCVLTAIRE MAGIS QVAM OFFERRE ADIPEM ARIETVM. Quia enim superius ait : *Numquid uult Deus holocausta et uictimas*, nunc utrumque oboedientiae laudibus subiciens, dum uictimas et arietum adipem posuit, in adipe holocaustum intellexit. Quidquid melius est, bono utique melius est. Illa autem holocausta et illae uictimae quas non uult Deus, bona non sunt. Quid est ergo, quod in oboedientiae laudes dicitur melior oboedientia quam uictimae, et auscultare magis quam offerre adipem arietum, nisi quia tunc oboedientia melior est, cum holocaustum et uictima mala non est ?

2. Quasi ergo superbientes inoboedientesque ad tanti boni considerationem reducat dicens : « *Etsi nihil a uobis per praesumptionem fieret, oboedientiae uirtus operibus quae elegeritis melior est.* » Liqueat ergo quo sita sit culmine, quam diuinis oblationibus propheta uidit altiore.

32, 1. Quod si, ut supra, spiritalem sensum sequimur, uictimae ad magnae conuersationis austeritates, holocausta ad

30, 45 auctoritate : auctoritate *Ct* autoritate *v* || 47 aestimant : se putant *vm*

31, 3 auscultare : abscultare *C* || adipem : a diem *v* || 5 nunc : numquid *m* || 8 illae *om. vm* || 9 non : minime *vm* || 10 laudes : laude *C^{ac}* || melior : est *add. vm* || 11 auscultare : ascultare *Cv* || magis *om. vm* || 12 holocaustum : holocausta *C^{ac}* || 13 est : esset *vm*

32, 2 austeritates : austeritatem *vm*

32, 1. Cf. VI, 30

tion, il la pose afin de frapper, avec autorité pastorale, l'enflure de l'orgueil. Il dit : « Est-ce que Dieu veut des holocaustes et des victimes ? », car ceux qui choisissent de suivre leur volonté propre s'imaginent qu'ils plaisent à Dieu, mais Dieu n'approuve pas leurs œuvres, si grandes et amples qu'elles soient.

31, 1. Mais à présent, pour donner à l'obéissance les louanges qu'elle mérite, il ajoute ces mots : CAR L'OBÉISSANCE EST MEILLEURE QUE LES VICTIMES, ET ÉCOUTER VAUT MIEUX QU'OFFRIR LA GRAISSE DES BÉLIERS. Plus haut, il a dit : « Est-ce que Dieu veut des holocaustes et des victimes ? » Aussi puisque, en mentionnant maintenant les uns et les autres pour exalter davantage l'obéissance, il parle de victimes et de graisse des bœufs, il entend par graisse l'holocauste. Ce qui est meilleur l'est évidemment par rapport à ce qui est bon. Or les holocaustes et les victimes que Dieu ne veut pas ne sont pas bons. Pourquoi donc dit-on, à l'éloge de l'obéissance, qu'elle est meilleure que les victimes et qu'écouter vaut mieux qu'offrir la graisse des bœufs, sinon parce que l'obéissance n'est meilleure que lorsque l'holocauste et la victime ne sont pas mauvais ?

2. C'est comme s'il ramenait les orgueilleux et les désobéissants à l'estime d'un si grand bien, en disant : « Même si vous ne faisiez rien par présomption, la vertu d'obéissance est meilleure que les œuvres que vous choisissez. » On voit donc clairement à quelle hauteur elle se situe, puisque le prophète la voit supérieure aux offrandes faites à Dieu.

32, 1. Si nous suivons, comme plus haut, le sens spirituel, les victimes se rapportent aux austérités d'une grande observance religieuse, les holocaustes à la composition d'une vie

31, 1. GRÉGOIRE, *Mor.* 35, 28 cite 1 S 15, 22-23 et s'étend ensuite longuement sur l'obéissance (*Mor.* 35, 28-33).

32, 1. *Vt supra* : renvoi à 30, 4.

conpunctionem uitae secretioris referenda sunt. Melior est ergo oboedientia quam uictimae, et auscultare magis quam offerre adipem arietum, quia longe altioris meriti est propriam uoluntatem alienae semper uoluntati subicere, quam magnis ieiuniis corpus adterere aut per conpunctionem se in secretiori sacrificio mactare.

2. Quid est enim adeps arietum nisi pinguis et interna deuotio electoris ? Adipem ergo arietum offert, qui in studio secretae conuersationis deuotae orationis affectum habet. Melior est tamen oboedientia quam uictimae et quam offerre adipem arietum, quia qui perfecte uoluntatem praeceptoris sui implere didicit, in caelesti regno et abstinentibus et flentibus excellit.

3. Hoc certe quia contra superbientem atque aperte Domini mandata contemnentem dicit, non confert bonum quod fecit bono quod contempsit, sed boni simulationem destruit melioris boni ostensa ueritate. Quasi dicat : « Etsi pro excellentiori uirtutum gloria excellens bonum quaerebas, bonum oboedientiae, quod excellentibus etiam excellit, elegere potius debuisti. »

33, 1. Sic profecto loquens simulationem boni argumentando destruit, sed subiungendo patens inoboedientiae malum aperte confundit dicens : QVONIAM QVASI PECCATVM ARIOLANDI EST REPVGNARE ET QVASI SCELVS IDOLATRIAE NOLLE ADQVIESCERE. Quidnam est quod ariolis et idolatris repugnantes et adquiescere nolentes a propheta simulantur, nisi

32, 3 sunt : est C || 4 ergo : enim *vm* || et : et *add. v* || auscultare : ascultare C || 5 arietum adipem *inu. vm* || 7 magnis : magis *C^{ac}* || 13 quia : ei *add. C* || 20 pro excellentiori : procellentiori C

33, 2 subiungendo : subiungendo *Ct* || patens : parens *m* || inoboedientiae : oboedientiae *C^{ac}* || 4 idolatriae : hydolatryae C idololatriae *m* || 5 idolatris : idololatriis *m*

32, 2. *Elector* (« celui qui choisit ») ne reparait pas ailleurs. Employé de façon

cachée. L'obéissance est donc meilleure que les victimes, et écouter vaut mieux qu'offrir la graisse des béliers, car il y a bien plus de mérite à soumettre continuellement sa propre volonté à celle d'autrui qu'à briser le corps par de grands jeûnes ou à s'immoler par la componction dans un sacrifice caché.

2. Qu'est-ce, en effet, que la graisse des béliers, sinon la dévotion grasse et intérieure de celui qui choisit ? On offre donc la graisse des béliers, lorsque, dans la ferveur d'une vie cachée, on cultive les sentiments d'une prière pleine de dévotion. Mais l'obéissance est meilleure que les victimes et que l'offrande de la graisse des béliers, car celui qui a appris à accomplir parfaitement la volonté de son guide, l'emporte dans le royaume des cieux sur ceux qui s'abstiennent et sur ceux qui pleurent.

3. Pendant Samuel parle ainsi contre un orgueilleux qui méprise ouvertement les ordres du Seigneur. Il ne compare donc pas le bien qu'il a fait au bien qu'il a méprisé, mais il détruit l'apparence de bien en montrant la vérité du bien meilleur. Autrement dit : « Pour obtenir une gloire supérieure dans le domaine des vertus, tu cherchais un bien très élevé. Mais tu aurais dû choisir plutôt le bien de l'obéissance, car il s'élève encore plus haut que ce qui est le plus élevé. »

33, 1. En parlant ainsi, il détruit par son argumentation l'apparence de bien, mais par la phrase qu'il ajoute, il confond ouvertement le mal manifeste de la désobéissance, en disant : CAR RÉSISTER ÉQUIVAUT AU PÉCHÉ DE DIVINATION, ET REFUSER D'ACQUIESCER AU CRIME D'IDOLÂTRIE. Pourquoi le prophète assimile-t-il ceux qui résistent et ceux qui refusent d'acquiescer aux devins et aux idolâtres, sinon parce que les

insolite, ce terme renvoie à *eligitis* (31, 2) et à *eligunt* (30, 3 et 6).

32, 3. *Excellentior* est biblique (1 Co 12, 31) et grégorien. *Bonum oboedientiae* rappelle RB 71, 1.

33, 1. *Argumentando* : hapax, inconnu de Grégoire.

quia arioli diuina cognoscere atque absconsa diuinare nitebantur, idolatrae autem figmentis uenerando se subdidere ? Qui autem repugnant praelatorum imperiis, ideo utique repugnant, quia diuinam uoluntatem se scire melius aestimant.

2. Quasi ergo peccatum ariolandi est repugnare, quia uelut contempto diuino altari ad aras daemonum responsa percipiunt, dum cordis sui prestigiosis ac superbis adinuationibus credunt et salubribus praelatorum consiliis contraria sentiendo refragantur.

3. Nolle autem acquiescere idolatriae sceleri simile dicitur, quia nimirum in inoboedientiae suae obstinatione nemo persisteret, si propositi sui figmentum in corde quasi idolum non gestaret. Dum enim agenda in corde concipit, quasi idolum facit, et dum conceptum mentis propositum se acturum deliberat, quasi ad adorandum simulachrum se inclinatur. Quasi ergo scelus idolatriae est nolle acquiescere, quia quisquis in propria deliberatione obstinatus est, idcirco nimirum foris in maiorum contemptum erigitur, quia intus eis quae fingendo statuit propositi sui simulachris incuruatur.

34, 1. Sed quaerendum ualde est, quare repugnare ariolandi peccato et nolle acquiescere sceleri idolatriae comparatur. Scelus quippe non nisi magnum peccatum dicitur, peccatum uero etiam quod leue est nominatur. Sed si ab ara dicebantur arioli, eo quod responsa percipere consulendo consueuerant,

33, 7 nitebatur C || 8 idolatrae : ydolatrae C idololatrae m || se uenerando inu. vm || 9 subdidere : subdere C subdiderunt t || 17 idolatriae : ydolatrie C idololatriae m || 24 nimirum om. vm

34, 2 et 6 idolatriae : ydolatriae C idololatriae m

33, 12-14. Cf. 1 Co 10, 20-21

33, 2. Ariolandi... ad aras daemonum : allusion à l'étymologie d'ariolari qui va être proposée (34, 1).

devins s'efforçaient de connaître les choses divines et de deviner ce qui est caché, tandis que les idolâtres se sont soumis à des images en les vénérant ? Or, chez ceux qui résistent aux ordres de leur supérieur, la résistance a pour motif qu'ils pensent connaître mieux la volonté divine.

2. Résister équivaut donc au péché de divination, car c'est comme si l'on méprisait l'autel divin pour demander des oracles aux autels des démons. On croit aux inventions fallacieuses et orgueilleuses de son propre cœur, et l'on rejette les conseils salutaires des supérieurs, en adoptant un avis opposé.

3. Quant à refuser d'acquiescer, on dit que c'est analogue au crime d'idolâtrie, car il est clair que personne ne persisterait obstinément à désobéir, s'il ne portait en son cœur, à la manière d'une idole, l'image du projet qu'il a conçu. Quand il conçoit en son cœur ce qu'il doit faire, il fabrique en quelque sorte une idole, et quand il décide de mettre à exécution le projet qu'a conçu son esprit, il s'incline comme pour adorer une statue. Refuser d'acquiescer équivaut donc au délit d'idolâtrie, car tout être obstinément attaché à sa propre décision ne se soulève extérieurement pour mépriser ses supérieurs que parce qu'il se courbe intérieurement devant les statues de son projet, modelées et érigées par lui.

34, 1. Mais il faut chercher soigneusement pourquoi la résistance est comparée au péché de divination, et le refus d'acquiescer au crime d'idolâtrie. « Crime » ne se dit que d'un grand péché, tandis que « péché » peut désigner une faute légère. Mais si les devins (*arioli*) devaient leur nom à l'autel (*ara*), parce qu'ils recevaient des oracles en réponse à

34, 1. L'auteur suppose connue l'étymologie d'ISIDORE, *Etym.* VIII, 9, 16 : *Arioli uocati propter quod circa aras idolorum nefarias preces emittunt et funeste sacrificia offerunt, iisque celebritatibus daemonum responsa accipiunt.* Pour sa part, GRÉGOIRE, *Mor.* 35, 28, glosant 1 S 15, 23, ne fait pas ce rapprochement entre *ariolari* et *ara*.

idolatriae peccatum in eius comparatione scelus erat, quia dementius erat lapides adorare, quam sub specie diuinorum falsa bene uiuendi responsa percipere.

2. Quur ergo repugnare peccatum per similitudinem esse dicitur, adquiescere autem nolle scelus? Sed repugnare est ab imperantis uoluntate dissidere. Plerique autem ad horam repugnare cernuntur, dum statim praepositorum imperia non recipiunt, qui tamen eisdem imperiis post modicum adquiescunt. Nolle ergo adquiescere quid est, nisi et iniunctae oboedientiae repugnare et in eiusdem repugnationis obstinatione persistere? Non enim adquiescunt, qui in cordis sui proposito inuincibiles sunt, et quae decernunt agere nullius auctoritate praetermittunt. Merito igitur in comparatione repugnandi scelus nolle adquiescere dicitur, quod maius ualde atque horribilius peccatori esse iudicatur.

35, 1. Quia ergo qui huiusmodi sunt rationibus non uincuntur, qua poena cohibeantur propheta intulit dicens: PRO EO ERGO QVOD ABIECISTI SERMONEM DOMINI, ABIECIT TE DOMINVS NE SIS REX. Quid est enim quod Saul abicitur, nisi quia incorrigibilis iudicatur? Quasi ergo dicat: « Quia cuncta salutis consilia respuis, pro culpa peruicaciae non debes uerbis ulterius corrigi, sed abiectiois poena damnari. » Quantum itaque timeri debet inoboedientiae culpa ostenditur, si hoc adtente consideretur, quia propter hanc etiam reges deponuntur.

2. Quid est quod ait: *Quia proiecisti sermonem Domini, proiecit te Dominus*? Sed sermo proicitur, quando in sui sublimitate

34, 12 cernuntur: uidentur *vm* || 14 ergo: autem *vm* || 17 et quae *om.* C || 20 iudicatur: uideatur *vm*

35, 3 ergo *om.* *vm* || 8 debet: debeat *vm*

35, 11-12. 1 S 15, 26

leurs consultations, le péché d'idolâtrie était un crime en comparaison, car c'était une plus grande aberration d'adorer des pierres que de recevoir, sous couleur de divination, des oracles trompeurs sur la manière de bien vivre.

2. Pourquoi donc dit-on que résister est comme un péché, et refuser d'acquiescer un crime? Mais résister, c'est s'écarter de la volonté de celui qui commande. Or on en voit beaucoup résister un moment, parce qu'ils n'acceptent pas tout de suite les ordres de leurs supérieurs, mais bientôt ils acquiescent à ces ordres. Ne pas vouloir acquiescer, qu'est-ce donc, sinon résister à l'obéissance qu'on a reçue et persister obstinément dans cette résistance? Ils n'acquiescent pas, de fait, ceux dont on ne peut vaincre la décision qu'ils ont prise dans leur cœur, et qu'aucune autorité ne peut détourner de ce qu'ils ont résolu d'accomplir. C'est donc à juste titre que, comparé à la résistance, le refus d'acquiescer reçoit le nom de « crime », car on l'estime beaucoup plus grand et plus terrible pour le pécheur.

35, 1. Les gens de cette espèce ne se laissent pas vaincre par des raisonnements. Aussi le prophète indique-t-il le châtiment dont on les frappe, en disant: PUISQUE TU AS REPOUSSÉ LA PAROLE DU SEIGNEUR, LE SEIGNEUR T'A REPOUSSÉ: TU NE SERAS PLUS ROI. Pourquoi Saül est-il rejeté, sinon parce qu'on le juge incorrigible? Autrement dit: « Puisque tu refuses tous les conseils salutaires, ton péché d'obstination te vaudra de ne plus être corrigé verbalement, mais condamné à la peine du rejet. » On voit donc combien il faut redouter le péché de désobéissance, s'il est vrai qu'il va jusqu'à entraîner la déposition des rois.

2. Pourquoi dit-il: « Parce que tu as laissé tomber la parole du Seigneur, le Seigneur t'a laissé tomber »? Mais on laisse

34, 2. *Inuincibiles*: employé par l'auteur trois autres fois, cet adjectif ne se rencontre pas chez Grégoire.

35, 2. *Abiecisti* et *abiecit* (1 S 15, 23) sont remplacés par *proiecisti* et *proiecit*, d'après 1 S 15, 26, qui sera cité plus loin (39, 1).

uenerabiliter non seruatur. Proicere enim est de manu aliquid labi in terram aut neglegenter sinere aut uiolenter iactare.

15 Sermo autem Domini, quia salubria loquitur, caelestis aut sublimis est. Qui in terram neglegenter proicitur, quando per desidiam non inpletur. Per contemptum uero proicitur, quando hunc superbi et inoboedientes tumentis corde repellunt et in manu operationis obseruare dedignantur.

20 3. Quia uero non proicere sed abicere sermonem reprehenditur, hoc significat quia, dum superbi proprium arbitrium sequuntur, a Domino longe fiunt. Abicere enim est aliquid longe repellere. Qui autem aliorum ducatum digne suscipiunt, non solum per oboedientiam Deo uicini sunt, sed
25 etiam illos ei uicinos faciunt qui per uitia et scelera ab eo longe sunt. Tale est igitur ac si dicat : « Longe ab ordine dignitatis expelleris, quia dignitatis eiusdem merito praesens esse noluisti. » Meritum quippe dignitatis est obseruatio diuini uerbi. Quod cum abicitur, quia meritum dignitatis
30 amittitur, ipsa quoque dignitas amouetur.

4. Libet ergo intueri, quanta per inoboedientiam superbis pereunt, humiles quanta lucrantur. Illi, dum implere propriae uoluntatis arbitrium gaudent, Deo magnos operum labores exhibent et laborum praemia nulla habent ; isti, dum se deserunt, dum alienae uoluntatis arbitrium sequuntur, aeternae
35 sublimitatis gloriam promerentur. Vnde et per beatissimam Mariam Domini redemptoris nostri genetricem dicitur : *Deposuit potentes de sede et exaltauit humiles*. Potentes quidem

35, 13 aliquid : aliquando *m* || 19 in manu : manu *vm* || 21 significat : signat *vm* || 23 autem : enim *vm* || 32 pereunt : pereant *vm* || lucrantur : lucrentur *vm*

35, 38. Lc 1, 52

35, 3. Sans explication, l'auteur revient à la vraie leçon de 1 S 15, 23 (*abiecisti... abiecit*).

35, 4. Lc 1, 52 n'est pas cité ailleurs, ni dans *In I Regum*, ni dans les écrits de Grégoire.

tomber une parole, quand on ne la garde pas avec vénération pour sa sublimité. Laisser tomber, en effet, c'est ou bien laisser choir par terre négligemment ce qu'on a dans la main, ou bien le projeter violemment. Or la parole du Seigneur, puisqu'elle dit ce qui sauve, est céleste et sublime. On la laisse négligemment tomber à terre, quand on est trop paresseux pour la mettre en pratique, et on la laisse tomber par mépris, quand les orgueilleux et les désobéissants la refoulent d'un cœur superbe et dédaignent de l'observer dans l'action de leur main.

3. Ce qu'on blâme ici, cependant, ce n'est pas de laisser tomber la parole, mais de la rejeter. Cela signifie que les orgueilleux, en suivant leur propre jugement, s'éloignent du Seigneur. Rejeter, en effet, c'est repousser loin de soi. Or ceux qui assument dignement la direction d'autrui, non seulement sont proches de Dieu par l'obéissance, mais encore rapprochent de lui ceux qui sont éloignés de lui par leurs vices et leurs crimes. Cela revient donc à dire : « On te chasse loin de ton rang d'honneur, parce que tu n'as pas voulu te rendre présent par ce qui mérite cet honneur. » Ce qui mérite l'honneur, c'est l'observation de la parole divine. Quand on rejette celle-ci, on perd ce qui mérite l'honneur, et par suite on est écarté de cet honneur.

4. Il nous plaît donc de considérer tout ce que les orgueilleux perdent en désobéissant, et tout ce que gagnent les humbles. Les premiers, en mettant leur joie à faire ce que décide leur volonté propre, déploient devant Dieu une action qui leur coûte beaucoup de peine, et pour ces peines ils n'obtiennent aucune récompense. Les seconds, en renonçant à eux-mêmes et en suivant ce que décide la volonté d'autrui, méritent la gloire de l'éternelle élévation. De là vient la parole de la bienheureuse Marie, mère du Seigneur, notre Rédempteur : « Il a fait descendre les puissants de leur trône, et il a exalté les humbles. » Oui, le Seigneur fait descendre les

de sede Dominus deponit, cum inoboedientes superbos abi-
 40 cit, et humiles exaltat, quia aeterna gloria oboedientes
 glorificat.

36, 1. Superbos autem uerba non corrigunt; sed tamen,
 dum amittere honores trepidant, humilitatem quam non
 habent simulant, ne gloriae culmen perdant. Vnde et
 15, 24 subditur: DIXITQVE SAUL AD SAMVHELEM: PECCAVI, QVIA
 5 PRAEVARICATVS SVM SERMONEM DOMINI ET VERBA TVA.

2. Quid est quod Saul a propheta uocem Domini non
 audisse et malum in oculis eius fecisse reprehenditur et se
 peccasse minime fatetur, sed, cum abici de regno conspicit,
 se peccasse et praeuaricasse Domini sermonem et eius uerba
 10 fatetur, nisi quia superbi ad contemnenda uerba humilium
 audaces sunt, sed honores quos ambiunt more electorum
 contemnere non possunt? Audaces sunt quidem, ut maio-
 rum contemnunt imperia, sed parati non sunt ut alta
 relinquunt.

3. E contra autem humiles ad maiorum imperia prompti
 sunt et ad alta perdenda securi. Quia enim non terrena sed
 caelestia appetunt, terrenae sublimitatis alta despiciunt,
 laborare pro caelestibus conantur. Subdi libenter uolunt,
 praeferri refugiunt.

20 4. Saul ergo oboedire Deo refugiens, perdere regnum
 timens, quid aliud nobis quam superborum mores insinuat,
 qui, cum praeualent, uideri parui aut peccatores uitant, cum
 coguntur, humilitatis uirtutem simulant?

36, 1 tamen: tantum *m* || 5 sermonem: sermone *v* sermones *m* || 8
 cum: se *add. vm* || 9 peccasse: peccare *Ct* || 11 sunt: humilia uerba res-
 puerenda audaces sunt *add. C* || 11-12 sed electorum more honores quos
 ambiunt contemnere *inu. vm* || 12 quidem sunt *inu. vm*

36, 1. Rattachée par Verbraken à ce qui précède (35, 4), la première
 phrase introduit, en réalité, le texte cité (1 S 15, 24).

puissants de leur trône, quand il rejette les désobéissants
 orgueilleux, et il exalte les humbles, car il glorifie d'une gloire
 éternelle les obéissants.

36, 1. Au reste, les orgueilleux ne se laissent pas corriger
 par des paroles, mais craignant de perdre leurs honneurs, ils
 affectent une humilité qu'ils n'ont pas, afin de ne pas être
 privés de la gloire suprême. De là ce que le texte ajoute: SAÛL
 15, 24 DIT À SAMUEL: J'AI PÉCHÉ, CAR J'AI TRANSGRESSÉ L'ORDRE DU
 SEIGNEUR ET TES PAROLES.

2. D'où vient que Saül, blâmé par le prophète pour n'avoir
 pas écouté la voix du Seigneur et avoir fait le mal sous ses
 yeux, ne reconnaît nullement qu'il a péché, mais quand il se
 voit rejeté de la royauté, reconnaît qu'il a péché et trans-
 gressé l'ordre du Seigneur, ainsi que les paroles du
 prophète? N'est-ce pas parce que les orgueilleux ont assez
 d'audace pour mépriser les paroles des humbles, mais sont
 incapables de mépriser, à la façon des élus, les honneurs
 qu'ils ambitionnent? Ils ont assez d'audace pour mépriser
 les ordres de leurs supérieurs, mais ils ne sont pas prêts à
 quitter leurs hautes fonctions.

3. Les humbles, au contraire, sont prompts à exécuter les
 ordres de leurs supérieurs et ne s'inquiètent pas de la perte
 des hautes fonctions. Ce qu'ils désirent, en effet, ce ne sont
 pas les biens de la terre, mais ceux du ciel. Aussi dédaignent-
 ils les hautes situations qui procurent l'élévation sur terre, et
 s'empressent-ils de peiner pour les biens du ciel. Volontiers
 ils se soumettent de leur plein gré; quant à être mis en avant,
 ils s'en gardent bien.

4. Quand Saül se garde d'obéir à Dieu, mais craint de per-
 dre la royauté, que représente-t-il donc pour nous, sinon la
 manière d'agir des orgueilleux? Lorsqu'ils en ont le pouvoir,
 ils font tout pour ne pas paraître petits ou pécheurs;
 lorsqu'on les accule, ils contrefont l'humilité vertueuse.

37. Sed et cum compulsi confitentur, peccatum quod accusant loquendo minuunt. Quare et qui se peccasse sermonem Domini praeuaricando perhibuit, eandem praeuaricationem dispensatione potius quam uoluntate se incurrisse memorauit dicens : TIMENS POPVLVM ET OBOEDIENS VOCI EORVM. Quasi dicat : « Peccatum quod me fecisse reprehendo, tanto leuiori poena feriri debet, quanto commissum non constat per malitiam sed per infirmitatem. » Studio autem et uoluntate peccare magna praeuaricatio est, infirmitate uero peccare tanto tolerabilius est, quanto is qui peccato subiacet, eiusdem peccati uiribus inpar est.

38, 1. Et quia eadem cordis sui uersutia se praeualere simplicium doctorum humilitati aestimant, quasi iam suasisset, subiunxit dicens : SED NVNC PORTA, QVAESO, PECCATVM MEVM ET REVERTERE MECVM, VT ADOREM DOMINVM.

2. Corrigibilia peccata portantur, quia, postquam a delinquentis uoluntate discedunt, purgari satisfactione salubriter possunt. Non autem portantur peccata eorum, in quorum mentibus per inpaenitudinem inuiscerata sunt. Vnde et Iohannes ait : *Est peccatum ad mortem, non pro illo oret quis.* Peccatum quippe ad mortem est, quod ab eo committitur, qui respiscere numquam potest. Quod nimirum peccatum a praepositis non portatur, quia sacerdotum orationibus aut

37, 1 sed et : sed *vm* || accusant : accusat *C^{ac}* || 2 minuunt : miniunt *C* || et qui se : etsi *m* || 6 me *om. m* || reprehendo : reprehendor *vm* || 7 commissum : commissurum *C^{ac}*

38, 1 simplicium : simplicium *vm* || 2 suasisset : suasim *m* || 5 corrigibilia : equidem *add. vm* || 6 satisfactione : satisfacione *C* satisfacione *v* || 9 non : ne *vm*

38, 9. 1 Jn 5, 16

37. Attribuée deux fois à la faiblesse (*infirmitas*), la faute est d'abord présentée comme un accident dû aux circonstances (*dispensatio*).

37. En outre, quand ils sont obligés d'avouer, ils minimisent verbalement le péché dont ils s'accusent. Voilà pourquoi, après avoir déclaré qu'il avait péché en transgressant l'ordre du Seigneur, le roi laisse entendre qu'il a commis cette transgression par accident plutôt que volontairement, en disant : PARCE QUE J'AI CRAINT LE PEUPLE ET J'AI OBÉI À LEUR VOIX. Autrement dit : « Le péché que je me reproche d'avoir commis doit être puni d'une peine d'autant plus légère qu'il n'est pas dû à la malice, mais à la faiblesse. » Pécher délibérément et volontairement, c'est une grande faute. Pécher par faiblesse est d'autant plus excusable que celui qui succombe au péché ne lutte pas contre lui à armes égales.

38, 1. Par cette astuce de leur cœur, ils croient l'emporter sur l'humilité des docteurs simples. Aussi, comme s'il avait déjà convaincu, Saül ajouta-t-il : MAIS À PRÉSENT, PORTE, JE T'EN PRIE, MON PÉCHÉ ET REVIENS AVEC MOI, POUR QUE J'ADORE LE SEIGNEUR.

2. On porte les péchés qui peuvent être corrigés, car lorsque la volonté du coupable s'en écarte, on peut les expier de façon salutaire en faisant satisfaction. Mais on ne porte pas les péchés de ceux qui les tiennent enracinés dans leurs âmes par leur refus de faire pénitence. D'où le mot de Jean : « Il est un péché qui tend à la mort. Qu'on ne prie pas pour celui-là. » Le péché qui tend à la mort est celui que commet l'homme incapable de se repentir. Ce péché-là, les supérieurs ne le portent pas, car les prières et les offrandes des prêtres

38, 2. *Corrigibilia* et *inpaenitudinem* : termes absents des œuvres de Grégoire. Le premier ne se rencontre qu'ici. Le second revient ailleurs, notamment en 59, 1, où il est question du « péché à mort » comme ici. Dans la citation (1 Jn 5, 16), *oret* remplace *dico ut roget* (Vulg., cité tel quel dans *Mor.* 16, 82). *Peccatum (peccare) ad mortem* : voir 22, 3 ; 59, 1 ; 96, 5. *Sacerdotum orationibus et oblationibus* : ce dernier terme désigne la messe ; cf. AUGUSTIN, *De cura mort.* 18 : *sive altaris sive orationum... sacrificiis* (même couple en ordre inverse).

oblationibus non deletur. Saul autem per omnia superbos
obstinatos designans et tumere non cessat et peccatum suum
15 portari obsecrat. Inportabile onus congerit et quasi leue por-
tari petit.

3. Hoc quidem totiens in ecclesia agitur, quotiens hi qui
magna scelera libenter committunt, eorum magnitudinem
non attendunt. Inportabilia congregant et haec leuia atque
20 nullius esse ponderis pensant. Peccata sua suis praepositis
abscondunt, et cum uix inueniri possint et argui, quantum
possunt eadem peccata leuigant, ut qui eis praesunt eorum
grauedinem non attendant. Ad peccandum etiam fortes
sunt, ad flenda peccata debiles. Volunt quidem peccati delecta-
25 tionibus resolui, sed paenitentiae nolunt acerbitate purgari.
Quid est ergo quod dicunt : *Porta, quaeso, peccatum meum*, nisi
quia et peccatorum dulcedinem in se ipsis excipiunt, sed onere
praelatos onere eorundem peccatorum uolunt?

4. Quidam etiam sponte ad confitendum ueniunt, sed pro
30 quibus se accusant, non ipsi lugent, sed paenitere alios obse-
crant. Fide sola saluari aestimant, per paenitentiam reuerti
abiecti non curant. Vnde et subdit Saul dicens : *Et reuertere
mecum ut adorem Dominum*. Quasi enim recedens est praedi-
cator, cum inpuentes abicit. Dicit ergo : *Reuertere mecum ut
35 adorem Dominum*, cum in eo tantum a communionem electo-
rum non diuidi putat, quod fidem communem seruat. Vel
certe Dominum adorare est subdi religioni fidei et custodiae
bonae operationis.

38, 14 obstinatos : obstinatosque *vm* || 21 cum : ut *vm* || 22 ut : ne *vm* || 23
grauedinem : granditudinem *vm* || non *om. vm* || peccandum : peccatum *vm*
|| 25 acerbitate : acruitate C || 26 dicunt : dicit *vm* || quaeso *om. vm* || 31
reuertere : reuertere *vm* || 32 saul subdit *inu. vm* || 35 in *om. m*

38, 3. *Importabilia*, comme *importabile* (2), rappelle Mt 23, 4, où cependant
cet adjectif qualifie des préceptes, non des péchés comme ici. Les autorités
de l'Église sont appelées successivement *praepositi*, *qui...* *praesunt* et *praelati*.

ne l'effacent pas. Mais Saül, figure des orgueilleux absolu-
ment obstinés, ne cesse d'avoir le cœur enflé, tout en
suppliant qu'on porte son péché. Il accumule un poids
impossible à porter, et il demande qu'on le porte comme s'il
était léger.

3. C'est ce qui arrive dans l'Église chaque fois que ceux qui
commettent spontanément de grands crimes, ne prennent
pas garde à leur gravité. Ils rassemblent des fardeaux impos-
sibles à porter, tout en les tenant pour légers et ne pesant
rien. Ils cachent leurs péchés à leurs supérieurs, et quand on
peut à peine les découvrir et les reprendre, ils atténuent ces
péchés autant qu'ils peuvent, afin que leurs pasteurs n'en
voient pas la gravité. Quand il s'agit de pécher, ils sont forts.
Quand il s'agit de pleurer leurs péchés, ils sont faibles. Ils
veulent se vautrer dans les plaisirs du péché, mais ils ne veu-
lent pas se purifier par l'amertume de la pénitence. Pourquoi
donc disent-ils : « Porte, je t'en prie, mon péché », sinon
parce qu'ils laissent entrer en eux la douceur des péchés,
mais veulent faire peser sur les prélats le poids de ces
péchés ?

4. Il en est ainsi qui viennent spontanément à la confes-
sion, mais les fautes dont ils s'accusent, ils ne les pleurent
pas eux-mêmes, mais supplient d'autres de faire pénitence.
Par la foi seule ils pensent être sauvés. Quant à revenir de
leur exclusion par la pénitence, ils ne s'en soucient pas. D'où
la phrase qu'ajoute Saül : « Et reviens avec moi, pour que
j'adore le Seigneur. » De fait, le prédicateur se retire, en quel-
que sorte, quand il exclut les impudents. Il dit donc :
« Reviens avec moi, pour que j'adore le Seigneur », parce
qu'il pense n'être pas séparé de la communion des élus, par
le simple fait qu'il garde la foi commune. Ou bien « adorer le
Seigneur » consiste à se soumettre aux exigences religieuses
de la foi et à la pratique persévérante des bonnes œuvres.

38, 4. *Fide sola* rappelle Ja 2, 14-26. Cf. I, 62, 5, citant Ja 2, 26 (SC 351,
p. 286 : corriger la référence).

15, 26 39, 1. Quia uero finctos et hypochritas Saul insinuat, AIT SAMVHEL AD SAVL : NON REVERTAR TECVM, QVIA PROIECISTI SERMONEM DOMINI, ET PROIECIT TE DOMINVS, NE SIS REX. Quid est ergo quod propheta portare peccatum paenitentis regis
5 rennuît, nisi quia hunc non uere paenitentem uidit ? Cui ea quae prius abiectiois uerba respondit, quia eum inmutandum minime cognouit.

2. Qua nimirum prophetae constantia quidam nimis clementes huius temporis sacerdotes arguuntur, qui
10 conuersatione infirmi sunt, temeritate fortes. Sese uix sustinent et portanda suscipere onera aliorum audent. Leuia sua non ferunt et inportabilibus se subiciunt. Ecce fortis propheta refugit suscipere onus regalis peccati, ut sacerdos ecclesiae timeat et peccatorum inportabilium pondera subire
15 pertimescat.

3. Plerumque autem sic aliena peccata suscipiat, ut tamen ea quae expianda suscipit, flere eum a quo sunt commissa permittat. Vnde et Samuhel portare peccatum regis minime
20 promisit et tamen eum quem repulit abiectum planxit. Nam de eo post pauca scriptum est : *Lugebat Samuhel Saul, quoniam Dominum paenitebat, quod constituisset eum regem super Israhel.* Non quidem promisit ei portare peccatum regis, ut rex illud flere studeret, sed tamen quem repulerat flebat, ut Dominum ei propitium faceret.

39, 1 finctos *C^{pe} vm* || insinuat : sequitur *add. vm* || 11 aliorum onera *inu. vm* || 17 sunt : sicut *vm* || 19 repulit : retulit *m* || planxit : plangit *v* || 23 repulerat : retulerat *m*

39, 20-21. 1 S 15, 35 ; cf. VI, 60

39, 2. Avis aux « prêtres de ce temps » : pas d'indulgence excessive ! *Importabilibus* et *inportabilium* comme plus haut (38, 2).

39, 1. Mais parce que Saül représente les simulateurs et les hypocrites, SAMUEL DIT À SAÛL : JE NE REVIENDRAI PAS AVEC TOI. PUISQUE TU AS REJETÉ LA PAROLE DU SEIGNEUR, LE SEIGNEUR LUI AUSSI T'A REJETÉ : TU NE SERAS PAS ROI. Pourquoi donc le prophète refusa-t-il de porter le péché du roi pénitent, sinon parce qu'il vit que celui-ci n'était pas vraiment pénitent ? Il lui répondit ce qu'il lui avait déjà dit : des paroles de rejet, parce qu'il vit qu'il n'y avait pas moyen de le changer.

2. Cette constance du prophète confond certains prêtres trop indulgents de notre temps, qui sont à la fois faibles dans leur conduite et forts par leur témérité. C'est à peine s'ils se soutiennent eux-mêmes, et ils osent prendre sur eux les fardeaux des autres pour les porter. Ils ne supportent pas leurs propres charges, et ils se mettent à dos des poids intolérables. Voici que le prophète, qui est fort, n'ose prendre sur lui le fardeau du péché royal, afin que le prêtre de l'Église prenne peur et redoute de mettre sur ses épaules un poids de péchés intolérable.

3. Dans la plupart des cas, cependant, qu'il prenne sur lui les péchés d'autrui, mais de telle manière que, tout en se chargeant de les expier, il permette à celui qui les a commis de les pleurer. De là vient que Samuel n'a nullement promis de porter le péché du roi, et pourtant il a pleuré celui qu'il avait rejeté. En effet, il est écrit à son sujet un peu plus loin : « Samuel pleurait Saül, parce que le Seigneur regrettait de l'avoir établi roi sur Israël. » Il ne lui a pas promis de porter le péché du roi, afin que le roi eût à cœur de le pleurer, mais cependant il pleurait celui qu'il avait repoussé, afin de lui rendre le Seigneur propice.

39, 3. 1 S 15, 35 (référence omise dans CCL 144, p. 573) sera cité et commenté en 60.

25 4. Ad litteram uero dum sententiam propheta ingeminat, irreuocabilem diuinae aequitatis sententiam monstrat, qua sic peccator proicitur, ut redire ad diuinae misericordiae manum numquam permittatur.

40, 1. Potest et aliter intellegi, quod reuerti secum propheetam, ut adoret Dominum, rogat. Nam sancti uiri, qui Dominum peccando non deserunt, ad eum necesse non habent ut paenitendo reuertantur. Reuerti enim abeuntis est.

5 Quod nimirum peccatoribus per peccatum a Domino recedentibus conuenit, iustis permanentibus non conuenit. Quid est ergo, quod reuerti cum peccante Saule iustus Samuhel petitur, nisi quia electi praedicatores pro lapsis subditis uelut paenitentes affliguntur et quasi recedentes ueniunt, dum lapsos subditos paterna afflictione comitantur? Cum eis ergo reuertuntur, cum peccata subditorum et ipsi subditi qui peccauerunt, et praelati qui steterunt, pariter plangunt.

15 2. Tale est igitur ac si dicat: « Iam te paternis uisceribus adherere mihi per increpationem praedicationis agnoui, quem nec longius peccando recedentem reliquisti. Quia ergo te obiurgante respui, mecum redire te rogo, quia propriis uiribus ad tantae prauitatis magnitudinem delendam nequaquam sufficio. »

20 3. Sed tanti affectus preces recipiendae essent, si ex cordis ueritate procederent. Apte ergo hypochritae responsum est: *Non reuertar tecum*. Quasi dicat: « Pro te satisfacere Deo nescio,

39, 27 ad : a C^{ac}

40, 7 saule : saul *m* || 14 per increpationem praedicationis mihi *inu. um* || 15 peccando : peccare *um* || recedentem *om. um* 1 || 21 pro : per *v* || satisfacere : sacrificare *m*

39, 4. *Ad litteram* marque une exception dans l'explication « spirituelle » annoncée plus haut (32, 1).

40, 1. *Electi praedicatores... praelati* : après avoir parlé clairement des sacer-

4. Au sens littéral, d'ailleurs, le prophète, en réitérant la sentence, montre que la sentence de la justice divine est irrévocable : quand elle prononce le rejet du pécheur, jamais celui-ci n'aura permission de revenir à la main de la miséricorde divine.

40, 1. On peut encore entendre autrement le fait que le roi demande au prophète de revenir avec lui pour adorer le Seigneur. Car les saints, qui n'abandonnent pas le Seigneur en péchant, n'ont pas besoin de revenir à lui en faisant pénitence. En effet, revenir suppose qu'on s'est éloigné. Ce qui convient aux pécheurs qui se sont éloignés du Seigneur par le péché, ne convient pas aux justes qui restent avec lui. Pourquoi donc Samuel le juste reçoit-il la demande de revenir avec Saül le pécheur, sinon parce que les prédicateurs élus s'affligent comme des pénitents pour leurs sujets faillis et viennent comme s'ils s'étaient éloignés, en accompagnant avec une paternelle affliction leurs sujets faillis ? Ils reviennent donc avec eux, quand les péchés des sujets sont pleurés à la fois par ces sujets eux-mêmes qui ont péché, et par les prélats qui sont restés fidèles.

2. C'est donc comme si le pécheur disait : « Le blâme que tu m'adresses en prêchant m'a fait reconnaître que tu m'es uni par tes sentiments paternels, puisque même quand je me suis beaucoup éloigné en péchant, tu ne m'as pas abandonné. Maintenant que je suis venu à résipiscence grâce à tes reproches, je te prie de revenir avec moi, car je suis incapable d'effacer par mes propres forces un mal aussi grave. »

3. Mais ces prières faites avec tant d'émotion ne seraient à agréer que si elles sortaient d'un cœur véridique. Aussi est-ce à bon droit que l'hypocrite reçoit cette réponse : « Je ne reviendrai pas avec toi. » Autrement dit : « Je ne saurais faire

notes et du *sacerdos ecclesiae* (39, 2), l'auteur revient à la terminologie voilée qui lui est familière. Cf. 38, 3 (*praelati*).

quem ueritate humilitatis Deo subditum non adtendo. » Et quae priora ingeminans ait : « Quia proiecisti sermonem Domini, proiecit te Dominus, ne sis rex. » Et quia uersuti et abiendi et deserendi sunt, sequitur : ET CONVERSUS EST SAMVHEL, VT ABIRET.

41, 1. In qua profecto maiorum discessione magis hypocritae amissionem temporalis honoris metuunt quam aeternae hereditatis. Vnde et quiescere etiam derelicti non possunt, sed ea quae agere per se non audent, impetrare aliis interuenientibus student. Bene ergo subiungitur : ILLE AVTEM APPREHENDIT SVMMITATEM PALLII EIVS, QVAE ET SCISSA EST.

2. Quae sunt uestimenta doctoris nisi decorae sibi adherentium subditorum qualitates ? De quibus profecto uestibus magno pastori per prophetam repromittitur : *Viuit Dominus, quia his omnibus uelut uestimento uestieris !* Et per psalmistam canitur : *Dominus regnauit, decorem induit.* Induit quippe decorem, qui ad se ipsum splendorum fidelium mentes quasi uestimenta coniunxit. Saul ergo Samuhelis pallium apprehendit, cum superbus quisque et abiectus honorem culminis sibi deferri a summis uiris per coherentes sibi dilectos et familiares quaerit.

41, 1 discessione : decessione *m* || 2 metuunt : timent *vm* || 6 et *om. vm* || 7 decorae : docere || 10 uestieris : uestiris *m* || 11 induit : induit dominus fortitudinem *add. vm* || 15 deferri : deseri *Cv*

41, 9-10. Is 49, 18 11. Ps 92, 1

40, 3. *Quae priora* : 1 S 15, 23, cité en 35, 1. Le pronom est explétif.

41, 1. Le début de ce paragraphe serait mieux placé deux lignes plus haut (40, 3 : *Et quia uersuti...*).

satisfaction à Dieu pour toi, car je ne te vois pas soumis à Dieu avec une humilité véritable. » Et renouvelant sa déclaration antérieure, il dit : « Puisque tu as rejeté la parole du Seigneur, le Seigneur t'a rejeté : tu ne seras pas roi. » Et parce que les hommes rusés méritent d'être repoussés et abandonnés, le texte poursuit : ET SAMUEL SE RETOURNA POUR S'EN ALLER.

41, 1. En voyant partir ainsi les supérieurs, les hypocrites redoutent la perte des honneurs temporels plus que celle de l'héritage éternel. Aussi, même quand ils sont abandonnés, ne peuvent-ils rester tranquilles, mais ce qu'ils n'osent pas faire par eux-mêmes, ils s'efforcent de l'obtenir par l'intercession des autres. C'est donc fort à propos que le texte ajoute : MAIS IL SAISIT LE BOUT DE SON MANTEAU, QUI SE DÉCHIRA.

2. Que sont les vêtements du docteur, sinon les belles qualités des sujets qui lui sont attachés ? C'est à propos de ces vêtements que le prophète fait cette promesse au grand pasteur : « Par le Seigneur qui est vivant, tu te revêtiras de tous ceux-là comme d'un vêtement. » Et le Psalmiste chante : « Le Seigneur a inauguré son règne, il s'est revêtu de beauté. » Oui, il s'est revêtu de beauté, en s'unissant comme des vêtements les âmes resplendissantes des croyants. Saül saisit donc le manteau de Samuel, quand un orgueilleux qui se voit rejeté cherche à se faire donner par les grands chefs l'honneur du pouvoir, en agissant sur eux au moyen des amis et des familiers qui leur sont attachés.

41, 2. Is 49, 18 est cité différemment par GRÉGOIRE, *Mor.* 3, 48 ; 20, 58 ; 27, 63 ; 29, 13 ; *Ez. fragm.* 7, 17-18, avec *ornamento* (Vulg.) au lieu de *uestimento*, et avec une autre application : c'est l'Église qui se revêt des croyants, non le Christ, « grand pasteur ». Seconde citation (Ps 92, 1) comme en *Mor.* 32, 8.

3. Et quia pro reprobo perfectorum auditorum nullus obsecrat, non pallium sed pallii summitatem, id est extremitatem, apprehendisse perhibetur. Sed eadem extremitas scinditur, 20 quia qui inutilia suggerit reprobatur. Cum enim minor indiscreta rogans repellitur, uelut uestimenti summitas scindi perhibetur. Velut enim pars pallii summi prophetae scissa est, quando male suggerenti Petro respondit dicens : *Vade retro, Sathanas, non enim sapis ea quae Dei sunt, sed quae hominum.* 25 Hinc item praecipit dicens : *Si manus tua uel pes tuus scandalizat te, abscide eum et proice abs te.* Item : *Si oculus tuus scandalizat te, erue eum et proice abs te.*

4. Quibus nimirum uerbis non solum summitas pallii sed etiam media abscidenda designantur, quia, cum male suggerunt, perfecti etiam auditores contemnendi sunt. Hinc namque est, quod Zebedaei filii simul cum matre unus ad dexteram, alius ad sinistram redemptoris sedere petunt, sed 30 quasi bonae petitionis ignari repelluntur. Velut enim partem chlamidis Dominus scidit, cum ea membra, quae mouebant scandalum, increpando confutauit. 35

5. Et notandum quia non totum pallium sed pars pallii scinditur, quia, dum bonus mala suggerit, in eo quod male suggerit repelli debet, et in eo quod aliter bonus est ex dilectione retineri.

41, 19 eadem : ea m || 24 retro : me add. vm || sathanas : sathana v satana m || 26 abscide : abscinde vm || 29 abscidenda : abscindenda vm || designantur : designatur C || 30 contemnendi : contempnendi C || 32 alius : alter uero vm || 33 petitionis : petitiones C^{ac} || 35 chlamidis : clamidis Cv chlamydis m

41, 23-25. Mt 16, 23; Mc 8, 33 25-26. Mt 18, 8 26-27. Mt 18, 9 31-33. Cf. Mt 20, 20-23

41, 3. Première citation (Mt 16, 22 ; Mc 8, 33) comme en I, 10, 4 (voir note). La seconde (Mt 18, 8) est unique. La troisième (Mt 18, 9) se lisait chez GRÉGOIRE, *Mor.* 6, 57.

3. Et parce qu'aucun auditeur parfait n'intercède pour un réprouvé, ce n'est pas le manteau qu'il saisit, nous dit-on, mais le bout du manteau, c'est-à-dire le bord. Mais ce bord se déchire, car celui qui fait une suggestion inopportune se voit repoussé. Quand un inférieur fait une demande inconsidérée et essuie un refus, c'est comme si le bout du vêtement se déchirait, ainsi qu'on le dit ici. C'est ainsi qu'un morceau du manteau du prophète suprême se déchira, en quelque sorte, lorsqu'il répondit à Pierre, qui avait fait une suggestion mauvaise : « Arrière, Satan ! Ta sagesse n'est pas celle de Dieu, mais celle des hommes. » De là cet autre précepte qu'il donne : « Si ta main ou ton pied te scandalise, retranche-le et jette-le loin de toi. » Et encore : « Si ton œil te scandalise, arrache-le et jette-le loin de toi. »

4. Ces mots n'invitent pas à déchirer seulement le bout du manteau, mais aussi son milieu, car même les auditeurs parfaits, quand ils font une suggestion mauvaise, doivent être dédaignés. De là vient que les fils de Zébédée, en compagnie de leur mère, demandent à siéger l'un à la droite du Rédempteur, l'autre à sa gauche, mais ils essuient un refus, parce qu'ils n'ont pas su faire une bonne demande. Le Seigneur a déchiré un morceau de la chlamyde, pour ainsi dire, en reprenant et en repoussant des membres qui faisaient scandale.

5. On notera, cependant, que la déchirure n'affecte pas le manteau entier, mais un morceau du manteau, car lorsqu'un homme de bien suggère ce qui est mauvais, il faut le repousser dans la mesure où il suggère le mal et le garder en affection dans la mesure où il est bon par ailleurs.

41, 4. L'épisode des fils de Zébédée (Mt 20, 20-23) est utilisé à d'autres fins par GRÉGOIRE, *Mor.* 17, 9 et 34, 55 ; *Hom. Eu.* 27, 4 et 35, 7 ; *Dial.* III, 26, 8. A la fin, *chlamidis* (hapax) remplace *pallii* (I S 15, 27), employé constamment jusqu'ici.

41, 5. Retour à *pallium* (voir note précédente).

42, 1. Per uestimentum etiam rectoris conuersatio designatur, psalmista adtestante qui ait : *Sacerdotes tui induantur iustitiam*. Summitas ergo pallii apprehenditur, quando doctor de magna sanctitate laudatur, cum illud in eorum laude dicitur, quod decorum foris ostendunt. Sed quia iustorum plura sunt bona quae latent, pallii tantum summitas apprehendi potest, quia parum est quod de electi doctoris iustitia cernitur, multum uero quod occultatur.

2. Ipsum uero parum quod scitur, cum apprehenditur, scinditur, quia iusti suis laudibus non tenentur. Quia enim eas in momento contemnunt, quasi scissura pallii teneri nequeunt. Tenetur quidem pars scissa uestimenti, propheta non tenetur, quia uerum est quod de iusti laude dicitur, et tamen iusti, dum contemnunt quod audiunt, quasi scissuram in tenentis manibus relinquunt. Maiorum ergo, quia quaedam sciri possunt, quasi pars apprehenditur. Cum uero totum scitur quod a paruulis agitur, si laudatur, nihilominus abiciendum est, quia aliquid bonorum operum per uanitatem retinendum non est.

3. Hinc namque est quod, dum Iohannes adhuc adolescens comprehensum iam Dominum sequitur, per pallium tenetur et relicto pallio nudus fugisse describitur. Per uestimentum namque adolescens capitur, quando de bonae conuersationis initio conlaudatur, sed relicta sindone nudus profugit, qui laudes quas audit uilipendit. Nudum namque fugere est lau-

42, 4 eorum : eius *vm* || 5 quod : quo C || ostendunt : ostendit *vm* || 17 a paruulis quod *inu. vm* || agitur : agetur *vm* || 19 retinendum : tenendum *vm* || 21 sequitur : et *add. m*

42, 2-3. Ps 131, 9 20-22. Cf. Mc 14, 51-52

42, 1. Citation (Ps 31, 9) comme chez GRÉGOIRE, *Mor.* 14, 42 ; *Reg. Ep.* 1, 24 = *Past.* II, 4. Ensuite on passe du singulier (*doctor... laudatur*) au pluriel (*eorum... ostendunt*), puis du pluriel (*iustorum*) au singulier (*electi doctoris*).

42, 2. *Scitur... scinditur* : jeu de mots. Ensuite, nouveau passage du pluriel (« les justes ») au singulier (« le juste »), avec retour au pluriel (« les justes »).

42, 1. Le vêtement représente aussi la vie que mène le recteur, comme le Psalmiste l'atteste quand il dit : « Que tes prêtres revêtent la justice. » On saisit donc le bout du manteau, quand un docteur reçoit des éloges pour sa grande sainteté, lorsqu'on dit, à leur éloge, la beauté qu'ils montrent au-dehors. Mais les justes ont beaucoup de qualités qui restent cachées. Aussi ne peut-on saisir que le bout de leur manteau, car ce qu'on voit de la justice du docteur est peu de chose, tandis que beaucoup de choses demeurent invisibles.

2. Cependant ce peu que l'on sait, quand on le saisit, se déchire, car les justes ne se laissent pas attraper par les louanges. Comme ils les méprisent sur-le-champ, leur manteau se déchire, en quelque sorte, et il est impossible de les retenir. Ce qu'on tient, c'est un morceau de vêtement déchiré ; le prophète, on ne le tient pas, car ce qu'on dit à l'éloge du juste est vrai, mais les justes, en dédaignant ce qu'ils entendent, laissent en quelque sorte une déchirure dans les mains de celui qui tient. Des hommes supérieurs, on ne peut savoir que certaines choses : c'est donc un morceau que l'on saisit, en quelque sorte. Au contraire, tout ce que font les petits personnages, on le sait, et si cela attire des louanges, il faut tout de même le rejeter, car on ne doit garder aucune bonne action par vanité.

3. De là vient que, lorsque Jean, encore adolescent, suit le Seigneur qui vient d'être arrêté, on le tient par son manteau, et abandonnant ce manteau, dit l'Écriture, il s'enfuit tout nu. On prend un adolescent par son vêtement, quand il reçoit des éloges pour son début de bonne conduite. Mais il aban-

42, 3. L'adolescent anonyme (Mc 14, 51-52) est identifié avec Jean dans *Mor.* 14, 57. Cf. Jn 18, 15-16 (« l'autre disciple » qui introduit Pierre chez le grand-prêtre est apparemment l'auteur du Quatrième Évangile) et 19, 25-27 (le disciple bien-aimé au pied de la croix). - La dernière phrase est difficile. Il semble que *idcirco* ait pour corrélatif, non pas le premier *quia*, qui introduit une considération incidente, mais le second.

dabilem uitam habere, sed electae uitae laudem despiciere. Quasi enim nudus fugit, qui de ornatu uirtutum sibi per uanam gloriam nihil adscribit. Potest etiam idcirco nudus fugisse intellegi, quia qui per partes sindonis captus asseritur, reliquisse sindonem perhibetur, quia plerumque in electorum conscientia agitur, ut per hoc, quod ex parte laudantur, non pars meritorum sed omne bonae uitae meritum perisse suspicentur.

4. Samuhel ergo pallium scinditur, quia laudes suas electi doctores uilipendunt.

43, 1. Et quia laudibus non flectuntur, seueritatem prioris sententiae replicat dicens : SCIDIT DOMINVS REGNVM ISRAHEL A TE HODIE. Perfecti etenim uiri, quia a rigore iustitiae nulla laude mollescunt, tales ante quales post laudis suae testimonium sunt et, quae prius dixerant, eadem post repetendo confirmant.

2. Sed quaerendum est quid significet hoc quod dicitur : *Hodie*. Si enim reproborum uita nox est, quid est quod in die Saulis regnum scinditur ? Sed si nox est uita pastoris reprobii, cum eius regnum scinditur, diem facit. Dies quippe non fit, nisi cum nox recedit. Dicitur ergo : *Hodie*, quia caligo inobedientis damnari perhibetur. Vnde et exeunte Iuda Dominus dicit : *Nunc clarificatus est filius hominis*, quia noctem uitae illius uidit discedere et puram lucem iustitiae in aliis discipulis permanere.

42, 31 electorum : electi C^{ac} || 33 perisse : perdidisse m || 34 samuhel : samuelis vm

43, 2 scidit : scindit vm || 3 a te : de manu tua vm || 4 laudis : laudi C^{ac} || 5 et : e C^{ac} || 8 est² om. C || 9 saulis : saul vm || 11 dicitur : dicit vm

43, 13. Jn 13, 31

donne le drap et s'enfuit, en ne faisant aucun cas des éloges qu'il entend. S'enfuir nu, en effet, c'est avoir une vie digne d'éloge, mais mépriser l'éloge qu'attire cette vie d'élu. Il s'enfuit nu, en quelque sorte, celui qui ne s'attribue rien, par vaine gloire, des vertus dont il est orné. On peut aussi comprendre qu'il s'enfuit nu en un autre sens. Pris par un morceau du drap, nous dit-on, il abandonna le drap : c'est qu'il arrive souvent, dans la conscience inquiète des élus, que les éloges partiels qu'ils reçoivent leur paraissent entraîner la destruction, non d'une partie de leurs mérites, mais de tout le mérite de la bonne vie qu'ils mènent.

4. Le manteau de Samuel est donc déchiré, car les docteurs élus ne font aucun cas des éloges reçus.

43, 1. Malgré les éloges, ils restent inflexibles. C'est pourquoi, répétant la sévère sentence qu'il avait d'abord prononcée, il dit : LE SEIGNEUR T'A ARRACHÉ LE ROYAUME D'ISRAËL. En effet, les parfaits ne laissent aucun éloge amollir la rigueur de leur justice. Aussi restent-ils, après qu'on ait fait leur éloge, tels qu'ils étaient avant, et ce qu'ils avaient dit d'abord, ils le répètent et le confirment ensuite.

2. Mais il faut chercher ce que signifie l'« aujourd'hui » dont il parle là. Si, en effet, la vie des réprouvés est une nuit, comment se fait-il que le royaume de Saül lui est arraché dans le jour ? Mais si la vie du pasteur réprouvé est une nuit, quand son royaume lui est arraché, il fait jour. Il ne fait jour que quand la nuit se retire. On dit donc : « aujourd'hui », parce qu'on rapporte que l'obscurité du désobéissant est condamnée. De là le mot du Seigneur quand Judas sortit : « Maintenant le Fils de l'homme est glorifié », car il vit s'éloigner la nuit qu'était la vie de cet homme, et demeurer la pure lumière de justice qui était dans les autres disciples.

43, 2. La vie du pécheur est une nuit, celle du juste un jour : voir 15, 1. La citation (Jn 13, 31) est unique.

3. Dicitur etiam : *Hodie*, quia amoto superbo regi humili
 15, 28 regnum tradebatur. Vnde et subditur : ET TRADIDIT ILLVD
 PROXIMO TVO MELIORI TE. Cum ergo dies dicitur, non abiecti
 regis lucidum aliquid cernitur, sed substituti gloria praedica-
 20 tur, qui de regni culmine magnae uirtutis debebat splendore
 radiare.

44, 1. Et diuinae sententiae incommutabilitatem asserens
 15, 29 subdit dicens : PORRO TRIVMPHATOR IN ISRAHEL NON PARCET
 ET PAENITVDINE NON FLECTETVR. Quis enim huius triumphato-
 ris nomine nisi conditor humani generis intellegendus est ?
 5 Nam occultos aduersarios quicumque superat, eius uirtute
 uincit, qui ei gratiam superandae temptationis inpendit.

2. Quid est quod triumphator non parcere dicitur, cum
 Samuhel rogatur, nisi quia, cum praedicatores peccantibus
 subditis irascuntur, cum superbos aut lubricos digna senten-
 10 tia feriunt, non inpetum furoris sui sed diuinae uoluntatis
 iudicium exequuntur ? Quasi certe dicat : « Ego quidem non
 meam sed illius sententiam protuli, qui, quod decernendo
 profert, reuocari non potest. » Non ergo parcit et paenitudine
 15 catorum possunt, quae diligunt, paenitere.

15, 29 45, 1. Et causam subiciens ait : NEQVE ENIM HOMO EST, VT
 AGAT PAENITENTIAM. Quasi dicat : « Et uerum esse ei est, cui
 commutabilitas nulla est. »

44, 2 in *om. v* || 4 nisi *om. vm* || 8 praedicatores : praedicatoris *C^{ac}* || 9
 digna : diuina *vm* || 10 inpetum : impetu *m* || 12 sed : se *v*

45, 2 uerum : iterum *vm* || 3 commutabilitas : mutabilitas *vm*

45, 1. Absent des œuvres de Grégoire, *commutabilitas* ne se rencontre
 qu'ici dans *In I Regum*, à la différence de *incommutabilitas* (44, 1), terme familier
 à Grégoire et employé deux autres fois dans ce *Commentaire des Rois*.

3. « Aujourd'hui » se dit aussi parce que le royaume était
 ôté à un orgueilleux et remis à un roi humble. D'où ce qui
 suit : ET IL L'À REMIS À UN DE TES PROCHES QUI EST MEILLEUR 15, 28
 QUE TOI. En parlant de jour, on ne fait donc voir rien de lumi-
 neux chez le roi rejeté, mais on proclame la gloire de celui qui
 le remplace : celui-là devait, du haut de sa royauté, rayonner
 de l'éclat d'une grande vertu.

44, 1. Et pour affirmer que la sentence divine est irrévoca-
 ble, il ajoute ces mots : AU RESTE, CELUI QUI TRIOMPHE EN 15, 29
 ISRAËL N'ÉPARGNERA PAS ET NE CÉDERA PAS AU REPENTIR.
 « Celui qui triomphe » : qui faut-il entendre sous ce nom,
 sinon le Créateur du genre humain ? Car, de fait, quiconque
 l'emporte sur les ennemis cachés doit sa victoire à la puis-
 sance de celui qui lui a donné la grâce de l'emporter sur la
 tentation.

2. Pourquoi, quand Samuel reçoit la demande, dit-il que
 « celui qui triomphe n'épargnera pas », sinon parce que,
 quand les prêcheurs se fâchent contre leurs sujets qui
 pêchent, quand ils frappent les orgueilleux ou les sensuels de
 la sentence que méritent ceux-ci, ils ne suivent pas l'impul-
 sion de leur propre colère, mais le jugement de la volonté
 divine ? C'est exactement comme s'il disait : « Ce n'est pas
 ma propre sentence que j'ai prononcée, mais celle de celui
 dont les arrêts sont irrévocables. » Il n'épargne donc pas et
 ne cède pas au repentir, mais c'est vis-à-vis de ceux qui ne
 peuvent même cesser de pécher ni se repentir de péchés
 qu'ils aiment.

45, 1. Et ajoutant la cause, il dit : IL N'EST PAS, EN EFFET, UN 15, 29
 HOMME, POUR SE REPENTIR. Autrement dit : « L'être véritable
 est à celui qui n'est sujet à aucune mutation. »

2. Potest autem triumphatoris nomine substituti regis perfectio designari, qui et multorum triumphorum gloriam habiturus erat et contra uoluntatem conditoris parcere alicui non auderet. Vnde et in hoc ipso eodem libro de eo scriptum est : *Et percutiebat Dauid omnem terram nec relinquebat uiuentem uirum et mulierem*. De quo etiam dicitur : *Neque enim homo est, ut agat paenitentiam*. Quid enim hoc loco homo nisi carnalibus passionibus subditus designatur ? Quasi adhuc superbum mordeat dicens : « Te modo proiectum paenitet, cum audaciae tuae sententiam percipis, sed ille paenitentiam non aget, qui ut homo inoboedientiae et tumori non subiacet. »

15, 30 46, 1. At ille adhuc in ore suo confitetur dicens : PECCAUI. Ipsius autem confessionis qualitatem ostendit, quia subiunxit dicens : *SED NVNC HONORA ME CORAM SENIBVS POPVLI MEI ET CORAM ISRAHEL*. Liqueat quam paenitudinem gerat, qui adhuc honorari desiderat. Nam si sui peccati hunc ueraciter paeniteret, inhonorari potius quam honorari concupisceret.

2. Ammirari igitur libet proiecti cordis durtiam. Ecce uir Dei mandatum conditoris exequens dicit : *Proiecit te Dominus, ne sis rex ; e contra uero, qui abiectiois sententiam suscipit, per appetitum elationis honores quaerit*.

3. Quid est ergo quod dicit : *Peccaui* ? Confessionem quidem peccati non honor aut gloria sed uilitas et contemptus sequi debet. Quid enim prodest confiteri flagitia, si confessionis uocem non sequitur afflictio paenitentiae ?

45, 4 autem : etiam *vm* || 7 auderet : audere C || 12 proiectum : peccatorum *vm* || 14 inoboedientiae : et *praem. vm*

46, 1 at : et *vm* sed nunc honora me coram senioribus populi mei et coram Israhel *praem. v* || 3 senibus : senioribus *vm* || 6 concupisceret : concupiuisset *vm* || 7 ecce : et *v* ut *m* || 9 e : et *C^{ac}* || uero : uos *C^{ac}* || 12 uilitas : utilitas *m*

45, 8-9. 1 S 27, 9 46, 8-9. 1 S 15, 26

45, 2. Retour à *triumphator* (1 S 15, 29). Après avoir entendu ce terme comme une évocation du Créateur (44, 1), on l'applique au roi David. La citation (1 S 27, 9) est unique.

2. Cependant le nom de triomphateur peut indiquer la perfection du roi substitué, qui allait remporter quantité de triomphes glorieux et ne se permettrait d'épargner personne à l'encontre de la volonté du Créateur. De là vient qu'il est écrit à son sujet en ce même livre : « Et David frappait toute la terre et ne laissait en vie ni homme ni femme. » C'est de lui aussi qu'on dit : « Il n'est pas, en effet, un homme, pour se repentir. » Dans cette phrase, que représente « homme », sinon l'être soumis aux passions charnelles ? C'est comme si l'on mordait encore l'orgueilleux en lui disant : « A présent, tu regrettes d'être rejeté, quand tu reçois la sentence qui condamne ton audace. Mais lui ne se repentira pas, parce qu'il n'est pas, comme un homme, sujet à la désobéissance et à l'enflure. »

46, 1. Lui, cependant, fait encore une confession verbale en disant : J'AI PÉCHÉ. Ce que vaut cette confession, toutefois, il le montre quand il ajoute : *MAIS À PRÉSENT, HONORE-MOI DEVANT LES ANCIENS DE MON PEUPLE ET DEVANT ISRAËL*. On voit quelle espèce de pénitence il fait, lui qui désire être encore honoré. Car s'il regrettait vraiment son péché, il désirerait être déshonoré plutôt qu'honoré.

2. Il nous plaît donc de nous étonner à la vue de la dureté du cœur de ce réprouvé. Voici que l'homme de Dieu, accomplissant une mission du Créateur, dit : « Le Seigneur t'a rejeté. Tu ne seras pas roi. » A l'opposé, celui qui reçoit cette sentence de rejet cherche les honneurs par désir d'être exalté.

3. Pourquoi donc dit-il : « J'ai péché » ? La confession du péché doit être suivie non pas d'honneur et de gloire, mais d'abaissement et de mépris. A quoi bon, en effet, confesser ses crimes, si cette parole de confession n'est pas suivie de l'affliction de la pénitence ?

46, 1. Le début du texte (1 S 15, 30 : *At ille ait*) est paraphrasé, chose assez rare.

15 4. Tria quippe in unoquoque consideranda sunt ueraciter
 paenitente, uidelicet conuersio mentis, confessio oris et uin-
 dicta peccati. Nam qui corde non conuertitur, quid prodest si
 peccata confiteatur? Peccatum enim, quod diligitur, confi-
 20 confitendo aperiunt, sed non conuertendo nequaquam detes-
 tantur. Hi profecto confitendo nihil agunt: quia quod
 loquendo eiciunt, amando introducunt.

5. Vnde et salubriter confiteri uolentibus scriptura insi-
 nuat dicens: *Corde creditur ad iustitiam, ore autem confessio fit*
 25 *ad salutem*. Quid est corde credere ad iustitiam, nisi uolunta-
 tem dirigere ad fidem per dilectionem operantem? Cum ergo
 quis cordis intentionem ad iustitiam per amorem dirigit, per
 initium bonae uoluntatis fructum habet rectae conuersionis.
 Hic certe iam ad salutem confitetur, quia plus loquendo de
 30 uulnere eicit, quod conuersione conpunit.

6. Tertia ergo species, id est uindicta, quasi medicina
 necessaria est, ut apostema reatus, quod conuersione
 conpungitur, confitendo purgetur, afflictionis medicina
 sanetur. Ergo, qui corde ad iustitiam non credit, confessio-
 35 nem ad salutem nequaquam facit, quia uelut malae arboris
 folia ostendit, cuius altas figit radices in corde. Signum ergo
 uerae confessionis non est in oris confessione sed in afflic-
 tione paenitentiae. Tunc namque bene conuersum
 peccatorem cernimus, cum digna afflictionis austeritate
 40 delere nititur, quod loquendo confitetur.

46, 17 prodest: ei *add. vm* || 18 enim *om. vm* || 28 rectae: bonae *vm* || 30
 quod: quam *vm* || 33 afflictionis: afflictionisque *vm* || 35 uelut: uelud *C^{ac}* ||
 36 radices figit *inu. vm* || 39 austeritate: absteritate C

46, 24-25. Rm 10, 10 26. Cf. Ga 5, 6

46, 5. Dans la première citation (Rm 10, 10), *enim* est omis comme chez
 GRÉGOIRE, *Mor.* 31, 74, etc. Ensuite allusion à Ga 5, 6, avec *dilectionem* au
 lieu de *caritatem*: voir IV, 135, 3 et note.

4. Chez tout pénitent véritable, trois choses sont à
 considérer: la conversion de l'âme, la confession de la bou-
 che et le châtement du péché. Celui qui ne se convertit pas en
 son cœur, à quoi lui sert de confesser ses péchés? Quand on
 aime le péché, on ne l'efface pas en le confessant. Il en est qui
 déclarent leurs péchés en confession, mais ne les détestent
 nullement en se convertissant. Ceux-là ne font rien en se con-
 fessant, car ce qu'ils expulsent en le disant, ils l'introduisent
 en l'aimant.

5. De là vient que, à l'adresse de ceux qui veulent faire une
 confession salutaire, l'Écriture donne cette instruction:
 « Avec le cœur on croit pour obtenir la justice, avec la bouche
 on confesse pour obtenir le salut. » Qu'est-ce que croire pour
 obtenir la justice, sinon diriger sa volonté vers la foi qui agit
 par l'amour? Quand donc, par l'amour, on dirige l'intention
 de son cœur vers la justice, ce commencement de bonne
 volonté procure le fruit d'une conversion authentique. C'est
 alors, pour sûr, que la confession mène au salut, car on
 expulse davantage, en parlant, d'une blessure qu'on a pres-
 sée par la conversion.

6. Quant au troisième point, qui est le châtement, il est
 nécessaire à titre de remède, pour que l'abcès de la faute,
 incisé par la conversion, vidé par la confession, soit guéri par
 le remède de l'affliction. Ainsi donc, celui qui ne croit pas
 dans son cœur pour la justice, ne fait pas de confession pour
 le salut, car il déploie, pour ainsi dire, le feuillage de l'arbre
 mauvais, dont il a enfoncé profondément les racines dans
 son cœur. Le signe d'une vraie confession ne consiste donc
 pas dans la confession de la bouche, mais dans l'affliction de
 la pénitence. Le pécheur n'est bien converti, nous le voyons,
 que lorsqu'il s'efforce d'effacer, par une digne austérité
 afflictive, ce qu'il confesse verbalement.

46, 6. *Apostema* (hapax) manque chez Grégoire.

7. Vnde et Iohannes baptista male conuersos iudaeos ad se confluentes increpans ait : *Genimina uiperarum, quis ostendit uobis fugere a uentura ira ? Facite ergo dignos fructus paenitentiae.* In fructu ergo, non in foliis aut in ramis paenitentia
45 cognoscenda est. Quasi arbor quippe bona uoluntas est. Confessionis ergo uerba quid sunt aliud nisi folia ? Non ergo nobis folia propter se ipsa sed propter fructum expectanda sunt, quia idcirco omnis confessio peccatorum recipitur, ut fructus paenitentiae subsequatur. Vnde et Dominus arborem
50 foliis decoram, fructu sterilem, maledixit, quia confessionis ornatum non recipit sine fructu afflictionis.

8. Saul ergo, qui confitetur et honorari uult, non affligi et humiliari, quid designat nisi eos qui confessionem sterilem habent et fructum non habent, quia decorem confessionis
55 uerbis humilibus praeferunt, sed uerborum uirorem humilitate paenitentiae non sequuntur ?

47, 1. Sed quid antiquos adtendimus, cum nunc tantam lapsorum regum multitudinem uideamus ? Cateruatim namque nunc in flagitia corruunt non solum subiecti debiles, sed etiam praelati et sacerdotes neglegentes. Lubrica peccando agunt, qui ordine ministerii sacramentis caelestibus deputati
5 sunt.

2. Sed plerique illorum, dum quodammodo ad cor redeunt, se errasse confitentur. Qui tamen sic uolunt contra

46, 41 et om. *vm* || 42 genimina : gemina *C^{ac}* || 44 in³ om. *vm* || 47 expectanda : expetenda *vm* || 54 quia : qui *vm* || 55 praeferunt : praefert *C^{ac}* || 55-56 non humilitate paenitentiae *inu. vm*

46, 42-43. Lc 3, 7-8 49-50. Cf. Mt 21, 19 ; Mc 11, 13-14
47, 7-8. Cf. Is 46, 8

46, 7. Citation (Lc 3, 7-8 ; corriger la référence du CCL) comme en IV, 75, 2 ; cf. GRÉGOIRE, *Hom. Eu.* 20, 7-8, etc. La malédiction du figuier stérile (Mt 21, 19) n'est pas évoquée ailleurs.

7. De là vient que Jean-Baptiste, prenant à partie les juifs mal convertis qui affluaient autour de lui, leur dit : « Race de vipères, qui vous a enseigné à fuir devant la colère qui vient ? Faites donc de dignes fruits de pénitence. » La pénitence se reconnaît donc à son fruit, non à son feuillage ou à sa ramure. La bonne volonté, en effet, est comme un arbre. Que sont donc les paroles de la confession, sinon des feuilles ? Il ne nous faut donc pas attendre les feuilles pour elles-mêmes, mais en vue du fruit, car toute confession des péchés n'est agréée qu'afin d'être suivie du fruit de la pénitence. De là vient que le Seigneur maudit l'arbre aux belles feuilles qui n'avait pas de fruit, car il n'agréa pas l'ornement de la confession sans le fruit de l'affliction.

8. Par suite, quand Saül fait sa confession mais veut être honoré, au lieu de s'affliger et de s'humilier, que représente-t-il, sinon ceux qui font une confession stérile et ne portent pas de fruit ? Ils déploient, en parlant humblement, une belle confession, mais ils ne suivent pas cette verdure verbale en faisant humblement pénitence.

47, 1. Mais pourquoi fixons-nous notre attention sur les anciens, alors que nous voyons aujourd'hui tant de rois qui ont failli ? Car c'est en foule, à présent, que tombent dans les péchés graves non seulement de faibles sujets, mais encore les prélats et les prêtres négligents. Ils commettent des péchés d'impureté, ceux qui sont affectés, de par leur ordination ministérielle, aux mystères célestes.

2. Cependant beaucoup d'entre eux, revenant à leur cœur en quelque sorte, confessent qu'ils se sont égarés. Mais s'ils

47, 1. Ici commence une page sévère (47, 1-5) sur les fautes charnelles des prêtres, peut-être même des évêques.

47, 2. *Ad cor redeunt* : écho de Is 46, 8 (*redite praeuaricatores ad cor*), cité par GRÉGOIRE, *Reg. Ep.* 1, 5 ; *Mor.* 19, 21 et 26, 61 ; cf. *Hom. Ez.* II, 9, 19. La suite suppose la pratique de la confession privée.

se peccata proferre, ut uelint adhuc de officio sacri ordinis
10 honorari. Turpes in secreto se proferunt, sed foris praeter
ordinis celsitudinem uideri humiles erubescunt. Quid ergo
isti nisi et abiectos se esse uident et tamen uelle honorari
audent ?

3. Saepe autem non a se ipsis ueniunt, sed inuiti capiun-
15 tur, abiectiois suae mandata percipiunt et tamen rogant, ut
honorentur. Volunt quippe immunda agere, sed audent sacris
altaribus inherere.

4. Ecce quot Sauls adtendimus, quot reges lapsos a sanc-
tae ecclesiae culmine contemplantur ! Quorum profecto
20 singulis dicendum est : *Quia proiecisti sermonem Domini, proie-*
cit te Dominus, ne sis rex, ut ministerium caeleste non agant,
quos terrena flagitia inquinare non cessant. Sed hoc profecto
dicere possumus, lubricis ministris suadere non possumus.
Nam Saul et abiectum se audiuit et regnauit, quia immundi
25 sacerdotes se sacerdotali culmine deiectos per luxuriae in-
quamenta cognoscunt et tamen contra Dei uoluntatem sacra
mysteria temerare non desinunt.

5. Sed rex contra Domini uoluntatem regnans non rex sed
tyrannus fuit, quia sacerdos indignus, qui merito suae in-
30 nationis abicitur, cum ministrare praesumit, ad tantae gloriae
culmen damnandus ascendit. Vnde et tyrannos terrere
uolens caeli ille magnus senator ait : *Qui manducat panem et*
bibit calicem Domini indigne, iudicium sibi manducat et bibit.

47, 12 et¹ om. *vm* || esse om. *vm* || 14 inuiti : inuicti C || 23 lubricis : tamen
add. vm || 27 temerare : tractare *m* || 28 non : est *add. m* || 32 ait om. *vm* ||
panem : inquit *add. vm* || 33 calicem : sanguinem *vm*

47, 20-21. 1 S 15, 26 32-33. 1 Co 11, 29

47, 4. Citation de 1 S 15, 26 comme plus haut (39, 1), mais sans *et* devant
proiecit.

47, 5. Citation de 1 Co 11, 29 comme en II, 15, 3 et 98, 1 ; III, 132, 3, mais

veulent bien reconnaître contre eux-mêmes leur péché, ils
veulent aussi conserver l'honneur d'accomplir les fonctions
de l'ordre sacré. En secret ils reconnaissent leur honte, mais
à l'extérieur ils rougissent de paraître humbles, contraire-
ment à la haute situation de leur ordre. Ne voient-ils donc
pas, ces gens-là, qu'ils sont rejetés, tout en osant vouloir
qu'on les honore ?

3. Souvent, cependant, ils ne viennent pas d'eux-mêmes,
mais sont pris en faute malgré eux. Ils reçoivent un arrêt de
destitution, et pourtant ils demandent qu'on les honore. Ils
veulent commettre des impuretés, mais ils osent rester au
contact des saints autels.

4. Combien de Saül ne voyons-nous pas, que de rois tom-
bés du sommet de la sainte Église ne contemplant nous pas !
A chacun d'eux il nous faut dire : « Parce que tu as rejeté la
parole du Seigneur, le Seigneur t'a rejeté : tu ne seras plus
roi », afin qu'ils n'accomplissent plus le ministère céleste, ces
gens que ne cessent de souiller des méfaits terrestres. Mais
cela, nous pouvons bien le dire, nous ne pouvons en persua-
der ces ministres lubriques. Car Saül s'entendit rejeter, et il
régna : les prêtres impurs savent qu'ils sont déchus du som-
met sacerdotal à cause des souillures de la luxure, et pourtant
ils ne cessent de profaner les saints mystères, à l'encontre de
la volonté de Dieu.

5. Mais le roi qui régna contre la volonté du Seigneur ne fut
pas un roi mais un usurpateur, car le prêtre indigne, à qui sa
souillure vaut d'être rejeté, quand il se permet d'officier, ne
monte à ce sommet si glorieux que pour s'attirer une con-
damnation. De là vient que le grand sénateur du ciel, voulant
effrayer les usurpateurs, a dit : « Celui qui mange le pain et
boit la coupe du Seigneur indignement, il mange et boit son
propre jugement. »

ici l'auteur ajoute *panem et calicem domini*, pris dans le contexte (1 Co 11, 27).
Ce mot de Paul n'est jamais cité par Grégoire.

6. Plerumque autem instanti confessione agitur, ut
 35 confitentibus de cordis etiam conuersione credatur. Ali-
 quando reproborum falsam humilitatem electi praedicatores
 excipiunt, ut exemplo eorum alii ad salutem perducantur.
 Duo quippe in hypochritis agnoscunt, unum intus, alterum
 foris, intus quidem purum malum, foris bonum simulatum.
 40 Vtrumque detestantur; sed saepe praetextum boni in eis
 tolerant, ut qui bonum foris cernunt, malum interius
 nesciunt, boni quod adspiciunt exempla sequantur.

15, 31 48, 1. Bene ergo subiunctum est : REVERSUS ERGO SAMVHEL
 SECVTVS EST SAVLEM ET ADORAVIT SAVL DOMINVM. Per malum
 quippe, quod interius latebat, audire meruit : *Proiecit te Domi-*
nus, ne sis rex, sed ut praetextu boni ad eiusdem boni
 5 *ueritatem alios traheret, Samuhel Saulem sequi uoluit et eum*
adorare Dominum uidit.

2. Quandoque etiam mala regum et terrae magnorum tole-
 randa sunt, ne exasperati ad peiora dilabantur. Deos quippe
 gentium filii Israhel saepe coluerunt. Vnde et de conuersis a
 10 Samuhele superius dictum est : *Abstulerunt filii Israhel de*
medio sui baalim et astaroth. Et fortasse, si abiectus rex secum
 ad adorandum Dominum redeuntem prophetam non cerne-
 ret, daemonum simulachra adoraret. Et proicit ergo eum et
 cum eo reuertitur, quia in potentibus huius saeculi sic est
 15 damnanda iniquitas, ut bonum quod habent exasperati non
 perdant.

47, 37 excipiunt : accipiunt *vm* || 41 tolerant : simulant *vm*

48, 2 saulem : saul *vm* || 4 sis : sit *v* || 5 saulem : saul *vm* || 12 redeuntem :
 reuertentem *vm* || 15 exasperati : ex aparati *v*

48, 3-4. 1 S 15, 26 10-11. 1 S 7, 4

6. Souvent, d'ailleurs, une confession instante a pour effet
 qu'on croit aussi à la conversion du cœur de ceux qui se con-
 fessent. Parfois les prédicateurs élus acceptent la fausse
 humilité des réprouvés, pour que leur exemple en conduise
 d'autres au salut. Dans les hypocrites ils discernent deux
 choses, l'une au-dedans, l'autre au-dehors : au-dedans le mal
 pur et simple, au-dehors le bien simulé. Ils détestent l'un et
 l'autre, mais souvent ils tolèrent en eux l'apparence de bien,
 afin que ceux qui voient le bien au-dehors et ignorent le mal
 au-dedans, suivent les exemples du bien qu'ils ont sous les
 yeux.

48, 1. C'est donc à bon droit que le texte ajoute : SAMUEL 15, 31
 REVINT DONC À LA SUITE DE SAÛL, ET SAÛL ADORA LE SEI-
 GNEUR. A cause du mal qui se cachait au-dedans de lui, il
 mérita d'entendre ces mots : « Le Saint t'a rejeté, tu ne seras
 plus roi. » Mais pour que l'apparence de bien en attirât
 d'autres à la vérité de ce même bien, Samuel voulut suivre
 Saül et le vit adorer le Seigneur.

2. Parfois même il faut supporter les méfaits des rois et des
 grands de la terre, de peur que l'exaspération ne les fasse
 tomber dans des maux encore plus graves. Souvent, en effet,
 les fils d'Israël ont rendu un culte aux dieux des nations.
 D'où la parole que Samuel a dite plus haut à propos de leur
 conversion : « Les fils d'Israël ôtèrent du milieu d'eux les
 Baals et les Astartés. » Si le roi rejeté n'avait vu le prophète
 revenir avec lui pour adorer le Seigneur, peut-être aurait-il
 adoré les statues des démons. Il le rejette donc, et pourtant il
 revient avec lui, car chez les puissants de ce monde il faut
 condamner l'iniquité de telle sorte qu'ils ne perdent pas,
 exaspérés, le bien qu'ils ont.

48, 2. Citation de 1 S 7, 4, qui a été commenté en III, 147, 1. Cette phrase
 narrative est attribuée à Samuel, auteur présumé du livre (cf. *Praef.* 4).

3. Saepe enim mali sunt in occulto, et bonum quod cernitur alii deuotius imitantur. Mala certe potentum saeculi magna eis mala sunt, sed bona quae proferunt ad exemplum
 20 fidelium magis quam bona aliorum prosunt. Bene ergo Samuhel cum abiecto rege reuertitur, quia electi praedicatorum potentes saeculi et pro iniquitate percutiunt et pro exemplo bona agere quaedam sinunt.

15, 32 49. Vnde et sequitur : DIXITQVE SAMVHEL : ADDVCITE AD ME AGAG REGEM AMALECH. ET OBLATVS EST EI AGAG PINGVISSIMVS TREMENS. Reges Dominum adorant, quando superbi et contemptores se ad Domini mandata facienda humiliant.
 5 Adorant lubrici, quando Deo subiciuntur per oboedientiam castitatis. Aliquando autem adorare se simulant, quia nonnulli praetextum humilitatis aut castitatis habent, ueritatem non habent, sed dum habere in ueritate bonum creduntur, alii per bonum quod credunt mali operis usum deserunt.
 10 Agag ergo regem Samuheli tradunt, quia sensualitatis suae uigorem confitendo proferunt. Quando enim confitentur peccata luxuriae, quae per uigorem carnis commiserunt, quid aliud quam Amalech regem interficiendum prophetis offerunt ?

50, 1. Sed quid est quod pinguis Agag dicitur ? Sed sensualitatis uigor in aliis pinguis, in aliis macer est. Quid est

48, 19 exemplum : exempla C^{pc} || 21 samuhel : saul C || praedicatorum : praedicator C^{ac} || 22 saeculi potentes inu. *vm*

49, 1 ad me *om. vm* || 7-8 habent ueritatem non *om. vm* || 9 deserunt : perdunt *vm* || 11 confitentur : confitetur C || 14 offerunt : offeruntur *v*

49. Dans 1 S 15, 32, la Vulgate a un *et* entre *pinguis* et *tremens*. Ce dernier mot est une interpolation (WEBER, n° 23). Ensuite *sensualitas* comme plus haut (voir 3, 2 et note) et plus bas (50, 1 et 4 ; 51, 2).

3. Souvent, en effet, c'est en secret qu'ils sont mauvais, et ce qu'on voit de bon en eux est imité par d'autres avec une dévotion particulière. Sans doute les mauvais côtés des puissants de ce monde sont-ils pour eux de grands maux, mais les bons côtés qu'ils offrent à la vue servent d'exemples aux fidèles plus que ne le font les bons côtés des autres. C'est donc à juste titre que Samuel revient avec le roi rejeté, car les prédicateurs élus frappent les puissants de ce monde pour leur iniquité, mais en même temps les laissent faire quelque bien pour l'exemple.

49. D'où la suite du texte : ET SAMUEL DIT : AMENEZ-MOI 15, 32 AGAG, ROI D'AMALECH. ET ON LUI OFFRIT AGAG, TRÈS GROS ET TREMBLANT. Les rois adorent le Seigneur, quand les orgueilleux et les contempteurs s'humilient pour faire ce que le Seigneur commande. Les sensuels adorent, quand ils se soumettent à Dieu par l'obéissance de la chasteté. Parfois cependant ils font semblant d'adorer, car certains prennent une apparence d'humilité ou de chasteté, sans en avoir la vérité ; mais du fait que l'on croit qu'ils ont ce bien en vérité, d'autres, à cause du bien qu'ils croient, renoncent à leur conduite mauvaise. Ils livrent donc le roi Agag à Samuel, car ils avouent en confession la force de leur sensualité. Quand ils confessent leurs péchés de luxure, qu'ils ont commis par la force de la chair, que font-ils d'autre que d'offrir aux prophètes le roi Agag pour qu'ils le tuent ?

50, 1. Mais pourquoi dit-on d'Agag qu'il est très gros ? Mais la force de la sensualité est grosse chez les uns, mince chez les autres. Pourquoi donc offre-t-on cet homme gros, sinon

50, 1. Déjà cité en V, 108, 4, le mot des Proverbes (2, 14) était familier à Grégoire, qui le citait d'ordinaire selon la Vulgate (*Qui laetantur...* ; voir *Mor.* 6, 26 ; 16, 78 ; 20, 37 ; *Hom. Ez.* I, 4, 9), mais une fois comme ici (*Laetantur...* ; voir *Hom. Eu.* 39, 3).

ergo quod pinguis offertur, nisi quia a subditis regis reprobi
 ducebatur ? Nam saepe neglegentes sunt subditi, sed dum
 5 electi pastoris sui exempla conspiciunt, inter mala quae
 faciunt ingemiscunt. Per fragilitatem carnis ad inmunditias
 cadunt, sed percussi exemplis maiorum omnino gaudere
 inter inmunditiae oblectamenta non possunt. Vbi ergo pin-
 guissimus est Agag, nisi de quibus dicitur : *Laetantur, cum*
 10 *male fecerint, et exultant in rebus pessimis ?*

2. Subiecti namque lasciuu doctoris tanto audacius pec-
 cant, quanto maiorum suorum nulla coram posita habent
 exempla quae uideant. Sed ualde dementius se praecipitant,
 cum in pastoribus suis bonum quod sequantur non uident, et
 15 cuius exemplo pereant malum uident. In his quippe Agag
 pinguescit, quia gaudenter, secure et libere uigor carnis in
 luxuriae uoluptate distenditur, qui usu inlecebrae nulla re
 obuiante fraudatur. Pinguissimus ergo interficiendus offer-
 tur, quando illi conuertuntur, qui in uoluptate luxuriae ualde
 20 laetati sunt. Quasi enim traditur rex, quando is qui menti
 imperabat carnalis sensus Christi sacerdotibus per confessio-
 nem reuelatur.

3. Nutrire etiam ignem pinguedo solet. Bene ergo Amale-
 chitae regi adscribitur, quia, dum mentem fornicationis
 25 spiritus obtinet, quo dulcius ac saepius illic per turpes cogita-
 tiones pascitur, ad augendum ignem concupiscentiae
 uberiora sibi fomenta tribuuntur.

4. Tremens uero dicitur, quia carnalis sensus, quando spi-
 ritualibus uiris per confessionem traditur, infirmatur. Signum
 30 namque dat tremens, quia membrorum robur non habet. Dum

50, 4 ducebatur : ducebantur C || 8 ubi : in quibus *vm* || 9 nisi : in illis *add.*
vm || 18 obuiante : obiante *v* || 30 namque : ergo *vm*

parce qu'il était amené par les sujets du roi réprouvé ? Sou-
 vent, en effet, les sujets sont négligents, mais quand ils
 voient les exemples de leur pasteur élu, ils gémissent au
 milieu du mal qu'ils font. La fragilité de la chair les fait tom-
 ber dans l'impureté, mais frappés par les exemples de leur
 supérieur, ils ne peuvent se réjouir tout à fait au milieu des
 plaisirs impurs. Où donc Agag est-il très gros, sinon chez
 ceux dont il est dit : « Ils se délectent à mal agir, et ils exultent
 en des choses détestables » ?

2. En effet, les sujets d'un docteur lascif pèchent avec
 d'autant plus d'audace qu'ils n'ont sous les yeux aucun
 exemple de leurs supérieurs. Mais ils s'abandonnent bien
 plus follement encore, lorsqu'ils ne voient en leur pasteur
 aucun bien à imiter, tout en voyant un mal dont l'exemple les
 mène à leur perte. C'est en ceux-là qu'Agag est gros, car l'ins-
 tinct charnel s'abandonne au plaisir de la luxure en toute
 joie, sécurité et liberté, quand il n'a rien qui s'oppose à lui et
 le prive de ce qui l'attire. C'est donc très gros qu'on l'offre à
 occire, quand se convertissent des gens qui s'étaient copieu-
 sement délectés du plaisir de la luxure. En effet, on livre le
 roi, pour ainsi dire, quand on révèle aux prêtres du Christ en
 confession le sens charnel qui commandait à l'âme.

3. De plus, la graisse entretient le feu. C'est donc à bon
 droit qu'on l'attribue au roi amalécite, car lorsque l'esprit de
 fornication possède une âme, plus il s'y nourrit suavement et
 fréquemment de pensées honteuses, plus il reçoit d'aliments
 qui augmentent le feu de la concupiscentie.

4. Le texte dit, d'autre part, qu'il est tremblant, parce que
 le sens charnel, quand on le livre en confession aux hommes
 spirituels, perd ses forces. Quand il tremble, en effet, il indi-
 que que ses membres n'ont pas de vigueur. Lorsque la sensua-

50, 2. Nouvelle mention de la confession sacramentelle faite au prêtre
 (cf. 5, 1 ; 28, 3 ; 47, 2).

ergo infirmari uigor sensualitatis incipit, quid aliud quam rex Amalechitarum tremat? Vel tremere dicitur, quia rigorem paenitentiae plerique, dum conuerti incipiunt, expauescunt.

15, 32 51, 1. Et, quia carnales quique relinquere oblectamenta
AGAG : SICCINE SEPARAT AMARA MORS ? Hoc quippe dicere
carnali sensui est mentem pro amissione uoluptatis solitae
5 tristitiae conuersione pulsare. Quia enim magna amaritudi-
nis tela nuper conuersi patiuntur, quasi rex, cui seruierant,
de morte queritur, quia in eis carnalitas sine magna tribula-
tione minime necatur. Interrogare ergo de separatione mortis
carnali sensui est tristem adhuc conuersi mentem de praete-
10 ritae delectationis amissione pulsare.

2. Sed et modus separationis exquiritur, cum dicit :
Siccine ? Quasi enim uisis austeritatibus, quibus subdenda
est, dicat menti sensualitas sua : « Laeta pro tam tristibus
spernis ? » Hanc certe uocem Samuhel audit, quia tempta-
15 tum cor subditi quibusdam indiciis electus praedicator
agnoscit.

15, 33 52, 1. Sed quid prodest agnoscere, si contra id quod intus
in corde subiecti infremat, aliquid ipse non dicit ? Sequitur
ergo : ET AIT SAMVHEL : SICVT FECIT MVLIERES ABSQVE LIBERIS
GLADIVS TVVS, SIC ABSQVE LIBERIS ERIT INTER MVLIERES MATER
5 TVA. Quae est mater carnalis sensus nisi originalis culpa ? Quia

51, 2 et dixit : dixitque *vm* || 3 agag *om. vm* || 6 cui *om. C^{ac}* || 14 spernis :
supernis C

51, 1. Comme *sensualitas* (voir 3, 2 et note), *carnalitas* (5 fois dans *In I Regum*) ne se rencontre pas chez Grégoire.

lité commence à perdre ses forces, n'est-ce donc pas le roi des Amalécites qui se met à trembler ? Ou bien on dit qu'il tremble, parce que beaucoup, lorsqu'ils commencent à se convertir, redoutent les rigueurs de la pénitence.

51, 1. Les charnels ne peuvent abandonner sans tristesse les plaisirs de la chair auxquels ils sont habitués. Aussi le texte ajoute-t-il : ET AGAG DIT : EST-CE AINSI QUE SÉPARE LA MORT AMÈRE ? Dire cela, c'est, pour le sens charnel, émouvoir l'âme en y répandant la tristesse à cause de la perte du plaisir accoutumé. Les nouveaux convertis endurent, en effet, de grands élancements d'amertume. C'est comme si le roi qu'ils servaient se plaignait de la mort, car l'instinct charnel ne périt pas en eux sans une grande affliction. Questionner sur la séparation de la mort, c'est donc, pour le sens charnel, émouvoir l'âme encore triste du converti à la pensée de la perte des satisfactions passées. 15, 32

2. En outre, il interroge sur la mode de la séparation en disant : « Est-ce ainsi... ? » C'est comme si, à la vue des austérités auxquelles l'âme va être soumise, sa sensualité lui disait : « Dédaignes-tu les joies pour de telles tristesses ? » Cette voix, Samuel l'entend sûrement, car le prédicateur élu reconnaît à certains indices que le cœur de son sujet est tenté.

52, 1. Mais que lui sert de le reconnaître, s'il ne dit pas lui-même quelque chose contre ce qui gronde intérieurement dans le cœur de son sujet ? Le texte poursuit donc : ET SAMUEL DIT : DE MÊME QUE TON ÉPÉE A PRIVÉ LES FEMMES DE LEURS ENFANTS, DE MÊME TA MÈRE SERA SANS ENFANTS PARMIS LES FEMMES. Qui est la mère du sens charnel, sinon la faute 15, 33

52, 1. *Originalis culpa* : expression familière à Grégoire (voir *Mor.* 4, 3 ; 9, 31, etc.), à côté de *peccatum originale* (*Mor.* 15, 57, etc.). Le péché originel est l'origine du dérèglement de la sensualité : pensée éminemment augustinienne.

Quia enim ante peccatum primi hominis nulla membris libido inerat, rex Amalechita non erat. Erat quippe sensus carnis, sed turpis ac libidinosus non erat. Sed statim ut ad culpam cecidit, pruritus membrorum sensit, quia oboedientem motum carnis habere non potuit, quando ipse Deo inoboediens fuit.

2. Culpa ergo originalis mater contumeliosi sensus carnis recte intellegitur, quia ex illa nascendo prodiit, qui esse ab illa coepit. Vnde et apostolus quasi saeuissimi tyranni legem carnalis sensus exhorrens, non solum ipsum regem sed etiam matrem ostendit dicens : *Itaque iam non ego operor illud, sed quod inhabitat in me peccatum*. Peccatum namque, quod se non operari perhibuit, motum carnis intellexit, peccatum uero in se inhabitans, originalem culpam. Quia ergo ex originali culpa fit peccatum motionis carnis, dum regem carnalem sensum adtendimus, matrem eius esse primam culpam recte nominamus.

3. Liberi autem huius matris sunt omnes concupiscentiae, peccata et uitia. Absque liberis utique fit mater, quando omnis a carne, omnis a mente iam culpa remoueri uidetur. Sine liberis namque tunc est, quia, etsi in carne nulla iam turpitudine est, si nulla iam regnat concupiscentia in mente, manens in nos illa culpa nunc doctoris uirtute perdi non potest.

4. Quid est enim quod ait apostolus : *Iam non ego operor illud, sed quod inhabitat in me peccatum* ? Ex illa quidem culpa

52, 13 prodiit : prodit *m* || 14 saeuissimi : seuerissimi *vm* || 16 etiam *om. vm* || 19 uero : autem *vm* || 25 iam : sic *Ct* || remoueri *scripsi* : remanere *Cvmt* || uidetur : uideatur *Ct* || 26 in : a *vm* || 28 manens : tamen *add. vm*

52, 16-17. Rm 7, 17 et 20

52, 2. Citation (Rm 7, 17 ou 20) comme en V, 22, 5, sauf la conjonction initiale (*Itaque* pour *ergo*) et une inversion (*non ego* pour *ego non*). De part et d'autre, *inhabitat* diffère de la Vulgate (*habitat*). Ce mot de Paul n'est jamais cité par Grégoire.

originelle ? Avant le péché du premier homme, il n'y avait dans ses membres aucune pulsion libidineuse : il n'y avait donc pas de roi amalécite. Il existait un sens de la chair, mais il n'était pas honteux et libidineux. Mais dès que l'homme tomba dans la faute, il sentit une démangeaison dans ses membres, car il ne put se faire obéir du mouvement de la chair, parce qu'il avait lui-même désobéi à Dieu.

2. C'est donc à bon droit que l'on considère la faute originelle comme la mère du sens de la chair en révolte, car il est bien issu d'elle à sa naissance, puisqu'il a commencé à partir d'elle. De là vient que l'Apôtre, abominant la loi du sens charnel comme celle d'un implacable tyran, montre du doigt non seulement ce roi mais encore sa mère, en disant : « Ce n'est donc plus moi qui fais cela, mais le péché qui habite en moi. » En parlant d'un péché qu'il ne fait pas, il pense au mouvement de la chair ; quant au péché qui habite en lui, c'est la faute originelle. De la faute originelle vient le péché du mouvement de la chair ; par suite, si nous considérons que le roi est le sens charnel, nous sommes en droit d'appeler « sa mère » la première faute.

3. Quant aux enfants de cette mère, ce sont toutes les convoitises, les péchés et les vices. La mère est sans enfants, lorsque toute faute semble ôtée de la chair et de l'esprit. Oui, elle est alors sans enfants, car bien que désormais rien de honteux ne demeure plus dans la chair, aucune convoitise ne règne plus dans l'âme, cette faute qui demeure en nous ne peut à présent être perdue par l'action du docteur.

4. Que veut dire en effet le mot de l'Apôtre : « Ce n'est plus moi qui fais cela, mais le péché qui habite en moi » ? De cette

52, 4. Première citation (Rm 7, 17 ou 20) comme plus haut (2), mais sans *itaque* au début. Deuxième citation (Rm 7, 18 : *Velle adiacet mihi, perficere autem bonum non inuenio*), avec *posse* au lieu de *perficere*, comme en V, 22, 5, où Rm 7, 17 accompagnait également Rm 7, 18, mais en ordre inverse.

quam ex uitiosa naturae nostrae radice contrahimus, habemus ut corrumpi uitiorum passionibus ualeamus. Lex ergo inordinata membrorum, quando praeter uoluntatem nostram membra mouet, nos non hoc operamur, sed quod
 35 inhabitat in nos peccatum. Velle quidem nobis tunc adiacet, sed adhuc posse non inuenimus, siquidem uolentes ut nobis inuitis aliquid in nobis moueri non posset. Et hi fortasse pessimae matris conceptus, quibus culpa illa inpraegnatur, si in
 40 turpes actus et obscenos sinuntur effundi, quasi nasci perhibentur. Filii ergo sunt motus, qui non solum naturaliter intus sunt, sed qui in turpibus et obscenis operibus manifestantur.

5. Mater ergo Agag sine liberis fit, quando originalis culpa
 45 sic restringitur, ut nullos actus aut motus turpes edere permittatur. Vel fortasse sine liberis fit, quia liberos habuit. Quando ergo peccatores conuersi esse turpes tam actu quam gestibus luxuriae desinunt, quasi mater habitans in eis culpa filiis orbatur.

53, 1. Et notandum quia sine filiis fieri dicitur mater per conparationem : *Sicut, inquit, sine liberis fecit mulieres gladius tuus, sic erit sine liberis mater tua.* Virtutes mentis, ex quibus bona opera procedunt, matres sunt. Gladius uero Agag acutum luxuriae telum dicitur. Qui nimirum mulieres absque
 5 liberis facit, quia bona opera cuncta libido interficit.

2. Vel certe mulieres fidelium mentes intelleguntur, filii uero sanctarum mentium bonae cogitationes, uirtutes et bona

52, 34 inordinata : in ordinata v || 37 uolentes : uellemus vm || 40 sinuntur : non praem. C^{nc} || 45 turpes om. vm

53, 4 acutum om. vm || 6 cuncta bona opera inu. vm

52, 36-37. Cf. Rm 7, 18

53, 2. La triade « pensées, vertus, œuvres », d'abord reproduite telle quelle, est ensuite changée en « pensée, œuvre, vertu » et deviendra plus loin (53, 3) « vertu, pensée, œuvre ».

faute que nous contractons à partir de la racine vicieuse de notre nature, nous tenons notre aptitude à subir la corruption des passions vicieuses. Par suite, quand la loi désordonnée de nos membres met nos membres en mouvement contre notre volonté, ce n'est pas nous qui faisons cela, mais le péché qui habite en nous. Alors vouloir est à notre portée, mais nous ne trouvons pas encore le moyen de pouvoir, car nous voudrions que rien ne pût se mouvoir en nous malgré nous. Et peut-être ces fœtus d'une mère détestable, dont cette faute est prégnante, si on les laisse se répandre en actes honteux et obscènes, sont-ils représentés comme naissant. Ses fils sont donc les mouvements qui ne sont pas seulement au-dedans de nous en vertu de notre nature, mais se manifestent par des actes honteux et obscènes.

5. La mère d'Agag est donc sans enfants, quand la faute originelle est soumise à de telles restrictions qu'on ne lui permet d'émettre aucun acte, aucun mouvement honteux. Ou peut-être est-elle sans enfants, parce qu'elle a eu des enfants. Quand donc les pécheurs convertis cessent de se comporter honteusement, tant en actes qu'en gestes luxurieux, alors la faute qui habite en eux est comme une mère privée d'enfants.

53, 1. Et c'est par comparaison, il faut le noter, qu'on dit que la mère reste sans enfants : « De même que ton épée a privé les femmes de leurs enfants », dit le texte, « de même ta mère sera sans enfants. » Les vertus de l'âme, d'où procèdent les bonnes œuvres, sont des mères. Quant à l'épée d'Agag, on désigne par là le trait acéré de la luxure. Il prive les femmes de leurs enfants, car la sensualité tue toutes les bonnes œuvres.

2. Ou bien les femmes représentent les âmes des fidèles, et les fils sont les bonnes pensées, les vertus et les bonnes œuvres

opera sunt. Agag uero gladius matres absque liberis facit,
 10 quia delectatio luxuriae si euaginari quasi gladius sinitur, ab
 ea nimirum omnes bonae cogitationes, uirtutes omnes et
 bona opera necantur. Acuta quippe pestis huius delectatio si
 a mente recipitur, dum libet adtentius inmundum cernere,
 mundum et sanctum cogitare nihil potest, et dum ardentem
 15 ad nefarii operis expletionem pertrahit, uirtutis aliquid agere
 nihil permittit.

3. Et quia per eius combustionem omnia pereunt, non
 solum Agag filii sed omnes mulierum filii trucidantur. Abs-
 que liberis ergo matres facit, quia delectatio luxuriae, ad
 20 instar gladii dum fructus mentium percutit, uirtutis, cogita-
 tionis aut operis bonum aliquid uiuere nequaquam sinit.
 Sicut ergo absque liberis facit matres, ita et mater eius fit abs-
 que liberis, cum sic peccator conuertitur, ut praeter culpam
 nobis insitam naturalem nihil conuersis de obscenis operi-
 25 bus aut motibus remanere uideatur.

15, 33 54. Vnde et apte subiungitur : ET IN FRUSTA CONCIDIT
 SAMVHEL AGAG CORAM DOMINO IN GALGALIS. Quod in frusta
 conciditur, per paruas particulas mortuum secatur. Agag
 quippe interficitur, quando carnis uigor abstinentiis, uigiliis
 ac spiritalibus meditationibus sic eliditur, ut nihil lasciuum,
 5 nihil libidinosum mouere sentiatur. Interfici quippe eius est
 carnem turpiter mouere non posse. Sed interfecti cadauer
 integrum est, quando eius motus remanet, libido non remanet,
 quando solo pondere mentem grauat, cum uidelicet
 10 membris simplex ac naturalis insidet motus carnis, sed libidi-

53, 10 facit : fecit *m* || 11 ea : eis *vm* || omnes uirtutes *inu. vm* || 12 delectatio : delectationis *vm* || 13 inmundum : inmundum *m* || 20 cogitationis : cogitationes *vm* || 21 aliquid *om. vm* || 22 facit : fecit *vm*

54, 1 frusta : frustra *Ct* || 2 agag samuhel *inu. vm* || frusta : frustra *Ct* || 3 mortuum : mortuus *vm* || 8 eius : eis *C^{ac}* || remanet. libido *interpung. Cvm*

des âmes saintes. L'épée d'Agag prive les mères de leurs enfants, car le plaisir de la luxure, si on le laisse sortir du fourreau comme une épée, tue toutes les bonnes pensées, toutes les vertus et les bonnes œuvres. Si, en effet, l'âme reçoit le plaisir aigu de cette peste, la satisfaction qu'elle trouve à regarder attentivement des objets impurs l'empêche de penser à rien de pur et de saint, et entraînée violemment à commettre l'acte détestable, elle ne peut accomplir aucune action vertueuse.

3. Et puisque cet incendie fait tout périr, on ne tue pas seulement les fils d'Agag, mais encore tous les fils des femmes. Il prive donc les femmes de leurs enfants, car le plaisir de la luxure, en frappant comme une épée les fruits des âmes, ne laisse vivre aucun bien de vertu, de pensée ou d'action. Aussi, de même qu'il prive les mères de leurs enfants, de même sa mère reste sans enfants, le pécheur se convertissant si bien que, sauf la faute qui réside en nous par nature, les convertis ne semblent rien garder de leurs actes et de leurs mouvements obscènes.

54. C'est donc fort à propos que le texte ajoute : ET SAMUEL 15, 33
 TAILLA AGAG EN PIÈCES DEVANT LE SEIGNEUR À GALGALA. Il est taillé en pièces : le mort est coupé en petits morceaux. On tue Agag, lorsque les abstinences, les veilles et les méditations spirituelles brisent si bien la vigueur de la chair que l'on ne sent plus aucun mouvement lascif ou libidineux. Le tuer, c'est empêcher tout mouvement honteux de la chair. Mais le cadavre de celui qu'on a tué reste entier, quand son mouvement demeure, sans que la motion libidineuse demeure, quand il n'alourdit plus l'âme que par son poids – autrement dit, lorsque le mouvement de la chair réside dans les membres sous sa forme simple et naturelle, sans avoir aucune ardeur

53, 3. *Non solum... sed*, sans *etiam*, comme plus haut (30, 4).

nosi nihil habet ardoris. Hoc ipsum autem, quia electorum mentes grauius tolerant, quasi regis mortui integrum cadauer portant.

55, 1. Quid uero est quod in frusta conciditur, nisi quia nec ipsi naturali motui relinquere uigorem uolunt? In frusta ergo conciditur, qui, quotiens pulsatur, necatur. Dum enim uices motuum conuenire non sinuntur, quasi cadauer Agag in
5 frusta conciditur.

2. Vel fortasse talis est Agag iste, ut nisi concisus in frusta mori non possit. Vt enim superius dixi, more ignis libido succenditur, et si negligenter extinguitur, adiacens stipula uelociter inflammatur. Magnus quoque ignis dispersus saepe
10 extingui melius potest. Nam, cum in unum multi carbones conueniunt, ingentem massam prunarum faciunt. Ne ergo extinguens conburatur, prunarum massa sapienter ante dispergitur, ut per singulorum carbonum frusta uelociter
15 extinguantur. Quid enim cogitationes luxuriae, quid sunt libidinosi corporis motus nisi carbones ignis? Qui nimirum, si in corde aut in carne conueniunt, conburere cito possunt, extingui facile numquam possunt.

3. Dispergatur ergo ignis, in frusta concidatur Agag, ut custodiatur mens, ut immundas cogitationes dispergat, ne
20 unam alteri adherere permittat. Quia enim agere non potest, ut innoxia numquam cogitet, agat, quod potest, ut statim cogitationem eiciat, quae negligenter ad mentem intrat. Sic

55, 1 frusta : frustra Cf || 2 frusta : frustra Cf || 3 qui : quia *vm* || enim : ergo *vm* || 4 sinuntur : sinunt C || 5 frusta : frustra Cf || 6 frusta : frustra Cf || 12 ante sapienter *inu. vm* || 13 frusta : frustra Cf || 18 frusta : frustra Cf || ut : et *vm*

55, 7. Cf. V, 195, 4

55, 2. *Vt superius dixi* : la comparaison de la *libido* avec le feu apparaît par mode d'allusion en 53, 3 (renvoi de Verbraken), et déjà en 50, 3, mais de façon plus explicite en V, 195, 4 : *Quid enim est libido nisi ignis?*, etc., où il est

libidineuse. Même cela, les âmes des élus le trouvent lourd à supporter : ils portent donc, en quelque sorte, le cadavre entier du roi mort.

55, 1. Pourquoi donc est-il taillé en pièces, sinon parce qu'ils ne veulent même pas laisser au mouvement naturel sa vigueur? On le taille donc en pièces, en le tuant chaque fois qu'il remue. De fait, quand on ne laisse pas les mouvements se suivre en file continue, c'est comme si l'on taillait en pièces le cadavre d'Agag.

2. Ou peut-être cet Agag est-il ainsi fait qu'il ne saurait mourir à moins d'être taillé en pièces. Comme je l'ai dit plus haut, en effet, l'appétit sensuel s'allume à la façon du feu, et si l'on ne l'éteint qu'avec négligence, la paille qui se trouve à côté a vite fait de s'embraser. De plus, un grand feu est souvent plus facile à éteindre si on le disperse. Car lorsque quantité de charbons s'accumulent, ils font un gros tas de braises. Aussi, pour éviter d'être brûlé, celui qui éteint fait-il bien de commencer par disperser le tas de braises, afin d'éteindre rapidement les morceaux de charbon l'un après l'autre. Que sont en effet les pensées de luxure, que sont les mouvements libidineux du corps, sinon des charbons ardents? S'ils s'accumulent dans le cœur ou dans la chair, ils peuvent vite brûler, mais ils ne peuvent jamais s'éteindre facilement.

3. Qu'on disperse donc le feu, qu'on coupe Agag en morceaux, afin de protéger l'âme, afin qu'elle disperse les pensées impures, sans les laisser se joindre l'une à l'autre. Puisqu'elle ne peut faire en sorte qu'aucune pensée nuisible ne lui vienne, qu'elle fasse son possible en chassant immédiatement la pensée qui entre dans l'âme par négligence. Elle

dit aussi de la paille (ici *stipula*) : *si in paleis ignis negligenter extinguitur*, comme dans le présent passage.

nimirum quasi ignem maximum in carbones singulos et uelociter diuidit et celeriter extinguit, si omnes flammas cogitationum sic separat, ut coniungi in mente neque per neglegentiam neque per desiderium sinat.

4. Sic nimirum et motus corporis uigor mentis reprimat, cum ad inuicem conuenire minime permittit. Motus quippe inlecebrosus carnis, si per cogitationes minime pascitur, conuenire cum altero non uidetur. Glutinum quippe inlecebrosorum motuum inmundum cogitatio est, quia qui libenter inmundum uidet, statim carnem ad amata concupiscendo uiolenter mouet, et quo libentius ac morosius cogitat, quasi carbones carbonibus turpes turpioribus motus ligat.

5. Teneat ergo fortem custodiam animi, qui potenter uult dispergere motus carnis. Intus quippe ante Agag diuiditur, ut foris pariter in frusta diuidatur, quia qui cogitationes malas conuenire non patitur, ei nimirum turpes motus carnis quasi in frusta diuiduntur. Sic nimirum Agag pinguissimus occiditur, si in frusta diuiditur, quia sensum carnis in inmundis motibus tam cordis quam animae tunc potenter extinguimus, si ad eius singulas insidias singulari intentione uigilemus.

6. Vnde et sapiens ille diligenter ammonet dicens : *Omni custodia serua cor tuum : quia ex ipso uita procedit*, de neglecto mors exit. Vita namque procedit, cum cor seruatur, quia, dum inmunditia omnis repellitur, ad uirtutes conuersorum spiritus animatur.

55, 27 uigor scripsi : uigorem C^{ac} vmt uigore C^{pc} || 29 cogitationes : cogitationem vm || 33 et om. m || 37 frustra : frustra Ct || 39 frustra : frustra Ct || 40 frustra : frustra Ct || diuiditur : diuidatur vm || in inmundis : inmundis v cum inmundis m || 41 tam cordis quam animae : cum in corpore tum in anima m || 44 procedit : et add. vm

55, 43-44. Pr 4, 23

55, 3. Sic nimirum... si... reuiendra en 5 ; cf. 4 : sic nimirum... cum... De plus, on trouve dans le voisinage qui nimirum (2) et ei nimirum (5).

divise rapidement le grand brasier en une multitude de charbons et l'éteint promptement, quand elle sépare toutes les flammes des pensées, de façon à ne pas les laisser se joindre dans l'âme, ni par la négligence ni par le désir.

4. De plus, la vigueur de l'âme réprime aussi les mouvements du corps, en ne leur permettant pas de se joindre. En effet, le mouvement sensuel de la chair, s'il ne trouve pas d'aliment dans les pensées, ne se joint pas à un autre. C'est que la pensée impure sert de colle aux mouvements sensuels : celui qui se plaît à regarder des choses impures, aussitôt il met sa chair en mouvement vers ces choses aimées en les convoitant violemment, et plus il se complaît et s'attarde à y penser, plus il lie les mouvements honteux à d'autres qui le sont encore davantage, comme des charbons à d'autres charbons.

5. Qu'on veuille donc à garder son âme avec énergie, si l'on veut disperser efficacement les mouvements de la chair. On commence par diviser Agag au-dedans, avant de le couper en morceaux de même au-dehors, car lorsqu'on ne laisse pas les pensées mauvaises se rassembler, on coupe aussi en morceaux, pour ainsi dire, les mouvements honteux de la chair. Oui, pour tuer le gros Agag, il faut le couper en morceaux, car nous n'éteignons efficacement le sens de la chair dans les mouvements impurs du corps et de l'âme qu'à condition de veiller à chaque instant contre chacune de ses embûches.

6. D'où l'avertissement soigneux du sage : « Par une garde de tous les instants protège ton cœur, car c'est de lui qu'émane la vie, et si on le néglige, il en sort la mort. » Oui, la vie émane d'un cœur bien gardé, car lorsqu'on repousse toute impureté, l'esprit des convertis s'anime et tend aux vertus.

55, 6. Pr 4, 23 est cité comme ici en I, 66, 2 (voir la note), avec la même attribution (*sapiens ille*). Les mots qui suivent (*de neglecto mors exit*) ne font pas partie de la citation, malgré les italiques du CCL.

7. In frustra ergo Agag a propheta conciditur, quando per
50 doctorum consilium singulae inmunditiarum particulae et in
corpore auditorum et in mente perimuntur.

56. Bene autem et coram Domino et in Galgalis concidi
perhibetur, quia illi minutias inlecebrosarum cogitationum et
turpium motuum diuidere potenter possunt, qui et de omni-
potente Deo et de sanctis scripturis cogitare sapienter sciunt.

57, 1. Sed, ut dixi, simulata bona malorum saepe doctores
non pro ipsis sed pro aliis sustinent, quia quod simulate
agunt, non simulatoribus sed uidentibus prodest. Saepe qui-
dem electi simulata bona malorum uident, quia qui corda
5 nesciunt, bonum quod fulgere uident exterius imitantur.
Saul ergo Samuhelem, ut secum ad adorandum Dominum
reuerteretur, rogauit, sed ille reuersus Agag in frustra concidit,
quia electi doctores per opera, quae reprobi faciunt,
electos ad bene uiuendi studia conuertunt. Sed quia id ipsum
10 dispensatiue, id est propter aliud, faciunt, cum dispensationis
necessitas transit, ipsos reprobos, quos quasi ad bona
opera sequuntur, ad reprobi cordis inpaenitudinem lapsos
deserunt.

15, 34-35 2. Bene itaque subditur : ABII AVTEM SAMVHEL IN RAMA-
15 THA, SAVL VERO ASCENDIT IN DOMVM SVAM IN GABAA ET NON
VIDIT SAMVHEL SAVLEM VLTRA VSQVE AD DIEM MORTIS SVAE.
Quae est domus transgressoris nisi consuetudo prauis
operis ? Quisquis enim in peruersa consuetudine clauditur,

55, 48 frustra : frustra Cf

57, 4 uident : sed *add. vm* || qui *om. m* || 5 fulgere : fulget *v* || uident : uide-
tur *m* || 6 ergo *om. vm* || 7 frustra : frustra Cf || 16 samuhel saulem *t* : samu-
hem *Cv* samuel *m* saulem tantum *coni. t* (cf. 59, 1)

57, 1. Cf. VI, 48

56. Potenter possunt : paronomasie étymologique. Galgala représente l'Écri-

7. Le prophète coupe donc Agag en morceaux, lorsque,
grâce aux conseils des docteurs, chaque parcelle d'impureté
est détruite dans le corps et dans l'âme de leurs auditeurs.

56. Au reste, c'est fort heureusement que le texte le dit
coupé « devant le Seigneur » et « à Galgala », car pour pou-
voir isoler efficacement les tout petits brins de pensées
lascives et de mouvements honteux, il faut savoir penser
avec sagesse au Dieu tout-puissant et aux saintes Écritures.

57, 1. Mais, comme je l'ai dit, souvent les docteurs suppor-
tent que les méchants contrefassent le bien, non pour leur
propre profit mais pour celui d'autrui, car cette contrefaçon
fait du bien, non à ses auteurs mais à ceux qui la voient. Sou-
vent les élus voient les méchants contrefaire le bien, mais
ignorant ce qui est dans leur cœur, ils imitent le bien qu'ils
voient briller au-dehors. Saül a donc prié Samuel de revenir
avec lui pour adorer le Seigneur, mais lui, une fois revenu, a
coupé Agag en morceaux, car les docteurs élus, au moyen des
œuvres que font les réprouvés, convertissent des élus au
désir de mener une vie bonne. Mais ils font cela par calcul, en
vue d'autre chose ; aussi, quand la nécessité du calcul est
passée, ils abandonnent les réprouvés, qu'ils suivaient pour
leurs bonnes œuvres apparentes, puisque ces gens sont tom-
bés dans l'impénitence de leur cœur réprouvé.

2. C'est donc fort à propos que le texte ajoute : SAMUEL 15, 34-35
S'EN ALLA À RAMATHA, TANDIS QUE SAÛL REMONTAIT À SA MAI-
SON À GALGALA. ET SAMUEL NE VIT PLUS SAÛL JUSQU'AU JOUR
DE SA MORT. Qu'est-ce que la maison du transgresseur, sinon
l'habitude de mal agir ? De fait, quand on s'enferme dans une

ture : voir 17 et note, p. 59 ; 28, 4.

57, 1. *Vt dixi* renvoie à 48, 1-3 (plutôt que 49, indiqué par Verbraken). *Dis-
pensatiue* et *inpaenitudinem* : mots non grégoriens. Le premier ne se rencontre
qu'ici dans *ht I Regum*, le second reviendra en 59, 1 (voir aussi 38, 2 et note).

quasi in domo conuersatur. In domum ergo suam Saul ascen-
 20 dit, quando reprobis quisque post increpationem doctorum
 ad mali operis usum redit. Quasi enim ad plana descendit,
 quando humilitatem simulat, ut praesulum mandata
 cognoscat.

58, 1. Quid uero est quod prius Samuhel abire quam Saul
 in domum suam ascendere dicitur ? Sed, ut dixi, cum neces-
 sitas aliorum non est, manere cum uersuto electus
 praedicator non potest. Et quia in absentia doctoris simulator
 5 proficit, Saul in domum non abiit, sed ascendit. Ascendere
 quippe reprobis est de malo ad peius proficere.

2. Cum item discedere superbus dicitur, ascendere
 perhibetur. Ascendere quippe in domum suam superbo est
 superbiendo usque ad mensuram, qua damnandus est, se
 10 extollere. Domus namque superbi est nequitiae suae men-
 sura. Dum enim per prospera saeculi agere tyrannidem,
 conturbare terram, premere bonos, innocentes affligere per-
 mittuntur, quid aliud quam ascendere superbi uidentur ? Sed
 quia praefinitum est a Deo, quantum noceant, quantum
 15 saeuiant, quantum per tyrannidem se extollant, usque ad
 domum suam ascendere permittuntur.

3. Domus namque eorum mensura nequitiae est, in qua
 semper erunt, quia, ubi ad plena flagitia uenerint, rapiuntur
 per mortem, per aeterna tormenta puniuntur. Quasi enim in
 20 domo manet, qui a conuersationis suae poenis egredi numquam

58, 1 est uero *inu. vm* || 7 discedere : descendere *vm* || 9 qua : quam C || 12
 conturbare : turbare *m* || 19 mortem : et *add. C^{pc} vm*

58, 2. Cf. VI, 57

habitude perverse, on vit dans une maison, en quelque sorte.
 Saül monte donc à sa maison, quand un réprouvé, après les
 remontrances du docteur, revient à ses mauvaises actions
 accoutumées. En effet, il descend dans la plaine, en quelque
 sorte, quand il contrefait l'humilité pour connaître ce que
 commandent les prélats.

58, 1. Pourquoi, d'autre part, le texte mentionne-t-il le
 départ de Samuel avant la montée de Saül jusqu'à sa maison ?
 Mais, comme je l'ai dit, quand il n'y a plus de nécessité à
 cause des autres, le prédicateur élu ne peut demeurer avec un
 fourbe. Et comme, en l'absence du docteur, le simulateur fait
 des progrès, Saül ne s'en va pas à sa maison, mais y monte.
 Monter, pour les réprovés, c'est progresser du mal au pire.

2. Pour dire aussi qu'il s'en va en orgueilleux, on rapporte
 qu'il « monte ». Monter à sa maison, pour l'orgueilleux, c'est
 s'élever de son orgueil jusqu'au point où il doit être con-
 damné. La maison de l'orgueilleux, en effet, c'est le niveau
 qu'atteint sa méchanceté. Quand, en effet, les orgueilleux
 prospèrent dans le monde, reçoivent la permission d'exercer
 la tyrannie, de troubler la terre, d'opprimer les bons, d'affli-
 ger les innocents, que les voit-on faire, sinon « monter » ?
 Mais parce que Dieu a déterminé à l'avance combien ils
 feront de mal, combien ils séviront, combien ils s'exalteront
 tyranniquement, ils reçoivent permission de monter jusqu'à
 leur maison.

3. Leur maison, en effet, c'est le niveau de méchanceté où
 ils seront pour toujours, car une fois qu'ils ont atteint la
 mesure de leurs crimes, la mort les enlève et les tourments
 éternels les châtient. De fait, il demeure dans sa maison, en
 quelque sorte, celui qui ne peut jamais sortir des peines que
 lui a valu sa conduite. Cela peut s'entendre non seulement

58, 1. *Vt dixi* : voir 57, 1.

potest. Quod non solum de superbis sed de luxuriosis et omnibus reprobis conuenienter intellegi potest. In ascensu quippe et non in domo adhuc erant, de quibus dicitur : *Non-dum inpleta sunt peccata Amorrhœorum*. Hinc item beatus Paulus apostolus dicit : *Vt inpleat peccata sua*. Ergo ad domum ascendunt, quando profectu mali ad opera nequiora proficiunt, pro quibus aeterna tormenta sustinebunt.

59, 1. Samuhel autem in Ramatha abire dicitur. A reprobis quippe diuisi doctores non eunt, sed abeunt. Vadunt quippe, quando corrigendos deserunt, quia quos uelut irati dimitunt, ab eis post modicum bona emendatione inuitati redeunt. Abire ergo doctoris est inpaenitentes inpios perpetua animaduersione deserere. Sic enim peccata ad mortem per inpaenitudinem operantes deserunt, ut ad eos redire ulterius non cogantur.

2. Bene ergo dicitur : *Non uidit Saulem usque ad diem mortis suae*. Et quia hoc esse agendum in summae ueritatis contemplatione percipiunt, in Ramatha abire memoratur. Consummata namque uisio est intimae ueritatis ratio perfecta. Ne ergo praedicatorum districtio nimia esse a carnalibus iudicetur, cum ab ecclesiae communione reprobos in perpetuum separant, audiant quia Samuhel, postquam in Ramatha uenit, Saulem ultra non uidit, quia illum doctor aeternaliter diuidit, quem pertinere ad electorum numerum non cognoscit.

58, 21 sed : et *add. vm* || 25 inpleat : impleant *m* || 26 proficiunt : perficiunt *C*

59, 4 post modicum : postmodum *m* || 7 redire : redirent *v* || 9 dicitur : dixit *vm* || saulem : saul samuelem ultra *vm* || 11 memoratur : memorantur *C^{ac}* || 15 postquam samuhel *inu. vm* || 16 saulem : saul *vm*

58, 23-24. Gn 15, 16 25. 1 Th 2, 16

58, 3. *Non solum... sed, sans etiam*, comme en 30, 4 et 53, 3. Les deux citations (Gn 15, 16 ; 1 Th 2, 16) sont pareillement réunies chez GRÉGOIRE, *Hom. Ez. I, 11, 25* (même ordre qu'ici) et *Mor. 25, 23* (ordre inverse), mais avec plusieurs citations intermédiaires.

des orgueilleux, mais encore des débauchés et de tous les réprouvés. Ils étaient encore en train de monter, et pas encore dans leur maison, ceux dont il est dit : « Les péchés des Amorrhéens n'ont pas encore atteint leur comble. » De même le bienheureux Apôtre Paul dit : « Pour qu'il porte ses péchés à leur comble. » On monte donc à sa maison, quand on progresse dans le mal, en commettant des actes toujours plus répréhensibles, pour lesquels on subira des tourments éternels.

59, 1. Quant à Samuel, on dit qu'il s'en va à Ramatha. C'est que les docteurs, quand ils se séparent des réprouvés, ne vont pas, mais s'en vont. Ils vont, lorsqu'ils quittent ceux qui ont besoin d'être corrigés, car après les avoir abandonnés comme s'ils étaient fâchés, à leur invitation ils reviennent au bout de peu de temps en leur adressant une bonne semonce. S'en aller, pour le docteur, c'est donc abandonner les impies impénitents en leur jetant un blâme définitif. Ceux qui commettent sans remords des péchés mortels, on les abandonne de telle sorte qu'on ne sera pas obligé de revenir à eux ultérieurement. C'est donc bien à propos que le texte dit : « Il ne revit plus Saül jusqu'au jour de sa mort. »

2. Qu'ils doivent agir ainsi, ils le comprennent en contemplant la Vérité suprême : aussi précise-t-on qu'il s'en va à Ramatha. La « vision consommée », en effet, c'est l'achèvement de la vérité au-dedans. Aussi, pour que la sévérité des prédicateurs ne soit pas jugée excessive par les charnels, quand ils excluent pour toujours les réprouvés de la communion de l'Église, que ces charnels entendent que Samuel, après être venu à Ramatha, ne vit plus Saül. C'est que le docteur exclut pour l'éternité celui qu'il sait ne pas appartenir au nombre des élus.

59, 1. *Peccata ad mortem* : cf. 1 Jn 5, 16, texte cité en 38, 2 et auquel l'auteur fait allusion comme ici en 22, 3 et 96, 5.

59, 2. Ramatha signifie « vision consommée » : voir I, 4, 1. *Aeternaliter*, mot inconnu de Grégoire, revient sept fois dans *In I Regum*.

60. Sed hoc fiducialius creditur, si in forma Samuhelis praedicatorum sanctae ecclesiae caritatis affectus esse districtius uideatur. Districtionis quippe zelus ostenditur, quia non uidisse Saulem usque ad diem mortis suae memoratur.

5, 35 5 De affectu uero caritatis subiunctum est : VERVMTAMEN LVGEBAT SAMVHEL SAVL, QVONIAM DOMINVM PAENITEBAT QVOD CONSTITVISSET REGEM SAVL SVPER ISRAHEL. Quid enim est quod luget, quem cernere dedignatur, nisi quia et cum zelo rectitudinis sancti doctores habent affectum magnae
10 caritatis ? Ipsa autem caritatis magnitudo ostenditur, quia proiectum regem plangere perhibetur. Quo ergo affectu electorum subditorum peccata plangunt, qui pro proiectis reprobis plangere tam affectuose didicerunt !

61, 1. Instantia namque luctus ostenditur, quia subiunctum est : DIXITQVE DOMINVS AD SAMVHELEM : VSQVEQVO TV LVGES SAVLEM, CVM EGO PROIECERIM EVM, NE REGNET SVPER ISRAHEL ? Cui enim dicitur : *Vsquequo tu luges*, instanter
5 lugere declaratur. Magnus ergo est affectus sanctorum, etiam cum austeritatem uindictae exterius proferunt. Nam foris saeuunt, sed intus per amorem liquescunt. More matrum paruulos uerberant, sed affectu gemunt cum paruulis, quos castigant.

60, 1 fiducialius : fiducialiter *vm* || 2 affectus : et *praem. C* || esse *om. vm* ||
4 saulem : saul *vm* || 10 caritatis, ipsa... perhibetur ? *interpung. m*

61, 2 dixitque : dixit *vm* || 3 saulem : saul *vm*

60. *Districtius* (« plus rigoureusement ») fait difficulté. D'après les deux emplois voisins de *districtionis* (59, 2 et 60), il s'agit de la « rigueur » dont le prophète donne l'exemple en excluant Saül. Mais le rôle grammatical de

60. Mais cela, on le croit plus assurément, si l'on voit plus rigoureusement dans la figure de Samuel la tendre charité des prédicateurs de la sainte Église. C'est en effet son zèle rigoureux que l'on montre en rapportant qu'il ne vit plus Saül jusqu'au jour de sa mort. Mais au sujet de sa tendre charité on ajoute : CEPENDANT SAMUEL SE LAMENTAIT SUR SAÛL, PARCE QUE LE SEIGNEUR S'ÉTAIT REPENTI D'AVOIR ÉTABLI SAÛL COMME ROI SUR ISRAËL. Pourquoi, en effet, se lamente-t-il sur celui qu'il dédaigne de voir, sinon parce que les saints docteurs unissent au zèle pour la droiture la tendresse d'une grande charité ? On montre la grandeur de cette charité en rapportant qu'il pleurait sur le roi rejeté. Avec quelle tendresse ils pleurent donc les péchés de leurs sujets élus, ces hommes qui ont appris à pleurer si tendrement sur les réprouvés qu'ils rejettent !

61, 1. L'insistance de sa lamentation apparaît lorsque le texte ajoute : ET LE SEIGNEUR DIT À SAMUEL : JUSQUES À QUAND VAS-TU TE LAMENTER SUR SAÛL, ALORS QUE JE L'AI REJETÉ POUR QU'IL NE RÈGNE PLUS SUR ISRAËL ? En effet, lui dire : « Jusques à quand vas-tu te lamenter ? », c'est montrer qu'il se lamente avec insistance. Grande est donc l'affection des saints, même quand ils prononcent extérieurement une condamnation sévère. Au-dehors ils sévissent, mais au-dedans l'amour les fait fondre. Comme des mères ils fouettent leurs petits, mais l'affection les fait gémir avec les petits qu'ils châtient.

l'adverbe, qui s'applique à *esse uideatur*, en parallèle avec *fiducialius creditur*, suggère autre chose. On est tenté de remplacer l'adverbe par l'adjectif *districtus* : les chefs de l'Église ont un sentiment de charité qui s'accompagne de rigueur, comme l'auteur le dit plus loin (*cum zelo rectitudinis... habent affectum magnae caritatis*).

- 10 2. Sed quid est quod Dominus ait : *Vsquequo tu luges Saul ?*
 An potest mater filium morientem cernere et per scissionem
 uiscerum nequaquam flere ? Mortuum sine luctu tolerat quae
 moritur, cum ille non moritur sed infirmatur. Quid est quod
 dicit : *Vsquequo tu luges*, nisi quia perditum nimie lugendi non
 15 sunt ? Nam saepe doctor de perditione subditi uehementer
 affligitur, sed respectu summae iustitiae consolatur. Hoc
 ergo dicere Dei ad prophetam quid est, nisi praedicatoris
 mentem per internum solatium ab afflictione releuare ?

62, 1. Et quia lapsis praelatis electi per diuinam misericor-
 16, 1 diam subrogantur, subiungens Dominus ait : INPLE CORNV
 TVVM OLEO ET VENI, MITTAM TE AD ISAI BETHLEHEMITEM. PRO-
 VIDI ENIM IN FILIIS EIVS MIHI REGEM. Quasi enim lugentem
 5 consolans ait : « Quur proiecti persona plangitur, cum melior
 subrogetur ? » Vnde et Saul non prouisus, Dauid autem
 prouisus ostenditur. Quantus ergo et qualis fuerit, tacita con-
 sideratione pensetur, qui iudicio et electione Dei
 omnipotentis decernitur.

- 10 2. Quid est autem quod Deus prouidet et propheta ad
 unguendum mittitur, nisi quia sanctae ecclesiae spiritalis
 mores describuntur, quae constituere nulla cernitur, nisi
 quae praeeligere et praeordinare Deum contemplantur ? *Veni*,
 inquit, *mittam te ad Isai bethlehemitem. Praeuidi mihi in filiis eius*
 15 *regem*. Quasi dicat : « A te nihil praesumas, sed illum, quem

61, 12 tolerat : tolerant C^{dc} tollerat v || 13 moritur cum ille non om. m ||
 14 luges : saul add. vm || nimie : nimis m

62, 3 ysai C (ita fere semper) || bethlehemitem v (ita semper) || 6 subrogetur :
 subrogatur m || 7 quantus : quantum v || tacita : citata m || 11 unguendum C
 || 14 praeuidi : prouidi m enim add. vm

61, 2. Nous renonçons à traduire la troisième phrase, qui signifie
 littéralement : « Elle supporte la mort sans se lamenter, celle qui meurt, alors

2. Mais pourquoi le Seigneur dit-il : « Jusques à quand vas-tu te lamenter sur Saül ? » Une mère peut-elle voir son fils mourir, et ne pas en avoir les entrailles déchirées et pleurer ? (...) Pourquoi dit-il : « Jusques à quand vas-tu te lamenter ? », sinon parce qu'il ne faut pas trop se lamenter sur ceux qui se perdent ? Car souvent un docteur s'afflige beaucoup de la perte d'un de ses sujets, mais la Justice souveraine jette son regard sur lui et le console. Pourquoi donc Dieu dit-il cette parole au prophète, sinon pour soulager de son affliction l'âme du prédicateur en le consolant intérieurement ?

Dixième section : sens spirituel

62, 1. Et parce que, après la chute de prélats, la divine
 miséricorde leur substitue des élus, le Seigneur ajoute ces
 mots : REMPLIS TA CORNE D'HUILE ET VIENS, JE T'ENVERRAI 16, 1
 CHEZ ISAÏ DE BETHLÉEM. J'AI EN EFFET PRÉVU QU'UN DE SES FILS
 RÉGNERAIT POUR MOI. C'est comme si, pour consoler celui qui
 se lamente, il disait : « Pourquoi se lamenter sur le person-
 nage rejeté, alors qu'un meilleur lui est substitué ? » De là
 vient aussi que Saül n'avait pas été « prévu », tandis que
 David est « prévu », déclare-t-on. Que l'on songe en silence à
 la grandeur peu commune de celui qui est désigné par un
 jugement et un choix du Dieu tout-puissant !

2. Pourquoi, d'autre part, Dieu prévoit-il et envoie-t-il le
 prophète pour donner l'onction, sinon parce qu'on décrit les
 usages spirituels de la sainte Église ? Celle-ci, on le sait, n'éta-
 blit rien qu'elle ne voie Dieu choisir et instituer
 préalablement. « Viens, dit-il, je t'enverrai chez Isai de Beth-
 léem. J'ai en effet prévu qu'un de ses fils régnerait pour
 moi. » Autrement dit : « Ne prends aucune initiative, mais celui

qu'il ne meurt pas, mais est malade. » Ces derniers mots (*cum ille non moritur sed infirmatur*) font penser à Jn 11, 4.

praeuidi, ordinando subsequeris. » Vnde et paulo post subdit dicens : *Et unges quem monstrauero tibi.*

3. Quid est hoc, nisi quia prophetae esse debent, qui in culmine ecclesiae alios uolunt ordinare ? Praeuisum namque a
20 Deo cognoscere possunt, si ad inueniendam personam eligendi pontificis sacras scripturas consulunt. Quasi enim loquente Deo ostenditur, cum talis pastor elegitur, qualis per sacrum eloquium commendatur.

4. Ad litteram uero Samuheli « ueni » a Domino dicitur, ut
25 a reprobis et abiecti regis compassione reuocetur. Si uero luctu assiduo lapsi restitutionem poscebat, ei uenire fuit a tali intentione quiescere.

63. Et cornu suum oleo inpleuit, quia pastoralementem sublimitatem in ungendero rege laudis nitore temperauit. Cornu quippe aspero Saulem inpetiit, quia peccantem uelut magno inpetu prostrauit dicens : *Quia proiecisti sermonem Domini,*
5 *proiecit te Dominus, ne sis rex.* Quid est ergo quod cornu inpleri oleo praecipitur, nisi quia ungenderi regis iustitia commendatur ? Quasi dicat : « Rex, qui modo ungitur, non erit increpatione feriendus, sed mirae laudis fauore praedicandus. Non eget inpeti sed foueri ».

62, 20 inueniendam : inueniendum *m* || 21 consulunt scripturas *inu. vm* || 22 deo *om. C^{ac}* || 24 ueni : uenire *m* || 25 abiecti : abiecisti *C^{ac}*

63, 2 ungendero : ungendero *C* || 3 saulem : saul *vm* || sis : sit *v* || 9 foueri : faueri *m*

62, 17. 1 S 16, 3

63, 4-5. 1 S 15, 26

que j'ai prévu, tu suivras mon choix en l'instituant. » D'où le mot qu'il ajoute un peu plus loin : « Et tu oindras celui que je te montrerai. »

3. Qu'est-ce à dire, sinon qu'ils doivent être prophètes, ceux qui veulent en mettre d'autres à la tête de l'Église ? Car ils peuvent reconnaître celui que Dieu a prévu, si, pour découvrir le personnage à choisir comme pontife, ils consultent les saintes Écritures. En effet, c'est comme si Dieu parlait pour le montrer, quand on choisit un pasteur tel que le recommande la Parole sacrée.

4. Au reste, le Seigneur dit littéralement à Samuel : « Viens », afin de le détourner de sa compassion pour un roi réprouvé et rejeté. Si, par sa lamentation continuelle, il implorait le rétablissement du fautif, « venir » consista pour lui à cesser de le demander.

63. Il remplit sa corne d'huile, car, pour oindre le roi, il fléchit sa grandeur pastorale en se prêtant au brillant de la louange. C'est avec une corne pointue qu'il avait assailli Saül, lorsque, d'un coup violent, il avait jeté à terre ce pécheur en lui disant : « Puisque tu as rejeté la parole du Seigneur, le Seigneur t'a rejeté : tu ne seras pas roi. » Pourquoi donc reçoit-il l'ordre de remplir sa corne d'huile, sinon pour faire l'éloge de la justice du roi qui va être oint ? Autrement dit : « Le roi qui reçoit l'onction à présent ne devra pas être frappé de blâme, mais célébré avec toute la faveur d'une louange merveilleuse. Point n'est besoin de l'attaquer, mais de le caresser. »

62, 2. La parole citée à la fin (1 S 16, 3) sera commentée plus loin (75, 1-4).

63. La « grandeur » (*sublimitas*), ici reconnue aux pasteurs, sera attribuée plus loin aux prédicateurs (65, 1) et aux pontifes (66, 2) ; cf. 65, 2 : *sublimitas culminis... sublimis gradus*. Citation de 1 S 15, 26, commenté en 39-40.

64. Ad Isai bethlehemitem mittitur, ut rex, qui elegitur, permansurus esse doceretur. Per patriarcham quippe Iacob longe ante regni mansuri status ostensus est, quia dixit : *Non deficiet sceptrum de iuda et dux de femoribus eius, donec ueniat qui mittendus est.* In filiis Isai ergo rex prouisus asseritur, ut rex, qui ungi praecipitur, non ut Saul recessurus sed durabilis doceretur. Quasi prophetam in abiecti angustia tabescentem excitet dicens : « Quur abiectus pro culpa plangitur, cum tam laudandus subrogetur ? »

65, 1. Haec autem ad litteram tetigimus. Nunc sub litterae narratione praelatorum nostrorum electionem uideamus. Quid est quod cornu oleo implere praecipitur, nisi quia talis in sancta ecclesia pastor eligendus est, qui non argui uelut transgressor debeat, sed ad exemplum aliorum miris laudibus commendari ? Cornu namque telum animalium est. Auctoritas autem et increpatio summi antistitis quid sunt aliud nisi tela ? Cornu quippe feriunt, quando peccatoribus per increpationum acumina coniunguntur. Ferire etenim cornu est peccatores acute redarguere. Cornu ergo oleo impletur, quando praedicatorum sublimitas non habet asperitatem minarum sed blandimenta fauorum.

2. Vel cornu oleo impletur, quando electo pastori simul datur et sublimitas culminis et uirtus unctionis, quando et sublimis gradus ascenditur, sed qui ad alta sustollitur, meritum ubertate repletur. Cornu ergo pleno sacerdotis ungitur, qui ad summum gradum perueniunt cum plenitudine gratiarum.

64, 2 doceretur : doceat v || 5 ergo isai inu. vm || prouisus : praeuisus vm || 7 doceretur : doceatur vm || 8 tam om. m

65, 9 increpationum : increpationem m || 10 ergo om. m || 11 praedicatorum : praedicatoris vm

64, 3-5. Gn 49, 10

64. Même citation du mot de Jacob (Gn 49, 10), avec de légères variantes, en I, 9, 2 (anonyme) et IV, 34, 2 (« Moïse »).

64. On l'envoie à Isai de Bethléem, pour enseigner que le roi qui vient d'être élu est destiné à demeurer. Cette stabilité d'un règne destiné à durer, le patriarche Jacob l'avait prédite longtemps à l'avance, quand il disait : « Le sceptre ne disparaîtra pas de Juda, ni le chef de sa postérité, jusqu'à ce que vienne celui qui doit être envoyé. » Dieu dit donc qu'il a prévu un roi parmi les fils d'Isai, afin d'enseigner que le roi auquel il commande de donner l'onction ne passera pas comme Saül mais demeurera. C'est comme s'il secouait le prophète, accablé par la détresse du roi rejeté, en lui disant : « Pourquoi te lamenter sur celui qui a été rejeté pour sa faute, alors qu'il est remplacé par un sujet si digne d'éloge ? »

65, 1. Nous venons de parcourir le texte au sens littéral. Voyons maintenant, sous la lettre du récit, le choix de nos prélats. Pourquoi Dieu commande-t-il de remplir la corne d'huile, sinon parce qu'il faut choisir dans la sainte Église un pasteur qu'on ne devra pas blâmer pour ses transgressions, mais le donner en exemple aux autres avec des éloges merveilleux ? En effet, la corne est l'arme des animaux. Or l'autorité et les réprimandes du grand prêtre, que sont-elles d'autre que des armes ? Ils frappent de la corne, quand ils s'en prennent aux pécheurs avec la pointe de leurs réprimandes. Frapper de la corne, en effet, c'est faire aux pécheurs des reproches pointus. La corne se remplit donc d'huile, quand la haute figure des prédicateurs ne se revêt pas d'âpreté menaçante, mais d'approbation caressante.

2. Ou bien la corne se remplit d'huile, quand le pasteur élu reçoit tout ensemble la haute charge de chef suprême et les dons représentés par l'onction ; quand il s'élève à sa haute dignité, mais tout en montant très haut, se remplit de mérites sans nombre. Ils reçoivent donc l'onction à pleine corne, les prêtres qui parviennent au sommet de la hiérarchie avec une plénitude de grâces.

65, 1. On passe du singulier (*antistitis*) au pluriel (*feriunt*).

3. Quia uero in oleo ignis accenditur, oleum doctoris amor
 20 est cordis. In quo ignis accenditur, quia in pinguedine oris
 uirtus et gratia ardet Spiritus Sancti. Quia ergo pinguedinem
 magnae caritatis habere doctor debet, rex, qui ungi praecipitur,
 pleno cornu ungi perhibetur. Dicitur etiam plenitudo
 25 cornu pro perseuerantia gratiarum. Nam qui ante finem deficiunt,
 ungi cornu plenitudine non merentur.

66, 1. Adhuc quoque dicendum de cornu huius plenitudine
 est, quia idcirco praecipitur, quia magna unctione
 indiget, qui de sua plenitudine replere alios debet. Vnde et
 Moyses tam plenus extitisse dicitur, ut de spiritu eius Dominus
 5 tulisse et aliis dedisse doceatur.

2. Vel cornu prophetae inpletur, cum pontificalis sublimitas
 ad perfectiora docenda praeparatur. Quando enim ecclesiae principes
 ordinantur, eis, quae agere debeant, semiplena praedicanda non
 10 sunt. Cornu ergo pontifices inplet, quando plenas atque perfectas
 uirtutes proferunt, quas electi ecclesiae principes imitentur.

3. Quia uero ipsi qui unguunt esse spirituales debent, cornu
 iubentur implere. Cornu quidem de carne est, sed clausum in
 carne non est. Cornu ergo spiritalis conuersatio doctoris est.
 15 Cornu uero oleum effundit, cum ille alta praedicat, qui haec
 alta conuersatione demonstrat. Cornu ergo oleo implere est

65, 20 ignis : igne C || quia : qui C^{ac} || 24 perseuerantia C^{ac}

66, 2 unctione : actione C || 10 electi : electi C || 15 qui : quia *vm*

66, 3-5. Cf. Nb 11, 25

66, 1. Cette allusion à Nb 11, 25 (l'esprit de Moïse communiqué aux soixante-dix anciens) est unique dans l'*In I Regum*, et Grégoire ne semble pas mentionner le fait.

66, 2. *Ecclesiae principes* se rencontre chez JÉRÔME, *Ep.* 123, 13 et 127, 3, et surtout chez CASSIEN, *Conl.* 10, 3, 7 ; 17, 20, 1 ; 18, 5, 2 ; 21, 29, 1 ; 24, 11, 4.

3. Au reste, l'huile sert à allumer le feu. L'huile du docteur, c'est donc l'amour du cœur. Dans cette huile le feu s'allume, car dans la graisse de la bouche flambent la vertu et la grâce de l'Esprit saint. Le docteur doit avoir la graisse d'une grande charité : c'est pourquoi le roi que Dieu commande d'oindre reçoit l'onction à pleine corne, selon le récit. La corne pleine signifie aussi la persévérance des grâces. Car ceux qui défont avant la fin ne méritent pas d'être oints à pleine corne.

66, 1. Sur le remplissement de cette corne il faut encore dire ceci : s'il est prescrit par le Seigneur, c'est qu'on a besoin d'une grande onction, quand on doit remplir les autres de sa plénitude. De là vient que Moïse, au dire de l'Écriture, était si plein que le Seigneur, rapporte-t-elle, prit de son esprit et en donna à d'autres.

2. Ou bien la corne du prophète est remplie, quand on prépare la dignité suprême du pontificat à enseigner des principes plus parfaits. Quand, en effet, les princes de l'Église reçoivent l'ordination, il ne faut pas leur prêcher à moitié ce qu'ils ont à faire. Les pontifes remplissent donc la corne, quand ils déploient les vertus pleines et parfaites que devront imiter ceux qui ont été choisis pour être à la tête de l'Église.

3. Mais ceux qui donnent l'onction doivent eux-mêmes être spirituels : aussi est-ce une corne qu'ils reçoivent l'ordre de remplir. La corne sort de la chair, mais elle n'est pas enfermée dans la chair. La corne, c'est donc la conduite spirituelle du docteur. La corne répand l'huile, quand celui qui prêche des règles de conduite élevées, les illustre par sa conduite, qui est elle-même élevée. Remplir la corne d'huile, c'est donc

Voir, à propos de ce dernier, nos remarques dans *Théologie de la vie monastique*, Paris 1961, p. 220, n. 16.

praedicationem magnarum uirtutum in alta conuersatione suscipere. Et in capite effundit, quando in mente illius inprimit, qui ad summum ordinem nouus uenit. Quando ergo
20 electi promouentur, pleno cornu ununtur, qui ad altitudinem ordinis proficiunt uirtute perfectionis.

67, 1. Sed propheta ad Isai bethlehemitem mittitur, rex in eius filiis praeuidetur, quia ille pastor elegitur, qui ecclesiastica religione eruditus est. Bethlehem quippe, quae domus panis dicitur, quid rectius quam unamquamque designat
5 domum religionis? Panis namque nomine doctrina perfectionis ostenditur, Paulo adtestante, qui ad conuersionem debiles excitans ait: *Lac uobis potum dedi, non escam. Nondum enim poteratis, sed necdum potestis.* Si enim lac paruulorum est, panis non est nisi perfectorum. Vnde et de perfecti uiri
10 robore dictum est: *In excelsis habitabit, munimenta saxorum sublimitas eius, panis ei datus est.*

2. In domo ergo panis rex ad ungendum quaeritur, quia utiliter promouentur, qui in perfectae conuersationis ordine nutriuntur. Ille etenim facere fortes alios potest, qui remissa
15 et neglegenti conuersatione nutritus non est. In domo igitur quaeritur panis, quia in promouendo antistite semper quaerendum est robur conuersationis.

67, 2 praeuidetur : prouidetur *m* || 3 bethalem *v* || quippe : igitur *vm* || 4 rectius : aliud *vm* || 10 excelsis : ecclesiis *C* || 16 semper *om. mv*

67, 7-8. 1 Co 3, 2 8-9. Cf. He 5, 13-14 10-11. Is 33, 16

67, 1. Absent du *Liber interpretationis* de Jérôme, Bethlehem est expliqué comme ici (*Bethlehem quippe domus panis interpretatur*) par GRÉGOIRE, *Hom. Eu.* 8, 1. Ensuite la citation de 1 Co 3, 2 s'accompagne d'une allusion à He 5, 13-14 (non notée par CCL) : le « lait » est pour les « petits », la nourriture

entreprendre de prêcher de grandes vertus en menant une vie élevée. Et l'on répand l'huile sur la tête, en imprimant cet enseignement dans l'esprit de celui qui arrive tout neuf au sommet de la hiérarchie. Lors donc que des élus sont promus, ils reçoivent l'onction à pleine corne, quand ils se mettent à la hauteur de leur ordre en pratiquant la vertu à la perfection.

67, 1. Cependant le prophète est envoyé chez Isaï de Bethléem, et il est prévu que le roi sera pris parmi ses fils, car on choisit pour la tâche de pasteur quelqu'un qui est instruit des principes religieux de l'Église. Bethléem, en effet, signifie « maison du pain », et que représente-t-on mieux par là que toute maison religieuse? Car le mot « pain » indique la doctrine de la perfection, ainsi que l'atteste Paul lorsqu'il dit, pour provoquer les faibles à se convertir : « C'est du lait que je vous ai donné à boire, non un aliment solide. De fait, vous n'en étiez pas capables, et même à présent, vous n'en êtes pas encore capables. » Si, en effet, le lait est fait pour les tout-petits, le pain ne convient qu'aux parfaits. D'où cette parole qui décrit la force de l'homme parfait : « Il habitera sur les hauteurs, des rochers escarpés le protègent ; c'est du pain qu'on lui donne à manger. »

2. C'est donc dans la maison du pain qu'on va chercher un roi pour lui donner l'onction, car, pour être promu utilement, il faut être nourri dans un ordre de vie parfaite. Pour pouvoir rendre les autres forts, il ne faut pas avoir été nourri dans un genre de vie relâché et négligent. On va donc le chercher dans la maison du pain, car lorsqu'il s'agit de pourvoir à une charge prélatice, il faut toujours chercher un genre de vie énergétique.

solide pour les « parfaits ». Voir I, 45, 2 ; II, 79, 3 et IV, 133, 2 (1 Co 3, 2) ; I, 48, 4 et IV, 58, 3 (He 15, 13-14). Citation finale (Is 33, 16) comme en IV, 86, 3 et V, 59, 3, où cependant manquent les derniers mots (*panis ei datus est*).

68. De congregatione quidem debili fere numquam accipi-
tur persona uirtutis. Vnde bene in Isai filiis quaeritur, qui
salus Domini aut certe salus absolute nominatur. Salus qui-
dem recte praelatus dicitur. Quid enim sunt peccata et uitia
5 nisi languores animarum? Electus autem praedicator per
integritatem sanae doctrinae, per soliditatem innocentiae,
per splendorem electae uitae salus Domini recte nominatur.
Alii quidem sunt doctores, quorum sermo serpit sicut cancer.
De horum quippe familia rex non adsumitur, quia aegras
10 mentes ad salutem non ducit, sed interficit.

69, 1. Et notandum quia Isai alio nomine Iesse dicitur.
Duplex quidem nomen habet, quia bonus doctor non semper
in pace est. In pacis quidem tempore salus Domini dicitur, ut
bellorum uulnera quasi intra domus secreta uestibula sanare
5 doceatur. In bello autem Iesse nomen habet, quia et seipsum
fortiter munit et alios ualenter protegit. Iesse quippe insulae
leuamen dicitur. Quid autem insulae nomine nisi mentes
temptationum fluctibus uallatae intelleguntur? Insulae qui-
dem sunt, quia, etsi magnos conflictus sustinent, non
10 mouentur.

2. Vnde et electorum uictoriam psalmista praedicans ait :
Dominus regnauit, exultet terra, laetentur insulae multae. Domi-
nus quidem regnat, quando eius sedem, electas uidelicet
mentes, turbo hostium nullus inquietat. Sed laetatur terra, quia

68, 6 soliditatem : solitatem C^{ac}

69, 4 uulnera : munera m || 9 conflictus : confluctos C^{ac} || 12 exultet :
exulte C^{ac}

69, 12. Ps 96, 1

69, 1-3. *Iesse* est le nom du père de David dans Mt 1, 5, etc. Traduction
d'après JÉRÔME, *Lib.* 34, 5 et 74, 16 : *Iesse insulae libamen*, ce dernier mot
devenant ici *leuamen*. Les îles sont les âmes qu'entourent les flots des tenta-

68. D'une communauté faible, on ne tire presque jamais
une personnalité forte. Aussi est-ce à bon droit qu'on va cher-
cher celle-ci chez les fils d'Isaï, nom qui signifie « salut du
Seigneur » ou « salut » tout court. On a raison d'appeler le
prélat « salut ». Que sont en effet les péchés et les vices,
sinon des maladies d'âmes ? Par l'intégrité de sa saine doc-
trine, par la continuité de son innocence, par le
resplendissement de sa vie élue, le prédicateur élu reçoit à
bon droit le nom de « salut du Seigneur ». Il est d'autres doc-
teurs « dont la parole se répand insidieusement, comme la
gangrène ». Ce n'est pas dans leur famille qu'on prend le roi,
car celui-là ne mène pas les âmes malades au salut, mais les
tue.

69, 1. Il faut noter qu'Isaï porte aussi un autre nom : Jessé.
Il a deux noms, car un bon docteur n'est pas toujours dans la
paix. En temps de paix, on l'appelle « salut du Seigneur »,
pour lui apprendre à guérir les blessures de guerre dans les
locaux intérieurs d'une maison où l'on est en sécurité. Mais à
la guerre il porte le nom de Jessé, parce qu'il assure vaillam-
ment sa propre défense, tout en protégeant les autres
efficacement. Jessé signifie en effet « relèvement de l'île ». Or,
que représente ce nom d'« île », sinon les âmes qu'entou-
rent les flots des tentations ? Ce sont des îles, car malgré les
grands assauts qu'elles subissent, elles ne bougent pas.

2. De là vient que, pour célébrer la victoire des élus, le Psal-
miste dit : « Le Seigneur s'est mis à régner. Que la terre
exulte, que les îles nombreuses se réjouissent ! » Le Seigneur
règne, quand son trône, c'est-à-dire les âmes élues, n'est
troublé par aucune attaque ennemie. La terre se réjouit, car les

tions : de même AUGUSTIN, *En. Ps.* 96, 4 (*circumlatrantur fluctibus omnium tenta-
tionum*), qui pense toutefois aux Églises plutôt qu'aux âmes individuelles
et cite différemment Ps 96, 1 (*iucundentur* pour *laetentur*). D'abord appelées
tentationes comme chez Augustin, les tentations deviennent ensuite *tempta-
menta* (trois fois).

15 *solida corda doctorum gratulantur. Laetantur insulae, quia qui per eius gratiam temptamenta superant, maiorum auditores hilarescunt. Terra quidem est mens fortis et firma lingua doctoris. Insula uero dicitur cor forte subiecti, quod adhuc temptamentis inpetitur, sed non mouetur.*

20 3. *Quid est ergo quod Iesse leuamen insulae dicitur, nisi quia per robur doctorum minorum corda subleuantur? Nam inter tot fluctus temptamentorum corruerent, si non maiorum robore ad altae uitae desiderium eorum corda leuarentur.*

70. *In Isai ergo et Iesse filiis rex latere describitur, quia illi utiliter ad ecclesiae culmen ueniunt, qui electorum magisterio et pacem custodire et disponere siue conficere spiritalia bella didicerunt. Bene ergo dicitur: *Prouidi enim in filiis eius**

5 *mihi regem.* In his quippe, non in aliis, rex prouidetur, quia ad culmen ecclesiae per diuinam gratiam nulli perueniunt, qui electorum magisterium per omnes temporum ordines non sequuntur.

16, 2-3 71, 1. *Sequitur: ET AIT SAMVHEL: QVOMODO VADAM? AVDIET ENIM SAVL ET INTERFICIET ME. ET AIT DOMINVS: VITVLVM DE ARMENTO TOLLES IN MANV TVA ET DICES: AD IMMO-LANDVM DOMINO VENI. ET VOCABIS ISAI AD VICTIMAM. EGO*

5 *OSTENDAM TIBI, QVID FACIAS. Quid his uerbis ostenditur, nisi quia tyrannorum uersutia atque saeuitia quandoque est pia fraude deludenda? Praecepto namque Domini de armento uitululus tollitur, immolatio simulatur et ad regiam unctionem*

69, 16 qui: cum *vm* || per *om. m* || 17 lingua *om.* C^{ac} || 19 sed non: nec tamen *vm*

70, 5 prouidetur: praeuidetur *v*

71, 2 ait: samuel *praem.* C^{ac} || 4 ego: et *praem. m*

70. *Per omnes temporum ordines* fait peut-être allusion aux « ordres » mineurs et majeurs qui précèdent le sacerdoce.

cœurs fermes des docteurs se félicitent. Les îles se réjouissent, car, surmontant les tentations par la grâce de Dieu, ceux qui écoutent les supérieurs sont pleins de gaieté. La terre, c'est l'âme forte et la langue ferme du docteur. Quant à l'île, on appelle ainsi le cœur fort du sujet qui subit encore des tentations mais ne se laisse pas ébranler.

3. Pourquoi donc Jessé veut-il dire: « relèvement de l'île », sinon parce que la vigueur des docteurs relève les cœurs de leurs inférieurs? Battus comme ils le sont par les flots de tant de tentations, ils s'effondreraient, si la vigueur de leurs supérieurs ne relevait leurs cœurs et ne leur faisait désirer de mener une vie élevée.

70. C'est donc parmi les fils d'Isaï et de Jessé que se cache le roi, nous dit-on, car pour monter au sommet de l'Église utilement, il faut avoir appris tout ensemble, par le magistère des élus, à garder la paix et à prévoir ou mener les guerres spirituelles. C'est donc fort à propos qu'il est dit: « En effet, j'ai prévu qu'un de ses fils régnerait pour moi. » C'est un de ceux-là, non des autres, qui est prévu pour la royauté, car personne ne parvient au sommet de l'Église par la grâce divine, à moins de suivre le magistère des élus à travers toute la succession des temps.

71, 1. Suite du texte: ET SAMUEL DIT: COMMENT Y ALLER? 16, 2-3 SAÛL VA L'APPRENDRE ET IL ME TUERA. ET LE SEIGNEUR DIT: TU PRENDRAS DANS TA MAIN UN VEAU DU TROUPEAU ET TU DIRAS: 'JE SUIS VENU POUR IMMOLER AU SEIGNEUR'. ET TU INVITERAS ISAI AU SACRIFICE. JE TE FERAI VOIR CE QUE TU DOIS FAIRE. Que montre-t-il par ces mots, sinon que l'astuce et la cruauté des tyrans doivent parfois être déjouées par une pieuse ruse? Sur l'ordre du Seigneur, en effet, on prend un veau du troupeau, on prétexte une immolation, et l'on arrive à une onction

peruenitur, quia, dum nocere tyranni cupiunt, obicienda
 10 sunt eis quaedam quae credant, ut nocendi aditum non
 inueniant.

2. Sed sic tyranni deludendi sunt, ut caueatur culpa mendacii. Quod tunc bene perficitur, cum illud fit quod asseritur, sed quod fit sic dicitur ut celetur, quia ex parte dicitur, ex
 15 parte reticetur. Prophetæ namque Samuheli praecipitur, ut ad ungendum regem uadat et se immolaturum Domino, non regem uncturum asserat, ut immolans uerum dicat et unctio-
 nem celans tyranni saeuitiam uera dicens deludat. Quia enim immolaturus abiit, paulo post manifeste exponit, ubi dicit :
 20 *Sanctificauit ergo Isai et filios eius et uocauit eos ad uictimam.*

72. Sed iam melius agitur, si quid spiritaliter designent ista uideamus. Quid est ergo quod uitulum in manu propheta tollit et sic ad ungendum regem peruenit ? Sed uitulus quid est, nisi splendor imaginis redemptoris ? Quia enim eum, quem
 5 elegit, conformem facere redemptori studet, quando formam ipsam redemptoris praedicat, quasi uitulum portat. Et quia splendorem dominicae conuersationis, quem praedicat, in uirtute operis monstrat, uitulum, quem de armento suscipit, per manum ducit. Vitulum namque in manu tollere est prae-
 10 dicationem dominicae conuersationis seruare in uirtute operis. Sic nimirum uadens non occiditur, aliter occiditur : quia, qui dicit et non facit, oris proprii gladio condemnatur.

71, 10 eis : ei v || 12 sed om. *vm* || 14 dicitur² : et add. *vm*

72, 5 elegit : eligit *vm* || 6 portat : in manu *praem. vm* || 11 aliter : alter *C^{pc}* || occiditur² : occideretur *vm*

71, 20. 1 S 16, 5

72, 4-5. Cf. Rm 8, 29

71, 2. Le verset cité (1 S 16, 5) sera commenté plus loin (80), où *uictimam* est remplacé par *sacrificium*.

royale. C'est que, quand les tyrans cherchent à faire du mal, il faut leur présenter des apparences auxquelles ils croient, de façon qu'ils ne trouvent pas le moyen de faire du mal.

2. Cependant, tout en se jouant ainsi des tyrans, il faut se garder du péché de mensonge. On y parvient heureusement en faisant ce qu'on dit, mais en exprimant ce qu'on fait de telle manière que cela reste caché : pour une part on le dit, pour une part on ne le dit pas. Le prophète Samuel reçoit l'ordre d'aller oindre le roi et de dire qu'il va immoler au Seigneur, non oindre un roi : en immolant il aura dit vrai, et en cachant l'onction il déjouera la cruauté du tyran tout en disant la vérité. Qu'il soit allé pour immoler, en effet, il le fait voir clairement un peu plus loin, quand il dit : « Il sanctifia donc Isai et ses fils, et il les invita au sacrifice. »

72. Mais à présent nous ferons mieux de voir ce que ces choses signifient spirituellement. Pourquoi donc le prophète prend-il en main le veau et vient-il ainsi pour oindre le roi ? Mais qu'est-ce que le veau, sinon le resplendissement de l'image du Rédempteur ? Celui qu'il a choisi, il s'efforce de le rendre conforme au modèle du Rédempteur. C'est pourquoi, lorsqu'il prêche ce modèle du Rédempteur, il porte le veau, pour ainsi dire. Et ce resplendissement de la façon de vivre du Seigneur, qu'il prêche, il le fait voir effectivement dans sa manière d'agir : aussi conduit-il de sa main le veau qu'il prend au troupeau. Prendre le veau dans sa main, en effet, c'est garder effectivement, dans sa manière d'agir, la prédication de la façon de vivre du Seigneur. En allant ainsi, il ne se fait pas tuer ; autrement il se fait tuer, car celui qui dit et ne fait pas se condamne au glaive de sa propre bouche.

72. *Imaginis et conformem facere* : échos de Rm 8, 29. La fin sera répétée plus loin (101).

73. Quid est quod dicere iubetur : *Ad immolandum Domino ueni* ? Quid est item quia facit quod dicit, dum uenit et immolat, nisi quia tantae debet esse efficaciae, qui alios promouet, ut bona non solum dicat sed etiam persuadeat ? Immolationis quidem uictima, quae in prophetae manu uidetur, in altari cognoscitur. Quid enim est cor electi auditoris nisi altare Dei ? Quando ergo bona doctor loquitur ore et ostendit opere, uictulus in manu est ; quando autem et quod dicit et agit auditoribus persuadet, uictima in altari est. Tunc ergo immolat, quando electa corda per amorem suscipiunt hoc, quod in uerbo et exemplo doctoris radiat de imitatione redemptoris.

74. Sequitur : et uocabis Isai ad uictimam. Fortasse hoc locus iste insinuat, quod praeter praelatorum conscientiam subditi promouendi non sunt. Isai ergo prius ad uictimam uocatur, ut bonum, quod subire subiectus cernitur, prius in magistri sui mente fundetur.

75, 1. Bene subiungitur : *Et ego ostendam tibi quid facias*. Idipsum quoque exprimens ait : *ET VNGES QVEM MONSTRAUERO TIBI*. Nisi enim Isai prius uocet, ei quae facienda sunt non panduntur, quia sine magistri uoluntate aliquid de subiecti persona faciendum non est. Illo ergo uocato, quod est faciendum ostenditur, quia cum uoluntate religiosi doctoris subiecti humilitas ad arcem sustollitur praelationis.

2. Quid est autem quod dicitur : *Vnges quem monstrauero tibi*, nisi quia electi pastoris aequales discipuli omnes non sunt ? Sunt namque ex illis alii utiles ad oboediendum, alii et

73, 4 dicat... persuadeat : dicant... persuadeant *Ct* || 6 est enim *inu. vm* || 7 ergo : enim *vm* || 9 in altari est : in altari *Ct*

74, 3 ergo *om. vm* || 4 prius *om. m*

75, 1 ego *om. vm* || 3 uocet : uocetur *vm* || 4 panduntur : pendentur *vm* || 7 humilitas : humilitatis *C^{cc}*

73. Pourquoi reçoit-il l'ordre de dire : « Je suis venu pour immoler » ? Pourquoi fait-il ce qu'il dit, en venant et en immolant, sinon parce que celui qui en promet d'autres doit être tellement efficace qu'il ne dise pas seulement le bien mais aussi le persuade ? La victime à immoler, qu'on voit dans la main du prophète, c'est sur l'autel qu'on la reconnaît. Qu'est-ce que le cœur de l'auditeur élu, sinon l'autel de Dieu ? Aussi, quand un docteur dit par sa bouche ce qui est bon et le fait voir par ses œuvres, le veau est dans sa main. Mais quand, en outre, il persuade ses auditeurs de ce qu'il dit et fait, la victime est sur l'autel. Il immole donc, lorsque les cœurs élus embrassent avec amour l'imitation du Rédempteur qui rayonne dans la parole et l'exemple du docteur.

74. Suite du texte : « Et tu inviteras Isai au sacrifice. » Peut-être cette phrase donne-t-elle à entendre que les sujets ne doivent pas être promus sans que leurs prélats en soient informés. On commence donc par inviter Isai au sacrifice, afin que le bien qu'on voit conférer au sujet se répande d'abord dans l'âme de son maître.

75, 1. C'est fort à propos que le texte ajoute : « Et je te ferai voir ce que tu dois faire. » Visant la même chose, il dit encore : *ET TU OINDRAS CELUI QUE JE TE MONTRERAI*. En effet, il lui faut d'abord inviter Isai ; sinon, ce qu'il doit faire ne lui sera pas révélé. C'est qu'il ne faut rien faire à la personne du sujet sans l'assentiment de son maître. Une fois que celui-ci est invité, Dieu fait voir ce qui est à faire, car c'est avec l'assentiment du docteur religieux que l'humilité du sujet est élevée à la haute dignité de la prélature.

2. Pourquoi, d'autre part, est-il dit : « Tu oindras celui que je te montrerai », sinon parce que les disciples d'un pasteur élu ne sont pas tous égaux ? Il en est, en effet, qui profitent en obéissant, d'autres qui, tout ensemble, obéissent humble-

humiliter oboediunt et iubere discrete didicerunt. Dicitur ergo : *Vnges quem monstrauero tibi, ut, cum ad culmen sacerdotii persona quaeritur, cum magna subtilitate requiratur. Quibus nimirum uerbis ordinatoribus ecclesiarum in electione aliorum nihil suum relinquitur* : « Quem, ait, monstrauero, illum unges. »

3. Qui sunt qui unguunt, quos non monstrat Deus, nisi qui carnali affectu ad ecclesiarum culmen ordinandos ducunt, qui non merita discernunt sed personas accipiunt ? Isti quidem reges unguunt, sed non qui a Deo monstrantur. Quod suum est faciunt, quod Dei est tollunt. Dei quidem personam monstrare est, ordinatoris praeberere unctionem. Dum ergo ipsi sibi monstrant quos unguunt, et ipsi unguunt quos eligunt, habere Deum cooperatorem nolunt. Vnde et per prophetam Osee de talibus electis Dominus conqueritur dicens : *Ipsi regnauerunt, non ex me ; principes extiterunt et ego ignorauit.*

4. Dicitur ergo electis, quod audire non possunt reprobis : *Vnges quem monstrauero tibi, ut nullus promoueatur, nisi qui dignus tanto ordine scripturarum sanctarum laude decernitur. In eis quidem Dominus loquitur, ibi qualis et quantus esse debeat magister ecclesiae memoratur. Ille ergo monstratus a Domino elegitur, qualis per sacrum eloquium commendatur.*

75, 11 dicitur : dicit *vm* || 16 monstrauero : tibi *add. vm* || 17 qui³ : quia *C^{ac}* || 18 ordinandos : ordinando *C* || 22 ordinatoris : est *add. C* || 23 et ipsi unguunt quos eligunt *om. vm* || 25 osee : oream *vm* || conqueritur : quaeritur *v* queritur *m* || 31 monstratus : monstrat *C^{ac}* monstratum *C^{pc}* || 32 qualis : qui *vm*

75, 25-26. Os 8, 4

75, 2. Le discernement est nécessaire à celui qui commande (cf. *RB* 64, 17-19), comme l'humilité à celui qui obéit (*RB* 5, 1). *Ordinatoribus ecclesiarum* comme chez PIERRE DAMIEN, *Ep.* 69, p. 305, 3.

ment et ont appris à commander avec discernement. Le texte dit donc : « Tu oindras celui que je te montrerai », afin que, quand on cherche une personne pour la dignité du sacerdoce, on enquête avec un grand soin. Ces mots ne laissent à ceux qui ordonnent dans les Églises aucune autonomie dans le choix des autres : « Celui que je te montrerai, dit Dieu, c'est celui-là que tu oindras. »

3. Quels sont ceux qui oignent des hommes non désignés par Dieu, sinon ceux qui se laissent guider par l'affection charnelle lorsqu'ils placent à la tête des Églises ceux qu'ils vont ordonner, qui ne discernent pas les mérites mais font acception des personnes ? Ils oignent des rois, mais pas ceux que Dieu désigne. Ils jouent leur rôle, mais ils ôtent à Dieu le sien. Car c'est à Dieu qu'il appartient de désigner la personne, et à celui qui ordonne de conférer l'onction. En désignant eux-mêmes ceux qu'ils oignent, et en oignant ceux qu'ils choisissent, ils refusent d'avoir Dieu pour collaborateur. De là vient que le Seigneur, par le prophète Osée, se plaint de ces élus en disant : « Ils ont régné, mais pas sous ma motion ; ils sont devenus princes, et moi je l'ai ignoré. »

4. On dit donc aux élus ce que les réprouvés ne peuvent entendre : « Tu oindras celui que je te montrerai », afin que nul ne soit promu, hormis celui que les saintes Écritures, par les louanges qu'elles lui donnent, déclarent digne d'un tel honneur. Par elles, en effet, le Seigneur parle. C'est là qu'on mentionne les qualités et la grandeur que doit avoir celui qui enseigne l'Église. Celui que l'on choisit d'après la désignation du Seigneur, c'est donc celui que recommande la parole sacrée.

75, 3. Os 8, 4 est cité comme ici en *V*, 46 (voir note), un peu autrement (*et non ex me*, comme dans *Vulg.*) en *II*, 91, 1. Cf. GRÉGOIRE, *Mor.* 25, 41 (*Vulg.*) ; *Past.* I, 1 (*et non ex me*, comme dans *Vulg.* ; *et ego inorauit*, comme ici).

76, 1. Haec quidem mali rectores contemnunt, boni faciunt. De bonorum ergo oboedientia recte subiungitur :

16, 4 FECIT ERGO SAMVHEL SICVT LOCVTVS EST EI DOMINVS. VENIT IN BETHLEHEM ET AMMIRATI SVNT SENIORES CIVITATIS OCCVRRENTES EI. Ad historiam seniores ammirantur, quia illuc uenire propheta non erat solitus. Quo in loco fortasse signatur, quia electi doctores uix aliquando uideri in publico debent, esse frequentes in secreto, negotiis ciuilibus uacui, spiritalibus pleni. Miraculum ergo sit populi in publico uisa persona pastoris. Mirentur quod exeat, quem secreti cultorem sciebant.

10 2. Qui quia in magna populi ueneratione sustollitur, seniores ciuitatis et ammirati et ei occurrisset referuntur. Quia uero non populus sed seniores ammirantur, perfecta doctorum uirtus ostenditur, quae non a paruulis et simplicibus sed a magnis et eruditis praedicatur.

77, 1. Qui etiam de pacifico ingressu prophetae sciscitantur. Quasi enim ingressum non pacificum minabatur, qui dicebat : *Quid uultis, in uirga ueniam ad uos an in spiritu mansuetudinis ?* Quid est ergo, quod dicunt : PACIFICVS NE INGRESSVS TVVS ?, nisi quia electi fideles, dum bene spiritalium doctorum acta considerant, in eis utique diuinam uolun-

76, 3 sicut : quod *vm* || 9 sit : fit *vm* || 10 mirentur : mirantur *vm* || 11 sustollitur C || 14 quae : qui *Cof*

77, 2 enim : ergo *vm* || 4 dicunt : dicitur *vm* || pacificusne : pacificusne est *v* pacificus est *m*

77, 3-4. 1 Co 4, 21

76, 1. Cela, les mauvais chefs dédaignent de le faire, tandis que les bons le font. C'est donc fort à propos que, pour montrer l'obéissance des bons, le texte ajoute : SAMUEL FIT DONC COMME LE SEIGNEUR LE LUI AVAIT DIT. IL VINT À BETHLÉEM, ET LES ANCIENS DE LA VILLE, ÉTONNÉS, VINRENT À SA RENCONTRE. Au sens littéral, les anciens s'étonnent, parce que le prophète n'avait pas coutume de venir là. Ce passage signifie peut-être que les docteurs élus ne doivent se montrer en public que de temps en temps, tout au plus, et rester souvent en leur particulier, vides d'occupations politiques, pleins d'occupations spirituelles. Que le peuple s'étonne donc de voir en public la personne du pasteur. Qu'on s'étonne de la sortie de celui qu'on savait être un habitué de la vie privée.

2. Ce personnage est l'objet d'une grande vénération de la part du peuple. C'est pourquoi, d'après le récit, les anciens de la cité s'étonnent et vont à sa rencontre. Ce n'est pas le peuple qui s'étonne, mais les anciens : ce qu'on montre par là est la vertu parfaite des docteurs, qui n'est pas proclamée par les petits et les simples, mais par les grands et les savants.

77, 1. En outre, ils interrogent le prophète pour savoir s'il arrive avec des intentions pacifiques. De fait, il menaçait d'arriver avec des intentions peu pacifiques, celui qui disait : « Que voulez-vous ? Que je vienne chez vous avec la verge ou en esprit de douceur ? » Pourquoi donc disent-ils : ARRIVES-TU AVEC DES INTENTIONS PACIFIQUES ?, sinon parce que les fidèles élus, en examinant bien les actes des docteurs spirituels, y reconnaissent la volonté divine ? Ils savaient, en effet,

76, 1. Recommandation de la vie retirée comme en IV, 101, 2.

76, 2. *Ammirantur*, à la fin, semble signifier « admirent » plutôt que « s'étonnent ».

77, 1. Citation de 1 Co 4, 21, avec omission de deux mots (*caritate et après in*). Seule la première partie de ce verset (menace de la *uirga*) est citée par GRÉGOIRE, *Past.* II, 6 (36 C) ; *Mor.* 24, 42 et 26, 45 ; *Reg. Ep.* 1, 24 ; cf. *Hom. Ez.* I, 7, 11.

tatem pensant ? Quia enim esse Samuhelem prophetam sciebant, sciebant utique quia diuinae dispositionis secreta cognouerat. Dum ergo de pacifico ingressu interrogant, quid aliud interrogando faciunt, quam diuini consilii nosse secretum uolunt ?

2. Vtinam et nos, quotiens sanctos uiros cernimus, inquirere de pacis nostrae securitate studeremus et diligenter ab eis scire, quales a Deo cernimur, qui cognitionis nostrae oculos non habemus ! Pacificus ergo ingressus doctorum est, cum ad eos ueniunt, qui non sunt pro culpa feriendi sed pro iustitia praedicandi.

78. Qui ergo promoturum iustum uenerat, respondit dicens : PACIFICVS. AD IMMOLANDVM DOMINO VENI. SANCTIFICAMINI ET VENITE MECVM, VT IMMOLEM. Cum doctoribus, ut immolent, uadunt, qui intentionem ad superna dirigunt. Et coram euntibus propheta immolat, quando id doctor, quod uerbo pronuntiat, in adsistentium cordibus per amorem ligat.

79, 1. Sed, ut historiam paululum adtendamus, uigilanter est discutiendum quod dicitur : *Sanctificamini et uenite mecum*. Si enim interesse sacrificiis non audent nisi sanctificati, quid de sacrificantibus censendum est ? Sanctificare etenim purificare est. Quantum ergo puri docentur esse pontifices, ubi

77, 8 sciebant *om. m* || dispositionis : dispositionis C dispensationis *vm* || 9 cognouerat : cognouerant *C^{ac}* || 11 secretum uolunt : uelle secretum *vm* || 13 et *om. C^{ac}* || 14 cernimur : cernamur *vm* || 16 ad eos : adeo *siue* a deo C

78, 1 promoturum : promotum *m* || 3 immolem : immolemus *vm*

79, 3 quid : quod *v* || 4 est *om. vm* || etenim : enim *vm* || purificare : purgare *vm* || 5 puri : puros *m* || docentur : decet *vm*

78, 1. *Respondit dicens* représente *Et ait* (1 S 16, 4), qui n'est pas cité textuellement. Déjà *dicunt* (77, 1) représentait de même le *dixeruntque* du texte sacré.

que Samuel était prophète ; ils le savaient donc informé des secrets de la divine Providence. En lui demandant donc s'il arrive avec des intentions pacifiques, que font-ils, par cette demande, sinon de vouloir connaître le secret du dessein divin ?

2. Plût au ciel que nous aussi, chaque fois que nous voyons des hommes saints, nous nous empressions de les questionner pour qu'ils nous donnent des assurances de paix, et d'apprendre d'eux soigneusement quelle figure nous faisons au regard de Dieu, puisque nous n'avons pas d'yeux pour nous connaître nous-mêmes ! Les docteurs arrivent donc avec des intentions pacifiques, quand ils viennent chez des gens qui n'ont pas à être punis pour leurs fautes, mais loués pour leur justice.

78. Venant donc pour promouvoir un juste, il répondit : PACIFIQUES. JE SUIS VENU POUR IMMOLER AU SEIGNEUR. SANCTIFIEZ-VOUS ET VENEZ AVEC MOI, POUR QUE J'IMMOLE. Ils vont avec les docteurs pour immoler, ceux qui dirigent leur intention vers le ciel. Et le prophète immole devant ceux qui viennent, quand le docteur lie par l'amour, dans le cœur des assistants, les paroles qu'il prononce.

79, 1. Mais pour regarder le sens historique d'un peu près, il nous faut soigneusement examiner cette phrase : « Sanctifiez-vous et venez avec moi. » Si, en effet, on ne se permet pas d'assister à des sacrifices sans s'être sanctifié, que dire des sacrificateurs ? Car sanctifier, c'est purifier. Quelle ne doit donc pas être la pureté des pontifes, nous ensei-

79, 1. Les *pontifices*, auxquels l'auteur s'adresse ici, deviendront *sacerdotes* (79, 2 : trois fois), puis *summi uiri* (79, 3), et enfin *antistites* (80 et 81, 1). Il s'agit des évêques.

inuitatae ad sacrificium nonnisi sanctificatae admittendae sunt plebes ! Sanctificatio quippe corporis pudicitia est, sanctificatio mentis caritas et humilitas. Sanctificetur ergo ad sacrificium inuitatus, sed magis ille cogitur, a quo inuitatur.

10 2. Notent sacerdotes quae inuitatis dicant : *Venite mecum*. Secum quippe sanctificati ueniunt, si cum mundis plebibus ad Dei obsequia mundi sacerdotes accedunt. Secum quippe ire est mundi cum mundis accedere. Nam si mundae sunt plebes, non mundi sacerdotes, secum non ueniunt, quia
15 aequali puritatis ordine non incedunt. Audiant huiusmodi quid alter propheta ammonet dicens : *Mundamini, qui fertis uasa Domini*. Audiant item quod dicit : *Lauamini, mundi estote*.

3. Quia ergo mundandae sunt plebes, dicit : *Sanctificamini*. Quia item summi uiri in continuo munditiae suo statu semper debent permanere et ad formam suae puritatis alios
20 trahere, subdit : *Et uenite mecum*.

80. Vel quia seniores ad uictimam inuitantur, quid per typum demonstrat, nisi quia ad eligendum antistitem siue ad unguendum et consecrandum plures sapientes atque religiosi uiri uocandi sunt ? Qui nimirum sanctificantur et ueniunt, si
5 proponunt, ut in electione illa carnale aliquid non sequantur. Sanctificari quidem eis est ad praebenda dona Spiritus Sancti spiritali et sanctam intentionem adducere. Bene autem in
16, 5 typo electorum et de Isai et eius filiis dicitur : SANCTIFICAVIT ERGO ISAI ET FILIOS EIVS ET VOCAVIT EOS AD SACRIFICIUM.

79, 9 inuitatur : inuitantur C || 10 dicant : dicunt Ct || 13 mundi : mundos m || 15 incedunt : accedunt m || 16 alter : aliter v || 19 suo : suae vm || statu : stratu C

80, 1 uel C^{ac} om. C^p sed vm || 2 demonstrat : demonstrant m || 3 consecrandum : consecrandam C^{ac} || 6 spiritus sancti : bis scripsit C^{ac} sancti spiritus inu. vm

79, 16. Is 52, 11 17. Is 1 16

79, 2. Première citation (Is 52, 11) comme chez GRÉGOIRE, *Past.* II, 2 (27 B) ;

gne-t-on, si les gens du peuple invités au sacrifice ne doivent être admis qu'après s'être sanctifiés ? La sanctification du corps, c'est la chasteté ; celle de l'âme, la charité et l'humilité. Que l'invité au sacrifice se sanctifie donc, mais celui qui l'invite y est obligé bien davantage.

2. Que les prêtres notent ce qu'ils doivent dire aux invités : « Venez avec moi. » Ceux qui se sont sanctifiés viennent avec eux, quand des prêtres purs s'approchent pour rendre hommage à Dieu avec des gens du peuple qui sont purs. Ils vont ensemble, si les uns et les autres s'approchent en état de pureté. Car si les gens du peuple sont purs et les prêtres ne le sont pas, ils ne viennent pas ensemble, puisqu'ils ne marchent pas sur la même ligne de pureté. Que les prêtres de cette espèce entendent l'avertissement que leur donne un autre prophète : « Purifiez-vous, vous qui portez les vases du Seigneur. » Qu'ils entendent aussi ce qu'il dit : « Lavez-vous, soyez purs. »

3. Le peuple doit donc se purifier, et c'est pourquoi Samuel dit : « Sanctifiez-vous. » De leur côté, les dirigeants doivent rester continuellement en état de pureté et entraîner les autres à imiter leur propre intégrité, et c'est pourquoi il ajoute : « Et venez avec moi. »

80. Autre sens : quand les anciens sont invités au sacrifice, quelle en est la signification figurative, sinon que pour élire, oindre et consacrer un prélat, il faut faire appel à un certain nombre d'hommes sages et religieux ? Ils se sanctifient et ils viennent, quand ils sont décidés à ne pas se laisser guider, dans cette élection, par des vues charnelles. Se sanctifier, pour eux, c'est apporter à cette collation des dons de l'Esprit saint une intention spirituelle et sainte. C'est d'ailleurs fort à propos que, pour préfigurer les élus, le texte dit aussi d'Isaï et de ses fils : IL SANCTIFIA DONC ISAI ET SES FILS, ET IL LES INVITA
16, 5 AU SACRIFICE.

Hom. Ez. II, 9, 12 ; *Reg. Ep.* 1, 24. Deuxième citation (Is 1, 16) : voir *Past.* III, 30 (110 B).

81, 1. Et quia per sacra eloquia Dominum eligendos antis-
tites monstrare docuimus, iam quales monstret qualesque
reprobet, subsequenter loquentibus sacrae huius historiae
16, 6-7 mysteriis uideamus. Sequitur : CVMQVE INGRESSI ESSENT,
5 VIDIT ELIAB ET AIT : NVM CORAM DOMINO EST CHRISTVS EIVS ?
ET DIXIT DOMINVS AD SAMVHEL : NE RESPICIAS VVLTVM EIVS
NEQVE ALTITVDINEM STATVRAE EIVS, QVONIAM ABIECI EVM NEC
IXTA INTVITVM HOMINVM IVDICO. HOMO ENIM VIDET EA QVAE
APPARENT, DOMINVS AVTEM INTVEBITVR COR.

10 2. Quid enim est sapientibus ingredi, nisi ad subtile discre-
tionis sacrarium intrare ? Sed ingressus Eliab uidit, quia
illum esse dignum praelatione sanctae ecclesiae pastor
agnoscit, qui et fortitudinem habet boni operis et scientiam
ueritatis. Quid est autem quod ei Dominus nec staturam eius
15 nec uultum adspicere praecipit, nisi quia in sancta ecclesia
nec opus nec scientia sine humilitate praedicatur ? Quid est
enim uultus alicuius nisi exterior conuersatio, per quam
noscitur ? Et quid est statura eius nisi altitudo scientiae, per
quam in superiora sublimatur ? Quos ergo Eliab rectius
20 quam bona agentes et eruditos significat sed arrogantes ?

3. Vnde et Eliab « Deus meus pater » interpretatur. Hoc
quippe eis nomen est, quod audent praesumere. Quid nam-
que est, quod « Deus meus pater » dicitur, nisi quia, dum
fortiter bona agunt, spiritalia sapienter intellegunt, se per
25 singulare meritum in filios Dei transisse gloriantur ? Nam
« pater » non « meus » sed « noster » omnipotenti Domino

81, 6 samuhel : samuelem *vm* || 8 hominum : hominis *C^{pc}* || 11 ingressus :
ingressum *m* || 14 est *om.* *C^{ac}* || 15 in : ad *vm* || 21 hoc : haec *C* || 22 eis : eius
m || est *om.* *vm* || 25 filios dei : filiorum dei numerum *vm* || transisse *Cv* || 26
non pater *inu.* *C^{pc}*

81, 3. Traduction d'Éliab d'après JÉRÔME, *Lib.* 35, 20. Au lieu de joindre,

81, 1. C'est par les paroles de la Sainte Écriture, nous
l'avons dit, que le Seigneur désigne ceux qu'il faut choisir
pour la prélature. Voyons donc, à présent, d'après les paroles
mystérieuses de la suite du récit sacré, quels sont ceux qu'il
désigne et ceux qu'il réprouve. Le texte continue : QUAND ILS 16, 6-7
FURENT ENTRÉS, IL VIT ÉLIAB ET DIT : EST-CE QUE, DEVANT LE
SEIGNEUR, CELUI-CI EST SON OINT ? ET LE SEIGNEUR DIT À
SAMUEL : NE REGARDE PAS SON VISAGE NI LA HAUTEUR DE SA
TAILLE, CAR JE L'AI REJETÉ, ET CE N'EST PAS AVEC LES YEUX DES
HOMMES QUE JE JUGE. EN EFFET, L'HOMME VOIT LES APPAREN-
CES, MAIS LE SEIGNEUR REGARDERA LE CŒUR.

2. Pour les sages, en effet, qu'est-ce qu'entrer, sinon péné-
trer dans le sanctuaire délicat du discernement ? Mais une
fois entré, il vit Éliab, car le pasteur reconnaît digne de gou-
verner la sainte Église celui qui a tout ensemble la force de
bien agir et la connaissance de la vérité. Pourquoi, cepen-
dant, le Seigneur lui commande-t-il de ne regarder ni sa taille
ni son visage, sinon parce que, dans la sainte Église, ni l'agir
ni le savoir n'est estimable sans l'humilité ? Qu'est-ce, en
effet, que le visage de quelqu'un, sinon sa manière de vivre
extérieure, par laquelle il se fait connaître ? Et qu'est-ce que
sa taille, sinon la hauteur de son savoir, par laquelle il s'élève
à un niveau supérieur ? Que représente donc Éliab plus exac-
tement que ceux qui font le bien et possèdent l'instruction,
mais sont arrogants ?

3. De là vient qu'Éliab se traduit « Dieu est mon père ». Tel
est en effet le nom qu'ils osent se donner. Car pourquoi
s'appelle-t-il « Dieu est mon père », sinon parce que ces gens,
faisant le bien avec force et comprenant les choses spirituel-
les avec sagesse, se prévalent de leur mérite peu ordinaire
pour se glorifier d'être passés dans la catégorie des fils de
Dieu ? Car ce n'est pas « mon père », mais « notre père » qu'ils

comme le veut l'hébreu, *meus* à *deus* (« mon Dieu est père »), l'auteur joint
meus à *pater* (« Dieu est mon père »). *Pater... uester* : cf. Mt 6, 9.

dicerent, si per humilitatem se cum electis ceteris in supernae generationis ordine communiter uiderent. Merito ergo repellitur, quia in spiritali culmine nonnisi humiles
30 praeferuntur.

4. Subtiliter ergo propheta de ungenti persona exquirat dicens : *Num coram Domino est christus eius ?* Modo hoc fit, quando summus doctor et uitam et intellegentiam eligendi cognoscit, sed adhuc de humilitatis uirtute perquirat. Sed uultum et staturam eius abiectum uidet, quando ei quidquid pulchrum habet in opere, quidquid altum in eruditione inesse ei absque humilitatis uirtute cognoscit.

5. Merito igitur Dominus dicit : *Proieci eum nec iuxta intuitum hominis iudico, quia homo uidet in faciem, Dominus intuebitur cor.* Quasi dicat : « Homines solent magna opera et scientiae uerba laudare, ego autem nec uerba nec opera laudo, quae in humilitate uera fundata non uideo. » Indignitatis quippe suae repulsam, qui huiusmodi sunt, expauescerent, si adtente audire uellent, quod ad prophetam Dominus dicit : *Ne respicias uultum eius neque altitudinem staturae eius, quia proieci eum.*
45 Pro magno namque habent, quod arrogantes faciunt, sed ecce tam uile esse a Domino dicitur, ut nec respiciendum esse iudicetur.

81, 35 abiectum : abiectam *m* || inesse : inest *vm* || 39 faciem : facie *vm* || dominus : deus autem *vm* || 40 opera *om*. C || 41 laudare : laudaure *C^{ac}* || 43 huiusmodi : eiusmodi *vm*

81, 5. Dans la citation (1 S 16, 7b), *proieci* remplace *abieci* (81, 1), et *hominis* remplace *hominum*. Ensuite *homo enim uidet ea quae apparent* devient *quia homo uidet in faciem*, et enfin *autem* est omis. Cette seconde version est moins

diraient au Seigneur tout-puissant, s'ils étaient assez humbles pour voir qu'ils possèdent cette filiation céleste en commun avec tous les autres élus. Il mérite donc bien d'être rejeté, puisqu'on n'élève au sommet spirituel que ceux qui sont humbles.

4. Le prophète s'enquiert donc avec soin de la personne qu'il doit oindre, en disant : « Est-ce que, devant le Seigneur, celui-là est son oint ? » Aujourd'hui, cela s'accomplit lorsque le docteur suprême connaît la vie et l'intelligence d'un candidat, mais examine encore s'il a la vertu d'humilité. Mais il voit que son visage et sa taille sont rejetés, quand il constate que tout ce qu'il y a de beau dans sa conduite, tout ce qu'il y a d'élevé dans son savoir, se trouve en lui sans la vertu d'humilité.

5. C'est donc à bon droit que le Seigneur dit : « Je l'ai rejeté, et ce n'est pas selon le regard des hommes que je juge, car l'homme voit le visage, mais le Seigneur regardera le cœur. » Autrement dit : « Les hommes ont coutume de louer les grandes actions et les discours savants. Mais moi, je ne loue ni les discours ni les actes qui ne sont pas fondés sur une véritable humilité. » Les hommes de cette espèce redouteraient d'être rejetés comme indignes, s'ils voulaient bien écouter avec attention ce que le Seigneur dit au prophète : « Ne regarde pas son visage ni sa haute taille, car je l'ai rejeté. » Les orgueilleux font grand cas de leurs actions, mais le Seigneur les déclare si viles qu'elles ne sont même pas jugées dignes d'un regard.

proche de la Vulgate (*abieci... ea quae apparent... autem*), sauf le singulier *hominis*. Toute vie vertueuse est « fondée » sur l'humilité : voir CASSIEN, *Inst.* 12, 32, 1 ; *Conf.* 9, 2, 3.

16, 8 82. Sed isto amoto, quid sequatur ostenditur : ET VOCAVIT
 ISAI AMINADAB ET ADDVXIT EVM CORAM SAMVHEL. QVI DIXIT :
 NEC HVNC ELEGIT DOMINVS. Aminadab interpretatur urba-
 nus. Merito igitur Domino consulto repellitur, quia sancta
 5 ecclesia ad regimen animarum non eligit negotiis saeculari-
 bus strenuum, sed spiritali conuersatione decorum. Urbani
 quidem sunt, qui postposita intentione caelestium exteriori-
 bus studiis se ostendere strenuos conantur. Nec hunc ergo
 elegit Dominus, quia pii pastoris studio caelestia, non terrena
 10 prouideri fidelium gregibus debent, non infima et labentia,
 sed sublimia et aeterna.

16, 9 83, 1. ADDUXIT AUTEM SAMA. DE QUO ET AIT : ETIAM HVNC
 NON ELEGIT DOMINVS. Sama audiens interpretatur. Quid ergo
 Sama designat nisi oboedientes et simplices ? Audire quidem
 eis est ea quae a maioribus iubentur oboediendo perficere.
 5 Vnde et de oboedientia gentilis populi per psalmistam
 dicitur : *Populus quem non cognoui seruiuit mihi, ab auditu auris
 oboediuit mihi.*

2. Quid est autem quod non eligi a Domino dicuntur, nisi
 quia in ecclesiae culmine non ponuntur inperiti humiles sed
 10 humiles sapientes, qui et facere iussa sciunt, et quae facienda
 sunt sapienter iubeant ? Facere quidem eum oportet et
 docere. Faciat ergo humiliter, doceat sapienter. Quia ergo qui

82, 2 samuhel : samuele *vm* || 10 infima : infirma *vm* || labentia : lamben-
 tia *C^{nc}*

83, 6 dicitur *om. v* || ab : ob *v* in *m*

83, 6. Ps 17, 45

82. Traduction d'Aminadab : JÉRÔME, *Lib. 34, 11-12*. L'auteur préfère cette
 version exceptionnelle (*urbanus*) à celle que Jérôme donne d'ordinaire : *pater
 meus spontaneus* (*Lib. 34, 11-12*) ou *populus meus spontaneus* (*Lib. 12, 10 ; 15,
 14 ; 31, 20 ; 60, 8*).

83, 1. Cf. JÉRÔME, *Lib. 36, 25* : *Sama ibi uel audiens*. Citation (Ps 17, 45)
 comme dans *RM 7, 5 = RB 5, 5*, où elle corrobore comme ici le devoir d'obéir.

82. Mais après que celui-ci a été mis de côté, on fait voir la
 suite : ET ISAI APPELA AMINADAB ET L'AMENA DEVANT SAMUEL. 16, 8
 CELUI-CI DIT : CELUI-LÀ NON PLUS, LE SEIGNEUR NE L'A PAS
 CHOISI. Aminadab se traduit par « débrouillard ». C'est à bon
 droit que, après consultation du Seigneur, il est rejeté, car la
 sainte Église ne choisit pas, pour gouverner les âmes, celui
 qui est efficace dans les affaires de ce monde, mais celui qui
 mène une vie spirituelle et belle. Les débrouillards sont ceux
 qui, négligeant la recherche des biens célestes, s'efforcent de
 se montrer habiles dans les entreprises extérieures. Celui-là
 non plus, le Seigneur ne le choisit pas, car ce que le pasteur
 pieux doit s'appliquer à procurer aux troupeaux des fidèles,
 ce sont les biens du ciel, non ceux de la terre ; ce ne sont pas
 des avantages infimes et caducs, mais sublimes et éternels.

83, 1. IL FIT VENIR SAMA. DE CELUI-CI, IL DIT AUSSI : CE N'EST 16, 9
 PAS NON PLUS CELUI-LÀ QUE LE SEIGNEUR A CHOISI. Sama se
 traduit par « écoutant ». Que représente donc Sama, sinon
 les hommes obéissants et simples ? « Écouter », c'est pour
 eux exécuter, en obéissant, ce que commandent leurs supé-
 rieurs. D'où le mot du Psalmiste au sujet de l'obéissance du
 peuple païen : « Un peuple que je ne connaissais pas s'est
 mis sous mes ordres. Dès que son oreille m'a entendu, il m'a
 obéi. »

2. Pourquoi, d'autre part, dit-on qu'ils ne sont pas choisis
 par le Seigneur, sinon parce que l'on ne met pas à la tête de
 l'Église des hommes incapables et humbles, mais humbles et
 judicieux, qui savent faire ce qui leur est commandé, et en
 même temps commandent judicieusement ce qui est à faire ?
 Le chef doit à la fois faire et enseigner. Qu'il fasse donc hum-
 blement, et qu'il enseigne judicieusement. Ainsi donc, ceux

83, 2. *Facere... et docere* : Ac 1, 1. *Humilitatem oboedientiae* rappelle *RM 7, 1 =
 RB 5, 1* ; cf. *Ph 2, 8*.

facere per humilitatem sciunt et iubere per eruditionem nesciunt, in dignitatem regiam adsumendi non sunt, Sama ad regnum a Domino non eligi perhibetur. Hinc ergo, hinc simplices et inoboedientes colligant, quam poenaliter ad praeminendum se ingerunt, si omnipotens Deus nec illum ad regimen suscipit, qui per humilitatem oboedientiae audiens uocatur.

84, 1. Et quia plures sancta ecclesia huiusmodi simplices et bene uiuentes quam humiles sapientes habet, sequitur :
 16, 10 ADDVXIT ITAQVE ISAI OMNES FILIOS SVOS CORAM SAMVHEL. ET
 AIT SAMVHEL AD ISAI : NON ELEGIT DOMINVS EX ISTIS. Quia in
 5 septenario numero soleat perfectio designari, testatur Esaias propheta, qui dona sancti Spiritus in redemptore nostro manentia asserens ait : *Requiescet super eum spiritus Domini, spiritus sapientiae et intellectus, spiritus consilii et fortitudinis, spiritus scientiae et pietatis ; et replebit eum spiritus timoris Domini.*
 15 2. Quid est ergo quod hi qui a praedicationis officio repelluntur, septenario numero designantur, cum idem numerus perfectionem designet, quam aliquis nisi de sancti spiritus infusione non habet ? Sed conuenienter hoc asseritur, quia pluribus gratia Spiritus Sancti ad bene uiuendum datur, ad
 15 docendum non datur. Qui, quia plures sunt et in bona operatione perfecti, apte septenario numero continentur. Item, quia robusta faciunt et subtilia non intellegunt, a regni gubernatione repelluntur. Et septem ergo sunt filii et eorum aliquis

84, 1 huiusmodi : tam *add. C^{pc} vmt* || 2 humiles : et *add. C^{pc}* || 3 samuhel : samuele *vm* || 4 ad isai *om. vm* || 5 esaias : ysaias *C* jsaias *m* || 12 aliquis : aliis *C^{ac}* alius *vm*

qui savent faire avec humilité et ne savent pas commander par manque d'instruction, il ne faut pas les investir de la dignité royale : voilà pourquoi, nous dit-on, Sama n'est pas choisi par le Seigneur pour régner. Voilà donc, oui, voilà qui donne à entendre, aux simples qui n'obéissent pas, à quel châtement ils s'exposent en prétendant accéder aux fonctions supérieures, puisque le Dieu tout-puissant n'admet pas même au poste de gouvernement celui qui, à cause de son humble obéissance, reçoit le nom d'« écoutant ».

84, 1. La sainte Église a plus d'hommes de ce genre, simples et vivant bien, que d'hommes humbles et avisés. Aussi le texte poursuit-il : ISAI AMENA DONC TOUS SES FILS DEVANT SAMUEL. ET SAMUEL DIT À ISAI : LE SEIGNEUR N'A CHOISI AUCUN DE CEUX-LÀ. Le nombre sept indique habituellement la perfection, comme l'atteste le prophète Isaïe, quand il énumère les dons du Saint-Esprit qui résident en notre Rédempteur : « Sur lui reposera l'Esprit du Seigneur, esprit de sagesse et d'intelligence, esprit de conseil et de force, esprit de science et de piété, et il sera rempli de l'esprit de crainte du Seigneur. »

2. Pourquoi donc ceux qui sont écartés de la fonction de prédicateur sont-ils signifiés par le nombre sept, alors que ce nombre signifie la perfection, que l'on ne possède que par l'effusion du Saint-Esprit ? Mais il convient d'affirmer cela, parce que beaucoup reçoivent la grâce de l'Esprit saint pour bien vivre, mais non pour enseigner. Étant nombreux et parfaits dans les bonnes actions, il est approprié de les ranger sous le nombre sept. Cependant, parce qu'ils agissent avec vigueur mais ne comprennent pas avec finesse, ils sont écartés du gouvernement royal. Ils sont donc sept fils, et pourtant

84, 1. La citation (Is 11, 2-3) reviendra plus loin (97, 4). Cf. GRÉGOIRE, *Mor.* 1, 38 ; *Hom. Eu.* 24, 4 ; *Hom. Ez.* II, 7, 7.

ad animarum regimen non adsumitur, quia, etsi bene
20 uiuendo regere fortiter semetipsos sciunt, tueri alios fortiter
per doctrinam nequaquam possunt.

3. Numquam se tamen in ordinando praecipitet ordinator
ecclesiae, quia, etsi plures habet qui ad suscipiendam anima-
rum curam non sint idonei, qui utiliter tamen praeesse
25 possunt, ei deesse non possunt. Quaerat ergo doctor instan-
ter, non deficiat quaerere, donec latentes possit inuenire.
Magnae quidem electorum uirtutes quasi thesauri omnipo-
tentis Dei fere semper in occulto secreti sunt. More etenim
30 timorum diuinitatis omnipotens Deus facit, quia, ne uirtu-
tum thesauros perdat, hos et in electis mentibus conlocat et
ipsas mentes per secretum celat. Quaerat ergo, qui ordinare
immo ornare ecclesiae caput cupit, occultos thesauros
christi. Sponsam ornare gestit, sed non potest, nisi occultos
thesauros sponsi ad eius ornatum producat, et non desistat
35 donec latentes inueniat.

85, 1. Sed quid hortor pastores quaerere, cum, nisi Deus
occultos proferat, nequeant inueniri? Quid est enim aliud:
Vnges, quem monstrauero tibi? Tamen quaerendi sunt, quia
nisi quaesiti diu minime monstrantur. Nam et Dominus se
5 monstraturum promittit et tamen propheta quaerere nititur,
ut inuenire mereatur. Vnde et Dominus quaerendi instan-
tiam imperat dicens: *Quaerite et inuenietis, petite et accipietis,*
pulsate et aperietur uobis.

84, 22 tamen : tam *vm* || 24 sint : sunt *vm* || utiliter *om. vm* || 25 possunt¹ :
possint *vm* || 28 secreti *om. vm* || 30 electis : electos *C^{ac}* || 32-33 thesauros.
christi sponsam *interpungit m* || 34 sponsi thesauros *inu. m*

85, 2 occultos : oculos *m* || 4 diu *om. C^{ac}*

85, 3. 1 S 16, 3 7-8. Mt 7, 7

84, 3. *Ordinator ecclesiae* : voir 75, 2 et note. *Praeesse... deesse et ordinare...*
ornare : paronomasies. Les « trésors cachés du Christ » font penser à Col 2,
2-3 ; cf. Mt 13, 44 et Ep 3, 8.

aucun d'eux n'est pris pour conduire les âmes, car tout en
menant une vie bonne et en sachant se conduire eux-mêmes
avec vigueur, ils ne sont pas capables de protéger les autres
avec la même vigueur en leur dispensant l'enseignement.

3. Cependant celui qui pourvoit au gouvernement de
l'Église ne doit jamais ordonner précipitamment, car même s'il
a quantité d'hommes inaptes à recevoir charge d'âmes, les
sujets qui peuvent gouverner ne peuvent lui manquer. Que le
docteur cherche donc avec insistance, qu'il n'arrête pas de
chercher, jusqu'à ce qu'il puisse trouver les personnalités
cachées. Les grandes vertus des élus, comme des trésors du
Dieu tout-puissant, sont presque toujours dissimulées dans le
secret. Le Dieu tout-puissant agit, en effet, à la manière des
riches craintifs : pour ne pas perdre ses trésors de vertus, il les
met dans des âmes élues et cache ces âmes dans le secret.
Celui qui veut ordonner, voire orner, la tête de l'Église, doit
donc chercher les trésors cachés du Christ. Il veut orner
l'Épouse, mais il ne le peut, à moins de mettre en évidence les
trésors cachés de l'Époux qui l'orneront, et de ne pas cesser sa
recherche avant d'avoir trouvé ceux qui sont dissimulés.

85, 1. Mais pourquoi exhorter les pasteurs à chercher, alors
qu'il est impossible de trouver ceux qui se cachent, à moins
que Dieu ne les manifeste? N'est-ce pas là ce qu'indique la
phrase : « Tu oindras celui que je te montrerai »? Pourtant il
faut les chercher, car si on ne les cherche pas longtemps, ils ne
se montrent pas. Le Seigneur promet qu'il montrera, et pour-
tant le prophète s'applique à chercher, pour mériter de
trouver. C'est pourquoi le Seigneur lui-même commande de
chercher avec insistance, en disant : « Cherchez et vous trou-
verez, demandez et vous recevrez, frappez et il vous sera
ouvert. »

85, 1. Rappel de 1 S 16, 3 (voir 75, 1). Citation de Mt 7, 7 ou Lc 11, 9, avec
inversion du premier impératif et du second, celui-ci (*quaerite*) se rappor-
tant seul au contexte (« chercher »).

2. Quaerens ergo propheta et tot iam repulsis quaerere
 10 perseuerans quid nobis insinuat, nisi ut nulla dispensatione
 indigni ad culmen religionis uenire permittantur ? Nam, cum
 in plerisque sanctae ecclesiae negotiis salubris sit dispensa-
 tio, lethalis profecto et mortifera est, ubi aut caeci per
 15 ignorantiam aut irreligiosi sapientes aut ad saecularia nego-
 tia proiecti ad aliorum primatum uenire permittuntur. Hi
 enim ignorando, illi sciendo et non faciendo subditorum ani-
 mas perimunt ; illi item neglegendo spiritalia, sequendo
 carnalia et terrena. Illi quidem totis uiribus laborant, ut lau-
 dentur quae dicunt ; isti quae dicant nesciunt ; illi ad hoc
 20 omni intentione conantur, ut inter summos saeculi abundan-
 tius honorentur.

3. Qui profecto tanto peiores prioribus sunt, quanto illi in
 spiritalibus, isti in carnalibus et saecularibus apparere subli-
 mes uolunt. Horum finis desiderium est fulciri diuitiis,
 25 honoribus extolli, potentum huius saeculi familiaritatibus
 sublimari. De quibus omnibus reprobae mentis affectibus
 oriri potest neglegentia animarum subditorum, contemptus
 Christi et ecclesiae dilapidatio facultatum. Quaerat itaque
 doctor, ut nulla dispensatione indignos praeferat, quia quod
 30 lethiferum est, numquam permitti debet.

85, 11 permittantur : permittamur *m* || 12 in plerisque : implerisque *C* ||
 sit : sit *add. C^{ac}* || 30 lethiferum : letiferum *C* laetiferum *v* || debet : debeat
C^{ac}

85, 2. Les trois catégories de sujets impropres, d'abord répétées dans le même ordre, sont ensuite énumérées avec interversion des deux premières.

2. Quand le prophète cherche et, en dépit de tant d'échecs, persiste à chercher, que nous donne-t-il à entendre, sinon que, sous aucun prétexte d'accommodement, on ne doit laisser des indignes arriver au sommet de la hiérarchie religieuse ? Dans la plupart des affaires ecclésiastiques, il est sain d'user d'accommodements, mais ceux-ci apportent la ruine et la mort quand on laisse parvenir à la direction d'autrui des hommes aveuglés par l'ignorance ou savants sans religion ou immergés dans les affaires du monde. Les premiers, en effet, tuent les âmes de leurs sujets parce qu'ils ne savent rien, les seconds parce qu'ils savent mais ne font pas, les troisièmes parce qu'ils négligent les biens spirituels pour s'attacher à des biens charnels et terrestres. Les uns font tous leurs efforts pour qu'on loue ce qu'ils disent, d'autres ne savent que dire, d'autres ont pour unique but, en tout ce qu'ils font, d'obtenir plus d'honneurs parmi les grands de ce monde.

3. Ces derniers sont encore pires que les précédents, car ceux-ci veulent faire grande figure dans le domaine spirituel, tandis qu'ils le veulent, eux, dans le domaine charnel et séculier. Leur fin est de satisfaire leur désir d'être pourvus de richesses, comblés d'honneurs, exaltés par leurs rapports intimes avec les puissants de ce monde. Tous ces sentiments de l'âme réprouvée peuvent engendrer la négligence de l'âme des sujets, le mépris du Christ et la dilapidation des biens de l'Église. Que le docteur cherche donc, afin de ne pas donner la préférence à des indignes en se prêtant à des accommodements, car ce qui a des effets mortels ne doit jamais être permis.

85, 3. Seules sont considérées la troisième catégorie et la seconde. De quibus omnibus inclut sans doute la première. Peut-être celle-ci est-elle visée par *neglegentia animarum*, tandis que *contemptus Christi* vise la seconde, et *ecclesiae dilapidatio facultatum* la dernière.

16, 11 86. Vnde et subditur : DIXITQVE SAMVHEL AD ISAI :
NVMQVID COMPLETI SVNT FILII ? Quid est quod alium quaerit,
nisi quia non debet ante quaerens quiescere, quam mereatur
inuenire ?

87, 1. Et quia saepe abiecta foris et uilia intus excelsa sunt,
16, 11 sequitur : QVI RESPONDIT : ADHVC RELIQVVS EST ET PASCIT
OVES. Quid est reliquus nisi abiectus ? Abiectum dico a se,
non a Deo, quia a Deo per superbiam quis abicitur, a se abiec-
5 tus, qui uilis et humilis aestimatur. Vel reliquus dicitur, qui in
aliorum comparatione esse aliquid non uidetur.

2. Abiectus ergo humilis dicitur, quia contemni se uidet et
tolerat, ostendi nequaquam curat, sed oues pascit, quia cogi-
tationes simplices in contemplatione aeternae hereditatis
10 nutrit. De his certe pascuis electorum a Domino dicitur :
Ingradientur et egredientur et pascua inuenient. Intus quippe
habent pascua contemplationis, foris pascua boni operis.
Intus mentem deuotionibus inpinguant, foris se piis operibus
satiant.

15 3. Merito paruulus iste dicitur oues pascere, quia electus
quisque humilis est et sterilis non est, qui cotidie magna agit,
sed de se magna non sentit. Merito ergo non solum paruulus
sed pastor asseritur, quia, qui uere humiles sunt, foris se
humiliant, sed intus exaltant. Foris se deiciunt, sed per inter-
20 nam satietatem in summis et aeternis pascuis inmorantur.

87, 2 pascit : qui *praem. vm* || 3 abiectus : et *add. vm* || 8 tolerat : *tollerat v* ||
10 his : *is Cac* || 18-19 foris se humiliant : foris humiliant *C om. vm* || 19 sed
intus exaltant : sed intus exaltantur *t om. vm* || 20 satietatem : societatem *vm*

86. De là vient que le texte ajoute : SAMUEL DIT À ISAÏ : 16, 11
N'AS-TU PAS D'AUTRE FILS ? Pourquoi en cherche-t-il un autre,
sinon parce qu'on ne doit pas s'arrêter de chercher avant
d'avoir réussi à trouver ?

87, 1. Souvent ce qui paraît abject et vil au-dehors est
grand au-dedans. Aussi le texte poursuit-il : IL RÉPONDIT : IL 16, 11
EN RESTE ENCORE UN, ET IL PAÏT LES BREBIS. Être de reste, n'est-
ce pas être abject ? Je dis : abject à ses propres yeux, non à
ceux de Dieu, car aux yeux de Dieu c'est l'orgueil qui rend
abject, tandis que l'on est abject à ses propres yeux quand on
se tient pour vil et humble. Ou bien l'on dit qu'il « reste »,
parce que, comparé aux autres, il paraît n'être rien.

2. L'humble est donc qualifié d'abject, car il se voit
méprisé et il le supporte. Il ne se soucie pas de paraître, mais
il fait paître les brebis, car il nourrit des pensées simples en
contemplant son héritage éternel. C'est de ces pâturages des
élus que le Seigneur dit : « Ils entreront et sortiront et trouve-
ront les pâturages. » Au-dedans ils ont les pâturages de la
contemplation, au-dehors les pâturages des bonnes œuvres.
Au-dedans ils engraisent leur âme par leurs dévotions, au-
dehors ils la rassasient d'œuvres pies.

3. C'est à bon droit qu'on dit de ce petit qu'il paît les bre-
bis, car tout élu est humble sans être stérile ; il fait tous les
jours de grandes choses, mais n'a pas de lui-même grande
opinion. C'est donc à bon droit qu'on le présente non seule-
ment comme petit mais comme pasteur, car ceux qui sont
vraiment humbles s'humilient au-dehors mais s'élèvent au-
dedans. Au-dehors ils s'abaissent, mais leur rassasiement inté-
rieur les fait demeurer dans les pâturages célestes et éternels.

87, 2. Mis ici au pluriel, Jn 10, 9 a été cité plus exactement au singulier en
III, 165, 1. Ce pluriel se retrouve chez GRÉGOIRE, *Reg. Ep.* 11, 2 (allusion).

Nam scriptum est : *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam*. Quae autem gratia, nisi ut summa uideant et cognoscant, cognoscant et diligant, atque ad uisa et dilecta quasi pingues et fortes currant ?

88. Hic itaque, quia ualde idoneus est, instanter exhiberi
16, 11 iubetur. Nam sequitur : ET AIT SAMVHEL AD ISAI : MITTITE ET
ADDVC EVM. NEQVE ENIM DISCVMBEMVS, PRIVSQVAM ILLE
VENIAT. Quid autem est : *Non discumbemus, priusquam ille*
5 *ueniat*, quem requirit, nisi quia in obseruatione ieiunii cele-
branda sunt sacramenta unctionis? Nobis autem non solum
ipsa sacramenta sed uis sacramentorum adtentius conside-
randa est. Nam quidam cibi sunt, qui, si non cauentur,
ungere bene reges nequaquam sinunt. Exteriora quidem
10 ecclesiae negotia quidam cibi animae sunt, qui ab electis
deuote amministrantur, sed, si negotiorum multitudine
anima saturetur, ad disponenda spiritalia intrare perfecte
non sinitur. Cum ergo spiritalia instant, exteriora differantur,
quia cum magna mentis quiete disponenda sunt.

87, 23 ad uisa et dilecta : ad ipsa delicta *vm*

88, 2 mittite : mitte *C^{pc}* || 3 adduc : adducite *vm* || 4 est autem *inu. vm* || 4
discumbemus : discumberemus *C* || 5 ueniat ? quem *interpung. vm* ||
requirit : requirunt *C^{pc}* || 7 adtentius consideranda : attendenda *vm* || 12
disponenda : suscipienda *vm* || 13 differantur : differant *C*

87, 21. 1 P 5, 5

87, 3. Citation (1 P 5, 5) comme en II, 14, 2 (voir la note) et IV, 118, 3.

Car il est écrit : « Dieu résiste aux orgueilleux, mais il donne sa grâce aux humbles. » Quelle grâce, sinon de voir les pâturages célestes et de les connaître, de les connaître et de les aimer, et de courir, comme des animaux gras et forts, vers ces lieux qu'ils voient et qu'ils aiment ?

88. Puisque ce fils est parfaitement apte, ordre est donné de le faire comparaître aussitôt. Le texte poursuit en effet : ET
16, 11 SAMUEL DIT À ISAÏ : ENVOYEZ ET AMÈNE-LE, CAR NOUS NE NOUS
METTRONS PAS À TABLE AVANT QU'IL NE VIENNE. Pourquoi est-
il dit : « Nous ne nous mettrons pas à table avant qu'il ne vienne », sinon parce que c'est après avoir observé un jeûne qu'on doit accomplir le rite sacramentel de l'onction ? Quant à nous, il nous faut considérer soigneusement non seulement le rite sacramentel, mais encore sa réalisation. Car il est des aliments qui, si l'on n'y prend pas garde, empêchent de bien oindre les rois. Les affaires extérieures de l'Église sont pour l'âme des sortes d'aliments. Les élus les manient avec dévouement, mais si l'âme se rassasie de ces affaires multiples, elle est empêchée d'accéder au domaine spirituel et d'y prendre parfaitement ses dispositions. Aussi, quand les affaires spirituelles sont pressantes, doit-on différer celles du dehors, car c'est dans une grande tranquillité d'esprit qu'il faut les régler.

88. Dans 1 S 16, 11, l'Hébreu et les Septante, comme la Vulgate, mettent les deux impératifs au singulier. Le pluriel *mittite* (*C^{mt}*) est une erreur, qui a été corrigée dans *C* (seconde main). Ensuite allusion au jeûne précédant l'ordination (cf. Ac 13, 2-3). L'interprétation allégorique de ce jeûne se fonde sur une distinction entre *sacramenta* et *uis sacramentorum* qu'on retrouve, à propos de l'eucharistie, en II, 15, 1 (*uirtus sacramenti*) et à propos de l'ordre, comme ici, en IV, 189, 3 (*uirtus sacramenti* ; cf. IV, 114, 1 : *sacramentorum dona*). Voir aussi VI, 96, 1 et notre article « *Materia...* », dans *Rev. Bén.* 96 (1986), p. 219-224, spécialement p. 122, n. 13.

16, 12 89. Sequitur : MISIT ERGO ET ADDVXIT EVM. Rex futurus adducitur, quando ab occultationis suae latibulis humiles producuntur. Latent quidem, sed in pascuis, quia, etsi hominibus intra carnis uilia et infirma se tegunt, magna est supernae contemplationis latitudo, in qua morantur.

16, 12 90, 1. Sed qualis iam praelatus appareat, uideamus. Sequitur enim et dicit : ERAT AVTEM RVFVS ET PVLCHER ADSPECTV DECORAQVE FACIE. Quid est quod tanta pulchritudo regis asseritur, nisi quia magnis uirtutum fulgoribus ornari debet
5 persona doctoris ? Nam de redemptore dictum est : *Spiritus eius ornauit caelos*. Caeli namque sunt sublimes praedicatores. Qui profecto caeli a spiritu ornati sunt, quia uirtutes, quibus emicant, a spiritu sancto percipiunt.

10 2. Quid est ergo quod rufus asseritur, nisi quia in rubea saepe materia caritatis feruor designatur ? Vnde et in ueste pontificis coccus bis tinctus ponitur, ut duplici caritate uestiatur. Rufus ergo dicitur per ardorem caritatis, quia, dum ardentia praecepta caritatis exhibet, quasi per calorem rubet.

15 3. Quid item est pulcher adspectu, nisi interna contemplatione conspicuus ? Quasi enim pulchrum adspectum habet, qui decore uisionis radiat in interna contemplatione. Quid ergo facies designat nisi exteriorem gloriam honestatis ? Nam,

90, 9 rubea : rubra *vm* || 11 ponitur bis tinctus *inu. vm* || 11-12 uestiatur caritate *inu. vm* || 14 adspectu : aspectus C || 17 facies : faciei C^{cc}

90, 5-6. Jb 26, 13 10-11. Cf. Ex 28, 5-6, etc. ; 39, 2, etc.

90, 1. Jb 26, 13 est interprété comme chez GRÉGOIRE, *Mor.* 17, 47 (*praedicatorum... uirtutum gloria* ; cf. 48 et 50) et *Hom. Eu.* 30, 7 (*uirtutes praedicatorum*).

90, 2. Même interprétation du *coccus* (Ex 28, 8 ; 39, 2, etc.) chez GRÉGOIRE, *Hom. Ez.* II, 4, 3 ; cf. *Reg. Ep.* 1, 24 = *Past.* II, 3 (29 D).

90, 3. *Adspectu* (1 S 16, 12) semble être compris comme le « regard » de

16, 12 89. Suite du texte : IL ENVOYA DONC ET LE FIT VENIR. On fait venir le futur roi, lorsque les humbles sont tirés des cachettes où ils se dissimulent. Ils se cachent, mais aux pâturages, car, bien qu'ils se dissimulent aux hommes en ce qui est vil et faible selon la chair, grande est la largeur de la contemplation céleste où ils demeurent.

16, 12 90, 1. Mais voyons à quoi ressemble ce prélat déjà désigné. Le texte poursuit en effet : IL ÉTAIT ROUX, AVEC UN BEAU REGARD ET UN VISAGE CHARMANT. Pourquoi attribue-t-on tant
de beauté au roi, sinon parce que la personne du docteur doit être ornée de grandes vertus éclatantes ? Car il est dit du Rédempteur : « Son esprit a orné les cieux. » Les cieux, ce sont les prédicateurs sublimes. Les cieux sont ornés par l'Esprit, car les vertus dont ils brillent leur sont données par l'Esprit saint.

2. Pourquoi donc dit-on qu'il est roux, sinon parce que la matière rouge représente souvent la ferveur de la charité ? De là vient que l'on met sur la robe du pontife un cordon rouge deux fois teint, pour qu'il revête la double charité. On le dit donc roux pour l'ardeur de sa charité, car, lorsqu'il met en œuvre les préceptes brûlants de la charité, la chaleur le fait rougir, en quelque sorte.

3. Pourquoi, en outre, a-t-il un beau regard, sinon parce qu'il se fait remarquer par sa contemplation intérieure ? En effet, il a un beau regard, pour ainsi dire, celui qui rayonne la beauté de la vision qu'il a dans sa contemplation intérieure. Que représente donc le visage, sinon la gloire extérieure de mœurs qui font honneur ? C'est par le visage que chacun se fait connaître. Aussi la beauté du visage est-elle la manifesta-

David plutôt que comme son « aspect ». *Ergo* : on attendrait plutôt *uero* ou *autem*. Ensuite, emprunt à GRÉGOIRE, *Hom. Ez.* I, 3, 1 : *Per faciem... unusquisque cognoscitur*.

quia per faciem quisque cognoscitur, decor faciei est
 praeclara honestas conuersationis. Quasi enim per faciei
 20 decorem cernitur, qui in omni gestu corporis splendidus
 inuenitur. Rufus ergo amore est, pulcher adspectu per
 scientiam, decora facie splendidus honestate.

91, 1. Quia uero caritatis feruor per sancta opera
 demonstratur, potest per ruborem ipse labor operis designari.
 Qui enim nimis laborat, faciei ruborem repraesentat, quia,
 dum intus incalescit, in uultu foris ruborem trahit. Sic
 5 namque est omnis spiritalis labor. Quia enim unusquisque,
 quanto amplius pro aeterna uita laborare conatur, tanto
 feruentius ad laborandum sancti spiritus ardore succenditur,
 uelut inferuescendo ruborem excitat, quem foris portat.

2. Rufus ergo est doctor labore pii operis, pulcher adspectu
 10 in fulgore contemplationis. Decor uero faciei ipsa est pulchri-
 tudo caritatis. Per alias quippe uirtutes formam sanctitatis
 accipimus, per caritatem ipsam formam nostram quasi mira-
 bili decore uestimus. Illae aliae uirtutes corpus iustitiae sunt,
 caritas uero huius corporis facies recte intellegitur. Per
 15 faciem quippe, non per corpus unusquisque cognoscitur.
 Nam, si corpus uideas et faciem non uideas, eum, cuius
 solum corpus adspicis, non agnoscis.

3. Quid uero est aliud, quod fatuis uirginibus respondetur
 a sponso : *Nescio uos ?* Ecce per magnos labores uirginitas
 20 conseruatur, ipsa quoque uirginitas magna et incomparabilis

90, 21 per : propter *vm*

91, 1 uero : enim *praem. C^{ac}* || 3 ruborem : ruborem *C^{ac}* || 4 foris in uultu
inu. vm || 6 pro : per *v* || 8 in feruescendo *m* || 9 est ergo *inu. vm* || 12
 caritatem : ipsam *praem. m* || nostram : nobis *vm* || 14 caritas : caritatis *C*

91, 18-19. Mt 25, 12

tion d'un genre de vie qui fait honneur. En effet, il fait voir un
 charmant visage, en quelque sorte, celui qui montre sa splen-
 deur dans tous les mouvements de son corps. Il est donc roux
 par l'amour, il a un beau regard par le savoir, il a un visage
 charmant par une bonne conduite qui lui fait honneur.

91, 1. Mais la ferveur de la charité se montre quand on agit
 saintement. Aussi la rousseur peut-elle représenter la peine
 qu'on prend pour agir. Quand on se donne beaucoup de
 peine, la rougeur monte au visage, car la chaleur intérieure
 fait sortir la rougeur sur la figure. Ainsi en est-il pour tout
 labeur spirituel. Plus on fait effort et l'on se donne de peine
 pour la vie éternelle, plus l'ardeur de l'Esprit saint embrase
 de ferveur pour peiner. Alors, c'est comme si l'on se couvrait
 de rougeur, sous l'effet d'une ferveur qui transparaît au-
 dehors.

2. Le docteur est donc roux par la peine qu'il prend pour
 faire des œuvres pies, il a un beau regard par le rayonnement
 de sa contemplation. Quant à son visage charmant, c'est la
 beauté de la charité. Par les autres vertus nous prenons la
 forme de la sainteté, par la charité nous revêtons cette forme,
 en quelque sorte, d'une admirable beauté. Les autres vertus
 sont le corps de la justice, mais la charité peut être considérée
 à juste titre comme le visage de ce corps. C'est par le visage,
 en effet, non par le corps qu'on reconnaît un chacun. Si l'on
 voit le corps sans voir le visage, on ne reconnaît pas la per-
 sonne dont on aperçoit seulement le corps.

3. N'est-ce pas pour cela que l'Époux répond aux vierges
 sottes : « Je ne vous connais pas » ? Pourtant on se donne
 beaucoup de peine pour garder la virginité, et celle-ci s'avère

91, 2. Œuvres, contemplation, charité : cette nouvelle triade remplace
 celle de 90, 3 (*amor, scientia, honestas*). Répétant 90, 3, la phrase *Per faciem*
quippe... unusquisque cognoscitur est prise à GRÉGOIRE, *Hom. Ez. 1, 3, 1*.

91, 3. *Nescio uos* (Mt 25, 12) comme en 1, 45, 3 (voir la note).

uirtus agnoscitur. Quid est ergo quod fatuae a sponso non cognoscuntur uirgines, nisi quia corpus habent quo subsistunt, decorem uero non habent faciei quem sponsus agnoscat ? Habent quidem laborem in conseruando corpore,
25 non habent decorem uultus in perfecta caritate.

92, 1. Quae namque tria eo quo ponuntur ordine in electi conuersatione proficiunt. Nam pulchros contemplationis adspectus habere non praeualet, nisi qui prius se in labore pii operis uehementer exercet. Aeternae quidem lucis gaudia,
5 illius summi luminis immensitas, aeternus uigor ille splendoris ineffabilis, quo laboriosius quaeritur, se quaerentibus laxius aperitur. Qui ergo iam talis est, idoneus quidem ad docendum cernitur, sed, nisi decora facie fulgeat, nisi mentem caritatis perfectae radiis inlustratam gerat, dignus tanta
10 celsitudine non probatur.

2. Sit ergo rufus pastor, ut non sit remissus in opere ; sit pulcher adspectu, uidelicet sublimis in eo contemplatio ; sit decora facie, ut totum robur operis et altitudo contemplationis supernae maiestatis oculis notum sit per ineffabilem
15 pulchritudinem caritatis.

3. Haec quippe tria immensi decoris insignia quia omnis sanctae ecclesiae doctor habere debet, pro omnibus Petrus adsumitur et an amet redemptorem tertio interrogatur. Primo namque ei dicitur : *Petre, amas me ?* ut per amorem agere fortia

91, 21-22 uirgines a sponso non cognoscuntur *inu. vm* || 22-23 subsistunt : subsistant *vm*

92, 1 quae : haec *m* || 5 ille uigor *inu. m* || 8-9 mentem : mente *C^{ac}* || 11 ut : et *m* || 12 eo *om. C^{pc}* || contemplatio : contemplatione *C^{ac} ut uid.* || 16 omnis *om. vm* || 19 dicitur : datur *praem. C^{ac}*

92, 17-22. Jn 21, 15-17

92, 3. Bien qu'elles forment, dans CCL, le début d'un nouveau paragraphe (93), ces lignes doivent être rattachées à ce qui précède. Souvent citée par

une grande et incomparable vertu. Pourquoi donc les vierges sottes ne sont-elles pas reconnues par l'Époux, sinon parce qu'elles ont un corps qui les fait exister, mais elles n'ont pas un joli visage qui les fasse reconnaître de l'Époux ? Elles ont bien la peine qu'elles prennent pour garder leur corps, elles n'ont pas le joli visage que donne la perfection de la charité.

92, 1. Dans la manière de vivre d'un élu, ces trois choses se suivent dans l'ordre qu'indique le texte. En effet, on ne peut avoir le beau regard de la contemplation, si l'on ne s'exerce pas copieusement, auparavant, à des œuvres pies qui donnent de la peine. C'est que les joies de l'éternelle lumière, l'immensité de cette lumière d'en haut, cette vigueur éternelle de l'ineffable splendeur, tout cela se dévoile d'autant plus largement à ceux qui le cherchent que ceux-ci ont davantage peiné à le chercher. Quand on est ainsi, on est manifestement apte à enseigner, mais si l'on n'a pas un visage resplendissant de beauté, l'âme illuminée par les rayons de la charité parfaite, on ne s'avère pas digne d'une telle élévation.

2. Que le pasteur soit donc roux, de façon à ne pas être mou dans l'action ; qu'il ait un beau regard, c'est-à-dire une haute contemplation ; qu'il ait un joli visage, pour que toute la force de son action et la sublimité de sa contemplation le fassent reconnaître, au regard de la divine majesté, comme empreint de l'indicible beauté de la charité.

3. Ces trois marques d'immense beauté, tout docteur de la sainte Église doit les avoir. Aussi Pierre, pour représenter tous les autres, est-il questionné par trois fois sur son amour du Rédempteur. Il lui est dit la première fois : « Pierre, m'aimes-tu ? », afin qu'il s'applique à agir fortement par amour : la seconde

Grégoire (*Past. I, 5 ; Hom. Eu. 24, 4 ; Reg. Ep. 5, 37 ; 7, 5 et 37*), la parole *Petre amas me ?* (Jn 21, 17) ne donne jamais lieu chez lui à une remarque sur sa triple répétition.

20 studeat ; secundo, ut in contemplando alta cognoscat ; tertio, ut perfectae caritatis affectu et erga proximum ferueat et ad speciem conditoris feruentius inardescat.

16, 12 93, 1. Talis ergo ac tantus, tam pulcher, tam decorus puer quo testimonio proferatur, audiamus. Nam sequitur : ET AIT DOMINVS : SVRGE ET VNGE EVM : IPSE EST ENIM. Quid est : *Surge et unge eum* ? An tantus erat paruulus, ut sedendo ungi non posset ? Sedendo quippe tangere alta non possumus. Magna ergo est uirtus magna celsitudo humilium, si ad eorum summa nec prophetae pertingunt.

10 2. Surgit ergo propheta, cum se pontifex in miram electi praedicatoris uenerationem erigit. Nam foris humilem quasi sedendo conspicit, sed interius eius meritum, nisi se in interna contemplatione erigat, non agnoscit. Surgere ergo rector praecipitur, quia, cui tanta uult sacramenta inpendere, eius ante cognoscere meritorum sublimitatem debet.

15 3. Quid est ergo quod dicitur : *Surge et unge eum, quia ipse est, nisi* : « Sublimi sublimia sacramenta sublimiter praebe » ? Nam saepe indiscreti pastores neglegentem et reprobam accedentium uitam sciunt et eos promouere non metuunt. Hi profecto et unguent et non surgunt, quia, quibus sacramenta unctionis tribuunt, in alto situs meritorum loco non cernunt. Quando igitur doctor sublimis ostenditur, eius 20 ordinator surgere monetur, quia ad ministerium tunc digne tribuuntur sacramenta unctionis, cum ungendus in alta respicitur sublimitate uirtutis.

93, 2-3 et ait dominus *om. vm* || 3 enim est *inu. vm* || 4 sedendo : uidendo *vm* || 12 rector : doctor *vm* || 18 et unguent : unguent *vm* || 21 ad : per *vm* || 22 respicitur : conspicitur *vm*

93, 3. *Eius ordinator* ressemble à 75, 2 : *ordinatoribus ecclesiae* (voir la note).

fois, pour qu'il connaisse les hautes vérités en contemplant ; la troisième fois, pour qu'un sentiment de parfaite charité le rende chaleureux à l'égard du prochain et plus fervent encore pour aspirer d'un désir brûlant à la vision du Créateur.

93, 1. Ce garçon si doué, si beau, si charmant, écoutons le témoignage qui le met en évidence. Le texte ajoute en effet : ET LE SEIGNEUR DIT : LÈVE-TOI ET OINS-LE, CAR C'EST LUI. Que 16, 12 signifie : « Lève-toi et oins-le » ? Était-il si grand, ce petit homme, qu'on ne pouvait l'oindre assis ? Assis, en effet, nous ne pouvons atteindre les objets élevés. Grande est donc la vertu, grande est l'élévation des humbles, puisque les prophètes eux-mêmes n'atteignent pas le sommet de leur personne.

2. Le prophète se lève donc, quand le pontife voit monter en lui une étonnante vénération pour le prédicateur élu. Car extérieurement il le voit humble, comme s'il était assis. Mais il ne reconnaît son mérite interne qu'en s'élevant lui-même à une contemplation intérieure. Le recteur reçoit donc l'ordre de se lever, car avant de lui conférer un si grand sacrement, il doit reconnaître son mérite sublime.

3. Que veulent donc dire les mots : « Lève-toi et oins-le, car c'est lui », sinon : « A ce sublime, donne le sublime sacrement de façon sublime » ? Car souvent les pasteurs qui manquent de discernement savent la vie négligente et réprouvée des candidats, et ils ne craignent pas de les promouvoir. Ceux-là oignent et ne se lèvent pas, car ce n'est pas en possession de mérites élevés qu'ils voient ceux auxquels ils confèrent le sacrement de l'onction. Lorsque le docteur sublime est désigné, celui qui l'ordonne reçoit donc l'injonction de se lever, car on ne confère pas de façon digne le sacrement de l'onction, si l'on ne voit que celui qui va recevoir l'onction se tient à un haut niveau de vertu sublime.

4. De quo nimirum quia ipse est dicitur. Si ergo ipse est,
 25 alius non est, quia, nisi his uirtutibus fulgeat, necesse est ut
 ordinem tantae celsitudinis non attingat. Quem ergo mon-
 straturum se Dominus promisit, rufum et pulchrum adspectu
 et decora facie ostendit dicens : *Ipsa est enim*, quia nullus
 debet subire culmen regiminis, qui robur non habet magni
 30 operis scilicet, contemplationis scientiam et feruorem
 caritatis.

16, 13 94, 1. Bene ergo subiungitur : TVLIT IGITVR SAMVHEL CORNV
 OLEI ET VNXIT EVM IN MEDIO FRATRVM EIVS. Cornu olei tollitur,
 ut tota uita pontificis spiritalis esse doceatur. Cornu olei tol-
 litur, ut in excellenti liquore magister ecclesiae uir esse
 5 studeat magnae misericordiae. Oleo ungitur caput regis, quia
 lucere super candelabrum debet per flammam uerbi. Cornu
 oleum recipit, ut increpando purget et miserando per blandi-
 mentum trahat. Cornu etiam recipit in sublimitate ordinis,
 oleum ad fomenta uirtutis.

10 2. Sed pleno cornu ungitur, ut uirtus pontificis perfecta
 doceatur. Cornu namque plenum in unctione sua habet, si tam
 in uirtute misericordiae quam caritatis et uerbi perfectus est.
 Plenum etiam cornu in unctione sua habere cognoscitur, cuius
 omnis potestas per misericordiam dispensatur. Ipsa quippe

93, 25 his : is C || 30 scilicet om. C^{ac}

94, 2 eius : suorum *vm* || 5 studeat : doceatur *praem.* C^{ac} || 7 purget : pur-
 gat C || 10 uirtus : uirtutis C^{ac} || perfecta : plena *vm*

94, 6. Cf. Mt 5, 15

93, 4. Dernier rappel de la triade œuvres-contemplation-charité (91, 2).

4. De ce personnage, on dit en effet : « C'est lui. » Si c'est
 lui, ce n'est donc pas un autre, car s'il ne brille pas de ces ver-
 tus, on ne doit pas le laisser monter à un poste aussi élevé.
 Celui que le Seigneur avait promis de montrer, il le désigne
 donc en la personne de ce garçon roux, au bel aspect et au
 visage charmant, en disant : « Car c'est lui », parce que nul ne
 doit parvenir au poste suprême du gouvernement, s'il n'a pas
 la force d'accomplir de grandes actions, le savoir que donne
 la contemplation, et la ferveur de la charité.

94, 1. C'est donc fort à propos que le texte ajoute : SAMUEL 16, 13
 PRIT DONC SA CORNE D'HUILE ET L'OIGNIT AU MILIEU DE SES FRÈ-
 RES. Il prend la corne d'huile, pour enseigner que toute la vie
 du pontife est spirituelle. Il prend la corne d'huile, pour que,
 sous l'effet de ce liquide excellent, le maître de l'Église
 s'efforce d'être un homme de grande miséricorde. La tête du
 roi reçoit l'onction d'huile, car il doit briller sur le chandelier
 par la flamme de la parole. C'est de la corne qu'il reçoit
 l'huile, afin qu'il purifie par des réprimandes et attire genti-
 ment par la miséricorde. En outre, il reçoit la corne parce
 qu'il monte au premier rang, et l'huile pour fomentier la
 vertu.

2. Au reste, c'est à pleine corne qu'il reçoit l'onction, pour
 enseigner que la vertu du pontife doit être parfaite. Il reçoit
 en effet, dans son onction, la corne pleine, s'il est parfait
 dans la vertu de miséricorde aussi bien que par la charité et
 par la parole. En outre, on reconnaît qu'il reçoit, dans son
 onction, la corne pleine, quand tout son pouvoir est mis au ser-
 vice de la miséricorde. Dans la sainte Église, en effet, l'autorité

94, 1. L'huile évoque la grâce spirituelle (IV, 151, 3 ; cf. GRÉGOIRE, *Mor.*
 19, 24) et la miséricorde (IV, 151, 2). Allusion à Mt 5, 15 (la lumière sur le
 chandelier) ; cf. III, 169, 4.

94, 2. Miséricorde, charité, parole : nouvelle triade. Miséricorde et parole
 viennent d'être mentionnées, mais pourquoi charité ?

15 auctoritas sanctae ecclesiae, cum sine misericordia est, nulla est, quia tunc spiritualis est rigor disciplinae, cum a linimento non uacat misericordiae. Cornu ergo et oleum simul ostenditur, ut disciplina semper cum misericordia teneatur.

3. Cornu namque oleo plenum dicitur, ut, ubicumque cornu acumen exhibet, exhibeat refusae gratiae unctionem. Sed dum ad unguendum regem unctio ducitur, cornu foris cernitur, intus plenitudo olei occultatur. Portet igitur propheta cornu foris, intus oleo repleat; foris textum insinuet, intus sacramenta declaret. Sciat ergo propheta quod tribuat, sciat
25 rex unctus exhibita recipiendo quid agat.

4. Quid est ergo quod foris est cornu, intus oleum, nisi quia plerumque subditorum duritia meretur ut pastoris increpationem sentiat, sed misericordiae eius aliquid non adtendat? Rector ergo cornu exhibet, in quo oleum latet,
30 quia, cum quis acriter ex caritate corrigitur, poena sentitur, caritas non uidetur. Saeuus rector adspicitur; sic increpat, quasi qui non amat; quasi uehementer odiat, sic obiurgat. Quid tunc a compunctis cernitur nisi cornu acumen, quo acrius feriantur? Sed quia ualde intus pius pastor diligit,
35 quem foris arguendo ferit, quid aliud quam cornu increpando monstrat, oleum diligendo celat?

5. Plenum ergo cornu in unctione regis asseritur, ut in electo praedicatorum perfectum utrumque esse doceantur. Nam acutus ad arguendum esse debet, mollis ad miserendum.

94, 16 disciplinae: dispensatione *praem.* C^{ac} || 20 exhibet *om.* C^{ac} || 21 unctio: unctionem C^{pc} || 23 textum: textu C^{ac} || 29 adtendat: attendit C || 31 saeuus: enim *add. vm* || sic: qui *praem. vm* || 32 quasi²: qui *add. vm* || odiat: odit *vm*

94, 3. *Textum* (les paroles du rituel ?) fait penser à IV, 72, 1 (*ex textu professionis*), et *sacramenta declaret* à IV, 151, 2 (*sacramenti uirtute*) et VI, 88 (*uis sacramentorum... considerata est*).

n'est rien sans la miséricorde, car la rigueur disciplinaire n'est spirituelle qu'à condition de ne pas être dépourvue du tempérament de la miséricorde. La corne et l'huile se montrent donc en même temps, pour que la discipline s'accompagne toujours de miséricorde.

3. Si, d'ailleurs, l'on dit que la corne est pleine d'huile, c'est pour que, partout où la corne présente sa pointe, elle présente l'onction de la grâce qu'elle répand. Mais lorsque l'on apporte l'onction pour oindre le roi, la corne se voit au-dehors, tandis que l'huile dont elle est pleine au-dedans reste cachée. Que le prophète porte donc la corne au-dehors et qu'il la remplisse d'huile au-dedans, qu'il prononce les formules au-dehors et qu'il explique le sens du sacrement au-dedans. Que le prophète sache donc ce qu'il confère, que le roi qui subit l'onction sache, en recevant le rite, ce qu'il doit faire.

4. Pourquoi donc la corne est-elle au-dehors et l'huile au-dedans, sinon parce que souvent la dureté des sujets leur vaut de sentir la réprimande du pasteur, mais de ne voir aucun signe de sa miséricorde? Le recteur présente donc une corne où l'huile se cache, car lorsqu'on subit une correction sévère inspirée par la charité, on sent le châtement sans voir la charité. Le recteur paraît cruel, il réprimande comme quelqu'un qui n'aime pas, son objurgation semble procéder d'une haine véhémente. Que voient alors ceux qui sont transpercés, sinon la pointe aiguë de la corne, pour qu'elle les frappe plus durement? Mais au-dedans de lui-même, le bon pasteur aime beaucoup celui qu'il frappe de ses reproches au-dehors: n'est-ce pas là montrer la corne en réprimandant, et cacher l'huile en aimant?

5. Le texte parle donc, dans l'onction du roi, d'une corne pleine, afin d'enseigner que l'un et l'autre, dans le prédicateur, est parfait. Il doit, en effet, être percutant dans ses reproches et doux dans sa pitié. Qu'il frappe parfaitement,

- 40 Perfecte feriat, ut omnem uim morbi perfecte confodiat ; perfecte per misericordiam ungat, ut plagas quas pungit ad sanitatem reducat. Si enim minus uiolenter quam debet ferit, pus quod latet non eicit. Et si uiolenter ferit et abunde non ungit, percussus per austeritatem interficit et saluti non red-
 45 dit. Sit ergo integrum cornu, integra olei plenitudo, ut austere per cornu feriantur uulnera et per oleum foueantur.

95, 1. Sed quid est quod in medio fratrum ungitur, nisi quia uirtutis exempla circumquaque spargere iubetur ? In medio fratrum ungitur, ut tantae unctionis participes fieri omnes possint. Qui enim in medio ponitur, ab omni parte uidetur. Oleo quippe in medio aliorum ungitur, quia qui in aliorum exemplum positus est, nullam sui partem habere obscuram debet, ut hunc omnes adspiciant et ab eo lucis exemplum sumant. Vnde et sancta animalia in circuitu oculos habere describuntur, quia electus doctor, dum ardorem caritatis, dum uirtutem misericordiae, dum zelum rectitudinis ex dono sancti spiritus recipit, quasi globum habitat luminis, qui eum ex omni parte circumstantibus fulgentem reddit.

2. Vel in medio fratrum ungitur, ut unctum et medium se esse semper arbitretur. Agnoscat ergo dignitatem suam et uim dignitatis exercent, quia unctus est. Videat se medium et communis conditionis hominem, ut pares sibi esse eos, quibus eminet, recognoscat. In medio ergo ungitur, ut sit humilis et sublimis, sublimis ordine, humilis aestimatione.

94, 42 per om. C || 44 pus : plus C^{ac} || 45 abunde : habunde C || 46 sit : si C^{ac}

95, 3 fieri participes *inu. vm* || 18 ergo : fratrum *add. vm*

95, 8-9. Cf. Ez 1, 18 et 10, 12 ; Ap 4, 6 et 8

pour transpercer parfaitement toute tendance morbide ; qu'il oigne parfaitement par sa miséricorde, pour rendre la santé aux plaies qu'il perfore. Car s'il frappe moins violemment qu'il ne doit, il ne fait pas sortir le pus qui se cache. Et s'il frappe violemment sans oindre abondamment, il tue celui qu'il frappe avec dureté et ne lui rend pas la santé. Que la corne soit donc entière, et entier son contenu d'huile, afin que les plaies soient frappées durement par la corne et qu'elles soient soignées par l'huile.

95, 1. Mais pourquoi est-il oint au milieu de ses frères, sinon parce qu'il reçoit l'ordre de répandre des exemples de vertu partout à l'entour ? Il est oint au milieu de ses frères, pour que tous puissent participer à une si grande onction. Être mis au milieu, en effet, c'est être vu de tous côtés. On l'oint d'huile au milieu des autres, parce que celui qui est donné en exemple aux autres ne doit avoir aucun côté obscur, afin que tous le regardent et trouvent en lui un exemple lumineux. De là vient qu'on décrit les saints animaux avec des yeux sur tout leur pourtour, car le docteur élu, recevant par le don de l'Esprit saint l'ardeur de la charité, la vertu de miséricorde, le zèle pour la rectitude, habite en quelque sorte un globe de lumière, qui le rend rayonnant de tous côtés pour ceux qui l'entourent.

2. Ou bien, il est oint au milieu de ses frères, pour qu'il se considère toujours comme oint et placé au milieu. Qu'il reconnaisse donc sa dignité et exerce cette dignité effectivement, puisqu'il est oint. Qu'il se voie placé au milieu et reconnaisse que ceux qu'il domine sont ses égaux. Il reçoit donc l'onction au milieu, pour qu'il soit humble et sublime : sublime par le rang, humble à ses propres yeux.

95, 1. Allusion aux animaux d'Ez 1, 18 et 10, 12, déjà considérés dans IV, 92, 1, mais en référence à Ap 4, 8 (*in circuitu et intus*).

95, 2. *Agnoscat ergo dignitatem suam* : cf. LÉON, S. 21, 3.

20 3. In medio item ungitur, ut se priuato amore non diligat,
sed ex omni, quod praeminet, lucra aliorum quaerat. Vnde et
Saul solus in extrema parte ciuitatis unctus fuisse perhibetur.
Quid est enim quod solus a solo inungitur, nisi quia de culmi-
nis potestate per amorem priuatum debebat intumescere ?
25 Dum enim de accepta dignitate se singulariter amare uoluit,
uelut fomentum luminis solus tulit. Vnde et puer, qui comita-
batur, praemittitur, quia electorum nullus exempla eius
sequitur, qui diuina auctoritate reprobatur. Daud ergo in
medio fratrum ungitur, quia electus doctor, de eo quod sin-
30 gulari sublimitate sustollitur, singulari amore nequaquam
gloriatur.

96, 1. Et quia per ministerium hominum spiritalia in electis
16, 13 rectoribus dona cumulantur, adiunctum est : ET DIRECTVS EST
SPIRITVS DOMINI IN DAVID IN DIE ILLA ET IN RELIQVVM. Spiritus
quippe Domini post unctionem dirigitur, quia foris sacra-
5 menta percipimus, intus sancti Spiritus gratia replemur.
Foris namque homo, intus Deus operatur, non homo. Foris
namque homo surgit, intus se Spiritus dirigit, quia ordinem
religionis homo homini praebet, sed in eum, cui ordo datur,
spiritus dirigitur, ut foris sublimitatem suscipiat ordinis et
10 intus robur Spiritus Sancti. Foris ordo committitur, ut quae
Dei sunt agere debeat, intus dirigitur spiritus, ut quod iniun-
gitur potenter agat. Magnum quippe est onus ordinis, magna

95, 27 eius exempla *inu. vm* || 30 substollitur *v*

96, 3 dauid : deo *v* || in die : a die *m* || 5 intus : ut *praem. vm* || replemur :
replemur *vm* || 6 non : et *praem. vm* || 9 foris : fortis *C^{cc}* foras *C^{pc}* || 10
sancti spiritus *inu. vm*

95, 21-22. et 26-27. Cf. 1 S 9, 27

95, 3. Retour à 1 S 9, 27, commenté de façon toute différente en IV, 149-
150.

3. S'il reçoit l'onction au milieu, c'est aussi pour qu'il ne
s'aime pas d'un amour égoïste, mais cherche, par toute sa
prééminence, à procurer le bien des autres. De là vient égale-
ment que le récit montre Saül recevant l'onction tout seul, à
l'extrémité de la ville. Pourquoi, en effet, est-il oint tout seul
par un seul, sinon parce qu'il devait, par un amour de soi égo-
ïste, se gonfler de son pouvoir suprême ? De fait, en voulant
se servir de la dignité reçue pour s'aimer lui-même à part, il
prit pour lui seul, en quelque sorte, le liquide qui donne la
lumière. De là vient que le serviteur qui l'accompagnait fut
envoyé en avant, car aucun des élus ne suit les exemples de
quelqu'un qui est réprouvé par l'autorité divine. C'est donc
au milieu de ses frères que David reçoit l'onction, car le doc-
teur élu, s'il est exalté de façon particulière, ne s'en glorifie
pas pour autant par un amour de soi particulier.

96, 1. Et parce que, par le ministère des hommes, les rec-
teurs élus sont comblés de dons spirituels, le texte ajoute : ET 16, 13
L'ESPRIT DU SEIGNEUR SE DIRIGEA SUR DAVID CE JOUR-LÀ ET
DORÉNAVANT. En effet, l'Esprit du Seigneur se dirige après
l'onction, car nous recevons les sacrements à l'extérieur et
nous sommes remplis de la grâce du Saint-Esprit à l'inté-
rieur. A l'extérieur, c'est l'homme qui agit ; à l'intérieur, ce
n'est pas l'homme mais Dieu. A l'extérieur, l'homme se lève,
à l'intérieur l'Esprit se dirige, car l'ordre sacré est conféré à
l'homme par l'homme, mais vers celui qui reçoit l'ordre
l'Esprit se dirige, afin qu'il reçoive à l'extérieur la haute
dignité de l'ordre, et à l'intérieur la force de l'Esprit saint. A
l'extérieur on lui confère l'ordre, avec la mission d'accomplir
l'œuvre de Dieu. A l'intérieur l'Esprit se dirige vers lui, pour
qu'il opère avec puissance ce qui lui est commandé. Grand
est en effet le poids de l'ordre, grande la fragilité de la chair.

96, 1. Sacrements visibles et grâce intérieure : cf. 94, 3 et note.

fragilitas carnis. Onus ergo tantum quia debili committitur, dirigitur spiritus, ut debilis roboretur et magnum onus tanto
 15 gratius ferat, quanto se omnipotens Spiritus fortius ad ferendum iuuat.

2. Sed dirigi Spiritus dicitur, ut conuersus a rege superbo sentiatur. Se ergo Spiritus in alterum dirigit, quando eiusdem Spiritus gratia superbos ac fictos fugit. Vnde etiam scriptum
 20 est : *Spiritus Domini disciplinae effugiet fictum*. Hinc etiam per semetipsum in euangelio ait : *Spiritus ubi uult spirat, et uocem eius audis et nescis unde ueniat aut quo uadat*. Spiritus quidem uenit et uadit, quia reprobos deserit, electos adsumit. Et quia iudicium omnipotentis Dei inperscrutabile est, unde ueniat
 25 et quo uadat, homo nescit, quia sciri non potest, qui in gratia quam recipit perseuerare in perpetuum debet. Ab eo igitur qui defecit uenire Spiritus dicitur, ire ad eum qui perseueraturus est, quia alios in tempore deserit, et alios adsumit nec tamen deserit.

3. Vnde et in typo electorum de Dauid dicitur : *Directus est Spiritus Domini in Dauid a die illa et in reliquum*. In die quidem unctionis dirigitur, quando sic foris Christi sacramenta percipimus, ut intus sancti Spiritus gratia repleamur. Et in reliquum dirigitur spiritus, qui a gratia quam percipit numquam recedit.
 35

96, 15 se : ipsum *vm* || 16 iuuat : uiuat C^{ac} || 19-20 etiam¹⁻² : et *vm* || 22 audis : audit C || 25 qui : an qui *v* an quis *m* || 26 debet : debeat *vm* || 28 et alios : alios *vm* || 30 et in : in *vm*

96, 20. Sg 1, 5 21-22. Jn 3, 8

96, 2. Première citation (Sg 1, 5) comme en II, 14, 2 et V, 58, 4 (voir note), mais *domini*, remplaçant *sanctus*, est original. Deuxième citation (Jn 3, 8) comme chez GRÉGOIRE, *Mor.* 18, 82 (*et nescis... aut quo uadat*), tandis que *Mor.* 10, 13 ; 27, 41 ; 29, 43 diffèrent légèrement. *Inperscrutabile* n'est pas grégorien.

C'est pourquoi, lorsqu'une charge aussi lourde est confiée à un être faible, l'Esprit se dirige pour fortifier sa faiblesse, afin qu'il porte sa lourde charge avec d'autant plus d'allégresse que l'Esprit tout-puissant le soutient plus fortement pour lui permettre de la porter.

2. Mais si l'on dit que l'Esprit se dirige, c'est pour faire comprendre qu'il se détourne du roi orgueilleux. L'Esprit se dirige donc vers un autre, quand la grâce de cet Esprit fuit les orgueilleux et les simulateurs. D'où le mot de l'Écriture : « L'Esprit du Seigneur fuira le faux semblant de discipline. » De là aussi ce qu'il dit par lui-même dans l'Évangile : « L'Esprit souffle où il veut, et tu entends sa voix, mais tu ne sais d'où il vient et où il va. » L'Esprit vient et va, car il délaisse les réprouvés et s'empare des élus. Et puisque le jugement du Dieu tout-puissant est impénétrable, l'homme ne sait d'où il vient et où il va, car il est impossible de savoir qui est destiné à persévérer jusqu'au bout dans la grâce qu'il reçoit. On dit donc de l'Esprit qu'il « vient » de celui qui a failli, et qu'il « va » vers celui qui persévère, car il en est qu'il abandonne dans le temps, et d'autres dont il s'empare pour ne plus les abandonner.

3. De là vient que l'on dit de David, préfiguration des élus : « L'Esprit du Seigneur se dirigea vers David à partir de ce jour-là et dans la suite. » C'est au jour de l'onction qu'il se dirige, quand nous recevons les sacrements du Christ à l'extérieur, en nous laissant remplir de la grâce du Saint-Esprit à l'intérieur. Et l'Esprit se dirige sur lui pour la suite, quand l'homme ne s'écarte jamais de la grâce reçue.

96, 3. Dans la citation, *in die* (1 S 16, 13 ; cf. 96, 1) devient *a die*, mais aussitôt après, le commentaire revient à *in die*. Sacrements extérieurs du Christ et grâce intérieure de l'Esprit : voir 1 et note. La dernière phrase est elliptique, *qui* paraissant signifier *cum aliquis*.

4. Hanc quippe gratiam directi Spiritus sic praedicatoribus adscribimus, ut omnibus ordinibus sanctae ecclesiae tribuamus. Quisquis enim redemptoris nostri fidem suscipit, cum ei per redemptionis nostrae baptismum renascitur, Spiritus Sancti gratia ab omni peccato redimitur. Vnde et electis redemptis eiusdem Spiritus Sancti donum insinuans apostolus ait : *In quo signati estis in die redemptionis*. Si ergo consideremus populum dudum in circumcissione superbum spiritum sanctum amittere, uidemus pariter in baptizatos eiusdem Spiritus directionem. In quo nos quidem dirigimur, quia per superbiam illi Spiritus Sancti gratiam perdiderunt.

5. Quid est ergo quod dicitur : *In die illa et in reliquum*, nisi quia sancti Spiritus gratia sic recipitur, ut in ea electi usque in finem perseuerare doceantur ? Multi quidem post remissionem peccatorum peccata ad mortem faciunt, in quibus nimirum Spiritus in reliquum dirigi non uidetur. Dirigitur ergo Spiritus in electis tantum in die illa in reliquum, quia reprobis in exortu fidei per spiritum sanctum peccata dimittuntur, sed Spiritus Sancti gratiam postmodum per iniquitatem perdunt.

6. Dirigitur namque in reliquum, sed in Dauid, quia manu fortis interpretatur. Manu quidem fortis est, qui diabolo praeualet et bonum quod accipit per perseuerantiam usque in finem tenet. De quibus certe Dominus ait : *Qui perseuerauerit usque in finem, hic saluus erit*. Quod si uniuersalis ecclesiae status adspicitur, Spiritus Domini in Dauid in reliquum direc-

96, 38-39 cum ei *om. vm* || 39 spiritus : et *praem. vm* || 41-42 apostolus : Paulus *praem. vm* || 46 sancti spiritus *inu. vm* || 47 in¹ : a *m* || 52 in reliquum : et *praem. C^{pc}* || 54 gratiam : gratia *C^{ac}* || 56 dauid : israhel *C* || 60 in finem : ad finem *C^{pc}* || hic *om. vm* || 61 adspicitur : conspicitur *vm*

96, 42. Ep 4, 30 49-50. Cf. 1 Jn 5, 16 59. Mt 10, 22

96, 5. Ep 4, 30 n'est pas cité ailleurs, ni par l'auteur ni par Grégoire. Allusion à 1 Jn 5, 16 (*peccatum ad mortem*) comme en 22, 3 et 59, 1 ; voir 38, 2, où le texte est cité formellement.

4. Cette grâce de l'Esprit dirigé, nous l'attribuons aux prédicateurs, mais en y incluant tous les ordres de la sainte Église. En effet, quiconque embrasse la foi en notre Rédempteur, lorsqu'il renaît en lui par le baptême de notre rédemption, la grâce de l'Esprit saint le rachète de tout péché. D'où le mot de l'Apôtre, indiquant aux élus rachetés le don de ce même Esprit : « En lui vous avez été marqués d'un sceau au jour de votre rachat. » Si donc nous voyons le peuple qui s'enorgueillissait jadis de sa circoncision perdre l'Esprit saint, nous voyons pareillement cet Esprit dirigé sur les baptisés. En lui, c'est nous qui sommes dirigés, car eux, leur orgueil leur a fait perdre la grâce de l'Esprit saint.

5. Pourquoi donc est-il dit : « Ce jour-là et dans la suite », sinon parce que, en recevant la grâce du Saint-Esprit, les élus apprennent qu'ils doivent y persévérer jusqu'au bout ? Beaucoup, après la rémission des péchés, commettent des péchés mortels : sur ceux-là, on ne voit pas que l'Esprit soit dirigé dans la suite. C'est seulement sur les élus que l'Esprit est dirigé ce jour-là et dans la suite, car les péchés des réprouvés leur sont remis, par le don de l'Esprit saint, quand ils commencent à croire, mais ensuite ils perdent la grâce de l'Esprit saint en commettant l'impiété.

6. S'il est dirigé dans la suite, c'est sur David, car ce nom signifie « fort de la main ». Il est fort de la main, celui qui l'emporte sur le diable et garde jusqu'au bout, par sa persévérance, le bien qu'il reçoit. C'est de ceux-là que le Seigneur dit : « Celui qui persévérera jusqu'au bout, celui-là sera sauvé. » A considérer l'Église universelle dans son ensemble,

96, 6. *Manu forti* : le nom de David est interprété d'après JÉRÔME, *Lib. 68*, 13, etc., en laissant de côté l'autre sens (*desiderabilis*) ; d'ordinaire, Jérôme écrit *fortis manu* (*Lib. 35*, 11, etc.). Ensuite citation de Mt 10, 22 comme en II, 27, 1. A la fin, allusion à Ac 2, 4, cité avec ce qui précède en II, 164, 4.

tum uidemus, quia electos sanctae ecclesiae ab eiusdem ecclesiae primordiis Spiritus Sancti gratia replere coepit, quos usque ad mundi finem custodire non desinit.

97, 1. Iam quippe iuxta propositum nostrum claudi liber ad finem deductus debet. Sed ad memoriam redit, quia principia uoluminis ad conuersionem retulimus redemptoris. Et quia per Iohannem initium et finis idem redemptor noster
5 asseritur, optimo liber fine clauditur, si in redemptoris nostri narratione consummetur.

2. Daud ergo manu fortis ipsum redemptorem humani generis insinuat, quia antiquo hosti praeualuit et de eius potestate electos tulit. Qui bethlehemitae Isai filius dicitur,
10 quia de eo populo nasci uoluit, quem scripturarum sanctarum scientia quasi ex pane saturauit. Domus quippe panis Iudaea fuit, quae solidum scripturarum cibum in spiritali intellegentia quasi ex pane habuit.

3. Quid uero Samuhel nisi, ut iam saepe diximus, nouorum
15 praedicatorum ordinem signat? Quid uero Daud nisi redemptorem insinuat? Ad eum ergo ungendum Samuhel mittitur. Vngere quippe eum est eius incomparabilem sanctificationem ignorantibus praedicare. Nam quasi ungitur, quando nescientibus opinionis eius odor aperitur. Hunc
20 namque ungebat, qui dicebat quia ei se infudit omnis plenitudo diuinitatis corporaliter.

97, 2 deductus *om. vm* || 6 consummetur : consumetur *Cv* || 8 quia : qui *vm* || 14-15 nouorum praedicatorum *bis C* || 20 infudit : infundit *m*

96, 62-63. Cf. Ac 2, 44

97, 2-3. Cf. I, 1 4-5. Ap 1, 8 14-15. Cf. I, 43 ; III, 1 20-21. Col 2, 9

97, 1. Terme fixé : voir *Praef.* 2, 2. Début du volume : I, 1, 1. Ensuite allusion à Ap 1, 8 et 22, 13.

97, 2. *Bethlehem* signifie « maison du pain » : 67, 1. « Nourriture solide » (He 5, 12 et 14) comme en I, 48, 4 et IV, 58, 3.

nous voyons l'Esprit du Seigneur dirigé sur David dans la suite, car la grâce de l'Esprit saint a commencé de remplir les élus de la sainte Église dès les premiers temps de cette Église, et il ne cesse de les garder jusqu'à la fin du monde.

Sens typique

97, 1. A présent, ce livre est arrivé au terme que nous nous étions fixé, et il nous faut l'achever. Mais il nous revient en mémoire que nous avons référé le début du volume à la vie du Rédempteur. Et puisque, selon Jean, notre Rédempteur est à la fois principe et fin, ce sera donner au livre la meilleure des fins que de le terminer par une évocation de notre Rédempteur.

2. David « fort de la main » annonce donc le Rédempteur du genre humain, car il l'a emporté sur l'antique Ennemi et il a soustrait les élus à sa domination. On dit qu'il est fils d'Isai de Bethléem, car il a voulu naître de ce peuple qu'il a rassasié, comme d'un pain, de la connaissance des saintes Écritures. La nation juive devint la demeure du pain en ayant la nourriture des Écritures interprétées spirituellement, en guise de pain.

3. Que représente Samuel, d'autre part, sinon l'ordre des nouveaux prédicateurs, comme nous l'avons déjà dit maintes fois ? Et de qui David est-il la figure, sinon du Rédempteur ? Samuel est donc envoyé pour l'oindre. L'oindre, c'est prêcher son incomparable sanctification à ceux qui l'ignorent. Il reçoit l'onction, en quelque sorte, lorsque l'odeur de sa réputation se répand sur ceux qui l'ignorent. Il lui donnait l'onction, celui qui disait qu'« en lui s'est déversée toute la plénitude de la divinité corporellement. »

97, 3. Renvoi à I, 43, 1, etc. « Odeur » du Christ : cf. 2 Co 2, 14. Ensuite allusion à Col 2, 9, où l'auteur lit *cui se infudit* au lieu de *in quo habitat* (Vulg.), comme il l'avait déjà fait en I, 90, 3 (voir note) ; IV, 61, 2 et V, 182, 1, tandis que la leçon de la Vulgate apparaît en I, 94, 6.

4. Sed quid tantum nouos praedicatores ad eius unctionem recipimus, cum eum etiam ueteres tam uenerabiliter unxisse uideamus? Quid enim melius ac suauius redolet quam illud
 25 quod in eo propheta Esaias effudit dicens: *Requiescet super eum Spiritus Domini, spiritus sapientiae et intellectus, spiritus consilii et fortitudinis, spiritus scientiae et pietatis, et replebit eum spiritus timoris Domini.* Hic item, qui tenetur in manibus, Daud ei loquens ait: *Speciosus forma prae filiis hominum, dif-*
 30 *fusa est gratia in labiis tuis, et post pauca: Vnxit te Deus, Deus tuus oleo laetitiae prae consortibus tuis.* Hunc autem Danihel unxit et omne unctionis sacramentum praebuit iudaeis dicens: *Cum uenerit sanctus sanctorum, cessabit unctio uestra.*

5. Ad uigendum ergo propheta mittitur, quia eius odor a
 35 paruulis numquam capitur, nisi per praedicatorum ora pandatur. Vnde et tres illae mulieres aromata praeparant, ut in sepulchro redemptorem ungant. In sepulchro quidem Iesus ungitur, cum resurrectionis eius gloria praedicatur. Vnde et cum ueniunt non inuenitur, quia, cum bene de dominica
 40 morte disputant, mortuum iam resurgentem monstrant et quasi ueniendo non inueniunt, quia, ubi bene mortis causam cognoscunt, et uitam esse redditam per illius mortem inueniunt.

97, 23 recipimus: recepimus *v* || 25 esaias: ysaias *C* esayas *v* isaias *m* || 30 deus¹ *om. vm* || 32 omne: omnis *vm* || iudaeis praebuit *inu. vm* || 35-36 pandatur: panditur *C^{ac}* || 36 ut: et *m* || 37 ungant: unguent *m* || 39 non inuenitur: iesus *praem. vm* || 40 disputant: disputat *C^{ac}* || monstrant: monstrat *C^{ac}* || 42 et uitam: uitam *vm*

97, 25-28. Is 11, 2-3 29-30. Ps 44, 3 30-31. Ps 44, 8 33. Cf. Dn 9, 24 36-37. Cf. Mc 16, 1; Lc 24, 1 39. Cf. Lc 24, 3

4. Mais pourquoi admettons-nous seulement les nouveaux prédicateurs à son onction, alors que nous voyons que les anciens aussi l'ont oint avec tant de vénération? Est-il rien de meilleur et de plus doux à respirer que ce qu'a répandu sur lui le prophète Isaïe en disant: « Sur lui reposera l'Esprit du Seigneur, esprit de sagesse et d'intelligence, esprit de conseil et de force, esprit de science et de piété, et il sera rempli de l'esprit de la crainte du Seigneur »? De même, celui dont nous nous occupons ici, David, s'adresse à lui en ces termes: « Tu es plus beau à voir que les fils des hommes, la grâce est répandue sur tes lèvres. » Et un peu plus loin: « Dieu, ton Dieu t'a oint de l'huile d'allégresse plus que tes semblables. » De son côté, Daniel l'a oint, et il a présenté aux juifs tout le mystère de l'onction en disant: « Quand viendra le saint des saints, alors cessera votre onction. »

5. Le prophète est donc envoyé pour oindre, car son odeur ne peut être perçue par les petits, si elle ne se dégage pas par la bouche des prédicateurs. De là vient que les trois femmes préparent des aromates pour oindre le Rédempteur dans son tombeau. Jésus est oint au tombeau, quand on prêche la gloire de sa résurrection. De là vient que, lorsqu'elles viennent, elles ne le trouvent pas, car, lorsqu'on traite bien de la mort du Seigneur, on montre déjà le mort ressuscitant, et c'est comme si l'on venait et on ne le trouvait pas: car, lorsqu'on connaît bien la cause de sa mort, on trouve aussi que la vie a été rendue par cette mort.

97, 4. *Venerabiliter* n'est pas grégorien. Citation de Is 11, 2-3 comme en 84, 1, puis de Ps 44, 3 comme en I, 3, 2 et VI, 112, 3, enfin de Ps 44, 8 comme chez GRÉGOIRE, *Reg. Ep.* 11, 52; *Cant.* 14. La dernière citation est un résumé de Dn 9, 24-27.

97, 5. Les trois femmes préparent des aromates et viennent au tombeau pour oindre Jésus: Mc 16, 1 (cf. Lc 23, 56 - 24, 1). Elles ne le trouvent pas: Lc 24, 3.

98, 1. Sed quid est quod implere cornu oleo iubetur ? Quid namque fuit austeritas legis nisi cornu acuitas ? Quasi enim cornu percussit, dum peccata non per misericordiam indulsit, sed poenam infligendo uindicauit. Cornu ergo oleo
5 inpletur, quia talis rex ungitur, qui peccata hominum misericorditer dimittat, non per legis austeritatem puniat.

2. Nam Moysi cornu praeferebant, qui de ea quae in adulterio deprehensa fuerat Domino dicebant : *Moyses iubet huiusmodi lapidare, tu quid dicis de ea ?* Sed qui pleno cornu
10 unctus fuerat dicit : *Qui sine peccato est uestrum, primus in illam lapidem mittat.* Quasi cornu ferendi et ille adsumpserat, qui dicebat : *Hic si esset propheta, sciret utique quae et qualis est mulier quae tangit eum, quia peccatrix est.* Sed ex plenitudine cornu, qua unctus Iesus fuerat, totum remittebat dicens :
15 *Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multum.* Hinc de peccatorum adsumptione murmurantibus dicit : *Non ueni uocare iustos sed peccatores.*

3. Cornu ergo pleno ad ungendum Dauid propheta mittitur, quia illum modo doctores praedicant, qui durtiam legis
20 soluit, et omne quod rigidum praetulit, per gratiae suae fomenta temperauit. Annon ungebat eum ille ad eum ungen-

98, 5 qui : quia v || 10 illam : eam vm || 12 utique om. vm || 13 mulier : haec praem. vm || sed : qui add. vm || 14 qua om. vm || 21 temperauit : reparauit vm

98, 8-9. Jn 8, 5 10-11. Jn 8, 7 12-13. Lc 7, 39 15. Lc 7, 47 16-17. Mt 9, 13

98, 1. La corne pointue est symbole de « dureté » (*austeritas*) : voir 94, 5.

98, 1. Mais pourquoi reçoit-il l'ordre de remplir sa corne d'huile ? De fait, que fut la sévérité de la Loi, sinon une corne pointue ? Il frappa de la corne, en quelque sorte, lorsqu'il ne pardonna pas les péchés par miséricorde, mais les punit en infligeant un châtement. La corne est donc remplie d'huile, parce que le roi qui reçoit l'onction est destiné à remettre miséricordieusement les péchés des hommes, non à les punir selon la sévérité de la Loi.

2. Ils brandissaient la corne de Moïse, ceux qui, parlant de la femme prise en flagrant délit d'adultère, disaient au Seigneur : « Moïse prescrit de lapider ces femmes-là. Et toi, qu'en dis-tu ? » Mais lui, qui avait été oint à pleine corne, dit : « Celui d'entre vous qui est sans péché, qu'il lui jette la première pierre. » Il avait pris aussi la corne pour frapper, en quelque sorte, celui qui disait : « Si cet homme était un prophète, il saurait de quelle espèce est la femme qui le touche, car c'est une pécheresse. » Mais Jésus, puisant dans la corne pleine dont il avait été oint, pardonnait tout en disant : « Ses nombreux péchés lui sont pardonnés, parce qu'elle a beaucoup aimé. » D'où le mot qu'il dit à ceux qui murmurent en le voyant recevoir les pécheurs : « Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs. »

3. C'est donc avec la corne pleine que le prophète est envoyé pour oindre David, car à présent les doctores prêchent celui qui a relâché la dureté de la Loi et tempéré par la douceur de sa grâce tout ce qu'elle avait de rigide. Ne l'oignait-il pas, celui qui avait été envoyé pour l'oindre et dont

98, 2. La première citation (Jn 8, 5) est assez libre, la seconde (Jn 8, 7) conforme à la Vulgate. Les deux suivantes (Lc 7, 39 et 47) rappellent en particulier GRÉGOIRE, *Hom. Eu.* 33. La première est unique, la deuxième figurait déjà en I, 90, 5 ; II, 107, 3 ; IV, 64, 2. Le dernier mot du Christ (Mt 9, 13), que Grégoire ne cite jamais, apparaît en IV, 149, 3 et V, 112, 2 (cf. IV, 10, 1 et 166, 5).

dum missus, de quo dicitur : *Fuit homo missus a Deo, cui nomen erat Iohannes. Hic uenit in testimonium, ut testimonium perhiberet de lumine ? Sed audiuius quomodo missus fuerat ; audiamus quomodo ungat : Ecce, inquit, agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi.*

99, 1. Potest per cornu, regni eius uidelicet, sanctae ecclesiae sublimitas designari, quae magna est, sed austera uel superba non est. De quo nimirum cornu superius per Annam Samuhelis matrem dicitur : *Sublimabit cornu christi sui.* Hinc namque per Zachariam dicitur : *Erexit cornu salutis nobis in domo Dauid pueri sui.* Cornu quidem salutis quid est nisi sublimitas ecclesiasticae potestatis ? Nam quod antiquis nusquam dicitur, modo uniuersali ecclesiae dicitur : *Quodcumque ligaueris super terram, erit ligatum et in caelis, et quodcumque solueris super terram, erit solutum et in caelis.*

2. Quod profecto cornu et erectum et oleo plenum dicitur, quia sancta ecclesia cum sublimitate potestatis extendit uiscera miserationis. Et quia per damnatae humanitatis uitium facilius in auctoritatem potestatis extolli possumus, quam flecti ad mollitiem pietatis, bene non cornu sed praeparare oleum iubetur. Qui enim INPLE CORNV TVVM OLEO dicit, cornu sine oleo esse signauit. Quid est hoc, nisi quia irasci et

99, 2 designari quae om. C^{ac} || uel : et vm || 9-10 caelis¹⁻² : caelo C^{pc} || 11 et¹ om. vm

98, 22-24. Jn 1, 6-7 25-26. Jn 1, 29

99, 4. 1 S 2, 10 5-6. Lc 1, 69 8-10. Mt 16, 19

98, 3. La première citation (Jn 1, 6-7) est unique, la seconde (Jn 1, 29) a déjà été faite en III, 155, 2, où le singulier de la Vulgate (*peccatum*) était mis au pluriel (*peccata*) comme ici. Ce pluriel, qu'on trouve dans l'*Agnus Dei* de la messe, est fréquent chez Grégoire (*Hom. Eu. 6, 1, etc.*), mais non constant (*Mor. 8, 56*).

il est dit : « Il y eut un homme envoyé de Dieu, dont le nom était Jean. Il vint pour témoigner, pour rendre témoignage à la lumière » ? Mais nous avons entendu comment il avait été envoyé. Écoutons comment il oint : « Voici, dit-il, l'Agneau de Dieu, voici celui qui ôte les péchés du monde. »

99, 1. Par la corne, il se peut qu'on représente l'exaltation de son royaume, c'est-à-dire de la sainte Église, qui est grande sans être sévère ou superbe. C'est de cette corne-là qu'il est dit plus haut par Anne, mère de Samuel : « Il exaltera la corne de son Christ. » De là ce qui est dit par Zacharie : « Il a dressé pour nous une corne de salut dans la maison de David son serviteur. » Qu'est-ce que la corne de salut, sinon l'exaltation du pouvoir de l'Église ? Car ce qui n'est dit nulle part aux anciens, est dit maintenant à l'Église universelle : « Tout ce que tu lieras sur terre sera lié aussi dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur terre sera délié aussi dans les cieux. »

2. On dit de cette corne qu'elle est tout ensemble dressée et pleine d'huile, car la sainte Église étend à la fois la sublimité de son pouvoir et la tendresse de sa compassion. Et parce que le vice de l'humanité damnée a pour effet qu'il nous est plus facile de nous élever dans l'affirmation de notre autorité que de nous plier à une douce bonté, ordre est donné, fort à propos, de préparer non la corne mais l'huile. En effet, quand Dieu dit : **REPLIS TA CORNE D'HUILE**, il indique que la corne est sans huile. Qu'est-ce à dire, sinon que nous pouvons nous fâcher et adresser des reproches même

99, 1. Le mot d'Anne (1 S 2, 10) a été appliqué à l'Église, comme ici, en I, 111, 4, tandis qu'il s'applique au Christ selon I, 111, 1-3 et II, 28. Ensuite citation de Lc 1, 69 comme en I, 86, 2, où la « corne » était interprétée de même (*sublimitas ecclesiasticae potestatis*). Quant à Mt 16, 19, appliqué à l'Église universelle, voir I, 86, 6 et IV, 68, 1, où Pierre, comme ici, n'est pas mentionné, tandis que II, 59, 3 présente la parole du Christ comme une réponse à la confession de l'Apôtre.

arguere etiam inconsulti possumus, sed flecti ad misericordiam nisi ex magna meditatione non possumus ? Dicit ergo :
 20 *Inple cornu tuum oleo.* Quasi dicat : « Zelum quem naturaliter habes, inple eo quod, si non habes ex te, habere potes ex uirtute. » Quod certe ei dicitur, qui ungere redemptorem mittitur, ut qui in officio praedicationis ponitur, diues esse misericordia semper conetur.

100. Potest hoc cornu mentis affectus ostendi. Quod certe cornu inpleri praecipitur, quia perfecte debet redemptoris nostri unctio, id est sanctificatio, ante sciri quam sufficienter ualeat praedicari. Cornu ergo inpletur, quando bene sanctitas redemptoris agnoscitur. Et pleno cornu ungitur, quando optime praedicatur. Nam et Iohannes, quia praedicando ungere uenerat, quasi cornu inpleuit sciendo, ut eum ungere bene loquendo potuisset. Si autem scire inpletionem uolumus, audiamus quod in euangelio dicitur : *Factum est uerbum*
 10 *Domini super Iohannem, Zachariae filium, in deserto.* Cornu ergo pleno eum unxit, qui perfecte prius a uerbo doctus est, quam uerbi diuinitatem et adsumptam hominis naturam loqui potuisset.

16, 2 101. Sed ueniens in manu uitulum habuit, quia, ut dignus praeco redemptoris fieret, carnem suam Deo per abstinentiam mactauit. Potest etiam uituli appellatione ipse Dominus designari. Quid est ergo quod propheta in manu uitulum tulit,

99, 19-20 dicit ergo inple cornu tuum oleo *om. vm* || 21 inple eo t : inpleo eo C inple oleo *vm*

100, 6 et *om. vm* || 8 scire : bene *praem. vm* || 10 domini *om. vm*

101, 4 ergo est *om. vm*

99, 23-24. Cf. Ep 2, 4

100, 9-10. Lc 3, 2

99, 2. *Diues esse misericordia* : cf. Ep 2, 4.

sans nous y être préparés, mais nous ne pouvons nous plier à la miséricorde qu'à condition de nous y être longuement exercés ? Il dit donc : « Remplis ta corne d'huile », autrement dit : « Le zèle que tu as par nature, remplis-le de ce que, si tu ne l'as pas par toi-même, tu peux avoir par vertu. » Ces mots s'adressent spécialement à celui qu'on envoie oindre le Rédempteur, afin que celui qui reçoit mission de prêcher s'efforce toujours d'être riche en miséricorde.

100. Cette corne peut représenter les sentiments de l'âme. Il est prescrit de remplir cette corne, car il faut d'abord connaître parfaitement l'onction, c'est-à-dire la sanctification, de notre Rédempteur si l'on veut ensuite être capable de la prêcher convenablement. On remplit donc la corne, lorsqu'on reconnaît bien la sainteté du Rédempteur. Et l'on répand l'onction à pleine corne, quand on prêche tout à fait bien. C'est ainsi que Jean, venu pour oindre en prêchant, avait rempli sa corne, pour ainsi dire, en connaissant, afin de pouvoir lui donner l'onction en parlant bien. Si nous voulons savoir le remplissement, écoutons ce que dit l'Évangile : « La parole du Seigneur vint sur Jean, fils de Zacharie, au désert. » Il l'a donc oint à pleine corne, celui qui fut d'abord parfaitement instruit par la parole, afin de pouvoir dire ensuite la divinité de la Parole et son assumption de la nature humaine.

101. Mais quand il est venu, il avait un veau en main, car 16, 2 pour devenir un digne héraut du Rédempteur, il immola sa chair à Dieu par l'abstinence. Ce nom de « veau » peut aussi désigner le Seigneur. Pourquoi donc le prophète a-t-il pris un

100. Les mots *Factum est uerbum Domini* ne sont pas spécialement cités par GRÉGOIRE, *Hom. Eu.* 20, 1-14. Le rapprochement avec Jn 1, 1 et 14 est original.

5 nisi quia, qui Iesum uult aliis praedicando ostendere, per mortificationem carnis debet eius, quem praedicat, passiones imitari? Vitulum quippe in manu tenere est similitudinem passionis Christi in uirtute operationis ostendere. Aliter enim, qui ad ungendum regem uenit, occiditur,
 10 quia nimirum in salutis suae periculum praedicator ueritatis efficitur, qui uerbum, quod ore praedicat, praua operatione conculcat. Samuhel itaque ad ungendum regem ueniens in manu uitulum tulit, quia praecursor Domini se prius mirabilem per supernae conuersationis fulgorem praebeuit et sic
 15 bonum tantae gratiae nescientibus indicauit.

16, 3-4 102. Sed quid est quod quaeri inter Isai filios iubetur, nisi quia et de ueteri populo nasciturus erat et aequalem nullum habiturus? Quaeri itaque praecipitur, ut ei rationabiliter credamus. Et quia per semetipsum dicit: *Nemo uenit ad me, nisi*
 5 *pater, qui misit me, traxerit eum*, bene Samuheli a patre dicitur:
 16, 3 VNGES QVEM MONSTRAVERO TIBI. Quasi enim monstratum unxerat prius, qui ab eo, quem unxerat, audiebat: *Beatus es, Simon Bar Iona, quia caro et sanguis non reuelauit tibi sed pater meus, qui in caelis est*. In Bethlehem ergo mittitur, quia, cum
 16, 3 secundum carnem quaeritur Christus, natus ex Iudaeorum populo inuenitur. Venit etiam in Bethlehem, quia ordo praedicatorum ante Iudaeam conuertere studuit et postea gentibus redemptoris fidem praedicauit.

101, 5 aliis *om. vm* || 9 unguendum *v*

102, 1 filios isai *inu. vm* || 2 nullum: nullus *v* || 8 symon bariona C || 9 est in caelis *inu. vm* || 13 fidem: finem *m*

102, 4-5. Jn 6, 44 7-9. Mt 16, 17 10-11. Cf. Mt 2, 1-2 et 5-8

101. « Mortification » de la chair du prédicateur, évoquant la Passion de Jésus: cf. 2 Co 4, 10. Ensuite l'explication de *uitulum... in manu* répète 72.

veau en main, sinon parce que, si l'on veut montrer Jésus aux autres en prêchant, il faut imiter les souffrances de celui qu'on prêche en mortifiant sa propre chair? Tenir un veau en main, c'est en effet montrer l'image de la passion du Christ dans la réalité de son propre agir. Sinon, celui qui vient pour oindre le roi se fait tuer, car le prédicateur de la vérité met en péril son propre salut s'il piétine, par ses mauvaises actions, la parole qu'il prêche par sa bouche. Lorsqu'il vient pour oindre le roi, Samuel prend donc un veau en main, car le Précurseur du Seigneur s'est d'abord montré admirable par l'éclat de sa conduite céleste, et ensuite il a fait connaître le bien de cette grande grâce à ceux qui l'ignoraient.

102. Mais pourquoi reçoit-il l'ordre de chercher parmi les
 16, 3-4
 fils d'Isaï, sinon parce que le Christ devait à la fois naître du vieux peuple et n'avoir pas d'égal? Il est donc prescrit de le chercher, pour que nous croyions en lui de façon spirituelle. Et puisqu'il a dit par lui-même: « Personne ne vient à moi, si le Père qui m'a envoyé ne l'attire », c'est à bon droit que Samuel s'entend dire par le Père: TU OINDRAS CELUI QUE JE TE
 16, 3
 MONTRERAI. De fait, il avait oint après qu'on lui eût montré, celui qui s'entendit dire par le Père: « Tu es heureux, Simon Bar Iona, car ce n'est pas la chair et le sang qui te l'a révélé, mais mon Père qui est dans les cieus. » Il est donc envoyé à Bethléem, car lorsqu'on cherche le Christ selon la chair, on trouve qu'il est né du peuple juif. Il vient aussi à Bethléem parce que l'ordre des prédicateurs s'est d'abord efforcé de convertir les juifs, et ensuite il a prêché la foi dans le Rédempteur aux païens.

102. En Jn 6, 44, *nemo potest uenire* (Vulg.), que cite GRÉGOIRE, *Mor.* 27, 23 et 33, 38, est remplacé par *Nemo uenit*. Ensuite citation de Mt 16, 17 comme en I, 106, 7. A la fin, échos de Mt 2, 1-2 et 5-8.

16, 4 103. Quid est autem quod seniores mirantur ciuitatis, nisi quia qui ad maturitatis sensum peruenerant, in tantae praedicationis nouitate stupebant ? Sed ammirantes ei occurrunt, quia praedicationem ueritatis libenter audiunt. Occurrere
5 quidem praedicatoribus est uerbum fidei, quod praedicant, desideranter audire.

16, 4 104. Qui de pacifico ingressu eius interrogant. Quid est ingressus pacificus, nisi cum praesentia pacis uenerit ? Hanc item pacem ostendit, qui ait : *Ipse est pax nostra, qui fecit utraque unum*. Quid est ergo quod de pacifico ingressu
5 interrogant, nisi quia patrum promissionem electorum Iudaeorum corda desideranter expectabant ? Quasi nutantes, qui expectabant, dicant : Numquid iam uenit pax, quae se uenturam tanto temporum spatio praecurrente praedixit ?

16, 5 105. Et quia noui doctores, quod antiqui patres promiserant, exhibitum narrant, dicunt : PACIFICVS. Quasi dicatur : « Nos non futura promittimus, sed praesentia pacis dona monstramus. In ingressu nostro praesens est, in uerbo nostro
5 futura non est. » Iam iustus Simeon uidit, iam tenuit, adorauit dicens : *Nunc dimittis, Domine, seruum tuum in pace* ; iam pastoribus apparuit ; iam, missa de caelis diu expectata pace, angelorum multitudo cantauit : *Gloria in excelsis Deo et in terra pax hominibus bonae uoluntatis*.

103, 1 ciuitatis mirantur *inu. vm* || 2-3 nouitate praedicationis *inu. vm*

104, 1 qui : quid *m* || 7 numquid iam : numquidnam *vm*

105, 2 dicatur : dicat *vm* || 5 symeon C || 5 adorauit : et *praem. vm* || 6 seruum tuum domine *inu. vm* || in pace : secundum uerbum tuum *praem. vm*

104, 3-4. Ep 2, 14

105, 6. Lc 2, 29 7. Cf. Lc 2, 8-17 7-9. Lc 2, 13-14

104. Dans Ep 2, 14, la conjonction *enim* de Vulg. est omise comme en III, 168, 1, tandis qu'elle était représentée par *namque* en II, 28.

105. Dans la première citation (Lc 2, 29), *domine* précède *seruum tuum* comme chez GRÉGOIRE, *Hom. Ez. II, 10, 9*, l'ordre inverse apparaissant dans

103. Pourquoi, d'autre part, les anciens de la ville sont-ils surpris, sinon parce que ceux qui étaient parvenus à la maturité intellectuelle s'étonnaient de la nouveauté d'une telle prédication ? Mais, dans leur surprise, ils viennent à sa rencontre, car ils entendent volontiers la prédication de la vérité. Venir à la rencontre des prêcheurs, en effet, c'est écouter avidement la parole de foi qu'ils prêchent.

104. Ils lui demandent si son entrée est pacifique. Qu'est-ce qu'une entrée pacifique, sinon une venue où la paix est présente ? Cette paix nous est montrée par celui qui dit : « Il est notre paix, lui qui a fondu les deux en un. » Pourquoi donc demandent-ils si son entrée est pacifique, sinon parce que les cœurs des juifs élus attendaient avec un grand désir la promesse faite par leurs pères ? C'est comme si, dans leur hésitation, ceux qui attendaient disaient : « Est-elle venue, la paix qui a prédit depuis longtemps qu'elle allait venir ? »

105. Et parce que les nouveaux docteurs déclarent que ce qui a été promis par les pères d'autrefois est accompli, ils disent : OUI, PACIFIQUE. Autrement dit : « Nous ne promettons pas, nous, des choses à venir, mais nous montrons les dons de la paix présents. Avec notre entrée, elle est présente ; avec notre parole, elle n'est plus à venir. » Désormais Syméon le juste l'a vue, désormais il l'a tenue et adorée, en disant : « Maintenant tu peux renvoyer, Seigneur, ton serviteur dans la paix. » Désormais il est apparu aux bergers ; désormais la paix longtemps attendue a été envoyée du haut des cieux et la foule des anges a chanté : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes qu'il aime ! »

Vulg. et chez GRÉGOIRE, *Mor. 6, 53* ; les mots *secundum uerbum tuum*, omis ici, figurent dans les deux passages grégoriens. Dans la seconde citation (Lc 2, 14), *excelsis* remplace *altissimis* (Vulg.), comme d'ordinaire chez GRÉGOIRE, *Mor. 27, 29*, etc., et comme dans la liturgie de la messe.

16, 5 **106.** Et quia non solum praedicare pacem uenerat sed
 5 etiam persuadere, subdit dicens : AD IMMOLANDVM DOMINO
 VENI. Quid est sacerdoti immolare, nisi redemptori nostro
 5 « Vos, an uenerit, scire uultis, sed non prodest sciri, nisi pro-
 sit amari. *Ad immolandum ergo Domino ueni.* » Hinc est quod
 Paulus eos, in quibus immolare non poterat, expellit dicens :
Qui non amat Dominum Iesum, anathema sit !

16, 5 **107, 1.** Sed inuitatis ad uictimam dicitur : SANCTIFICAMINI
 ET VENITE. Iudaei idcirco nobiscum ad fidei sacrificium uenire
 nequeunt, quia Dominum Iesum ex scripturis iudicare
 nolunt, sed solo odio audire eius praedicationem refugiunt.
 5 Vnde per semetipsum Dominus queritur dicens : *Si opera non
 fecissem in eis, quae nemo alius fecit, peccatum non haberent.
 Nunc autem excusationem non habent de peccato suo, quia uide-
 runt et oderunt et me et patrem meum.*

2. Quid est ergo quod dicitur : *Sanctificamini et uenite ?* Sed
 10 sanctificari auditoribus est ad audiendum purae mentis
 secretum praeparare. Sanctificari quippe eis est odium de
 corde proicere et ad audiendum uerbum praedicationis
 intentionis puritatem parare. Sanctificatis ergo uenire praeci-
 15 audiendo non habent.

106, 2 domino *om. vm*

107, 5 queritur : quaeritur *v* || 7 de peccato suo *om. vm* || 8 et me : *me vm* ||

11 sanctificari : sanctificare *C^{ac}* || 14 intentionis puritatem : intentionem
 puritatis *vm*

106, 8. 1 Co 16, 22

107, 5-8. 1 Jn 15, 22 et 24

106. La citation (1 Co 16, 22) est unique.

107, 1. L'auteur cite d'un trait deux phrases johanniques qu'il a citées sépa-

106. Et parce qu'il n'était pas venu seulement pour prêcher
 la paix, mais aussi pour persuader, il ajoute ces mots : JE SUIS
 VENU POUR IMMOLER AU SEIGNEUR. Pour un prêtre, qu'est-ce
 qu'immoler, sinon unir au Rédempteur, par l'amour, les
 16, 5 cœurs des fidèles ? Autrement dit : « Vous voulez savoir s'il
 est venu, mais rien ne sert de savoir, si l'on n'aime pas. C'est
 donc pour immoler au Seigneur que je suis venu. » De là le
 mot de Paul, rejetant ceux dans lesquels il n'avait pu
 immoler : « Celui qui n'aime pas le Seigneur Jésus, qu'il soit
 anathème ! »

107, 1. Mais ceux qui sont invités au sacrifice s'entendent
 dire : SANCTIFIEZ-VOUS ET VENEZ. Les juifs ne peuvent venir
 avec nous au sacrifice de la foi, parce qu'ils ne veulent pas
 16, 5 juger, d'après l'Écriture, que Jésus est Seigneur, mais, sans
 autre mobile que la haine, ils refusent de l'entendre prêcher.
 D'où la plainte que le Seigneur émet lui-même en disant : « Si
 je n'avais pas fait parmi eux des œuvres que personne
 d'autre n'a faites, ils seraient sans péché. Mais à présent, ils
 n'ont pas d'excuse pour leur péché, car ils m'ont vu et ils me
 haïssent, moi et mon Père. »

2. Que signifient donc ces mots : « Sanctifiez-vous et
 venez » ? Mais pour les auditeurs, se sanctifier consiste à pré-
 parer pour l'audition le secret d'une âme pure. Pour eux, se
 sanctifier consiste à chasser la haine de leur cœur et à prépa-
 rer leur pureté d'intention pour l'écoute de la parole prêchée.
 C'est donc après s'être sanctifiés qu'ils reçoivent l'ordre de
 venir, car rien ne sert de venir, si l'on n'a pas une intention
 pure en écoutant.

rément en II, 48, 1. Ces deux phrases sont un assemblage de Jn 15, 24a (*Si
 opera... non haberent*), 22b (*nunc autem... de peccato suo*) et 24b (*uiderunt...
 Patrem meum*), avec un *quia* de l'auteur au début du dernier membre. Les
 deux versets évangéliques (Jn 15, 22 et 24) sont pareillement rapprochés par
 GRÉGOIRE, *Mor.* 25, 28, mais cités là intégralement, en bon ordre et sans
 confusion.

3. Et quia per doctores sanctos sanctus Spiritus loquitur, dicit : *Venite mecum*. Quasi dicat : Sic loquentem attendite, ut uobiscum credatis audientem, quia sic loquor ut audiam, dum ipse sum qui loquor et locutionem amministro. Et quia
20 in initio nascentis ecclesiae multi ex Iudaeis et deuote audierunt et fideliter crediderunt, bene dicitur quia Isai et eius filii sanctificati a Samuhele sunt et ad uictimam inuitati.

16, 6-10 108. Sed in septem Isai filii rex non inuenitur. Quid enim septem Isai filii nisi omnes sunt synagogae perfecti ? Qui ad prophetam ueniunt, sed eorum nullus elegitur, quia electus praedicator et perfectos synagogae filios adspicit et ex eis
5 redemptorem humani generis nullum credit. Adducit ergo omnes priores filios, ut, cum perfectos omnes adspicimus, redemptoris excellentiam cogitemus.

16, 11 109, 1. In quibus profecto, nisi paruulus adducitur, rex esse a Domino non monstratur, quia nimirum, cum redemptori nostro magnos uiros conferimus, quantum excellat eius dignitas, uidetur. Non inuenitur ergo in aliis, quia puri homines sunt. Quaeritur ergo in pascuis puer, qui pascit oues,
5 quia usque ad mortem patri oboediendo se subdidit, generationem tamen eius quis enarrabit ?

107, 16 loquitur spiritus *inu. om* || 20 deuote : deuotae *v*

108, 4 et¹ *om. C* || 5-7 humani generis... redemptoris excellentiam non legitur in *C*

109, 1 in *om. Cf* || 2 non *om. C* || 6 subdidit : subdit *om* || 6 generationes *C^{nc}* || 7 tamen *om. Cf* || enarrabit : enarrabit *Cf*

107, 20-21. Cf. Ac 4, 4

109, 6. Cf. Ph 2, 8 7. Cf. Is 53, 8

3. Et parce que c'est l'Esprit saint qui parle par les saints docteurs, il dit : « Venez avec moi. » Autrement dit : « En prêtant attention à mes paroles, croyez que j'écoute avec vous, car je parle en écoutant ; je parle, mais je ne fais que dispenser la Parole. » Et parce que, dans les débuts de l'Église naissante, beaucoup de juifs ont écouté avec dévotion et solidement adhéré à la foi, le texte dit fort heureusement qu'Isaï et ses fils furent sanctifiés par Samuel et invités au sacrifice.

108. Parmi les sept fils d'Isaï, cependant, on ne trouve pas le roi. Que sont, en effet, les sept fils d'Isaï, sinon tous les parfaits de la synagogue ? Ils viennent au prophète, mais aucun d'eux n'est choisi, car le prédicateur élu regarde les fils parfaits de la synagogue et ne croit pas qu'aucun d'eux soit le Rédempteur du genre humain. Isaï amène donc tous ses fils par rang d'âge, pour que, en regardant tous les parfaits, nous pensions à l'excellence du Rédempteur. 16, 6-10

109, 1. Dans ces fils, jusqu'à ce qu'on amène le plus petit, le Seigneur n'indique pas que le roi soit présent, car lorsque nous comparons les grands hommes à notre Rédempteur, nous voyons combien sa dignité les surpasse. Le roi ne se trouve donc pas parmi les autres, parce qu'ils ne sont que des hommes. On va donc chercher au pâturage l'enfant qui pâit les brebis, car il s'est soumis en obéissant au Père jusqu'à la mort, mais « qui racontera sa génération » ? 16, 11

107, 3. Allusion à Ac 4, 4 comme en III, 82, 2. Voir aussi I, 25, 1 et note ; II, 49, 1.

109, 1. Allusion à Ph 2, 8, cité formellement en I, 12, 2, où *patri* précise *oboediens* comme ici, et en V, 145, 6. Ensuite citation implicite d'Is 53, 8 ; cf. GRÉGOIRE, *Mor.* 18, 88.

2. Paruulus quippe dicitur, quia humilitatis eius gratia commendatur. Paruulus ergo dicitur, qui per psalmistam minoratus ab angelis perhibetur. Sed paruulus oues pascit, quia per humilitatem est humilis, maiestate sublimis. Hic laborat et esurit, sed ibi de gloria maiestatis suae angelos pascit. Dum enim de plenitudine gloriae eius omnes accipiunt, quasi in illis beatissimis pascuis per puerum saturantur. Paruulus etiam pastor asseritur, quia de carnis eius adsumptione superni ciues ineffabiliter gaudent. Gaudium quippe illud ineffabile beatorum ciuium quasi ouium cibus est.

3. Hic ergo adduci instanter praecipitur ; hic, donec ueniat, discutitus necesse est differatur. Discumberet quippe, antequam ueniret, si plebs in alium credidisset. Expectari ergo debuit, qui beatarum animarum singularis et unicus cibus fuit. Vnde et per semetipsum dicit : *Ego sum panis uiuus, qui de caelo descendi.*

16, 12 110, 1. Sed quia qui descendit, ipse est qui ascendit, illuc mittitur, ut adducatur. Mittere namque ad pasqua est mentem supra angelos usque ad aequalitatem aeterni patris extendere. Et inuenire eum est summo patri eum per omnia aequalem credere. Adducit autem eum, qui etiam ad redemptionem humani generis per adsumptam humanitatem uenisse iam asserit. Miserat namque et adduxerat eum hic,

109, 9 ergo : quippe *praem.* *C^{ac}* || 9-10 minoratus ab angelis per psalmistam *inu.* *vm* || 11 maiestate : et per maiestatem *vm* || 15 quia : qui *C^{ac}* || 20 credidisset : credidisset *v*

110, 1 descendit... ascendit : ascendit... descendit *vm*

109, 9-10. Cf. Ps 83, 6 ; He 2, 9 13. Cf. Jn 1, 16 22-23. Jn 6, 51

110, 1. Cf. Ep 4, 10

109, 2. Allusion à Ps 8, 6, mais tout en se référant au « Psalmiste », l'auteur a en tête He 2, 9 (*minoratus*). Quant à Jn 1, 16, souvent cité, voir I, 90, 3 et note.

109, 3. Citation de Jn 6, 51 comme en I, 4, 5 et 19, 4 ; II, 73 ; III, 121. La

2. On l'appelle le petit, car on fait ainsi l'éloge de sa grâce d'humilité. On l'appelle donc petit, celui que le Psalmiste représente comme « abaissé au-dessous des anges ». Mais le petit fait paître les anges, car si son humilité le rend humble, sa majesté le rend sublime. Ici-bas il peine et il a faim, mais là-haut il repaît les anges de la gloire de sa majesté. En effet, « de la plénitude de sa gloire tous reçoivent », de sorte qu'ils se rassassent, en quelque sorte, dans les bienheureux pâturages grâce à cet enfant. On dit aussi de ce pasteur qu'il est pasteur, parce que son incarnation inspire aux citoyens d'en haut une joie indicible. De fait, cette joie ineffable des citoyens d'en haut est comme la nourriture des brebis.

3. Ordre est donc donné de l'amener aussitôt. Tant qu'il ne sera pas là, impossible de se mettre à table. On se mettrait à table avant qu'il ne vienne, si le peuple croyait en un autre. Force est donc de l'attendre, lui qui est la nourriture singulière et unique des âmes bienheureuses. D'où ce qu'il dit de lui-même : « Je suis le pain de vie, descendu du ciel. »

110, 1. Mais « celui qui est descendu, c'est lui qui est monté ». Aussi envoie-t-on là-bas pour l'amener. Envoyer aux pâturages, c'est tendre son esprit au-dessus des anges jusqu'à l'égalité avec le Père éternel. Et le trouver, c'est croire qu'il est égal en tout au Père suprême. Quant à l'amener, on le fait en affirmant de plus qu'il est venu racheter le genre humain en prenant une nature humaine. Il avait envoyé et l'avait amené, celui auquel on envoie pour le figurer, quand il

première et la dernière de ces citations antérieures sont suivies de Jn 3, 31, qui va aussi être cité ici (VI, 110, 1).

110, 1. Après Ep 4, 10, allusion possible à l'« envoi » de messagers à Jean-Baptiste pour l'interroger (Jn 1, 19). Une autre déclaration de Jean-Baptiste (Jn 3, 27-30), à laquelle l'auteur rattache une des phrases qui suivent (Jn 3, 31), fournit le témoignage cité. Cette phrase (Jn 3, 31) a déjà été attribuée au Baptiste en I, 4, 5 et III, 121, 2, où elle suit, comme ici, Jn 6, 51 (voir 109, 3 et note). Citation finale (Is 9, 6) avec omission de quelques mots (*et factus est principatus super humerum eius*) que n'omet pas GRÉGOIRE, *Hom. Ez.* I, 1, 14.

ad quem in eius typo mittitur, cum dicebat : *Qui de caelo uenit, super omnes est. Paruulum pascentem oues adducebat Esaias,*
 10 cum dicebat : *Paruulus natus est nobis et filius datus est nobis et uocabitur nomen eius admirabilis, consiliarius, Deus fortis, pater futuri saeculi, princeps pacis.*

2. Sed quia doctoris fides ad salutem sibi tantum, non etiam auditoribus proficit, mitti et adduci praecipitur, ut
 15 unusquisque fidem eius habeat, per quam saluari mereatur. Ire etenim singuli et adducere eum debent, quia firmiter debent eum credere per diuinitatem aeterno patri aequalem et per humanitatem naturae nostrae participem.

16, 12 111, 1. De cuius etiam descriptione dicitur, quia erat rufus et pulcher ad aspectu decoraque facie. Rufus quippe, quia lancea uulneratus ; rufus, quia ex passione rubicundus. Vnde et per prophetam ei dicitur : *Quare rubrum est indumentum*
 5 *tuum ?* Rufus quippe extitit, qui candorem tantae innocentiae pretiosi sanguinis rubore colorauit.

2. Pulcher etiam ad aspectu fuit, quia et resurgendo a mortuis nos obliuioni non tradidit. Pulcher ergo ad aspectu fuit, quia et resurgendo immortalitatis pulchritudinem induit et
 10 mortales nos ex magna caritate respexit. Quasi enim ad spec-tus sui pulchritudinem repromittens discipulis ait : *Iterum uidebo uos et gaudebit cor uestrum.* Hinc item repromittens ait : *Vado parare uobis locum et ueniam et accipiam uos ad me ipsum, ut ubi ego sum, et uos sitis.*

110, 9 paruulum : paruulum *m* || esaias : ysaias *C* esayas *v* isaias *m*

111, 1 quia : qui *m* || 2 decoraque : et decora *vm* || 7 resurgendo : resurgens *C^{pc}* || 7-9 a mortuis... et resurgendo *om. vm*

110, 8-9. Jn 3, 31 10-12. Is 9, 6

111, 2-3. Cf. Jn 19, 34 4-5. Is 63, 2 11-12. Jn 16, 22 13-14. Jn 14, 2-3

111, 1. L'allusion à Jn 19, 34 est unique. Is 63, 2 est cité plus complètement par GRÉGOIRE, *Hom. Ez. II, 1, 9. Pretiosi sanguinis* : cf. 1 P 1, 19.

disait : « Celui qui vient du ciel est au-dessus de tous. » Isai amenait le petit qui pâit les brebis, quand il disait : « Un petit nous est né, un fils nous a été donné, et on le nommera admirable, conseiller, Dieu fort, père du siècle à venir, prince de la paix. »

2. Mais la foi du docteur ne procure le salut qu'à lui-même, non à ses auditeurs avec lui. C'est pourquoi ordre est donné d'envoyer et de l'amener, afin que chacun ait en lui cette foi qui lui vaudra d'être sauvé. Tous et chacun, en effet, doivent aller et l'amener, car ils doivent croire fermement qu'il est égal au Père éternel par sa divinité, et participant de notre nature par son humanité.

111, 1. Pour le décrire, le texte dit aussi qu'il était roux, 16, 12 avec un beau regard et un visage charmant. Roux, il l'est en effet, parce que blessé par la lance ; roux, parce que rougi par sa passion. D'où la question que lui pose le prophète : « Pourquoi ton vêtement est-il rouge ? » Roux, il le fut en effet, celui qui teignit la blancheur de sa parfaite innocence par la rougeur de son précieux sang.

2. Il a aussi un beau regard, car même en ressuscitant des morts il ne nous a pas oubliés. Il a donc eu un beau regard, car en ressuscitant il s'est revêtu de la beauté de l'immortalité, et il a regardé les mortels que nous sommes avec sa grande charité. Il promettait à ses disciples la beauté de son regard, en quelque sorte, quand il leur disait : « Je vous reverrai, et votre cœur sera dans la joie. » De là encore cette autre promesse qu'il leur fait : « Je vais vous préparer une place et je viendrai vous prendre auprès de moi, afin que là où je suis, vous soyez vous aussi. »

111, 2. *Pulchritudinem induit* : cf. Ps 92, 1, cité en 41, 2. *Respexit*, glosant *ad spectu*, confirme que ce substantif est pris en un sens actif (« regard »), non passif (« aspect ») ; cf. 90, 3 et note. La première citation johannique (Jn 16, 22) est fréquente chez Grégoire (*Mor. 6, 23, etc.*), mais la seconde (Jn 14, 2-3) manque chez lui ; on la trouve déjà en II, 69, 2.

15 3. Quis est decor faciei nisi eius gloria maiestatis ? Facies
namque eius perfecta cognitio est. Hanc etiam Paulus com-
memorans ait : *Videmus nunc per speculum in aenigmate, tunc*
autem facie ad faciem. Nunc cognosco ex parte, tunc autem cognos-
cam sicut et cognitus sum. Decor ergo faciei quid est nisi
20 splendor aeternae diuinitatis ? Qui nimirum decor modo cre-
ditur, non uidetur ; tunc non creditur, sed uidetur, quia
apostolus ait : *Cum apparuerit, similes ei erimus, quoniam uidebi-*
mus eum, sicuti est. Vnde et Moysi quaerenti eundem faciei
decorem respondit : *Posteriora mea uidebis.* Quidquid de illius
25 diuinitate contemplari nunc possumus, non est ipse decor
sed uelamentum decoris. Posteriora quidem cernimus, ut
sequamur, sed, dum sequendo peruenimus ad eum, ante-
riora, id est faciei decorem, cernimus. Rufus ergo in saeculo
fuit, pulcher in paradiso, decora facie perennis in caelo.

112, 1. Potest et omnis haec trina pulchritudo in hac prae-
sentis uitae eius conuersatione cognosci. Rufus quippe
extitit, quia feruenter amauit eos, pro quibus animam
posuit ; pulcher adspectu fuit, quia mundus cogitatione ;
5 decora facie, quia irreprehensibilis opere.

2. Vel pulcher adspectu, quia omnia nouit ; decora facie,
quia bona omnia fecit. Sed quae illa adspectus pulchritudo ?
Nemo nouit patrem, nisi filius. Hunc item Petrus ammirans

111, 18 autem *om. vm*

112, 1-2 in hac praesentis uitae eius *bis C^{ac}* || 4-6 mundus cogitatione...
adspectu quia *om. vm* || 6 uel : uelut *C^{ac}*

111, 17-19. 1 Co 13, 12 22-23. 1 Jn 3, 2 24. Ex 33, 23

112, 3-4. Cf. Jn 15, 12-13 8. Cf. Mt 11, 27

111, 3. Le mot de Paul (1 Co 13, 12) est cité comme ici en I, 4, 2 et III, 84, 3,
plus brièvement en III, 148, 2 (cf. IV, 165, 3). Celui de Jean (1 Jn 3, 2) figurait
intégralement, comme ici, en I, 4, 7 et III, 90, 6, partiellement en I, 11, 2 et II,
92, 1. Cité ici pour la première fois, Ex 33, 23 apparaît chez GRÉGOIRE, *Mor.*
25, 25 et 35, 13 ; *Reg. Ep.* 9, 147.

3. Qu'est-ce que le charme de sa face, sinon la gloire de sa
majesté ? La face, en effet, est la connaissance parfaite. C'est
là ce que Paul mentionne aussi en disant : « A présent, nous
voyons à travers un miroir, de façon voilée, alors nous ver-
rons face à face. A présent, je connais partiellement, alors je
connaîtrai comme je suis connu. » Qu'est-ce donc que le
charme de la face, sinon la splendeur de l'éternelle divinité ?
Ce charme, on y croit à présent, sans le voir ; alors on n'y
croit pas, mais on le voit, car l'Apôtre dit : « Quand il appa-
raîtra, nous lui serons semblables, car nous le verrons comme il
est. » D'où sa réponse à Moïse, qui demandait à voir le
charme de cette face : « Tu me verras par derrière. » Tout ce
que nous pouvons contempler de sa divinité à présent, ce
n'est pas son charme lui-même, mais un voile de son charme.
Nous le voyons par derrière, afin de le suivre. Mais lorsque,
en le suivant, nous parvenons à lui, nous le voyons par
devant, c'est-à-dire le charme de sa face.

4. Il a donc été roux en ce monde, beau au paradis, char-
mant de visage au ciel pour l'éternité.

112, 1. Toute cette triple beauté peut aussi se reconnaître
dans la vie qu'il a menée ici-bas. Il a été roux, car il a aimé
d'un amour brûlant ceux pour lesquels il a donné sa vie ;
beau de regard, parce que pur en ses pensées ; charmant de
visage, parce qu'irrépréhensible en ses actes.

2. Ou beau de regard parce qu'il sait tout, charmant de
visage parce qu'il a fait tout ce qui est bon. Mais quelle est
cette beauté de regard ? « Personne ne connaît le Père,
sinon le Fils. » A son tour, Pierre, dans son admiration, dit :

112, 1. Le Christ nous a aimés : allusion à Jn 15, 12-13, partiellement cité
en II, 102, 2 ; III, 102, 3 ; V, 31, 6.

112, 2. Première citation (Mt 11, 27) comme en I, 4, 4. Les trois suivantes
sont uniques.

ait : *Nunc scimus quia scis omnia et non habes opus, ut quis te*
 10 *interroget. Decorem faciei turbae intuentium protestantur,*
quae dicunt : Bene omnia fecit : et surdos fecit audire et mutos
loqui. Hinc item alii ammirantes dicunt : Qualis est hic, quia et
uenti et mare oboediunt ei ? Decor ergo faciei quid est nisi eius
pulchritudo sanctitatis ?

15 3. Quid item est decor faciei nisi splendor conuersationis
 eius incomparabilis, quia per omne quod egit incomparabili
 gratiae luce resplenduit ? Hunc namque faciei decorem psalmista
 ammirans ait : *Speciosus forma prae filiis hominum,*
diffusa est gratia in labiis tuis. Hanc Paulus praedicans ait : Qui
 20 *cum sit splendor gloriae et figura substantiae eius portansque*
omnia uerbo uirtutis suae, purgationem peccatorum faciens sedet
ad dexteram maiestatis in excelsis, tanto melior angelis effectus,
quanto differentius prae illis nomen hereditauit. Cui enim dixit ali-
quando angelorum : Filius meus es tu, ego hodie genui te ?

16, 12 113, 1. De hoc igitur recte prophetae praecipitur : SURGE ET
 UNGE EUM : IPSE EST ENIM. Petrus quoque apostolus, non
 solum propheta sed etiam summus patriarcha, uidit inenar-
 rabilem lucem fusam desuper, nubem obumbrantem,
 5 clamantem patrem : *Hic est filius meus dilectus, in quo mihi*
conplacui. Ibi dicitur : Ipse est enim ; hic dicitur : Hic est filius

112, 9 habes : est *vm* || opus *om.* *C^{ac}* || 10 decorem : decora *C^{ac}* || 12-13 et
 uenti : uenti *vm* || 13 eius *om.* *vm* || 17 luce gratiae *inu.* *vm* || 18-19 ait specio-
 sus... paulus praedicans *iam non legitur in C*

113, 3 etiam *om.* *vm* || 6 conplacui : bene *praem. m*

112, 9-10. Jn 16, 30 11-12. Mc 7, 37 12-13. Mt 8, 27 18-19. Ps 44, 3 19-
 24. He 1, 3-5

113, 2-5. 2 P 1, 17-18 ; Mt 17, 5 6-7. 2 P 1, 17 ; Mt 17, 5

112, 3. Le Christ est « incomparable » : cf. I, 3, 1. Cet adjectif *incomparabi-*
lis est ici répété. La première citation (Ps 44, 3) figurait aussi en I, 3, 2, et la
 suivante, dont la longueur est exceptionnelle (He I, 3-5), répète I, 3, 5.

« Maintenant nous savons que tu sais tout et que tu n'as pas
 besoin qu'on t'interroge. » Quant au charme du visage, les
 foules de spectateurs l'attestent quand elles disent : « Il a tout
 fait bien : il a fait entendre les sourds et parler les muets. » De
 là encore ce que d'autres disent avec admiration : « Qui est-il
 pour que vents et mer lui obéissent ? » Le charme de son
 visage, qu'est-ce donc, sinon la beauté de sa sainteté ?

3. Le charme de son visage, qu'est-il encore sinon le rayon-
 nement de sa vie incomparable ? Car en tout ce qu'il a fait, il
 a rayonné d'une lumière de grâce incomparable. C'est ce
 charme de son visage que le Psalmiste admire en disant : « Tu
 es de belle apparence, plus que les fils des hommes ; la grâce
 est répandue sur tes lèvres. » C'est ce que Paul dit dans sa
 prédication : « Étant le rayonnement de sa gloire et
 l'empreinte de sa substance, portant tout par la parole de sa
 puissance, après avoir opéré la purification des péchés, il
 siège à la droite de la Majesté dans les hauteurs, étant devenu
 supérieur aux anges, d'autant qu'il a reçu en héritage un nom
 plus excellent que le leur. Auquel des anges, en effet, Dieu a-t-
 il dit : 'Tu es mon Fils, aujourd'hui je t'ai engendré' ? »

113, 1. C'est donc à bon droit que le prophète, à son sujet,
 reçoit cet ordre : LÈVE-TOI ET OINS-LE, CAR C'EST LUI. L'Apôtre
 Pierre aussi, qui n'est pas seulement un prophète, mais
 encore le plus grand des patriarches, vit l'ineffable lumière
 répandue d'en haut, la nuée qui le couvrait de son ombre, le
 Père qui proclamait : « Voici mon fils bien-aimé, en qui j'ai
 mis mes complaisances. » Là il est dit : « Car c'est lui. » Ici il
 est dit : « Voici mon fils bien-aimé. » Là il n'était montré qu'en

16, 12

113, 1. Citation de Mt 17, 15 comme en I, 3, 3 (voir aussi I, 93, 5 et V, 145,
 4). Ainsi trois textes célébrant le Christ (voir note précédente) apparaissent
 ensemble au début et à la fin de l'ouvrage. Comme le père de Samuel au
 début, le jeune David à la fin évoque le Christ « incomparable ». - Pierre est
 qualifié de « patriarche suprême ». Les comparatifs *absentior* et *praesentior*
 sont des *hapax legomena*.

meus dilectus. Ibi, quia in typis ostendebatur, quasi absentior cernitur, dum dicitur : *Ipse est* ; hic autem, quia iam reuelata claritas eius erat, praesentior cernitur, quia dicit : *Hic est filius meus dilectus, in quo mihi conplacui*. Hic ergo ungendus est, hic laudandus et perpetuis fauoribus demulcendus.

2. Sed quis digne laudare sufficiat, cum non sufficiat gloriam uidere, quam laudat ? Quid est, quod Petrus cadit, cum uocem audit insonantem tanti uerba praeconii ? Sed paruulus erat adhuc, uidebat quod uidere non sufficebat. Videbat, et quia uidendo cadebat significat, quod ad id non poterat adtingere, quod merebatur uidere. Nemo enim potest dicere Dominum Iesum nisi in spiritu sancto. Quia ergo Petrus illam plenitudinem Spiritus nondum acceperat, praedicare Iesum quasi paruulus non ualebat.

3. Ergo surgere iubetur prius et uisionem nemini dicere, donec a mortuis resurrexisset. Post resurrectionem quippe accepturus erat spiritum sanctum. Vnde et scriptum est : *Nondum erat Spiritus datus, quia Iesus nondum fuerat glorificatus*. Non debebat ergo Petrus ante resurrectionem uisionem dicere, quoniam quidem bene uidit, sed, antequam spiritum haberet, non intellexit.

114, 1. Quid est ergo quod ad Samuhelem Dominus ait : *Surge et unge eum* ? Quid est quod surgere iubetur, ut ungat, nisi quia multum oportet eum ad superna erigi, qui sublimitatem Domini gestit praedicare ? Sed quantum erectus erat

113, 9 praesentior : praesentia C^{ac} || 12-16 gloriam uidere ... non poterat iam non legitur in C || 17 enim om. vm || 18 dominum iesum : dominus iesus vm || 19 nondum illam plenitudinem spiritus inu. vm || 21 uisionem : uisione C^{ac} || 23 et om. vm || 25 non : nondum m

114, 3 erigi ad superna inu. vm

113, 13-14. Cf. Mt 17, 6 17-18. 1 Co 12, 3 21-22. Cf. Mt 17, 7 et 9 24. Jn 7, 39

figures, et c'est pourquoi on le regarde comme un absent, en disant : « C'est lui. » Ici sa gloire s'est désormais révélée et on le regarde comme présent, puisque Dieu dit : « Voici mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complaisances. » C'est donc lui qu'il faut oindre, lui qu'il faut louer et combler de faveurs perpétuelles.

2. Mais qui est capable de le louer dignement, alors qu'il n'est pas capable de voir la gloire qu'il loue ? D'où vient que Pierre tombe, quand il entend retentir la voix qui profère des mots si élogieux ? Mais il était encore petit, il voyait ce qu'il n'était pas capable de voir. Il voyait, et le fait de tomber en voyant signifie qu'il ne pouvait atteindre ce qu'il avait mérité de voir. « Personne, en effet, ne peut dire 'Jésus est Seigneur', sinon dans l'Esprit saint. » N'ayant pas encore reçu cette plénitude de l'Esprit, Pierre ne pouvait, comme un petit qu'il était, prêcher Jésus.

3. C'est pourquoi il reçoit d'abord l'ordre de se relever et de ne dire la vision à personne, avant que Jésus ne soit ressuscité des morts. C'est après la résurrection, en effet, qu'il allait recevoir l'Esprit saint. D'où ce qui est écrit : « L'Esprit n'avait pas encore été donné, parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié. » C'est pourquoi Pierre ne devait pas dire la vision avant la résurrection, car il avait bien vu, certes, mais avant d'avoir l'Esprit, il ne comprenait pas.

114, 1. Pourquoi donc le Seigneur dit-il à Samuel : « Lève-toi et oins-le » ? Pourquoi reçoit-il l'ordre de se lever pour oindre, sinon parce qu'il faut s'élever beaucoup en direction du ciel, si l'on aspire à prêcher la sublimité du Seigneur ? Mais à

113, 2. Pierre « tombe » à terre : allusion à Mt 17, 6. La citation (1 Co 12, 3) est unique.

113, 3. Ordre de se relever : Mt 17, 7. Défense de dire la vision : Mt 17, 9 (cf. V, 145, 4). Citation (Jn 7, 39) comme en I, 97, 5 (voir note).

114, 1. *Sed* répété. Citation (Is 40, 9) et interprétation comme chez GRÉGOIRE, *Hom. Ez. I, 11, 4* ; *Reg. Ep. 1, 24 = Past. II, 3*.

5 Petrus, qui ad tanta uidenda sustollebatur ! Sed si ille adhuc
 altiozem statum perfectionis expectat, quis tantae praedica-
 tionis officium subire non metuat ? Si prophetam surgere
 Dominus ammonet, praedicare Dominum audet, qui per lap-
 sum prauitatis iacet ? Hinc est enim quod unicuique
 10 praedicatori per Esaiam praecipitur : *Super montem excelsum*
ascende tu, qui euangelizas Sion. Mons excelsus perfectio est
 doctrinae et operis.

2. Surgat ergo qui ungere regem praecipitur, in sublimia se
 extendat. Surgat in alto opere, surgat in alta contemplatione ;
 15 surgat in sapientia uerbi, surgat in uirtute caritatis. Ille qui-
 dem qui praedicando ungitur, tantus est ut uix ad eum a
 sublimibus perueniatur. Et fortasse Paulus hunc ungere ideo
 poterat, quia dicit : *Nostra conuersatio in caelis est.* Ideo hunc
 ungere poterat, quia ad tertii caeli se secreta erexerat et in
 20 paradiso archana uerba audiebat.

3. Quia ergo Dominus Iesus sublimiter a sublimibus praedi-
 catori debet, surgere propheta praecipitur, qui eum, per
 quem ipse signatur, ungere iubetur. Alta quidem, immo altis-
 sima haec perfectae conuersationis uirtus est, sed a multis
 25 perfecte perficitur. Magna quidem sublimitas haec est, sed
 tam sublimes sancta ecclesia multos habet. Nam, ex quo
 synagogam repulit, in mirabilem celsitudinem uirtutis sanc-
 tam ecclesiam sublimauit.

114, 5 sustollebatur v || si om. C || 7-8 dominus surgere inu. vm || 8 amo-
 net C || 10 esaiam : ysaïam C isaiam m || 10 praecipitur C || 11 sion :
 syon Cv || est om. C^{ac} vm || 12 operis : est add. vm || 17 ideo ungere inu. vm ||
 19 secreta se inu. vm || 21 praedicari : praedicare C^{ac} || 22 qui : quia vm || 23
 quidem : quidem add. C^{ac} || 26 tam : tanta C^{ac} tamen C^{pc} mt || 26 ecclesia
 sancta inu. vm || 27 mirabilem : innumerabilem vm || 28 ecclesiam om. C^{ac}

114, 10-11. Is 40, 9 18. Ph 3, 20 19-20. Cf. 2 Co 12, 2 et 4

114, 2. Neuvième et dernière citation d'un texte favori (Ph 3, 20) ; cf. I, 30, 2
 et 62, 5 ; II, 4, 2 (voir note), etc. De son côté, Grégoire citait ce mot huit fois

quelle hauteur Pierre n'était-il pas élevé, lui qui était soulevé
 jusqu'au niveau de pareilles visions ! Mais si Pierre attend un
 état de perfection encore plus élevé, qui ne craindrait d'être
 chargé d'une pareille mission de prêcher ? Si le Seigneur
 enjoint au prophète de se lever, osera-t-il prêcher le Seigneur,
 celui qui gît à terre parce que sa méchanceté l'a fait tomber ?
 De là vient, en effet, que tout prédicateur reçoit, par la bouche
 d'Isaïe, l'ordre suivant : « Monte sur une haute montagne, toi
 qui annonces la bonne nouvelle à Sion. » La haute montagne,
 c'est la perfection de la doctrine et de l'action.

2. Qu'il se lève donc, celui qui reçoit l'ordre d'oindre le roi,
 qu'il tende sa personne vers les sommets. Qu'il se lève en
 une haute action, qu'il se lève en une haute contemplation.
 Qu'il se lève dans la sagesse du discours, qu'il se lève dans la
 vertu de charité. Celui qu'on oint en prêchant est si grand
 que c'est à peine si les sublimes parviennent jusqu'à lui. Et
 peut-être Paul pouvait-il oindre celui-là, puisqu'il dit :
 « Notre vie est dans les cieux. » Il pouvait oindre celui-là,
 parce qu'il s'était élevé jusqu'aux secrets du troisième ciel et
 qu'il entendait au paradis des paroles cachées.

3. Le Seigneur Jésus doit être prêché de façon sublime par
 des hommes sublimes. Voilà pourquoi le prophète reçoit
 l'ordre de se lever, lorsqu'on lui commande d'oindre celui qui
 le préfigure. C'est une vertu très élevée que celle de la vie par-
 faite, mais beaucoup atteignent parfaitement à cette
 perfection. Elle est grande, assurément, cette sublimité, mais
 pourtant la sainte Église a beaucoup de ces sublimes. Car
 après qu'il a rejeté la synagogue, Dieu a exalté la sainte Église
 jusqu'à une admirable hauteur de vertu.

(Mor. 1, 43, etc.). Ensuite allusion à 2 Co 12, 2 et 4 comme en I, 48, 1 (voir
 note), etc.

114, 3. Le sujet de la dernière phrase (Dieu) est sous-entendu.

16, 13 115. Bene ergo dicitur : ET DIRECTVS EST SPIRITVS DOMINI IN DAVID IN DIE ILLA ET IN RELIQVVM. Dies quidem est fides redemptoris. In qua nimirum et sancta ecclesia inluminatur et repulsa synagoga mira caecitate deprimitur. In die ergo illa
 5 Spiritus Sanctus in Daudid dirigitur, quia eius gratia synagogae tollitur et sanctae ecclesiae electis datur. Dirigitur enim, quia illos deserit, istos adsumit. Sed in die dirigitur, quia qui in fide redemptoris nostri inluminatus non est, in se se dirigentem spiritum habere non potest. Spiritus ergo in die
 10 dirigitur, quia fidei lumen habentibus datur. Dirigitur autem in Daudid, quia hunc sola sancta ecclesia suscipit, quae corpus est redemptoris.

116. Sed quia auctore Deo ea, quae proposuimus, de libro Regum tractando compleuimus, orandus est summus atque omnipotens spiritus, ut qui uerba per quem uoluit protulit, tam scribenti quam legenti tribuat affectum uirtutis.

115, 2 in die : a die *vm* || et in : in *vm* || 8 nostri *om. vm* || sese *una uoce v* || 9 dirigitur : sed *praem. C^{ac}*

116, 2 tractando : tractanda *m* || 4 uirtutis : explicit *add. C* amen finis *add. v* amen *add. m*

115, 11-12. Cf. Ep 1, 22-23

115. C'est donc fort à propos qu'il est dit : ET L'ESPRIT DU SEIGNEUR SE DIRIGE SUR DAVID EN CE JOUR-LÀ ET PAR LA SUITE. Le jour, en effet, c'est la foi au Rédempteur. En ce jour, la sainte Église est illuminée, tandis que la synagogue rejetée s'enfonce dans un étonnant aveuglement. En ce jour-là, donc, l'Esprit saint se dirige sur David, car sa grâce est ôtée à la synagogue et donnée aux élus de la sainte Église. Oui, il se dirige, car il délaisse les uns et s'empare des autres. Mais c'est en ce jour qu'il se dirige, car celui qui n'a pas été illuminé dans la foi en notre Rédempteur, ne peut avoir en lui l'Esprit qui le dirige. L'Esprit se dirige donc en un jour, car il est donné à ceux qui ont la lumière de la foi. Et il se dirige sur David, car seule la sainte Église le reçoit, elle qui est le corps du Rédempteur.

116. Mais puisque, grâce à Dieu, nous avons achevé d'expliquer la portion du *Livre des Rois* que nous nous étions proposée, prions l'Esprit souverain et tout-puissant, afin que, après avoir proféré ce discours par celui qu'il a voulu, il accorde, tant à l'écrivain qu'au lecteur, l'amour de la vertu.

115. L'Église est le corps du Christ : allusion à Ep 1, 22-23, cité par GRÉGOIRE, *Hom. Ez.* I, 7, 10 (cf. II, 3, 1 ; *Mor., Praef.* 6, 14, etc.).

116. Référence au projet initial, énoncé dans *Praef.* 2, 2. L'intention de continuer exprimée alors ne semble pas s'être réalisée.

TABLES

I. NOMS PROPRES DU TEXTE

Agag : 2, 1 ; 3, 2.5 ; 5, 2 ; 6, 1 ; 27, 1 ; 29, 1 ; 49 ; 50, 1.2 ; 51, 1 ; 52, 5 ; 53, 1.2.3 ; 54, 1 ; 55, 1.2.3.5.7 ; 57, 1	Jesus : 57, 5 ; 98, 2 ; 107, 1 ; 113, 2-3 ; 114, 3
Amalech : 2, 2 ; 3, 2.4.6 ; 4, 2 ; 6, 1.4 ; 7, 2 ; 10, 1.2 ; 13, 1 ; 16, 3 ; 18, 1-2 ; 19, 1.2 ; 20, 2 ; 21, 2 ; 22, 1.2.3.4 ; 25, 1.3 ; 26, 5 ; 27, 1.2 ; 29, 1.2.4 ; 49	Iohannes : 38, 2 ; 42, 3
Amalechita : 3, 4 ; 50, 3.4 ; 52, 1	Iohannes Baptista : 46, 7 ; 98, 3 ; 100
Aminadab : 82	Isai : 62, 1.2 ; 64 ; 67, 1 ; 68 ; 69, 1 ; 70 ; 74 ; 75, 1 ; 80 ; 82 ; 84, 1 ; 86 ; 88 ; 97, 2 ; 102 ; 108
Amorrhai : 58, 3	Israhel : 25, 3.5 ; 43, 1 ; 44, 1 ; 46, 1 ; 60
Anna : 99, 1	Iuda : 64
Astaroth : 48, 2	Iudaea : 102
Baalim : 48, 2	Iudaei : 107, 1.3
Bethlehem : 67, 1 ; 76, 1 ; 102	Iudas : 43, 2
Bethlehemites : 62, 1.2 ; 64 ; 67, 1 ; 97, 2	Malachia : 12, 2
Carmelus : 15, 1 ; 16, 1.3.4.5	Maria : 35, 4
Christus : 101	Moyses : 1, 2 ; 66, 1 ; 98, 2 ; 111, 3
Daniel : 97, 4	Osee : 75, 3
David : 45, 2 ; 62, 1 ; 96, 1.3.6 ; 97, 2.3.4 ; 98, 3 ; 99, 1 ; 115	Paulus : 15, 1 ; 58, 3 ; 67, 1 ; 111, 3 ; 112, 3 ; 114, 2
Eliab : 81, 1.2.3	Petrus : 41, 3 ; 112, 1 ; 113, 1.2.3
Esaias : 84, 1 ; 97, 4 ; 110, 1 ; 114, 1	Ramatha : 57, 2 ; 59, 1.2
Gabaa : 57, 2	Sama : 83, 1.2
Galgala : 17 ; 28, 1.4 ; 54, 1 ; 56	Samuhel : 11, 1 ; 14, 1.2 ; 15, 1 ; 18, 1 ; 20, 1.2 ; 21, 1 ; 23, 1 ; 25, 1 ; 26, 5 ; 27, 1 ; 28, 5 ; 30, 1 ; 36, 1 ; 39, 1.3 ; 40, 1.3 ; 41, 2 ; 42, 4 ; 44, 1 ; 48, 1.2 ; 49 ; 51, 2 ; 52, 1 ; 54, 1 ; 57, 1.2 ; 58, 1 ; 59, 1.2 ; 60 ; 61, 1 ; 62, 4 ; 71, 1.2 ; 76, 1 ; 77, 1 ; 81, 1 ; 82 ; 84, 1 ;
Iacob : 64	
Iesse : 69, 1 ; 70	

86 ; 88 ; 94, 1 ; 97, 3 ; 99, 1 ;
101 ; 102 ; 114, 1
Sathanas : 41, 3
Saul : 1, 1 ; 2, 1 ; 6, 2 ; 10, 1 ; 11,
1 ; 13, 1.3.4 ; 14, 3 ; 15, 1 ; 17 ;
18, 1 ; 20, 1.2 ; 22, 2 ; 23, 1 ;
24 ; 27, 1 ; 29, 1.4 ; 36, 1.4 ; 38,
2.4 ; 39, 1.3 ; 40, 1 ; 41, 2 ; 43,
2 ; 47, 4 ; 48, 1 ; 57, 2 ; 58, 1 ;

59, 2 ; 60 ; 61, 1.2 ; 62, 1 ; 63,
1 ; 64 ; 71, 1
Simeon : 105
Simon Bar Iona : 102
Sion : 114, 1

Zacharias : 99, 1 ; 100
Zebedaeus : 41, 4

II. CITATIONS SCRIPTURAIRES

Dans cette table, les références de droite renvoient au texte latin (en caractères gras pour les chapitres, en caractères maigres pour les paragraphes), les références en italiques désignent des allusions.

Genèse		Psaumes	
6, 3	3, 15	17, 45	83, 6
15, 16	58, 23-24	44, 3	97, 29-30
49, 10	64, 3-5	44, 3	112, 18-19
		44, 8	97, 30-31
Exode		44, 10.14	6, 32-33
28, 5-6	90, 10-11	83, 6	109, 9-10
39, 2	90, 10-11	92, 1	41, 11
33, 23	110, 24	96, 1	69, 12
		131, 9	42, 2-3
Nombres		Proverbes	
11, 25	66, 3-5	2, 14	50, 9-10
1 Samuel		4, 23	55, 43-44
2, 10	99, 4	24, 16	13, 22
7, 4	48, 10-11		
9, 27	95, 21-22	Sagesse	
9, 27	95, 26-27	1, 5	96, 20
15, 1	10, 15	Isaïe	
15, 2	10, 3-5	1, 16	79, 17
15, 3	2, 10-12	9, 6	110, 10-12
15, 3	2, 14-15	11, 2-3	84, 7-9
15, 3	13, 2-3	11, 2-3	97, 25-28
15, 3	20, 6	28, 15	13, 33-34
15, 26	35, 11-12	33, 16	67, 10-11
15, 26	46, 8-9	40, 9	114, 10-11
15, 26	47, 20-21	46, 8	47, 7-8
15, 26	48, 3-4	49, 18	41, 9-10
15, 26	63, 4-5	52, 11	79, 16
15, 35	39, 20-21	53, 8	109, 7
15, 312	10, 3-5	63, 2	110, 4-5
16, 3	62, 17	Ézéchiel	
16, 3	85, 3	1, 18	95, 8-9
16, 5	71, 20	10, 12	95, 8-9
27, 9	45, 8-9	Osée	
Job		8, 4	75, 25-26
26, 13	90, 5-6		

Malachie

1, 10 12, 17-18

Matthieu

2, 5-8 102, 10-11
 2, 1-2 102, 10-11
 5, 13 3, 2-3
 5, 15 94, 6
 7, 7 85, 7-8
 7, 15 1, 14-15
 7, 20 16, 34
 8, 27 112, 12-13
 9, 13 98, 16-17
 10, 20 11, 14-15
 10, 22 96, 59
 11, 27 112, 8
 15, 14 26, 31
 16, 17 102, 7-9
 16, 19 99, 8-10
 16, 23 41, 23-25
 17, 5 113, 2-5
 17, 5 113, 6
 17, 6 113, 13-14
 17, 79 113, 21-22
 18, 8 41, 25-26
 18, 9 41, 26-27
 20, 23 41, 31-33
 21, 19 46, 49-50
 23, 2-3 1, 10-11
 25, 12 91, 18-19

Marc

7, 37 112, 11-12
 8, 33 41, 23-25
 11, 13-14 46, 49-50
 14, 51-52 42, 20-22
 16, 1 97, 36-37

Luc

1, 52 35, 39
 1, 69 99, 5-6
 2, 8-17 105, 7
 2, 13-14 105, 7-9
 3, 7-8 46, 42-43
 3, 2 100, 9-10
 7, 39 98, 12-13
 7, 47 98, 15
 10, 16 11, 8-9
 12, 35 13, 8
 24, 1 97, 36-37
 24, 3 97, 39

Jean

1, 6-7 98, 22-24
 1, 16 109, 13
 1, 29 98, 25-26
 3, 8 96, 21-22
 3, 31 110, 8-9
 6, 44 102, 4-5
 6, 51 109, 22-23
 7, 39 113, 24
 8, 5 98, 8-9
 8, 7 98, 10-11
 8, 36 8, 19-20
 10, 9 87, 11
 13, 31 43, 13
 14, 2-3 110, 13-14
 15, 12-13 112, 3-4
 16, 22 110, 11-12
 16, 30 112, -10
 19, 34 110, 2-3
 21, 15-17 92, 17-22

Actes

2, 44 96, 62-63
 4, 4 107, 20-21

Romains

7, 18 48, 36-37
 7, 17-20 52, 16-17
 8, 29 72, 4-5
 10, 10 46, 24-25

1 Corinthiens

3, 2 67, 7-8
 4, 21 77, 3-4
 7, 7 29, 34-36
 10, 20-21 33, 12-14
 11, 29 47, 32-33
 12, 3 113, 17-18
 13, 12 110, 17-19
 16, 22 106, 8

2 Corinthiens

12, 24 114, 19-20
 12, 7 29, 40-41

Galates

5, 6 46, 26

Éphésiens

1, 22-23 115, 11-12
 2, 4 99, 23-24
 2, 14 104, 3-4

4, 10 110, 1
 4, 30 96, 42
 5, 8 15, 6-7

Philippiens

2, 8 109, 6
 3, 20 114, 18

1 Thessaloniens

2, 16 58, 25

2 Timothée

2, 17 69, 8
 2, 29 105, 6

Hébreux

1, 3-5 112, 19-24

2, 9 109, 9-10
 5, 13-14 67, 8-9

1 Pierre

5, 5 87, 21

1 Jean

3, 2 110, 22-23
 5, 6 22, 21
 5, 16 38, 9
 5, 16 96, 49-50
 15, 22-24 107, 5-8

Apocalypse

1, 8 97, 4-5
 4, 68 95, 8-9

III. AUTEURS ANCIENS

Pour les *Morales* de GRÉGOIRE LE GRAND, ne sont enregistrés ici que les vingt premiers textes cités. Les références de droite renvoient aux pages.

AUGUSTIN		I, 11, 25	: 150
<i>De cura mort.</i> 18	: 103	I, 12, 16	: 30
<i>Eu. Ps.</i> 96, 4	: 165	II, 1, 9	: 236
CASSIEN		II, 3, 1	: 247
<i>Conl.</i> 9, 2, 3	: 183	II, 4, 3	: 197
10, 3, 7	: 160	II, 7, 7	: 187
17, 20, 1	: 160	II, 9, 12	: 179
18, 5, 2	: 160	II, 9, 19	: 125
21, 29, 1	: 160	II, 10, 9	: 228
24, 11, 4	: 160	<i>Mor.</i>	
<i>Inst.</i> 12, 32, 1	: 183	<i>Praef.</i> 6, 14	: 246
GRÉGOIRE LE GRAND		1, 38	: 187
<i>Cant.</i> 14	: 219	1, 43	: 245
36	: 55	3, 48	: 111
<i>Ez. fragm.</i>		4, 3	: 135
7, 17-18	: 111	6, 10	: 30
<i>Hom. Eu.</i>		6, 23	: 237
6, 1	: 223	6, 26	: 131
8, 1	: 162	6, 53	: 229
13, 1	: 51	6, 57	: 112
17, 4	: 32	8, 56	: 222
20, 1-14	: 225	9, 31	: 135
20, 7-8	: 124	14, 42	: 114
21, 3	: 55	14, 57	: 115
24, 4	: 187 ; 201	14, 72	: 35
27, 4	: 113	15, 57	: 135
30, 7	: 196	15, 66	: 58
33	: 221	16, 78	: 131
35, 7	: 113	16, 82	: 67 ; 103
39, 3	: 131	17, 9	: 113
<i>Hom. Ez.</i>		<i>Past.</i>	
I, 1, 14	: 235	I, 1	: 173
I, 2, 8	: 47	I, 5	: 201
I, 3, 1	: 197 ; 199	II, 2	: 178
I, 4, 9	: 131	II, 3	: 197 ; 243
I, 7, 10	: 247	II, 4	: 114
I, 7, 11	: 175	II, 6	: 175
I, 10, 15	: 47	III, 30	: 179
I, 11, 4	: 243	<i>Reg. Ep.</i>	
		1, 5	: 125

1, 24	: 114 ; 175 ; 179 ; 197 ; 243
2, 50	: 47
5, 37	: 201
7, 5	: 201
7, 37	: 201
9, 147	: 238
11, 2	: 193
11, 52	: 219
12, 6	: 25

ISIDORE

Etym. VIII, 9, 16 : 95

JÉRÔME

Epist.

123, 13	: 160
127, 3	: 160

Lib. interp. Hebr. Nom.

12, 10	: 184
15, 14	: 184
26, 7	: 58
31, 20	: 184
34, 5	: 164
34, 11-12	: 184
35, 11	: 215

35, 20	: 181-182
36, 25	: 184
37, 18	: 35
41, 11	: 58
60, 8	: 184
68, 13	: 215
74, 16	: 164

LÉON

Serm. 21, 3 : 209

PIERRE DE CAVA

V. Abb. Cauensium : 26

PIERRE DAMIEN

Epist. 69 : 172

RÈGLES MONASTIQUES

Regula Benedicti

5, 1	: 172, 184
5, 5	: 184
40, 1	: 85
64, 17-19	: 172
71, 1	: 93

Regula Magistri

7, 1.5	: 184
--------	-------

IV. MOTS LATINS COMMENTÉS

absentior : 241
 adspectus : 196
 aeternaliter : 5 ; 151
 ammirari : 175
 apostema : 123
 argumentando : 93
 ariolari : 94-95

carnaliores : 34
 carnalitas : 134
 chlamis : 113
 coccus : 196
 commutabilitas : 118
 corrigibilia : 103
 criminosior : 65

dispensatio : 102
 dispensatiue : 147
 districtius : 152

ecclesiae principes : 161
 electiora : 67
 elector : 92
 excellentior : 93

importabilia : 104 ; 106
 incommutabilitas : 118
 incomparabilis : 240
 inpaenitudo : 103 ; 147
 inperscrutabile : 212
 insensibiliores : 53

inuincibiles : 97

libidinosi : 74

non solum... sed : 42 ; 88 ; 141 ;
150

obscurior : 65

ordinator ecclesiae : 173 ; 188 ;
202

ordines : 166

praedicatores : 108

praelati : 104 ; 108-109

praepositi : 104

praesentior : 241

quasi : 88

rationalitas : 34

sacramentum : 206

sensualitas : 34 ; 130 ; 134

spissior : 76

sublimitas : 157

textus : 206

uenerabiliter : 219

uicia : 30

V. FAITS LINGUISTIQUES ET LITTÉRAIRES

Comparatifs insolites : 34 ; 53 ; 65 ; 76 ; 93 ; 241

Coupures : 110 ; 200

Ellipse : 213

Et omis après non solum... sed : 42 ; 88 ; 141 ; 150

Inconséquence : 63

Jeu de mots : 114

Nombre (changement) : 70 ; 114 ; 159

Obscurité : 86 ; 154

Paronomasie : 30 ; 146 ; 188

Présent pour futur : 89

Répétition : 83 ; 243

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	9
I. ANALYSE	9
II. QUELQUES DONNÉES MAJEURES	18
1. <i>Le choix et le comportement des évêques</i>	18
La terminologie	15
Fautes charnelles dans le clergé	19
Les confessions faites aux prêtres	20
Les qualités requises du pontife	22
2. <i>Les avis aux moines</i>	22
<i>Conclusion : entre cléricature et monachisme</i>	23
III. PRÉSENTATION DU TEXTE ET CONCLUSION	24
CONSPECTVS SIGLORVM	28
TEXTE ET TRADUCTION	29
TABLES	249
I. NOMS PROPRES DU TEXTE	251
II. CITATIONS SCRIPTURAIRES	253
III. AUTEURS ANCIENS	257
IV. MOTS LATINS COMMENTÉS	259
V. FAITS LINGUISTIQUES ET LITTÉRAIRES	261

Également aux Éditions du Cerf :

LES ŒUVRES DE PHILON D'ALEXANDRIE
publiées sous la direction de
R. ARNALDEZ, C. MONDÉSERT, J. POUILLOUX
Texte original et traduction française

1. Introduction générale, De officio mundi. R. Arnaldez.
2. Legum allegoriae. C. Mondésert.
3. De cherubim. J. Gorez.
4. De sacrificiis Abelis et Caini. A. Méasson.
5. Quod deterius potiori insidiari soleat. I. Feuer.
6. De posteritate Caini. R. Arnaldez.
- 7-8. De gigantibus. Quod Deus sit immutabilis. A. Mosès.
9. De agricultura. J. Pouilloux.
10. De plantatione. J. Pouilloux.
- 11-12. De ebrietate. De sobrietate. J. Gorez.
13. De confusione linguarum. J.-G. Kahn.
14. De migratione Abrahami. J. Cazeaux.
15. Quis rerum divinarum heres sit. M. Harl.
16. De congressu eruditionis gratia. M. Alexandre.
17. De fuga et inventione. E. Starobinski-Safran.
18. De mutatione nominum. R. Arnaldez.
19. De somniis. P. Savinel.
20. De Abrahamo. J. Gorez.
21. De Iosepho. J. Laporte.
22. De vita Mosis. R. Arnaldez, C. Mondésert, J. Pouilloux, P. Savinel.
23. De Decalogo. V. Nikiprowetzky.
24. De specialibus legibus. Livres I-II. S. Daniel.
25. De specialibus legibus. Livres III-IV. A. Mosès.
26. De virtutibus. R. Arnaldez, A.-M. Vérilhac, M.-R. Servel, P. Delobre.
27. De praemiis et poenis. De execrationibus. A. Beckaert.
28. Quod omnis probus liber sit. M. Petit.
29. De vita contemplativa. F. Dumas, P. Miquel.
30. De aeternitate mundi. R. Arnaldez, J. Pouilloux.
31. In Flaccum. A. Pelletier.
32. Legatio ad Caium. A. Pelletier.
33. Quaestiones in Genesim et in Exodum. Fragmenta graeca. F. Petit.
- 34A. Quaestiones in Genesim, I-II (e vers. armen.). Ch. Mercier.
- 34B. Quaestiones in Genesim, III-IV (e vers. armen.). Ch. Mercier, F. Petit.
- 34C. Quaestiones in Exodum, I-II (e vers. armen.). A. Terian.
35. De Providentia, I-II. M. Hadas-Label.
36. Alexander vel De animalibus (e vers. armen.). A. Terian.

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer
en mars 2004 par l'Imprimerie Floch 53100 - Mayenne.
Dépôt légal : mars 2004. N° d'imprimeur : 59527. N° d'éditeur : 13112.
Imprimé en France.

Dans « SOURCES CHRÉTIENNES »

de PIERRE DE CAVA :

**Commentaire sur le Premier Livre des Rois : 351,
391, 432, 449, 469**

Sur les livres historiques :

ORIGÈNE, **Homélie sur Josué : 71**
— **Homélie sur les Juges : 389**
— **Homélie sur Samuel : 328**

DERNIERS OUVRAGES PARUS

474. **Les Apophtegmes des Pères.** Tome II. J.-C. Guy (†).
477. SOCRATE DE CONSTANTINOPLE, **Histoire ecclésiastique.** Tome I. P. Maraval, P. Périchon (†).
478. FACUNDUS D'HERMIANE, **Défense des Trois Chapitres.** Tome II. 1. A. Fraïsse-Bétoulières.
479. FACUNDUS D'HERMIANE, **Défense des Trois Chapitres.** Tome II. 2. A. Fraïsse-Bétoulières.
480. BERNARD DE CLAIRVAUX, **Sermons pour l'année (Avent-Vigile de Noël).** Tome XV. I.1. I. Huille, M. Lamy, A. Solignac.
481. BERNARD DE CLAIRVAUX, **Sermons pour l'année (Noël-Purification de la Vierge).** Tome XV. I.2. I. Huille, M. Lamy, A. Solignac.